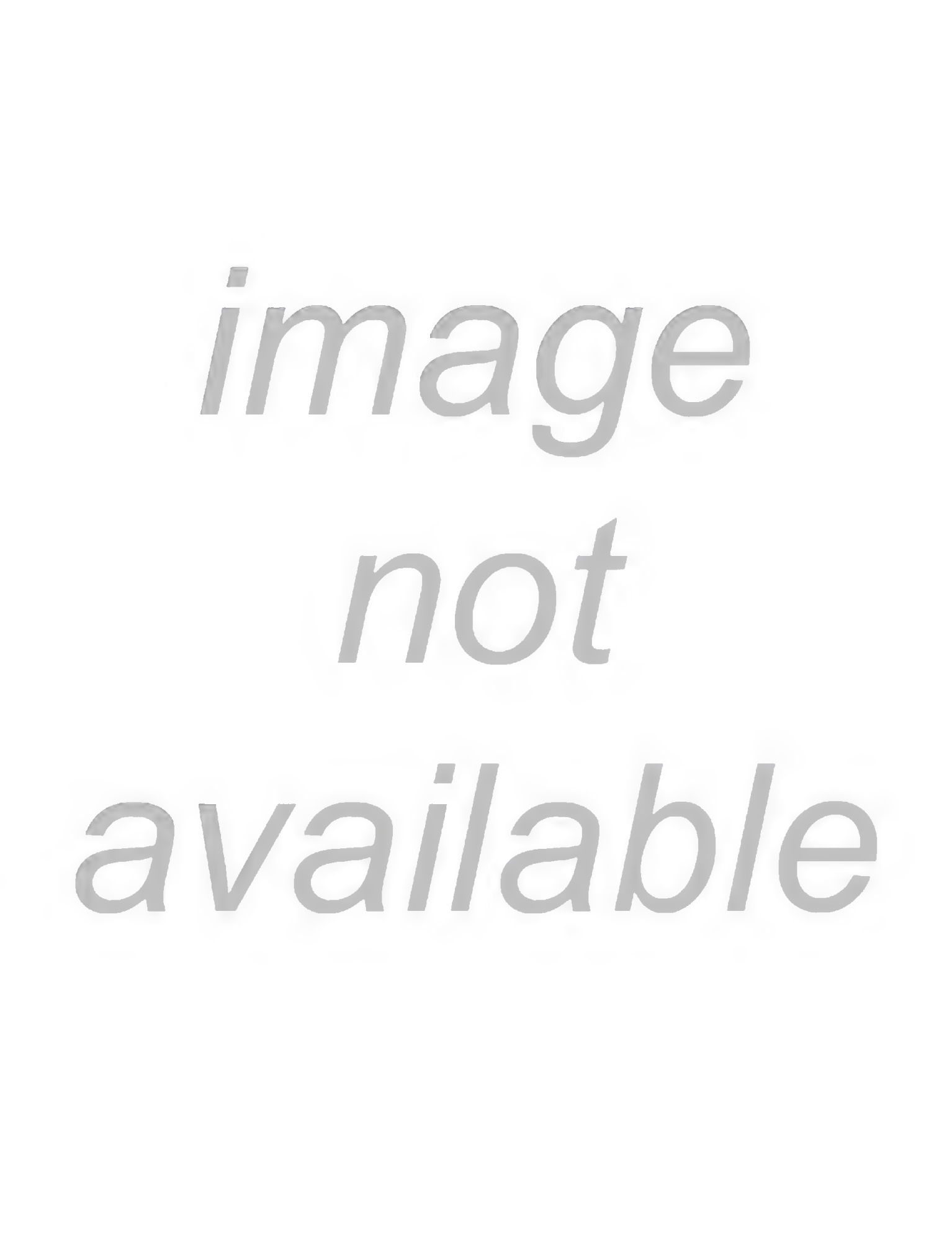
image
not
available

COMPTE

DE

L'ADMINISTRATION

DES FINANCES,

EN 1809 ET EN 1810.

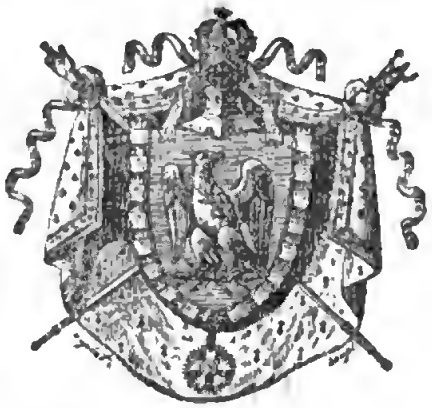

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE

1811.

COMPTE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

EN 1809 ET EN 1810.

SIRE,

JE présente à VOTRE MAJESTÉ impériale les comptes de l'administration des finances en 1809 et en 1810.

Il résulte de ces comptes que les exercices 1806, 1807, 1808 et 1809 sont soldés, ou qu'ils ont des moyens suffisans pour acquitter toutes leurs dépenses.

L'exercice 1810 est fini. Les Ministres ont présenté, chacun pour leur département, l'état des dépenses réelles. Ces dépenses sont considérables, et la guerre de la péninsule en est en partie la cause: néanmoins l'état des finances est tel, qu'une partie du fonds de réserve ne sera pas nécessaire pour compléter le solde de cet exercice; mais nous en sommes trop près encore, pour que j'aie cru devoir proposer à VOTRE MAJESTÉ d'affecter ce fonds de réserve aux dépenses de 1811: il peut arriver que le résultat des liquidations définitives, excède de

Digitized by Google

quelque chose les dernières estimations présentées par les Ministres, et je crois convenable, par cette raison, d'ajourner cette proposition à l'année prochaine, pour ce qui se trouvera réellement sans destination.

Les dépenses de 1811 sont plus considérables encore que celles de 1810. L'augmentation résulte en partie des armemens extraordinaires que VOTRE MAJESTÉ a ordonnés dans le 1.er trimestre de cette année : néanmoins l'ensemble des ressources de 1811, après avoir pourvu aux dépenses extraordinaires du 1.er trimestre, et satisfait à toutes les demandes des Ministres formées d'après les résultats des six premiers mois, laisse encore un fonds de réserve de 22 millions. Je suis pourtant porté à penser que ce fonds sera nécessaire pour solder toutes les dépenses de l'exercice courant.

Ainsi, le service est complétement assuré pour tous les exercices antérieurs à 1811, et les ressources de l'année courante s'élèvent à plus de 950 millions d'argent effectif qui mettent le trésor en état de faire face à tout.

Je ne crains pas de le dire : l'histoire n'offre point d'époque à laquelle les finances d'un grand Empire aient été dans un état aussi prospère ; il ne peut être tel que dans un pays dont la richesse se fonde sur la fertilité de son sol et sur le grand nombre de ses habitans. Là, point d'incertitude sur la rentrée des revenus publics, lorsque les contributions sont réparties, dans les proportions convenables, entre les propriétaires et les consommateurs. Le tribut assis sur les propriétés, et les droits imposés sur les consommations, se trouvent également garantis, et par le produit constant des terres, et par les besoins habituels d'une immense population. Aussi le trésor de VOTRE MAJESTÉ est-il toujours dans l'abondance : il acquitte à jour toutes ses dépenses, et n'a besoin, pour ses recettes, d'aucun crédit intermédiaire. Les obligations des receveurs, qui, au commencement de mon ministère, s'étaient négociées jusqu'à 4 pour cent par mois, ne paraissent pas même aujourd'hui sur la place, où l'on se trouverait heureux de les prendre à un escompte de 4 pour cent par an; mais le trésor en effectue directement les recettes à fur et à mesure de leurs échéances, et tout son art consiste aujourd'hui à recevoir et à dépenser, par-tout, avec le moins de frais et avec le

Digitized by Google

moins de déplacement de numéraire qu'il est possible. C'est déjà, dans un Empire aussi vaste, une grande et importante tâche à remplir.

Si VOTRE MAJESTÉ porte ses regards sur la source de toutes les richesses, l'agriculture, elle la voit dans la situation la plus florissante; et le commerce intérieur a tout le mouvement que comportent les besoins multipliés d'une population de quarante millions d'hommes.

C'est ainsi que les revenus de l'État ont pu s'accroître successivement, et se soutenir de manière à permettre à VOTRE MAJESTÉ de faire marcher de front les opérations militaires que commandait la consolidation de l'Empire, et les travaux d'utilité et d'embellissement qui s'exécutent, de toute part, dans l'intérieur et dans les ports. Il a été dépensé, en 1808, environ 100 millions pour l'entretien ordinaire des routes; pour la confection de routes neuves; pour la construction de nouveaux ponts; pour l'entretien des anciens; pour des desséchemens; pour la navigation, les canaux, la conduite des eaux de l'Ourcq à Paris; pour des travaux d'utilité et d'embellissement dans les départemens et dans la capitale; pour les places de guerre; pour les places maritimes, pour les ports, &c.

Des travaux de la même nature ont consommé 110 millions en 1809, 138 millions en 1810, et ils consommeront 155 millions en 1811.

C'est, en totalité, une somme de plus de 500 millions, consacrée, en quatre années, à des ouvrages dont une bonne partie n'est pas d'un besoin actuel, mais appartient à cet esprit de prévoyance qui constitue l'un des caractères distinctifs du Gouvernement de VOTRE MAJESTÉ; et leur exécution a été constamment favorisée, pendant toute la durée de la guerre, par la bonne situation de vos finances, qui s'est améliorée d'année en année, comme le prouvent les comptes que je rends, en ce moment, à VOTRE MAJESTÉ. On y voit que les recettes se sont élevées, pour l'exercice 1808, à 772 millions; pour 1809, à 786 millions; qu'elles doivent monter, pour 1810, au-delà de 795 millions, et que pour 1811 elles ne seront pas au-dessous de 954 millions, au moyen des diverses réunions de territoires qui ont eu lieu depuis l'année dernière.

Cette situation des affaires a permis à VOTRE MAJESTÉ de prescrire enfin une opération différée depuis dix ans, et qui devenait, chaque

Digitized by Google

jour, plus nécessaire; je veux parler de la refonte des anciennes monnaies, qu'il était indispensable de mettre en rapport avec le nouveau système monétaire établi par une loi de 1796. Il peut être utile que je rappelle les bases de ce système, dont l'exécution était demeurée tout-à-fait incomplète.

La loi de 1796 créa une unité monétaire *réelle*, qui n'avait existé que fictivement, jusque là, sous le nom de *livre tournois*. Cette unité est le *franc*, du poids de cinq grammes, au titre de neuf dixièmes de fin et un dixième d'alliage. Les autres pièces d'argent ne sont que des multiples ou des fractions de cette unité, qui doit être invariable sous le double rapport du poids et du titre.

Il résulta de cette nouvelle combinaison que, comparaison faite du titre et du poids respectifs des anciennes monnaies et des nouvelles, les monnaies anciennes se trouvèrent d'une valeur réelle inférieure d'un et un quart pour cent à celle des pièces nouvellement décrétées; en sorte qu'une disposition particulière devenait nécessaire pour approprier les monnaies existantes aux nouveaux calculs monétaires, jusqu'à ce qu'elles pussent être remplacées par les monnaies nouvelles.

A cet égard, deux moyens se présentaient : ou de réduire la valeur nominale des espèces circulantes, ou de prescrire une addition d'*un et un quart pour cent* à ces mêmes espèces, pour les porter à la valeur du *franc*. Le premier parti eût été peut-être le plus convenable; car, d'un côté, il devenait indifférent pour les propriétaires des anciennes espèces, d'être obligés d'ajouter un sou six deniers à une pièce de six livres pour la porter à la valeur du *franc*, ou d'éprouver une réduction proportionnelle sur la même pièce, pour la mettre en état d'acquitter par elle-même, et sans aucune addition, un paiement stipulé en *francs*; et, d'un autre côté, on aurait eu l'avantage d'organiser de suite le nouveau système adopté, et de substituer nécessairement la comptabilité en *francs* à l'ancienne manière de compter en *livres tournois*, que tôt ou tard il fallait détruire.

Le second parti fut préféré; et il fut décidé que la nouvelle unité, le *franc*, ayant une valeur *réelle* supérieure de trois deniers à celle de la *livre tournois*, il devrait être ajouté trois deniers par livre aux espèces circulantes pour les porter à la valeur du *franc*; ainsi,

pour acquitter une somme de *six francs*, on dut ajouter *un sou six deniers* à la pièce de *six livres tournois.*

Ce mode, qui pouvait être toléré lorsqu'il ne s'agissait que de mettre les particuliers à portée de s'acquitter avec des *livres tournois* d'une somme payable *en francs*, ne pouvait s'appliquer à l'opération de la refonte, qui n'admettait que *la valeur réelle* qu'il fallait bien déterminer. Le préliminaire indispensable de cette opération était donc de tarifer *en francs* les espèces circulantes ; et telle est la première cause de la réduction opérée par le nouveau tarif des monnaies sur *la valeur nominale* des anciennes espèces. On voit qu'il n'en résulte qu'une perte apparente, puisque 5 francs 80 centimes ont une valeur *réelle* supérieure d'un et un quart pour cent, aux 5 livres 16 sous tournois qu'ils remplacent.

Deux autres élémens ont dû entrer dans le calcul de la réduction: 1.° la diminution du poids effectif des espèces par suite du frai résultant d'une longue circulation, 2.° le droit de seigneuriage dont la perception entrait dans l'ancien système monétaire.

Des expériences multipliées, faites à l'hôtel des monnaies sur des espèces prises au hasard dans la circulation, ont fait reconnaître qu'un million en pièces de 6 livres, dont le poids originaire avait dû être de 4914 kilogrammes 706 grammes, ne pesait réellement plus que 4828 kilogrammes 330 grammes; ce qui réduisait la valeur effective de chaque pièce de 6 livres, comparée, sous le rapport du poids et du titre, aux nouvelles espèces, à environ 5 francs 80 centimes, fixation adoptée par le nouveau tarif. La différence de la nouvelle valeur à l'ancienne paraît ainsi être de 20 centimes ou 4 sous; mais, d'après ce que je viens d'observer, il faut en déduire, pour la différence de la *livre* tournois au *franc*, 1 sou 6 deniers qu'il fallait précédemment ajouter à chaque pièce de 6 livres tournois pour acquitter 6 francs : la perte n'est donc réellement que de 2 sous 6 deniers, qui proviennent de la diminution de poids occasionnée par le frai, et en partie du droit de seigneuriage qui se percevait autrefois, et qui faisait un objet d'un sou par écu de 6 livres.

De hautes considérations de théorie ont déterminé à ne pas conserver ce droit par la loi de 1803 sur les nouvelles monnaies. On a

considéré qu'il en résultait nécessairement une altération dans la fidélité du signe, dont la bonne qualité influe essentiellement sur notre change dans l'étranger. La loi n'a donc autorisé d'autre retenue que celle de 9 francs par kilogramme d'or, et de 3 francs par kilogramme d'argent, au profit des Directeurs des monnaies, pour les frais de fabrication, dont une partie retombe encore à la charge des finances de VOTRE MAJESTÉ, même sur les fabrications qui se font pour le compte des particuliers.

Ainsi, loin que le Trésor public puisse tirer aucun profit de l'opération de la refonte, il est évident qu'il supportera, au contraire, une dépense considérable pour les frais de fabrication de toutes les espèces qu'il enverra directement aux hôtels des monnaies, et qui exigeront un fonds extraordinaire dans le budget du ministère des finances. Ce fonds ne paraît pas devoir être au-dessous de 5 millions pour l'année 1811.

Mais aussi la monnaie française sera désormais la meilleure qui puisse exister dans aucune partie du monde.

Que l'on compare l'état de la France, sous ce rapport, avec celui dans lequel se trouve l'Angleterre, réduite à faire toutes ses recettes et toutes ses dépenses avec un papier-monnaie qui perd déjà 33 pour cent!

Mais comment établir quelque comparaison entre une Puissance riche de son propre territoire, et celle qui ne s'est fondée que sur des profits de commerce, favorisés par la violation des droits des neutres, comme par l'ignorance et par le long aveuglement du continent!

Aussi, le sort qui l'attend est-il facile à prévoir; et j'ose le dire à VOTRE MAJESTÉ: que le système suivi depuis la réunion de la Hollande, soit maintenu encore pendant quelque temps; et l'on verra s'écrouler cet édifice dont les fondemens, déjà minés par l'influence funeste d'un signe fictif qui dénature toutes les valeurs et accroît sans mesure le prix des objets de première nécessité, ne reposent d'ailleurs que sur un crédit et sur un commerce, de leur nature, incertains et passagers.

COMPTE

Digitized by Google

COMPTE

DE 1809.

Digitized by Google

CHAPITRE I.er

DES EXERCICES 1808 et 1809.

La situation définitive de ces deux exercices se trouve établie aux deux premiers chapitres du compte de 1810; il devient par conséquent inutile d'en parler ici.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

DES ADMINISTRATIONS ET RÉGIES.

§. I.er

Régie de l'Enregistrement et des Domaines.

Les produits bruts de cette administration, suivant le relevé général, remis par la régie, des comptes vérifiés de tous ses préposés, se sont élevés, pour l'année 1809, tant en numéraire effectif qu'en valeurs diverses, à la somme totale de 240,161,108 francs. *Voir pièces justificatives du chap. II, n.° 1.*

Les recettes, tant en numéraire qu'en traites des adjudicataires de bois et autres valeurs qui font office de numéraire pour le trésor public, ont monté à..... 236,774,081f 8c

Dans cette somme se trouvent comprises diverses recettes ayant des affectations spéciales, et montant à..... 18,555,310. 67. *Voir idem.*

Reste en recette propre au trésor public..... 218,218,770. 41.

Sur cette somme, la régie a acquitté pour les divers prélèvemens et dépenses administratives énoncés dans l'état n.° 1. 30,632,454. 94. *Voir idem.*

Ainsi le produit net applicable aux dépenses de 1809, est de 187,586,315. 47.

Sur cette somme, le trésor public avait reçu, au 1.er avril 1811, en numéraire et traites..... 187,100,755. 00.

Restait à rentrer au trésor public, au 1.er avril 1811. 485,559. 00.

Cette somme est représentée par des pièces de dépenses acquittées par la régie à la décharge du trésor public, et qui seront incessamment régularisées.

Le droit d'enregistrement n'avait produit, en 1808, que 93,466,103 fr.; il s'est élevé, en 1809, à 94,666,318 fr.

Cette augmentation de produit prouve que les affaires n'ont pas eu moins de mouvement en 1809, qu'elles n'en avaient eu dans l'année précédente.

Digitized by Google

§. II.

Administration des Forêts.

Voir pièces justificatives du chap. II, n.° 2.

L'ÉTAT ci-joint, n.° 2, présente les divers résultats de cette administration, pendant l'année 1809.

On continue de remarquer une véritable amélioration dans l'état des forêts: les délits sont poursuivis avec exactitude; et l'État a encore recouvré, pendant le cours de l'année dernière, 4,000 hectares de bois usurpés sur lui dans les temps de troubles.

§. III.

Régie des Douanes.

Voir pièces justificatives du chap. II, n.° 3.

LE produit net des douanes, qui s'était élevé, en 1808, à 18,555,699 fr., n'a été pour 1809 que de..... 11,552,151 f

Mais celui du droit sur le sel, qui n'avait été que de 34,034,616 fr. en 1808, s'est élevé en 1809, à..... 44,162,242.

TOTAL du produit de cette régie en 1809.... 55,714,393.

La perception du demi-droit de tonnage, de celui de colis et de bassin à Anvers, et de la taxe d'entretien à Cette, le Havre, Ostende et Bruges, a produit, en 1809, une somme de 258,784 fr.

§. IV.

Administration des Postes.

Voir pièces justificatives n.° 4.

LES produits bruts de cette administration sont évalués, pour 1809, à la somme de 24,382,526 fr.

Le produit net n'ira pas au-delà de 9,051,605 fr., eu égard aux dépenses extraordinaires qu'occasionnent le service des estaffettes et celui des armées.

Je rappelle, au surplus, que le service exécuté gratuitement par l'administration des postes, pour le Gouvernement, pour les autorités constituées et pour un grand nombre de fonctionnaires publics, aurait donné en 1809, s'il eût été payé, une recette de près de 24 millions.

Digitized by Google

§. V.

Administration de la Loterie.

CETTE branche de revenu a produit net pour 1809, 13,009,188 francs, qui sont rentrés en totalité au trésor public. *Voir pièces justificatives n.° 5.*

La comptabilité de cette administration est constamment à jour.

§. VI.

De la Régie des Droits réunis.

LE produit net de cette régie, déduction faite des prélèvemens de toute espèce pour dépenses administratives, restitution de droits à l'exportation, &c. avait été pour l'année 1808 de 82,756,732 francs. *Voir pièces justificatives n.° 6.*

Ce même produit s'est élevé en 1809 à 106,834,309 francs, que je n'emploie que pour 105,766,406 francs; le surplus représente les recouvremens qui restaient à faire au 1.er mai 1810, et qu'il est d'usage de porter, à cette époque, dans les recettes de l'année courante, afin de ne pas trop retarder la reddition et le réglement des comptes.

Les changemens opérés dans cette administration par la loi qui a réglé le budget de 1808, ont sensiblement amélioré le sort des contribuables; près de deux millions de propriétaires de vignes et de terres à cidre sont affranchis, depuis le 1.er janvier 1809, des visites et exercices auxquels ils étaient antérieurement assujettis; et la perception des diverses taxes sur la bière, a délivré de toute entrave, soit pour le transport, soit pour la consommation de cette boisson, 4 ou 5 millions de fabricans ou de consommateurs; en même temps que la substitution de taxes fixes et légères, pour le transport des vins et cidres, à celles plus ou moins arbitraires précédemment imposées sur les valeurs de ces boissons, a tari la source d'une foule de contestations entre les redevables et les employés.

Le droit perçu par la régie en 1809 sur la fabrication et la vente du tabac a rapporté 18,177,424 francs au lieu de 14,663,000 seulement perçus en 1808.

Ces 18,177,424 francs, réunis à la somme de 2,312,294 francs perçus par la régie des douanes, et à celle de 1,388,078 francs provenant de la régie au-delà des Alpes, déduction faite des droits qu'elle a payés à celle des douanes, ont porté le produit total de cette branche de revenu à 21,877,796 francs.

Digitized by Google

La régie des droits réunis est chargée de la perception du droit sur le sel qui se fabrique dans les salines de l'Est. Elle a perçu en 1809, pour cet objet, 6,593,398 francs, qui, réunis à la somme de 44,162,242 francs perçus par la régie des douanes, et à celle de 3,073,705 francs provenant de la régie au-delà des Alpes, déduction faite des droits qu'elle a payés à celle des douanes, portent le produit total de cette branche de revenu, pour 1809, à la somme de 53,829,345 francs.

Cette régie perçoit quelques droits spéciaux qui se réduisent à ceux sur la navigation intérieure et sur les bacs et passages d'eau; ils ont produit net en 1809, 5,010,410 francs.

§. VII.

Salines de l'Est.

Les salines de l'Est ont continué à prospérer.

Voir pièces justificatives n.° 7.

Leur fabrication s'est élevée à 498,196 quintaux métriques; elles atteindront le *maximum* de 500,000, prévu par le décret du 15 avril 1806, dès qu'il sera possible de leur assurer l'approvisionnement et les moyens de transport qu'exige leur consommation en houille.

Les concessions en houillières, préparées depuis long-temps dans le ministère de l'intérieur et qui sont au moment d'être réglées définitivement, pourvoiront au complément d'approvisionnement nécessaire.

Le canal de Saarbruck à Dieuse pourvoira au transport; ses travaux commencent à prendre une activité satisfaisante.

Déjà huit écluses sont adjugées; et le port d'arrivage dans l'intérieur de la saline, ainsi que différens ouvrages d'art aux approches de Dieuse, vont l'être également.

J'ai donné une attention particulière à cet objet, parce qu'il doit influer essentiellement sur la prospérité des salines, sur le choix le plus avantageux de leur consommation en combustibles, et encore sur les combinaisons de leur prix de bail.

Aux termes du décret impérial du 15 avril 1806, le prix de bail, fixé à 250,000 quintaux métriques de sel sur le pied de 12 francs le quintal et formant la somme de trois millions, doit d'abord rester le même pendant cinq ans, à moins que la fabrication ne s'élève au-delà de 500,000 quintaux, proportion qu'elle n'a pas encore atteinte.

Ce

Digitized by Google

Ce terme expire au 1.er janvier 1811, et déjà j'ai soumis un rapport à VOTRE MAJESTÉ sur cet objet.

La situation de la compagnie à l'égard de ses actionnaires, présente des résultats avantageux.

Le prix de bail et toutes dépenses acquittés, il leur a été distribué en dividende une somme de 192,134 fr. 20 cent., prélèvement fait, 1.° du dixième des bénéfices réservé pour le remboursement éventuel des actions, conformément au décret; 2.° d'une seconde réserve de 932,680 fr. 78 cent. destinée à pourvoir successivement à la construction du canal, et dès ce moment à celle de deux bâtimens de graduation à Montmorot, ainsi qu'à la conduite des eaux salées de salins à Arc.

Ces réserves s'élevaient au 1.er janvier 1809; savoir :

Celle du dixième à 232,578 fr. 22 cent. employés en 5 pour cent consolidés;

Et celle extraordinaire à 1,839,322 fr. 84 cent. réalisés provisoirement, tant en actions de la banque, qu'en annuités de la caisse d'amortissement et de la caisse de service.

Je terminerai en observant que l'administration, qui, d'après le décret, n'était tenue qu'à une dépense annuelle de 120,000 fr. pour l'entretien et les réparations des bâtimens, y a constamment employé beaucoup au-delà;

SAVOIR :

8 derniers mois 1806	180,365f	16c
1807	427,024.	35.
1808	522,785.	03.
1809	495,713.	46.

Le tout justifié par devis et réceptions des ingénieurs en chef des départemens.

§. VIII.

De la Régie des Sels et Tabacs au-delà des Alpes.

LA consommation en 1809 a été, pour les sels, de 25,161,475 kilogrammes, qui ont produit brut..... 12,543,876f *Voir pièces n.° 8.*

Et pour les tabacs, de 1,333,841 kilogrammes, qui ont donné brut..... 6,305,375.

TOTAL général..... 18,849,251.

C

La consommation dans les anciens départemens au-delà des Alpes, a été, pour les sels, de sept kilogrammes quatre dixièmes par tête ; et pour les tabacs, de onze onces huit douzièmes. C'est plus encore qu'en 1808. Mais la réunion de la Toscane et des États de Lucques et de Piombino, au service de la régie, a affaibli la proportion générale des consommations comparées à la population, parce que ces pays avaient de forts approvisionnemens au moment où la régie s'y est établie.

Cette circonstance, et les avances à faire pour préparer les approvisionnemens de l'année 1810, ont dû influer également sur le produit net de 1809.

Il avait été en 1808 de 9,004,066 fr. ; il n'a pu s'élever en 1809 qu'à 9,600,046 fr., dont 5,238,304 versés à la régie des douanes, et 4,461,742 au trésor public, ci..... 9,600,046f

Il avait été, depuis le 1.er vendémiaire an 14 jusqu'au 1.er janvier 1809 (trois ans trois mois), de..... 24,219,878.

TOTAL pour quatre ans trois mois..... 33,819,924.

En ajoutant à ce résultat la valeur, au prix de vente, des matières restant en magasin au 1.er janvier 1810, déduction faite des dépenses encore nécessaires pour les consommer;

SAVOIR :

Pour 18,202,863 kilogrammes de sel et pour 4,078,554 kilogrammes de tabac, environ..... ..... 10,428,185.

L'actif de la régie au 1.er janvier 1810, se trouvait de.... 44,248,109.

Ce capital compose les bénéfices qu'elle a obtenus en quatre ans trois mois, sans qu'aucune avance lui ait été faite par le trésor public.

Les causes de l'affaiblissement des produits en Toscane et dans les États de Lucques et de Piombino, pour l'année 1809, ne devant pas se renouveler, on peut estimer le produit net de 1810 à 11 millions, sans y comprendre l'État romain, qui, ne devant entrer dans le régime constitutionnel qu'à compter du 1.er janvier 1811, conserve encore pour 1810 un budget particulier dans lequel le produit du sel et du tabac, quoique perçu par la régie générale des départemens au-delà des Alpes, est néanmoins employé au nombre des recettes locales.

Digitized by Google

§. IX.

De l'Administration des Monnaies.

LA fabrication des nouvelles espèces d'or et d'argent, ordonnée par la loi de 1803, s'élevait au 30 novembre 1810 à..... 516,533,805^{f} *Voir pièces justificatives n.° 9.*

Les pièces de 5 francs fabriquées à l'ancien type antérieurement à l'an 1803, se sont élevées à..... 106,335,755.

TOTAL des monnaies de nouvelles fabrications.... 622,869,560.

SAVOIR :

En or..... 211,775,980.

En argent,

à l'ancien type antérieurement à l'an 1803.	106,335,755.	411,093,580.
au nouveau type depuis l'an 1803.....	304,757,825.	

622,869,560.

Il existe dans cette somme pour 46,007,465 fr. de coupures de la pièce de 5 francs. *Voir idem, n.° 9 bis et ter.*

Les Administrateurs ont, suivant ce qui se pratique chaque année, fait prendre dans la circulation plusieurs des pièces fabriquées dans chacun des hôtels des monnaies pendant l'année dernière, et les ont soumises à un essai particulier. Les procès-verbaux de cette opération, joints à ce compte, présentent des résultats aussi satisfaisans que ceux des années précédentes.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

De la marche du Recouvrement des Contributions directes en 1809, et de sa Situation au 1.er Janvier 1810.

La marche du recouvrement des contributions directes s'est parfaitement soutenue en 1809.

Il ne restait plus à recouvrer au 1.er janvier 1810 que 60 millions, au lieu de 64 qui restaient à rentrer au 1.er janvier de l'année antérieure. *Voir pièces justificatives n.os 10 et 11.*

Les frais de poursuites ont encore éprouvé une amélioration en 1809. Sur un recouvrement de 386,881,472 fr., ils ne se sont élevés qu'à 1,298,609 fr., c'est-à-dire, à 1/298; ce qui présente encore une légère diminution comparativement à 1808.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

DE LA DETTE PUBLIQUE.

I.re DIVISION.

Dette perpétuelle.

§. I.er

SUIVANT l'état du trésor public, la dette perpétuelle inscrite s'élevait, au 1.er janvier 1810, à 56,730,583 francs.

Elle ne s'élevait au 1.er janvier 1809, qu'à.....			56,138,238f
Elle s'est accrue pendant l'année 1809, par de nouvelles inscriptions, d'une somme de.....		607,407.	
Sur laquelle il faut déduire,			
1.° Pour les parties données en paiement de domaines nationaux, et passées au compte de l'Empire, pendant l'année 1809.....	13986.		
2.° Pour rejet de portions de rentes faites par suite de rectification d'inscriptions de tiers consolidé.....	1,076.	15,062.	
RESTE en augmentation.....		592,345.	592,345.
RESTE au 1.er janvier 1810, comme ci-dessus.....			56,730,583.

§. II.

Du Crédit relatif aux Inscriptions à faire au Grand-livre en 1810.

Au 1.er janvier 1809, il restait disponible sur ce crédit, suivant le compte de l'administration des finances en 1808, une somme de.....	610,302.
Il en a été employé, suivant l'état du trésor public, pendant le cours de 1809.....	606,399.
RESTAIT disponible au 1.er janvier 1810.....	3,903.

Nota. Ce crédit a été augmenté de 4 millions par la loi des finances, du 15 janvier 1810.

II.e DIVISION.

De la Dette viagère.

La dette viagère s'élevait, au 1.er janvier 1810, à.....	16,148,814.
Dette viagère de la Toscane.....	4,000.
TOTAL.....	16,152,814.

III.e DIVISION.

Des Pensions.

Les pensions inscrites s'élevaient, au 1.er janvier 1810, suivant les états du trésor impérial, à..... 31,077,489.

SAVOIR :

PENSIONS CIVILES.

Départemens en-deçà des Alpes.

Pensions liquidées en exécution de la loi de 1790.....		1,550,209.
Pensions accordées postérieurement.....		677,928.
Pensions des veuves de militaires.....		2,104,907.
		4,333,044.

Départemens au-delà des Alpes.

Du Piémont.....	572,945.	
De la Ligurie.....	32,790.	967,450.
De Parme et Plaisance.....	361,715.	
TOTAL des pensions civiles.....		5,300,494.

PENSIONS

Digitized by Google

Report des pensions civiles			5,300,494.

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Départemens en-deçà des Alpes.

Ancienne France et les quatre départemens de la rive gauche du Rhin		21,916,878.	25,776,965.
Au-delà des Alpes.			
Du Piémont.....	2,465,932.	3,860,117.	
De la Ligurie.....	492,085.		
De Parme et Plaisance.....	902,100.		
TOTAL des pensions inscrites au 1.er janvier 1810...			31,077,489.

Il existe de plus, pour la Toscane, des pensions liquidées et non inscrites qui sont dans le cas d'être acquittées par le trésor en 1810;

SAVOIR :

Pensions civiles.....	1,568,057.	4,570,081.
Pensions ecclésiastiques.....	3,002,024.	
TOTAL des pensions payables par le Trésor en 1810...		35,647,570.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE V.

DU BUDGET DE 1810.

Le budget de 1810 a été fixé provisoirement, par la loi du 20 avril de la même année, à 740 millions en recette et à pareille somme en dépense, conformément à l'état annexé au présent chapitre.

Digitized by Google

BUDGET

DE L'EXERCICE 1810.

Digitized by Google

EXERCICE
1810.

BUDGET DE

Suivant la loi du

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.		MONTANT des PRODUITS présumés.
Contributions directes		300,287,238.
Enregistrement et domaines		182,000,000.
Douanes. Droits ordinaires	49,000,000.	65,000,000.
Douanes. Sel, y compris les versemens de la *régie* au-delà des Alpes	41,000,000.	
Produits extraordinaires. *(Décret du 22 juillet 1810)*		»
Régie des droits réunis		105,000,000.
Loterie		14,000,000.
Postes		9,500,000.
Régie au-delà des Alpes, déduction faite de 5 millions à verser à la régie des douanes		6,000,000.
Fonds de la conscription		1,000,000.
Salines de l'Est		3,000,000.
Monnaies		600,000.
Régie des poudres et salpêtres		500,000.
Recettes diverses et accidentelles		13,112,762.
Recettes extérieures		30,000,000.
		730,000,000.
Moyens extraordinaires		10,000,000.
TOTAL		740,000,000.

Digitized by Google

20 avril de la même année.

DÉPENSES.

MINISTÈRES.	
Dette publique et pensions	112,352,000.
Liste civile, y compris les Princes français	27,300,000.
Ministère de la justice	22,500,000.
—— des relations extérieures	8,500,000.
—— de l'intérieur	51,570,000.
—— des finances	26,000,000.
—— du trésor public (non compris les taxations sur l'indirect)	7,800,000.
—— de la guerre	200,000,000.
—— de l'administration de la guerre	150,000,000.
—— de la marine	105,000,000.
—— des cultes	15,000,000.
—— de la police générale	1,500,000.
Frais de négociations	8,000,000.
Fonds de réserve	4,478,000.
TOTAL	740,000,000.

Digitized by Google

LOIS

Digitized by Google

LOI SUR LES FINANCES,

Du 20 Avril 1810.

TITRE I.er

De l'Exercice 1809.

ARTICLE 1.er

LA somme de 10 millions provenant des contributions et revenus de l'année 1809, au-delà de celle de 730 millions, portée au budget de ladite année, est affectée au service dudit exercice 1809.

TITRE II.

Budget de 1810.

2. La somme de 30 millions sur les recettes de 1810, faisant, avec celle de 710 millions portée à titre de crédit provisoire en l'article 18 de la loi du 15 janvier 1810, la somme totale de 740 millions, est affectée au paiement, d'abord de la dette publique, et ensuite des dépenses générales du service, ainsi qu'il suit :

DETTE PUBLIQUE.

Dette perpétuelle, y compris celle du ci-devant Piémont, de la Ligurie et de Parme			60,748,000.
Dette viagère		16,000,000.	16,004,000.
Idem en Toscane		4,000.	
Pensions	civiles	6,000,000.	35,600,000.
	ecclésiastiques	29,600,000.	
Liste civile, y compris les Princes français			27,300,000.
A reporter			139,652,000.

Report..... 139,652,000f

DÉPENSES GÉNÉRALES DU SERVICE.

Ministères.			
Grand-juge		22,500,000.	587,870,000.
Relations extérieures		8,500,000.	
Intérieur.	Service ordinaire.... 16,000,000.		
	Grandes routes et travaux publics..... 37,570,000.	51,570,000.	
Finances		26,000,000.	
Trésor public, non compris les taxations sur l'indirect		7,800,000.	
Guerre		200,000,000.	
Administration de la guerre		150,000,000.	
Marine		105,000,000.	
Cultes		15,000,000.	
Police générale		1,500,000.	
Frais de négociations			8,000,000.
Fonds de réserve			4,478,000.
TOTAL GÉNÉRAL			740,000,000.

TITRE III.

Fixation des Contributions de 1811.

3. La contribution foncière, les contributions personnelle et mobilière, celle sur les portes et fenêtres, et les patentes, seront perçues en principal, pour l'année 1811, sur le même pied qu'en 1810.

4. La contribution foncière sur les terres et sur les maisons des deux nouveaux départemens de Rome et du Trasimène; la taxe sur les vignes de l'Agro Romano, et celle sur les chevaux de luxe de la ville de Rome, seront également perçues en principal, en 1811, sur le même pied qu'elles le sont en 1810, en vertu du décret impérial du 3 janvier de la même année.

5. Il sera imposé en 1811, tant pour les dépenses fixes que pour les dépenses variables, administratives et judiciaires, le nombre de centimes fixé pour 1810: ce nombre sera réduit dans les départemens au-delà des Alpes, où le taux général

Digitized by Google

avait été excédé par le passé, à 17 centimes comme dans les autres départemens de l'Empire. La répartition et l'application du produit des 17 centimes au paiement des dépenses auxquelles il est destiné, seront faites par le Gouvernement : il sera imposé en outre, dans tous les départemens, à l'exception de ceux de Rome et du Trasimène, un trentième du principal de la contribution foncière seulement, comme fonds spécial pour les frais de confection des parcellaires pour le cadastre.

6. Les centimes additionnels imposés en 1810, d'après l'autorisation de l'art. 68 de la loi de 1806 sur les finances, et ceux autorisés par des lois spéciales, seront perçus pour 1811.

7. Les préfets des départemens qui ont concouru à la défense des côtes en 1809, remettront le compte des dépenses extraordinaires qui ont eu lieu dans cette circonstance, aux conseils généraux, lesquels détermineront le nombre de centimes qui devra être imposé en une ou deux années, pour y subvenir.

8. Les contributions indirectes perçues en 1810 sont prorogées pour 1811.

TITRE IV.

Crédit provisoire pour 1811.

9. La somme de 720 millions est affectée, à titre de crédit provisoire, au service de 1811.

TITRE V.

Des Distilleries de grains.

10. Le droit fixé par l'article 37 de la loi du 25 novembre 1808, pour la fabrication des eaux-de-vie de grains, pommes-de-terre et autres substances farineuses, est remplacé, à compter du 1.er juillet prochain, par un droit d'un franc 50 centimes par hectolitre d'eau-de-vie fabriquée à dix-sept degrés et au-dessous ; de 2 francs par hectolitre au-dessus de dix-sept degrés jusqu'à vingt-un ; et de 3 francs par hectolitre au-delà de vingt-un degrés.

11. A l'avenir, les distillateurs de grains, pommes-de-terre et autres substances farineuses, pourront exprimer, dans leurs déclarations, qu'ils n'entendent distiller que pour le nombre de jours qu'ils jugeront convenable : lorsque le travail de la distillation se continuera pendant la nuit, les distillateurs seront obligés de le déclarer ; ils se conformeront, pour lesdites déclarations, à la

formule qui leur sera donnée par la régie des droits réunis, dont les préposés auront le droit d'assister, même la nuit, aux opérations de la distillation.

12. Les dispositions des articles 29 et 36 de la loi du 25 novembre 1808, relatives aux brasseurs qui changent, modifient ou altèrent la contenance de leurs chaudières, cuves et bacs, ainsi que le jaugeage desdits ustensiles, sont applicables aux distillateurs.

Tous les vaisseaux servant à contenir la liqueur, seront marqués et jaugés.

13. Il ne sera plus fait remise, pour les eaux-de-vie de grains exportées à l'étranger, que du droit de fabrication qu'elles auront acquitté.

14. Les contraventions aux dispositions du présent titre, seront punies d'une amende de 300 fr., outre la saisie et la confiscation des matières fabriquées en fraude.

TITRE VI.

De la Taxe des lettres dans les distances au-delà de 1,200 kilomètres.

15. Le maximum de la taxe des lettres, fixé, par l'article 10 du titre V de la loi du 24 avril 1806, à 12 décimes pour toutes distances au-delà de 1,200 kilomètres indéfiniment, dans l'intérieur de l'Empire, est supprimé.

16. A dater du jour de la publication de la présente loi, il sera perçu, pour le port des lettres au-delà de 1,200 jusqu'à 1,400 kilomètres..... 12 décimes.
au-delà de 1,400 kilomètres jusqu'à 1,600..... 13
au-delà de 1,600 jusqu'à 1,800..... 14
et ainsi successivement, un décime de plus pour chaque nouvelle distance de 200 kilomètres.

CHAPITRE VI.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

La commission du Conseil d'état chargée d'examiner la gestion administrative et les comptes de la Caisse d'amortissement, a vérifié la caisse, reçu le bilan et les états de situation dont elle a constaté l'exactitude; elle a aussi réglé les comptes du caissier.

Les ventes des domaines appartenant à la Caisse d'amortissement, se sont élevées, pendant le cours de l'année 1809, à 15 millions dans les départemens en - deçà des Alpes. Le produit des enchères a donné sur les estimations un bénéfice de plus de deux millions.

Les recouvremens sur les prix de vente ont excédé le montant des échéances de l'année, parce que plusieurs acquéreurs se sont libérés par anticipation.

La marche des recouvremens sur les revenus est également satisfaisante : l'arriéré inséparable de ce genre de perceptions s'épuise avec rapidité.

Le mouvement des consignations a été de 3,661,178 fr. 66 cent. en recette, et de 2,014,925 fr. 31 cent. en dépense; ainsi la masse des dépôts s'est accrue, pendant, 1809 de plus de 1,600,000 fr.

Il y a eu trois mille huit cent vingt-neuf demandes en remboursement ou compensation de cautionnemens. On a satisfait à trois mille six cent trente-trois; cent cinquante-trois réclamations n'ont pu être instruites, faute de pièces nécesssaires qu'on a demandées aux réclamans; et quarante-trois restaient à examiner au 1.er janvier 1810.

Le remboursement des bons et les autres services dont la caisse est chargée, se sont effectués avec exactitude et régularité.

Le Ministre des finances,

Le Duc DE GAËTE.

Digitized by Google

39

COMPTE

DE 1810.

Digitized by Google

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE I.er

DE L'EXERCICE 1808.

La liquidation des exercices 1806 et 1807 a été réglée définitivement en 1810, et VOTRE MAJESTÉ a ordonné que ces exercices, soldés en recette et en dépense, cesseraient de figurer dans les comptes du trésor impérial.

Je n'ai plus, en conséquence, à parler ici que de l'exercice 1808.

Le budget primilif de cet exercice avait été fixé, en recette et en dépense, à la somme de 740 millions.

Les mesures prises par VOTRE MAJESTÉ contre le commerce anglais, ont donné les moyens de porter la recette totale, conformément à l'état ci-joint, à la somme de 772,744,445 fr., qui suffit pour solder toutes les dépenses de cet exercice.

L'État coté A présente le montant des revenus et produits de 1808, et ce qui restait à rentrer au 1.er avril 1811.

L'état coté B présente la situation des crédits et le montant des sommes ordonnancées jusqu'à la même époque.

[A]

EXERCICE AN 1808.

RECETTES.

ÉTAT de Situation des Recettes de l'exercice an 1808, au 1.er avril 1811.

NATURE DES RECETTES.	PRODUITS EFFECTIFS d'après le Compte des Finances de 1808.	PRODUITS EFFECTIFS d'après les rectifications survenues depuis.	MONTANT des RECETTES effectuées au 1.er avril 1811.	RESTE à rentrer en numéraire et régularisations, au 1.er avril 1811.
Excédant de 1806 et 1807	3.500,000.	8,000,000.	5,279.968. 60.	2,720,031. 40.
Contributions directes	294.736.914.	295.241,651.	295,241,650. 64.	0. 36.
Enregistrement et domaines	180,869,113.	181.458.491.	181,458.490. 52.	0. 48.
Douanes. Produits ordinaires	52,590,315.	52,531,019.	52,531,018. 85	0. 15.
Douanes. Produits extraordinaires	#	23.441,778.	23,441,778. 00.	#
Loterie	12,804.479.	12,804.486.	12,804.485. 91.	#
Postes	8,347.142.	8,524,586.	8.524.585. 61.	0. 39.
Droits réunis	82,200,731.	82,772,692.	82,772,691. 93.	0. 07.
Sels et tabacs au delà des Alpes	5,195,000.	5,104.198.	5,104,197. 68.	0. 32.
Salines de l'Est	3,000,000.	3,000,000.	3,000,000. 00.	#
Poudres et salpêtres	500,000.	500,000.	500,000. 22.	#
Monnaies	1,336,517.	1,577.789.	1,577.789. 06.	#
Décomptes de domaines	10,000,000.	10,000,000.	10,000,000. 00.	#
Ventes de domaines	5,000,000.	5,000,000.	5,000,000. 00.	#
Excédant des bons de la Caisse d'amortissement	4.285,270.	9.598,274.	9.598,274. 00.	#
Restes à recouvrer sur l'an 13 et antérieurs, et recettes diverses jusqu'au 1.er janvier 1810	4,557,589.			
Restes de 1806 et 1807	#	2,000,000.	2,000,000. 00.	#
Effets militaires	2,000,000.	1,761,551.	1,761,551. 42.	#
Ventes de bronzes	1,372,000.	1,372,000.	1,372,000. 00.	#
Fonds de la conscription	1,000,000.	1,350,000.	1,000,000. 00.	350,000. 00.
Recettes extérieures	36,704,930.	36,704,930.	36,704,930. 00.	#
Crédit en vertu de la loi du 15 janvier 1810	30,000,000.	30,000,000.	30,000,000. 00.	#
TOTAUX	740,000,000.	772,744,445.	769,674,412. 45.	3,070,033. 25.

Digitized by Google

[B.]

EXERCICE AN 1808.

DÉPENSES.

ETAT de Distribution des Crédits et des Sommes ordonnancées par les Ministres, sur l'Exercice 1808, au 1.er avril 1811.

MINISTÈRES.	BUDJET RÉEL d'après les dépenses effectuées, suivant le décret impérial de 1811.	ORDONNANCES délivrées au 1.er avril 1811.	RESTE disponible pour des paiemens effectifs ou des régularisations.
Dette publique et pensions	106,500,000.	105,651,845. 29.	848,154. 71.
Liste civile et Princes français	28,000,000.	28,000,000. 00.	"
Grand-juge Ministre de la justice	21,968,064.	21,922,245. 57.	45,818. 43.
Relations extérieures	9,000,000.	8,869,309. 81.	130,690. 19.
Intérieur	52,000,000.	51,297,914. 22.	702,085. 78.
Finances (non compris les pensions)	29,053,750.	28,182,839. 46.	870,910. 54.
Trésor public	8,580,000.	7,987,471. 81.	592,528. 19.
Guerre	211,000,000.	206,138,079. 79.	4,861,920. 21.
Administration de la guerre	166,927,939.	155,598,792. 63.	11,329,146. 17.
Marine	115,570,549.	114,814,838. 29.	755,710. 71.
Cultes (les pensions non comprises)	13,832,520.	13,802,127. 79.	30,392. 21.
Police générale	1,055,000.	1,045,859. 51.	9,140. 49.
Frais de service	8,752,054.	8,752,054. 00.	"
Frais de refonte des monnaies	500,000.	"	500,000. 00.
Fonds de réserve	4,569.	"	4,569. 00.
TOTAUX	772,744,445.	752,063,378. 37.	20,681,066. 63.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

DE L'EXERCICE 1809.

La dépense de l'exercice 1809 a été estimée à 740 millions.

Les recettes ont été évaluées à une somme égale.

Votre Majesté a jugé convenable d'affecter à cet exercice, des ressources extraordinaires qui portent son budget de 740 millions à 786,740,214 fr. Cette somme suffit pour couvrir tous les besoins.

L'état coté C présente le montant des revenus et produits de 1809 et ce qui restait à rentrer au 1.er avril 1811.

L'état coté D présente la situation des crédits et le montant des sommes ordonnancées jusqu'à la même époque.

Digitized by Google

[C]

EXERCICE 1809.

RECETTES.

ÉTAT de Situation des Recettes de l'Exercice 1809, au 1.er avril 1811.

NATURE DES RECETTES.	MONTANT DES PRODUITS. d'après le Compte provisoire présenté dans la session de 1810.	MONTANT DES PRODUITS. d'après les comptes du Trésor et des Administrations et Régies, arrêtés depuis la loi du 20 avril.	MONTANT des Recettes faites en numéraire et régularisations, au 1.er avril 1811.	RESTE à rentrer en numéraire et régularisations au 1.er avril 1811.
Contributions directes	300,287,238.	301,500,797.	301,484,839. 71.	15,957. 29.
Enregistrement, domaines et bois	182,000,000.	187,586,315.	187,100,755. 54.	485,559. 46.
Régie des douanes, y compris les versemens de la régie des sels et tabacs au-delà des Alpes	57,000,000.	55,714,393.	55,519,374. 30.	195,018. 70.
Produits extraordinaires de la même régie	"	43,405,065.	27,820,598. 16.	15,864,466. 84.
Régie des droits réunis	105,000,000.	105,766,406.	105,766,406. 31.	"
Loterie	13,009,188.	13,026,697.	13,026,697. 09.	"
Postes	9,500,000.	9,051,605.	6,719,058. 42.	2,332,546. 58.
Régie des sels et tabacs au-delà des Alpes, non compris 5,138,304 fr. versés aux douanes	6,000,000.	4,461,742.	4,295,048. 47.	166,693. 53.
Salines de l'Est	3,000,000.	3,000,000.	3,000,000. 00.	"
Régie des poudres et salpêtres	500,000.	500,000.	500,000. 00.	"
Monnaies	600,000.	1,158,738.	1,158,737. 99.	0. 01.
Recettes diverses et accidentelles	3,112,762.	1,508,456.	1,083,237. 67.	425,218. 33.
Moyens extraordinaires	30,000,000.	30,000,000.	30,000,000. 00.	"
Recettes extérieures	30,000,000.	30,000,000.	30,000,000. 00.	"
TOTAUX	740,009,188.	786,740,214.	767,474,753. 66.	19,265,460. 74.

[D]

EXERCICE 1809.

DÉPENSES.

ÉTAT de Distribution des Crédits et des Sommes ordonnancées par les Ministres, sur l'exercice 1809, au 1.er avril 1811.

MINISTÈRES.	BUDJET RÉEL des dépenses qui ont eu lieu, suivant le décret impérial de 1811.	ORDONNANCES délivrées au 1.er avril 1811.	RESTE disponible pour des paiemens effectifs ou des régularisations.
Dette publique et pensions	111,190,253.	107,832,380.	3,357,873.
Liste civile et Princes français	26,083,333.	26,083,333.	"
Grand-Juge Ministre de la justice	22,815,515.	22,805,644.	9,871.
Relations extérieures	8,500,000.	7,835,988.	664,012.
Intérieur	52,922,000.	52,459,168.	462,832.
Finances (non compris les pensions)	23,328,000.	23,120,205.	207,795.
Trésor impérial	8,820,000.	8,176,637.	643,363.
Guerre	216,556,707.	208,043,541.	8,513,166.
Administration de la guerre	181,229,142.	169,195,945.	12,033,197.
Marine	110,475,264.	109 450,789.	1,024,475.
Cultes (les pensions non comprises)	14,920,000.	14,737,284.	182,716.
Police générale	1,200,000.	1,144.348.	55,652.
Frais de service	8,700,000.	8,450,899.	249,101.
TOTAUX	786,740,214.	759,336,161.	27,404,053.

Digitized by Google

CHAPITRE

Digitized by Google

CHAPITRE III.

DE L'EXERCICE 1810.

La recette du budget de 1810, qui n'avait été estimée qu'à 740 millions, ira à 795,414,093 fr., conformément à l'état E joint au présent chapitre; cet état présente le montant des recettes effectuées au 1.er avril 1811, et les sommes restant à rentrer à la même époque.

La dépense, suivant l'état F, est estimée à la même somme de 795,414,093 fr.

Le même état coté F présente la situation des crédits à la même époque du 1.er avril 1811.

L'Empire de VOTRE MAJESTÉ, déjà augmenté, à la fin de 1809, des départemens de Rome et du Trasimène, s'est de nouveau accru en 1810, d'abord des départemens des Bouches-de-l'Escaut, des Bouches-du-Rhin et de l'arrondissement de Bréda, et ensuite de la totalité de la Hollande. Je crois devoir présenter la situation des finances de ce pays pour 1810, dans son ancienne consistance.

La recette brute avait été calculée sur le pied d'environ 105 millions; et la dépense, y compris les frais d'administration et de perception des impôts, ne devait pas être au-dessous de 141 millions, conformément au budget annexé à ce chapitre, malgré les réductions faites par le roi, pour les six derniers mois 1810, au premier budget de cet exercice, qui s'élevait à 74 millions de florins, ou 150,220,000 fr. Voir G, n.° 1.

Cette énorme disproportion entre les recettes probables et les dépenses nécessaires, provenait principalement de la dette publique, successivement accrue jusqu'à concurrence de plus de 80 millions d'intérêts annuels : aussi, malgré la ressource ruineuse des emprunts et des anticipations sur les revenus, auxquels on avait eu recours, plus de 22 millions de francs étaient encore dus au moment de la réunion, sur les intérêts de la dette antérieure au 30 juin 1809, et il restait en outre à pourvoir au paiement d'une année entière, du 30 juin 1809 à pareille époque de 1810, pour laquelle les revenus courans auraient été également de beaucoup insuffisans.

Il est évident qu'un tel état de choses ne pouvait subsister long-temps : l'intérêt des créanciers eux-mêmes réclamait un changement qui les tirât de l'incertitude pénible dans laquelle ils se trouvaient placés, et qui fixât d'une manière certaine leur sort pour l'avenir.

La dette de ce pays devant, par l'effet de la réunion de ces provinces à l'Empire, être inscrite au Grand-livre, a dû être soumise à la réduction des intérêts, conformément à la loi de 1798; mais VOTRE MAJESTÉ, en réduisant l'intérêt de cette dette au tiers, a réduit les contributions dans la même proportion, et elle a assuré désormais un paiement exact et régulier aux créanciers de la Hollande, abusés jusques-là par des espérances qui ne pouvaient jamais se réaliser.

Je reviendrai sur la dette de ce pays dans le chapitre VIII, auquel les détails que j'aurai à donner appartiennent plus particulièrement.

VOTRE MAJESTÉ, en préparant à la Hollande un meilleur avenir, n'a négligé ni le présent ni le passé.

Le paiement des arrérages réduits de la dette publique, du 1.er juillet 1809 au 22 septembre 1810, montant à 30 millions, a été assuré par un décret impérial du 23 septembre 1810.

Et à partir du 22 du même mois, les arrérages de cette dette ont été acquittés, en même temps que celle de France, sur les fonds du budget général.

La Hollande a, au surplus, continué de faire particulièrement ses recettes et ses dépenses pour l'exercice 1810, sur le produit de ses contributions et revenus de la même année.

Le même décret du 23 septembre 1810 a pourvu à la liquidation et au paiement de l'arriéré des ministères pour les exercices antérieurs à 1810, estimé à 24 millions.

Une portion de l'ancien territoire hollandais avait été réunie dès le commencement de 1810 : elle a, pendant cette même année, formé les départemens des Bouches-du-Rhin, y compris l'arrondissement de Breda et celui des Bouches-de-l'Escaut. Pour 1811, l'arrondissement de Breda a été réuni au département des Deux-Nèthes.

Les deux départemens, dans leur première consistance, ont conservé pour 1810 un budget particulier, dont les recettes, après avoir satisfait aux dépenses locales, et à des affectations spéciales pour des travaux utiles aux deux départemens,

Digitized by Google

montant à 2,980,000 fr., ont pu contribuer encore aux dépenses générales pour une somme de 7 millions, qui fait partie des ressources portées au budget de 1810, annexé à ce chapitre. Etat H.

Des provinces plus éloignées du centre de l'Empire ont appelé les regards de VOTRE MAJESTÉ : je veux parler des départemens de Rome et du Trasimène et des Provinces illyriennes.

Les deux premiers, réunis vers le milieu de 1809, ont été gouvernés, jusqu'au 1.er janvier 1811, par une consulte extraordinaire chargée d'y préparer les moyens de les faire entrer dans l'ordre constitutionnel. Ils ont conservé, pendant la deuxième moitié de 1809 et pendant l'année 1810, un budget particulier. Je joins à ce chapitre les états des recettes et des dépenses faites pendant cet intervalle dans ces départemens, qui entrent, pour 1811, dans le budget général de l'Empire. Etats J. et L.

Les Provinces illyriennes, passées sous la domination de V. M. à la fin de 1809, ont formé dès-lors et forment encore un Gouvernement particulier. Elles ont eu en 1810 un budget à part, ci-joint sous le n.° 5. Etat M.

[E]

EXERCICE 1810.

État de Situation des Recettes de l'Exercice 1810, au 1.er avril 1811.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	MONTANT du BUDGET. (Loi du 20 avril 1810).	RRODUITS EFFECTIFS d'après les comptes du trésor impérial et les états des Administrations et Régies.	MONTANT DES RECETTES faites en numéraire et régularisations, au 1.er avril 1811.	RESTE A RENTRER en numéraire et régularisations, au 1.er avril 1811.
Contributions directes	300,287,238.	300,948,073.	300,948,073. 00.	»
Enregistrement, domaines et bois	182,000,000.	192,600,000.	179,634,142. 84.	12,965,857. 16.
Régie des douanes, y compris les versemens de la régie des sels et tabacs au-delà des Alpes	65,000,000.	92,300,000.	85,621,706. 60.	6,678,293. 40.
Produits extraordinaires de la même régie	»	8,092,157.	8,092,157. 00.	»
Régie des droits réunis	105,000,000.	107,800,000.	107,053,501. 79.	746,498. 21.
Loterie	14,000,000.	19,000,000.	18,859,929. 41.	140,070. 59.
Postes	9,500,000.	11,000,000.	8,962,877. 93.	2,037,122. 07.
Régie des sels et tabacs au delà des Alpes, non compris 3,875,110 fr. versés aux douanes	6,000,000.	7,840,000.	7,308,212. 00.	531,788. 00.
Fonds de la conscription	1,000,000.	»	»	»
Salines de l'Est	3,000,000.	3,221,101.	3,221,101. 00.	»
Régie des poudres et salpêtres	500,000.	500,000.	»	500,000. 00.
Monnaies	600,000.	1,000,000.	982,550. 90.	17,449. 10.
Recettes diverses et accidentelles	13,112,762.	14,112,762.	9,489,534. 16.	4,623,227. 84.
Recettes extérieures	30,000,000.	30,000,000.	30,000,000. 00.	»
Moyens extraordinaires	10,000,000.	»	»	»
Contributions des départemens des Bouches-du-Rhin et des Bouches-de l'Escaut	»	7,000,000.	4,873,821. 69.	2,126,178. 31.
TOTAUX	740,000,000.	795,414,093.	765,047,609. 32.	30,366,484. 68.

(F.)

EXERCICE 1810.

DÉPENSES.

ÉTAT de distribution des Crédits et des Sommes ordonnancées par les Ministres sur l'Exercice 1810, au 1.er avril 1811.

MINISTÈRES.	CRÉDITS PRIMITIFS.	BUDGET RÉEL, décret impérial de 1811.	ORDONNANCES délivrées au 1.er avril 1811.	RESTE disponible pour des paiemens effectif ou des régularisations.
Dette publique et pensions	112,352,000.	112,352,000.	108,561,318.	3,790,682.
Liste civile et Princes français	27,300,000.	27,300,000.	27,300,000.	"
Grand-juge Ministre de la justice	22,500,000.	23,274,087.	21,425,836.	1,848,251.
Relations extérieures	8,500,000.	8,385,000.	7,459,000.	926,000.
Intérieur	51,370,000.	57,125,000.	49,314,529.	7,810,471.
Finances (non compris les pensions)	26,000,000.	26,000,000.	22,346,968.	3,653,032.
Trésor impérial	7,800,000.	8,300,000.	7,193,757.	1,106,243.
Guerre	200,000,000.	239,902,014.	204,515,425.	35,386,589.
Administration de la guerre	150,000,000.	151,400,441.	119,646,624.	31,753,817.
Marine	105,000,000.	111,366,835.	101,065,399.	10,301,436.
Cultes (les pensions non comprises)	15,000,000.	15,528,240.	14,912,952.	615,288.
Police générale	1,500,000.	1,500,000.	1,326,542.	173,458.
Frais de service	8,000,000.	9,907,147.	9,907,147.	"
Fonds de réserve	4,478,000.	3,073,329.	"	3,073,329.
TOTAUX	740,000,000.	795,414,093.	693,795,145.	100,438,596.

[G.] *BUDGET DE LA HOLLANDE POUR 1810.*

RECETTES.		DÉPENSES.			
NATURE des PRODUITS.	MONTANT des PRODUITS.	DETTE PUBLIQUE.		MONTANT des DÉPENSES.	*OBSERVATIONS.*
Impôt territorial.....	20,214,334. 00.				
Personnel.....	8,807,029 94.	Dette publique perpétuelle.....	75,494,583.		
Domestiques.....	1,641,361. 26.				
Chevaux.....	1,530,259. 26.	Interêts de la dette exigible à liquider....	2,746,285.	83,197,430.	
Bétail.....	1,492,271. 27.				
Mobilier.....	1,026,119. 20.	Rentes viagères.....	1,197,700.		
Cheminées.....	1,081,743. 24.				
Restes des impôts directs.	76,425. 94.	Pensions.....	3,758,862.		
4 pour o/o additionnels..	106,180. 35.				
Sel.....	2,205,231. 98.				
Savon.....	1,508,538. 46.	Liste civile.....	3,000,000.		
Poids.....	1,515,782. 72.				
Mesure ronde.....	678,504. 39.	Conseil d'état.....	198,128.	3,406,000.	
Mouture.....	10,649,811. 26.				
Viandes.....	4,151,319. 17.	Secretairerie royale...	207,872.		
Vin.....	2,648,626. 56.				
Genièvre.....	7,873,404. 92.	*MINISTÈRES.*			
Droit de tonnage.....	1,031,674. 72.				
Eau-de-vie étrangère....	276,358. 11.	De l'intérieur.....	5,075,000.		
Timbre sur les objets de luxe.....	105,803. 07.	Du waterstaat.....	2,030,000.		
Or et argent fabriqués..	181,905. 41.	Des finances.....	7,105,000.		
4 pour o/o additionnels.	198,104. 44.	Des affaires étrangères.	812,000.		
Tourbe	3,180,669. 15.			53,592,000.	
Timbre sec.....	8,281,142. 70.	De la marine.....	12,180,000.		
Supplément de timbre..	158,051. 51.				
Droit sur les successions..	6,317,617. 81.	De la guerre.....	24,360,000.		
Timbre collectif.....	3,007,661. 98.				
Douanes.....	5,301,112. 70.	De la justice et de la police.....	2,030,000.		
Produit de l'étranger...	1,549,026. 01.				
Postes.....	706,034. 00.				
Domaines.....	3,109,102. 31.	Dépenses extraordinaires et imprévues..		812,000.	
Loterie.....	1,400,700. 00.				
Revenus de l'Oost-Frise..	4,060,000. 00.				
TOTAL.....	106,071,237. 88.	TOTAL.....		141,007,430.	

ÉTAT des recettes et dépenses, en 1810, dans les départemens des Bouches-du-Rhin, y compris l'arrondissement de Breda, et dans le département des Bouches-de-l'Escaut.

RECETTES.

Montant des contributions et revenus.....	Département des Bouches-du-Rhin.	9,003,000.
	Départ.t des Bouches-de-l'Escaut..	4,380,286
TOTAL pour les deux départemens.....		13,383,286.

DÉPENSES.

Dépenses locales de toute nature suivant les budgets arrêtés par Sa Majesté....	Bouches-du-Rhin.....	1,835,865.
	Bouches-de-l'Escaut.....	574,389.
TOTAL des dépenses locales.....		2,410,254.
Affectations spéciales en vertu de décrets impériaux: savoir,		
Entretien des digues de l'île de Walcheren....	200,000.	
Indemnités aux propriétaires de Flessingue...	700,000.	
Travaux de l'écluse du bassin et du magasin de Flessingue.....	750,000.	
Pour les routes d'Anvers à Amsterdam; d'Anvers à Nimègue, de Bois-le-Duc à Liége.....	1,000,000.	2,980,000.
Pour des digues.....	300,000.	
Secours aux incendiés d'Osterveillers.....	30,000.	
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....		5,390,254.

RÉSULTAT.

Les recettes sont estimées à.....	13,383,286.
Les dépenses montent à.....	5,390 254.
Reste pour les dépenses générales de l'Empire.....	7,993,032.

Les non-valeurs prévues réduiront vraisemblablement le produit effectif aux 7 millions portés au budget général de 1810.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTATS ROMAINS.

Sept derniers mois de l'Exercice 1809.

SITUATION

Des Recettes et Dépenses au 1.er Avril 1811.

Digitized by Google

ÉTAT de situation au 1.er Avril 1811, des Recettes e
moi

RECETTE.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT des PRODUITS.	RECETTES FAITES au 1.er avril 1811.	RESTE À RENTRER en numéraire.
Contributions directes	2,432,265. 74.	2,267,259. 32.	122,085. 17.
Produits affermés	2,282,894. 98.	2,129,896. 50.	"
Administrations et régies	2,250,107. 91.	2,250,107. 91.	"
Recettes diverses	50,642. 46.	50,642. 46.	"
Fonds spéciaux	507,994. 12.	481,836. 72.	"
Reste en caisse de la dépositairerie	32. 47.	32. 47.	"
TOTAUX	7,523,937. 68.	7,179,775. 38.	122,085. 17.

Digitized by Google

ROMAINS.

s Dépenses des départemens de Rome et du Trasimène, pour les sept derniers 809.

DÉPENSE.

MINISTÈRES.	MONTANT DES DÉPENSES acquittées jusqu'au 1.er avril 1811.
Dette publique	2,177,990. 58.
Justice	259,489. 71.
Intérieur	806,400. 71.
Finances	673,773. 60.
Guerre	83,848. 47.
Administration de la guerre	457,069. 37.
Marine	130,626. 00.
Cultes	1,240,141. 67.
Police générale	73,621. 25.
Dépenses extraordinaires	284,980. 65.
Dépenses sur les fonds spéciaux	381,592. 00.
Remboursement autorisé par décision impériale	92,555. 00.
	6,662,089. 01.
Pièces de dépenses acquittées par les Administrateurs caméraux, admises pour comptant dans leurs comptes arrêtés par le conseil de liquidation	288,707. 06.
TOTAL	6,950,796. 07.

BALANCE.

Les recettes faites sont de	7,179,775. 38.	7,301,860. 55.
Restait à rentrer en numéraire	122,085. 17.	
Les dépenses s'élèvent à		6,950,796. 07.
RESTE disponible pour le service de 1810		351,064. 48.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTATS ROMAINS.

BUDGET

DES RECETTES ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1810.

Digitized by Google

EXERCICE
1810.

ÉTATS

BUDGET des RECETTES et DÉPENSES des décrété le 3 janvier de

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	MONTANT des Estimations du Budget.	MONTANT des Produits effectifs.	RECETTES faites au 1.er avril 1811.	RESTE à rentrer en numéraire et régularisations.
Excédant des recettes de 1809	"	351,064. 48.	228,979. 31.	122,085. 17.
Contributions directes	3,354,282.	3,500,646. 90.	3,328,588. 27.	172,058. 63.
Taxe sur les vignes de l'Agro romano	10,486.	6,099. 00.	3,049. 50.	3,046. 50.
Enregistrement et domaines	3,175,000.	2,977,408. 15.	2,977,408. 15.	"
Douanes — anciennes	"	248,000. 51.	248,000. 51.	"
Douanes — nouvelles	"	56,590. 67.	56,590. 67.	"
Postes	300,000.	252,369. 09.	252,369. 09.	"
Sels et tabacs	3,137,800.	2,040,903. 63.	2,040,903. 63.	"
Loterie	500,000.	632,536. 00.	632,536. 00.	"
Marque d'or et d'argent	50,000.	"	"	"
Droit de mouture — Rome	1,100,000.	1,094,891. 10.	1,094,891. 10.	"
Droit de mouture — Départemens	2,000,000.	2,085,342. 74.	2,085,342. 74.	"
Droits d'entrée de la ville de Rome	2,500,000.	1,886,193. 23.	1,886,193. 23.	"
Idem sur la neige et la glace	21,400.	21,400. 00.	11,930. 50.	9,469. 50.
Idem sur l'excavation de la pozzolane	803.	803. 00.	535. 00.	268. 00.
Demi-droit de tonnage à Civita-Vecchia	50,000.	12,087. 04.	12,087. 04.	"
Taxe pour la police des rues	68,800.	68,800. 00.	54,137. 03.	14,662. 97.
Recettes diverses	"	147,884. 91.	147,884. 91.	"
Produits de l'apurement d'anciens comptes et de liquidation de créances actives	"	729,014. 07.	"	729,014. 07.
TOTAUX	16,267,771.	16,112,034. 52.	15,061,426. 68	1,050,607. 84.

Digitized by Google

ROMAINS.

départemens de Rome et du Trasimène, pour l'exercice 1810, la même année.

DÉPENSES.

MINISTÈRES.	CRÉDITS primitifs suivant le Budget.	MONTANT des Dépenses réelles.	MONTANT des Sommes ordonnancées jusqu'au 1.er avril 1811.	RESTE à ORDONNANCER.
Dette publique	3,521,868.	3,215,148. 90.	3,215,148. 90.	»
Liste civile	1,500,000.	1,500,000. 00.	»	1,500,000. 00. (a)
MINISTÈRES.				
Justice	915,202.	918,760. 78.	918,760. 78.	»
Intérieur	4,969,969.	2,306,154. 48.	2,272,583. 87.	33,570. 61
Finances	463,490.	451,460. 96.	442,626. 96.	8,834. 00
Trésor impérial	84,000.	56,049. 92.	28,622. 19.	27,427. 73
Guerre	2,686,330.	2,952,330. 00.	2,952,330. 00.	»
Administration de la guerre	266,000.			
Marine	544,000.	590,332. 71.	590,332. 71.	
Cultes	1,800,000.	1,800,000. 00.	1,800,000. 00.	»
Police générale	170,000.	55,263. 50.	54,563. 50.	700. 00.
Dépenses imprévues, y compris 252,258 francs, pour dépenses des administrations des postes et des domaines à régulariser	»	2,266,533. 27.	1,954,164. 72.	312,368. 55.
TOTAUX	16,920,859.	16,112,034. 52.	14,229,133. 63.	1,882,900. 89.

(a) Il a été payé sur cet article de dépense 750,000 fr. en exécution d'un décret du 25 avril.

Digitized by Google

[M.]

Digitized by Google

65

PROVINCES ILLYRIENNES.

BUDGET

DES RECETTES ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1810.

Digitized by Google

EXERCICE 1810.

RECETTES.

NATURE DES REVENUS.		PRODUITS PRÉSUMÉS.
Arriéré des contributions antérieures à 1810		2,112,196. 91.
Contribution foncière de 1810		2,543,718. 70.
——— personnelle *idem*		267,916. 27.
Enregistrement, domaines, rentes et dîmes		1,575,857. 12.
Sels et tabacs		1,508,580. 22.
Douanes. ordinaires	1,930,040. 58.	3,631,515. 76.
Douanes. extraordinaires	1,701,475. 18.	
Loterie		7,219. 46.
Postes et messageries		122,207. 18.
Emprunt		1,523,867. 86.
Recettes diverses		1,243,074. 65.
Crédit en domaines par décret impérial du 15 avril 1811		6,000,000. 00.
TOTAL		20,536,154. 13.

Digitized by Google

pour l'Exercice 1810.

DÉPENSES.

MINISTÈRES.	DÉPENSES PRÉSUMÉES.
Dette publique	*Mémoire.*
Pensions civiles, militaires et ecclésiastiques	700,000. 00.
Grand-Juge Ministre de la justice	615,000. 00.
Intérieur	1,167,300. 00.
Finances	719,000. 00.
Trésor public	302,250. 00.
Guerre	7,867,792. 88.
Administration de la guerre	6,062,600. 00.
Marine	506,136. 00.
Cultes	327,000. 00.
TOTAL	18,267,078. 88.

RÉSULTAT.

RECETTES présumées	20,536,154. 13.
DÉPENSES *idem*	18,267,078. 88.
EXCÉDANT des Recettes	2,269,075. 25.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

DES ADMINISTRATIONS ET RÉGIES.

§. I.er

Régie de l'Enregistrement et des Domaines.

Les produits bruts de cette administration, suivant le relevé général, remis par la régie, des comptes vérifiés de tous ses préposés, se sont élevés, pour l'année 1810, tant en numéraire effectif qu'en valeurs diverses, à la somme totale de 245,914,578 fr.

Les recettes, tant en numéraire qu'en traites des adjudicataires de bois et autres valeurs qui font office de numéraire pour le trésor impérial, ont monté à . . . . . 238,208,621. 00. *Voir l'état. n.° 1.*

Dans cette somme se trouvent comprises diverses recettes ayant des affectations spéciales et montant à . . . . 15,882,251. 00. *Voir idem*

Reste en recette propre au trésor impérial. . . . . 222,326,370. 00.

Sur cette somme, la régie a acquitté pour les divers prélèvemens et dépenses administratives énoncées dans l'état n.° 1 . . . . . 29,790,946. 00. *Voir idem.*

Ainsi, le produit net applicable aux dépenses de 1810 est de. . . . . 192,635,324. 00.

Sur cette somme, le trésor impérial avait reçu, au 1.er avril 1811, en numéraire et traites.. . . . . 179,634,142. 00.

Restait à rentrer au trésor impérial, au 1.er avril 1811.. 13,001,182. 00.

Cette somme se compose, partie de traites d'adjudicataires de coupes de bois, qui n'étaient pas encore rentrées au trésor; partie de régularisations restant à faire de dépenses imputables sur les crédits des Ministres, et dont la régie fait l'avance.

Le droit d'enregistrement, qui avait produit, en 1809, 94,666,318 fr., s'est élevé, en 1810, à 103,424,103 fr. Ce produit est le plus fort qui ait été obtenu depuis douze ans.

Digitized by Google

§. II.

Administration des Forêts.

Voir l'état n.° 2. L'état ci-joint n.° 2, présente les divers résultats de cette administration pendant l'exercice 1810. Ils prouvent que, secondant les vues réparatrices du Gouvernement, elle s'applique avec constance à l'amélioration du sol forestier : des terrains que le temps, la licence ou les abroutissemens avaient dépeuplés, se couvrent de plants nouveaux; des bois où ne régnait aucun ordre d'exploitation, reçoivent des aménagemens basés sur la qualité du fonds, la nature des essences et les besoins de la consommation; des routes sont ouvertes dans des forêts que la difficulté de leur accès rendait de nul produit; et généralement des fossés construits autour des coupes, en protégent le recru contre la dent des bestiaux, et en mettent la contenance à l'abri des atteintes des riverains.

Parmi ces améliorations, se font remarquer des plantations d'une grande quantité d'arbres de tiges, exécutées en mémoire de deux immortels événemens, l'auguste mariage de VOTRE MAJESTÉ et la naissance du Roi de Rome; ainsi, les forêts offriront à nos neveux d'abondantes ressources et de grands souvenirs.

§. III.

Administration des Douanes.

Voir l'état n.° 3.

Le produit des douanes s'est élevé, en 1810, à.....	49,068,319. 00.
Celui du droit sur le sel monte à.....	43,241,878. 00.
TOTAL du produit de cette régie, en 1810.....	92,310,197. 00.

La perception du demi-droit de tonnage, celui de colis et de bassin à Anvers, et de la taxe d'entretien à Cette, le Havre, Ostende et Bruges, a produit, en 1810, une somme de 344,055 fr. Ces fonds ont une affectation spécial.

§. IV.

Administration des Postes.

Voir l'état n.° 4. Les produits bruts de cette administration sont évalués, pour 1809, à la somme de 25,398,258 fr.

Le produit net pour le trésor n'ira pas au-delà de 9,500,000 fr., eu égard aux dépenses extraordinaires qu'occasionnent le service des estaffettes et celui des armées.

Digitized by Google

Je rappelle, au surplus, que le service exécuté gratuitement par l'administration des postes, pour le Gouvernement, pour les autorités constituées et pour un grand nombre de fonctionnaires publics, aurait donné, en 1810, s'il eût été payé, une recette au moins de 24 millions, que l'on peut considérer comme un produit *en nature*, obtenu indépendamment du bénéfice en argent.

§. V.

Administration de la Loterie.

Cette branche de revenu a produit net pour 1810, 19,183,056 fr., qui sont rentrés en totalité au trésor impérial. Voir l'état n.° 5.

La comptabilité de cette administration est constamment à jour.

§. VI.

Régie des Droits réunis.

Le produit net de cette régie déduction faite des prélèvemens de toute nature pour dépenses administratives, restitution de droits à l'exportation, &c., avait été, pour l'année 1809, de 106,834,389 fr.

Ce même produit s'est élevé, en 1810, à 107,854,167 fr., qui sont rentrés au trésor impérial. Voir l'état n.° 6.

Le droit perçu par la régie, en 1810, sur la fabrication et la vente du tabac, a rapporté 21,126,745 fr., au lieu de 18,177,424 fr. perçus en 1809.

Ces 21,126,745 fr., réunis à la somme de 4,327,883 fr. perçus par la régie des douanes sur le tabac exotique, et à celle de 3,124,303 fr. provenant de la régie au-delà des Alpes, déduction faite des droits qu'elle a payés à celle des douanes, ont porté le produit total de cette branche de revenu à 28,578,931 fr.

La régie des droits réunis est chargée de la perception du droit sur le sel qui se fabrique dans les salines de l'Est. Elle a perçu en 1810, pour cet objet, 6,574,760 fr., qui, réunis à la somme de 43,241,878 fr. perçus par la régie des douanes, et à celle de 4,847,254 fr. provenant de la régie au-delà des Alpes, déduction faite des droits qu'elle a payés à celle des douanes, portent le produit total de cette branche de revenu, pour 1810, à la somme de 54,663,892 fr.

Cette régie perçoit quelques droits sur la navigation intérieure et sur les bacs et passages d'eau. Ces droits, qui ont des destinations spéciales, ont produit net, en 1810, 5,392,377 fr.

Digitized by Google

§. VII.

Salines de l'Est.

La première période du bail expirait au 31 décembre 1810; sur la proposition que j'ai eu l'honneur de faire à Votre Majesté, le canon vient d'être réglé, pour les trois années suivantes, à 3,750,000 fr. C'est une augmentation du *quart*, augmentation obtenue, par l'accroissement des ventes à l'étranger et à l'intérieur, et par les moyens que donne à l'Administration une grande force de capitaux et de confiance.

Voir l'état n.° 7.

L'année 1810 a été remarquable par un résultat d'exploitation qu'on n'avait pas encore atteint depuis le bail: la fabrication, qui s'était arrêtée jusqu'alors au-dessous du terme moyen de 500,000 quintaux métriques, s'est élevée à 536,850 quintaux 46 kilogrammes. Le Gouvernement partageant l'excédant *par moitié*, il en est résulté, pour 1810, un versement extraordinaire au Trésor d'une somme de 221,101 fr. 56 cent.; et les mêmes avantages s'annoncent pour 1811, indépendamment de l'augmentation déjà assurée par la nouvelle fixation du prix du bail.

Les dépenses d'entretien et réparation continuent, comme pour les années précédentes, dans une proportion bien supérieure à celle exigée par le bail: elles s'accroîtront encore par la reconstruction d'un bâtiment de graduation à Montmorot, et d'une somme de 350,000 fr. à employer, cette année, pour le compte des salines, au canal de la Sarre à la Seille.

§. VIII.

Régie des Sels et Tabacs au-delà des Alpes.

Voir l'état n.° 8.

La consommation en 1810 a été, pour les sels, de 26,074,053 kilogrammes, qui ont produit brut..... 13,060,904. 00.

Et pour les tabacs, de 1,380,199 kilogrammes, qui ont donné brut..... 6,261,356. 00.

Total général..... 19,222,260. 00.

Cette consommation, sur une population de 3,830,000 habitans, répond à près de 7 kilogrammes par tête pour le sel, et, pour le tabac, à 11 onces 3/4: ces proportions excèdent celles précédemment connues en France.

Le

Le produit net de cette régie avait été, en 1809, de 9,600,046 fr.

Pour 1810, eu égard à la réunion de la Toscane et aux perceptions à faire dans les états de Lucques et de Piombino, je l'avais évalué à 11 millions, y compris les sommes à verser à la régie des douanes; il s'est élevé réellement à 11,850,667 fr., dont 3,875,110 fr. versés à la régie des douanes, et 7,975,556 fr. au Trésor impérial, ci..... 11,850,667. 00.

Ce produit avait été, depuis le 1.er vendémiaire an 14 jusqu'au 1.er janvier 1810 (quatre ans trois mois), de..... 33,819,924. 00.

TOTAL pour cinq ans trois mois..... 45,670,591. 00.

En ajoutant à ce résultat la valeur au prix de vente des matières restant en magasin au 1.er janvier 1811, déduction faite des dépenses encore nécessaires pour les consommer;

SAVOIR:

Pour 15,904,374 kilogrammes de sel, et pour 1,010,461 kilogrammes de tabac..... 10,259,614. 00.

L'actif de la régie, au 1.er janvier 1811, se trouvait de... 55,930,205. 00.

Ce capital compose les bénéfices qu'elle a obtenus en cinq ans trois mois, sans qu'aucune avance lui ait été faite par le Trésor impérial.

La comptabilité de cette régie est à jour: les comptes généraux de 1806, 1807 et 1808, sont définitivement jugés par la cour des comptes, sans aucune charge et sans aucun rejet. Celui de 1809 est au moment d'être envoyé à cette cour; et celui de 1810, qui se prépare, sera remis à la fin de l'année courante.

La reddition en sera d'autant plus simple, que la régie n'a pas éprouvé, de la part des comptables, le moindre déficit.

Digitized by Google

§. IX.

Administration des Monnaies.

Voir l'état n.° 9. La fabrication des nouvelles espèces d'or et d'argent, ordonnée par la loi de 1802, s'élevait, au commencement d'avril 1811, à 603,162,784. 00.

Les pièces de 5 fr. fabriquées à l'ancien type, antérieurement à 1802, se sont élevées à ..... 106,335,755. 00.

TOTAL des monnaies de nouvelle fabrication .... 709,498,539. 00.

SAVOIR :

En or, au nouveau type ..... 250,599,480. 00.

En argent,

à l'ancien type, antérieurement à 1802 ...	106,335,755	458,899,059. 00.
au nouveau type, depuis 1802.....	352,663,304	

709,498,539. 00.

Il existe dans cette somme pour 49,610,699 fr. de coupures de la pièce de 5 francs.

Les Administrateurs ont, suivant ce qui se pratique chaque année, fait prendre dans la circulation plusieurs des pièces fabriquées dans chacun des hôtels des monnaies pendant l'année dernière, et les ont soumises à un essai particulier. Les procès-verbaux de cette opération, joints à ce compte, présentent des résultats aussi satisfaisans que ceux des années précédentes. *Voir l'état n.° 9 bis.*

La même opération a eu lieu sur les monnaies fabriquées dans le royaume d'Italie, et qui ont cours en France. Le procès-verbal de cette vérification est également joint à ce compte, et prouve que ces espèces ont été trouvées exactement dans les limites fixées par la loi pour les monnaies françaises. *Voir l'état n.° 9 ter.*

Digitized by Google

CHAPITRE V.

§. I.er

De la Marche du Recouvrement des Contributions directes pendant l'année 1810, et de sa Situation au 1.er janvier 1811.

La marche du recouvrement des contributions directes a éprouvé encore quelque amélioration comparativement aux années antérieures.

Il ne restait plus à recouvrer au 1.er janvier 1811, sur l'exercice 1810, que 47,712,000 francs. *Voir* Pièces justificatives, n.os 10 et 11,

Les frais de poursuites ont encore été moindres en 1810 que dans les années antérieures; sur un recouvrement de 386,036,889 francs, ils ne se sont élevés qu'à 1,250,127 francs, c'est-à-dire à 1/308.e

§. II.

Du Cadastre.

Depuis l'adoption de l'arpentage parcellaire, qui date de l'année 1808, l'opération cadastrale a pris une marche assurée.

L'arpentage était terminé sur le terrain dans 5,243 communes, au 1.er avril 1811; il le sera dans 2000 nouvelles communes dans le cours de l'année présente; ce qui portera à plus de 7000 le nombre des communes arpentées au 1.er janvier 1812; c'est un peu plus du septième de la France.

L'expertise est nécessairement en retard sur l'arpentage, qui doit la précéder. Le nombre des communes expertisées au 1.er avril 1811 était de 3,145: 17 à 1800 autres le seront dans le cours de 1811; ce qui en portera le nombre, au 1.er janvier 1812, à environ 5000.

120 assemblées cantonales avaient eu lieu au commencement de 1811, et avaient procédé à l'examen et à la discussion des expertises dans les diverses communes de leurs arrondissemens respectifs. Les procès-verbaux de ces assemblées contiennent généralement l'expression de la satisfaction et l'hommage

pour VOTRE MAJESTÉ, de la plus respectueuse reconnaissance du bienfait qu'elles doivent à sa sollicitude paternelle.

Ces 120 cantons comprennent environ 1400 communes dont les rôles cadastraux seront mis en recouvrement pour 1812, et feront disparaître les inégalités qui existaient antérieurement de commune à commune et de propriétaire à propriétaire. La proportion de la contribution variait précédemment entre eux de moitié du revenu au dixième, au vingtième, au cinquantième et au-delà. Tous sont aujourd'hui ramenés à un taux uniforme.

Déjà, depuis trois ans, 2,400 rôles qui avaient été formés d'après des expertises faites sur plans de masse, ont été mis en recouvrement, et ont remédié à une partie des imperfections que le cadastre parcellaire fait plus complétement disparaître: ainsi près de quatre mille rôles cadastraux seront en recouvrement en 1812. Le nombre en serait plus considérable, si l'expérience n'avait prouvé qu'il convenait d'attendre les résultats des assemblées cantonales pour procéder à la confection définitive des rôles; ce qui retarde cette opération pour un assez grand nombre de communes qui font partie de justices de paix dans lesquelles il reste encore quelques communes dont le travail n'est pas entièrement terminé.

La situation actuelle de cette entreprise, et les travaux qui seront achevés dans la campagne de 1811, doivent me mettre à portée de proposer, l'année prochaine, à VOTRE MAJESTÉ, la première application des résultats définitifs de l'opération cadastrale au répartement général de la contribution foncière dans une zone composée d'une fraction de chacun des départemens de l'Empire. Il ne s'agira que de comparer le montant des revenus constatés par le cadastre, dans toutes les communes dont cette zone sera composée, avec la masse des contingens actuels de ces mêmes communes, et d'établir le rapport entre ces revenus et ces contingens; lequel fixera naturellement la portion de revenu que chaque propriétaire devra consacrer au paiement de l'impôt en 1813, et cette portion sera la même pour tous.

L'égalité de répartition se trouvera ainsi établie partiellement, de département à département, de commune à commune et de propriétaire à propriétaire, et aussi complétement pour *cette fraction de l'Empire*, qu'elle le sera *pour l'ensemble* lorsque l'opération aura atteint son dernier terme.

CHAPITRE VI.

DE LA DETTE PUBLIQUE ET DES PENSIONS.

I.re DIVISION.

Dette perpétuelle.

§. I.er

SUIVANT l'état du trésor impérial, la dette perpétuelle inscrite s'élevait, au 1.er janvier 1810, à..... 56,730,583f.

Elle s'est accrue pendant cette année, par de nouvelles inscriptions, d'une somme de..... 4,057,340.

Sur laquelle il faut déduire, pour parties données en paiement de domaines nationaux, et passées au compte de l'Empire, en 1810..... 5,925.

RESTE en augmentation pendant 1810. 4,051,415. 4,051,415.

SITUATION au 1.er janvier 1811..... 60,781,998.

§. II.

Crédit relatif aux Inscriptions à faire au Grand-livre en 1811.

Les crédits législatifs successivement ouverts pour des inscriptions au grand-livre, jusqu'au 1.er janvier 1810, s'étaient élévés à..... 56,734,486.

Deux nouveaux crédits ont été ouverts par la loi du 15 janvier 1810;

SAVOIR :

1.° Pour les nouvelles inscriptions en général. 4,000,000.
2.° Pour moitié de la dette perpétuelle du Piémont..... 537,000. } 4,537,000.

TOTAL..... 61,271,486.

Digitized by Google

Report..... 61,271,486.

La dette inscrite au 1.er janvier 1811, est,
comme on vient de l'établir, de..... 60,781,998.
Celle inscrite depuis ou restant à inscrire, est de 1,518,002. } 62,300,000.

Le crédit à ouvrir pour compléter définitivement les inscriptions à faire au grand-livre, est en conséquence de..... 1,028,514.

Cette disposition pourvoira aux derniers résultats des opérations du conseil général de liquidation supprimé par la loi du 15 janvier 1810. On avait supposé qu'elles pouvaient donner lieu à plus de 20 millions d'inscriptions nouvelles, et 5 millions et demi auront suffi.

Ainsi, il ne peut plus subsister aucune incertitude sur la consistance définitive de la dette perpétuelle, et le crédit public ne peut qu'en recevoir une heureuse influence.

II.e DIVISION.

Dette viagère.

Dette inscrite au 1.er janvier 1811..... 16,148,814.
Idem inscrite depuis ou restant à inscrire, y
compris 1,200,000 fr. pour la Hollande..... 1,389,283. } 17,538,097.

La liquidation de cette dette se trouve parvenue à son dernier terme.

III.e DIVISION.

Pensions.

§. I.er

Pensions civiles.

Les pensions civiles inscrites s'élevaient, au 1.er janvier 1811, à 6,223,756f

SAVOIR :

Départemens en deçà des Alpes.

Pensions liquidées en exécution de la loi de 1790.	1,417,649.	
Pensions liquidées postérieurement.....	1,126,904.	
Pensions des veuves de militaires.....	2,246,215.	
	4,790,768.	

Report.....		6,223,756.

Départemens au-delà des Alpes.

Pensions du Piémont.....	531,423.	
——— de la Ligurie.....	32,740.	1,432,988.
——— de Parme et Plaisance.	341,809.	
——— de la Toscane.....	527,016.	
SOMME pareille.....		6,223,756.

§. II.

Pensions ecclésiastiques.

Elles s'élevaient au 1.er janvier 1811, à..... 24,899,059.

SAVOIR :

Départemens en-deçà des Alpes.....		21,203,167.

Départemens au-delà des Alpes.

Piémont.....	2,334,760.	
Ligurie.....	484,632.	3,695,892.
Parme et Plaisance.....	876,500.	
SOMME pareille.....		24,899,059.
TOTAL des pensions *inscrites* au 1.er janvier 1811..		31,122,815.

Mais le trésor aura, en outre, à payer en 1811, pour des pensions ou déjà liquidées, *quoique non encore inscrites*, ou qui sont en cours de liquidation.

SAVOIR :

Pour les pensions civiles.

Départemens en-deçà des Alpes.....	1,217,853.	
Nota. Ces pensions sont celles qui sont retirées des budgets de la guerre et du ministère de l'intérieur, en vertu du decret du 27 février 1811.		3,358,894.
Départemens au-delà des Alpes.....	1,841,041.	
Hollande.....	300,000.	

Pour les pensions militaires.

Hollande		3,000,000.

Pour les pensions ecclésiastiques.

Départemens en-deçà des Alpes, y compris 159,000 fr. retirés du budget du ministère des cultes, en exécution du même décret du 27 février 1811	850,750.	5,585,274.
Départemens au-delà des Alpes	4,734,724.	
TOTAL		11,944,168.

RÉCAPITULATION des paiemens que le Trésor pourra avoir à faire en 1811.

PENSIONS CIVILES.

Inscrites au 1.er janvier 1811	6,223,756.	12,582,650.
A inscrire après cette époque	6,358,894.	

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Inscrites à la même époque	24,899,059.	30,484,333.
A inscrire	5,585,274.	
TOTAL GÉNÉRAL		43,066,983.

Sauf les extinctions depuis le 1.er janvier 1811.

Des vues d'ordre ont déterminé VOTRE MAJESTÉ à ordonner qu'à l'avenir, diverses pensions qui avaient été assignées jusque-là sur les ministères de l'intérieur, de la guerre et des cultes, et les soldes de retraite de 3000 francs et au-dessus, seraient inscrites au grand-livre des pensions, pour être payées directement par le trésor impérial. Les budgets de ces trois ministères ont, en conséquence, été diminués du montant de ces pensions, qui se trouvent indiquées au tableau ci-dessus.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

DU BUDGET DE 1811.

Les contributions directes et indirectes et autres ressources de 1811, sont estimées à 954 millions, conformément à l'état annexé à ce chapitre, et coté N.

Le même état présente la répartition de cette somme entre les divers services, et comprend un fonds de réserve de 22,034,000f.

Les départemens de Rome et du Trasimène entrent dans la recette générale de ce budget, pour 12,575,000 fr. Ceux des Bouches-du-Rhin et des Bouches-de-l'Escaut pour environ 7 millions; et la Hollande pour 55 millions, non compris les douanes et les postes, dont les produits se confondent avec les recettes générales de ces deux administrations. *V.* État O. *V.* État P.

Votre Majesté m'a aussi ordonné d'y comprendre les revenus des Provinces illyriennes, quoiqu'elles ne soient pas réunies à l'Empire: elles se trouvent ainsi soumises aux mêmes règles de comptabilité qui sont observées en France, ce qui facilite l'administration de ces provinces éloignées; elles figurent au budget pour une recette de 10 millions conformément à l'état ci-joint. *V.* État Q.

Les trois nouveaux départemens de l'Elbe sont aussi compris au budget de 1811, pour 20 millions; néanmoins les contributions françaises n'y sont introduites qu'à partir du 1.er juillet 1811. Les anciennes contributions continuent d'y être perçues, jusqu'à cette époque, sous la direction et la surveillance d'une commission de gouvernement. L'état R ci-joint présente l'aperçu des revenus de cette nouvelle partie de l'Empire, pour 1811. *V.* État R.

Le département de la Lippe, également réuni, conserve son régime actuel de contributions pendant l'année entière 1811. Il continue, en conséquence, ses recettes et dépenses jusqu'au 1.er janvier 1812. Il contribuera cependant de quelque chose aux dépenses générales de l'exercice courant.

Celui du Simplon, formé par la réunion récente du Valais, ne peut, par la modicité des facultés de ses habitans, être d'aucune ressource pour les finances. Le produit de ses contributions ne couvrira pas même les frais de son administration; mais la réunion de ce pays entrait dans le système de nos communications avec l'Italie.

On a vu, au chapitre de l'exercice 1810, que la Hollande, dans sa première

Digitized by Google

consistance, payait environ 105 millions bruts. Une telle charge était évidemment au-dessus de ses forces; et le premier ordre que VOTRE MAJESTÉ m'a donné, au moment de la réunion, a été celui d'examiner les moyens de procurer aux contribuables le soulagement nécessaire, en assurant néanmoins au trésor le juste dédommagement des charges que la réunion de ce pays lui apportait.

C'est pour atteindre ce double but que VOTRE MAJESTÉ a ordonné que les députés de la Hollande envoyés à Paris se réuniraient en conseil, pour délibérer, avec ses ministres de l'intérieur, du trésor et des finances, sur tous les intérêts de cette nouvelle partie de son Empire.

La section des finances de ce conseil a été particulièrement chargée de comparer les contributions actuelles de la Hollande avec celles perçues en France, afin de se mettre en état d'indiquer celles des contributions hollandaises qui pourraient être avantageusement conservées, et celles qu'il pourrait convenir de remplacer par des contributions françaises.

Les discussions qui ont eu lieu à ce sujet, ont amené à reconnaître que l'intérêt bien entendu de la Hollande était de conserver, provisoirement, son système actuel de contributions, en modérant celles qui étaient trop onéreuses, et en supprimant certaines taxes dont l'assiette prêtait trop à l'arbitraire, ou auxquelles l'opinion s'était montrée défavorable.

VOTRE MAJESTÉ a réglé en conséquence, par son décret du 18 octobre 1810, les diverses contributions qui devront être perçues, pour l'année 1811, dans les départemens de la Hollande, autres que ceux des Bouches-du-Rhin et des Bouches-de-l'Escaut, précédemment réunis à l'Empire. Elles sont évaluées, comme on l'a vu plus haut, à un produit net de 55 millions. Cette fixation, comparée à ce que ces départemens payaient antérieurement, leur procure un soulagement effectif de plus de 30 millions, et donne au trésor impérial le contingent que ce pays doit fournir pour les dépenses générales, dans la proportion des charges nouvelles qu'il lui impose.

Parmi ces charges, la dette figure pour 26 millions de francs. Celle de France, définitivement réglée par les dernières opérations du conseil général de liquidation, dont la suppression a été prononcée par la loi du 15 janvier 1810, à compter du 1.er juillet de la même année, reste fixée à environ 62 millions : elle se trouve donc portée à 88 millions par la réunion de celle de la Hollande.

Une loi de 1802 a fixé à 50 millions la quotité à laquelle la dette publique pourrait être portée, sans qu'il fût besoin de s'occuper de son amortissement.

Digitized by Google

Cette proportion parut alors celle dans laquelle il pouvait convenir à un pays tel que la France, de lier les fortunes particulières à la fortune publique. L'accroissement que l'Empire a reçu depuis, et celui qu'il reçoit encore par la réunion des départemens de la Hollande et de l'Elbe, veulent que l'on porte cette proportion à 80 millions. Une semblable dette ne peut être considérée comme d'aucune importance dans les charges d'un pays aussi vaste et aussi riche; et il convient que les capitalistes qui préfèrent un tel emploi d'une partie de leurs fonds, puissent le trouver dans les mouvemens habituels de la dette de France, au lieu d'être obligés d'aller le chercher dans les fonds publics des puissances étrangères.

Il n'y aurait donc qu'un excédant de 8 millions, à l'amortissement desquels il paraît convenable de pourvoir.

Cet objet sera rempli en faisant verser annuellement à la caisse d'amortissement, à partir du 1.er janvier 1811, le montant des extinctions sur les rentes viagères, qui montaient au commencement de l'année courante à 17,500,000 francs. Ce produit, joint à 1,600,000 francs de rentes dont la caisse d'amortissement est propriétaire, et qui représentent les fonds d'amortissement qui lui ont été fournis par le trésor, mettra cette caisse en état d'acquérir en quinze ans, au cours commun de 90 pour cent, les 8 millions de rente excédant les 80 millions auxquels la dette se trouvera définitivement fixée.

Le fonds d'amortissement ainsi réglé sera toujours distinct de ceux que la caisse possède, soit comme caisse de garantie, soit comme caisse de dépôt, ou à tout autre titre; et le Directeur général sera tenu, sous sa responsabilité, d'employer, chaque semestre, en achats d'inscriptions au grand-livre, les recettes qu'elle aura faites pour le fonds destiné à l'amortissement de 8 millions.

Le tableau annexé à ce chapitre présente la marche de cette opération, qui fait l'objet du tit. VI du projet de loi qui accompagne ce compte. La même loi contient une disposition qui fixe à 3 millions le *maximum* des pensions civiles, et ordonne que, jusqu'à ce qu'elles soient réduites à cette somme par les extinctions successives, il ne pourra en être accordé pour plus de 100,000 fr. par an. *V. Etat S.*

Le budget de 1811 ne comprend rien pour la dette perpétuelle des États romains, qui s'élève à 2,500,000 fr. Un décret impérial du 5 août 1810 en ordonne le remboursement en domaines, comme il en a déjà été usé avec succès dans le Piémont et dans la Toscane.

VOTRE MAJESTÉ, toujours occupée des intérêts de l'agriculture et des moyens

Digitized by Google

de diminuer successivement la contribution assise sur les biens-fonds, a reconnu que l'une des branches du revenu provenant des contributions indirectes, pourrait concourir utilement à l'exécution de ses vues à cet égard. Le compte qu'elle s'est fait rendre des bénéfices que procurait la fabrication du tabac depuis qu'elle avait cessé d'être l'objet d'un privilége au profit du Gouvernement, a fait reconnaître que ces bénéfices étaient tels, qu'ils excédaient toutes les proportions d'un profit commercial, et qu'ils ne pouvaient dès-lors être, en grande partie, considérés que comme un véritable impôt levé sur les peuples. VOTRE MAJESTÉ a dès-lors jugé qu'il était éminemment convenable de remettre le Gouvernement en possession du droit dont il avait constamment joui avant 1789, et de destiner l'excédant du produit qui doit en provenir au-delà des 21 millions que les droits précédemment établis ont rendus, en 1810, au trésor, à compenser une portion relative de la contribution foncière. Tels ont été les motifs et l'objet du décret impérial du 29 décembre 1810, dont les dispositions concilient les intérêts de la culture du tabac, qu'il convenait d'encourager en France, avec le rétablissement du droit de fabrication et de vente dont les produits, affectés d'abord aux avances considérables à faire pour mettre les fabriques et les matières dans les mains de la Régie, donneront, d'ici à deux ans, à VOTRE MAJESTÉ, les moyens de diminuer d'une somme importante le principal de la contribution assise sur les biens-fonds.

Digitized by Google

BUDGET

DE L'EXERCICE 1811.

Digitized by Google

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.		PRODUITS PRÉSUMÉS.
Contributions directes		306,000,000.
Enregistrement (y compris 10 millions pour des restes de domaines)		212,000,000.
Douanes — Droits ordinaires	75,000,000.	140,000,000.
Douanes — —— extraordinaires	20,000,000.	
Douanes — —— sur le sel	45,000,000.	
Droits réunis		122,000,000.
Loterie		18,000,000.
Postes		13,000,000.
Sels et tabacs au-delà des Alpes (déduction faite de cinq millions à verser à la Régie des douanes)		8,000,000.
Salines de l'Est		3,000,000.
Poudres et salpêtres		500,000.
Monnaies		2,000,000.
Hollande		55,000,000.
Hambourg et trois nouveaux départemens		20,000,000.
Illyrie		10,000,000.
Recettes diverses et accidentelles		14,500,000.
Recettes extérieures		30,000,000.
TOTAL GÉNÉRAL		954,000,000.

L'EXERCICE 1811.

DÉPENSE.

			TOTAL.
DETTE PUBLIQUE.			
Perpétuelle	62,300,000.	88,300,000.	
Idem de Hollande	26,000,000.		
Viagère	16,300,000.	17,500,000.	
Idem de Hollande	1,200,000.		148,000,000.
PENSIONS.			
Pensions civiles et militaires 10,000,000.			
Idem de Hollande 3,300,000.	13,300,000.		
Pensions ecclésiastiques	28,900,000.	42,200,000.	
Liste civile et Princes français			28,300,000.
MINISTÈRES.			
Grand-Juge		27,466,000.	
Relations extérieures		8,800,000.	
Intérieur		60,000,000.	
Finances		24,000,000.	
Trésor impérial		8,400,000.	
Guerre		280,000,000.	747,166,000.
Administration de la guerre		180,000,000.	
Marine		140,000,000.	
Cultes		16,500,000.	
Police générale		2,000,000.	
Frais de service			8,500,000.
Fonds de réserve			22,034,000.
TOTAL GÉNÉRAL			954,000,000.

Digitized by Google

[O]

Digitized by Google

[O.] *BUDGET des Recettes des Départemens de Rome et du Trasimène, pour l'Exercice 1811.*

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT des PRODUITS présumés.
Contributions directes	3,575,282.
Enregistrement	2,500,000.
Droit de mouture	3,200,000.
Loterie	500,000.
Postes	300,000.
Sels et Tabacs	2,500,000.
TOTAL GÉNÉRAL	12,575,282.

Digitized by Google

[P.]

BUDGET des Recettes des sept départemens de la Hollande, pour l'exercice 1811.

		florins.	florins.	francs.
CONTRIBUTIONS directes.	Contribution foncière.....	9,150,000.		
	Contribution personnelle, domestiques, chevaux, bêtes à cornes et foyers.....	3,680,000.	.....	26,950,000.
		12,830,000.		
	RÉGIE DE L'ENREGISTREMENT.			
	Timbre et Patentes.....	3,100,000.		
	Droits sur les successions.....	2,200,000.	5,300,000.	
	Droits sur les cartes.....	"		
	RÉGIE DES DROITS RÉUNIS.			
CONTRIBUTIONS indirectes.	Sel.....	960,000.		
	Poids.....	570,000.		
	Mesure ronde.....	270,000.		
	Tourbe.....	1,340,000.		34,007,800.
	Charbon de terre.....	560,000.		
	Ouvrages d'or et d'argent.....	100,000.	10,080,000.	
	Droits de navigation.....	200,000.		
	Mouture.....	3,000,000.		
	Liqueurs.....	1,300,000.		
	Vins.....	1,000,000.		
	Timbre de contrôle.....	780,000.		
	Loterie.....		800,000.	
			16,180,000.	
TOTAL par estimation, déduction faite des Douanes et des Postes.....				60,957,800.
À DÉDUIRE pour dépenses administratives des finances, suivant le budget arrêté par Sa Majesté.....				5,710,000.
RESTERAIT pour le Trésor.....				55,247,800.

BUDGET

DES PROVINCES ILLYRIENNES

POUR L'EXERCICE 1811.

Digitized by Google

RECETTES.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES PRODUITS.
Contribution foncière	4,500,000.
Patentes	200,000.
Enregistrement, timbre, domaines et bois	1,200,000.
Douanes. Droits ordinaires	*Mémoire.*
Douanes. Sels	2,600,000.
Tabac (prix fixe de la ferme intéressée)	560,000.
Loterie	60,000.
Poudres et salpêtres	50,000.
Croatie militaire	813,000.
Recettes diverses et accidentelles	60,000.
TOTAL	10,043,000.

Digitized by Google

pour l'Exercice 1811.

DÉPENSES.

MINISTÈRES.		MONTANT DES DÉPENSES.
Grand-juge ministre de la justice		410,000.
Finances	500,000.	1,200,000.
Pensions	700,000.	
Intérieur		800,000.
Trésor		200,000.
Guerre (pour les régimens Croates)		2,400,000.
Administration de la guerre		*Mémoire.*
Marine		1,000,000.
Cultes		527,000.
Fonds de réserve		63,000.
TOTAL		6,600,000.

Nota. Le surplus des recettes est destiné aux dépenses de la guerre et de l'administration de la guerre.

Digitized by Google

[R.]

Digitized by Google

DÉPARTEMENS DE L'ELBE.

Aperçu des Recettes de 1811.

SIX PREMIERS MOIS.

Anciennes contributions tant courantes qu'arriérées.....		13,600,000.
À DÉDUIRE.		
Dépenses administratives et locales pour six mois.	1,825,000.	2,725,000.
Reste de solde de l'armée.....	900,000.	
Reste disponible.....		10,875,000.

SIX DERNIERS MOIS.

Contributions directes pour six mois.....	4,843,000.	
Enregistrement et domaines.....	1,425,000.	
Régie des droits réunis.....	2,220,000.	
Bois et pêche.....	227,000.	9,125,000.
Postes.....	400,000.	
Douanes.....	*mémoire.*	
Loterie.....	*mémoire.*	
Total disponible pour le service général.....		20,000,000.

Digitized by Google

PROJET d'amortissement d'une somme de 8 millions de rentes en cinq pour cent consolidés.

Le fonds d'amortissement est institué à compter du 1.er janvier 1811.

IL SE COMPOSE :

1.° D'un revenu annuel de 1,600,000 fr. en cinq pour cent appartenant à la caisse d'amortissement;

2.° Du montant des extinctions annuelles des rentes viagères, dans la supposition que pendant quinze ans le credit de ces rentes restera fixé à 16 millions, et que la somme restant libre sur le crédit, à cause des extinctions annuelles et antérieures, sera affectée au fonds d'amortissement.

ANNÉES.		FONDS ANNUEL des extinctions des rentes viagères.	REVENU des 5 p. o/o amortis.	TOTAL des FONDS ANNUELS d'amortissement.	5 p. o/o achetés chaque année au cours de 90 fr.	*OBSERVATIONS.*
AMORTI ANTÉRIEUREMENT.....					1,600,000.	
1.re	1811.	560,000.	1,600,000.	2,160,000.	120,000.	
2.e	1812.	1,100,000.	1,720,000.	2,820,000.	156,666.	
3.e	1813.	1,621,000.	1,876,666.	3,497,666.	194,315.	
4.e	1814.	1,124,000.	2,070,981.	4,194,981.	233,054.	
5.e	1815.	2,609,000.	2,304,035.	4,913,035.	272,946.	
6.e	1816.	3,144,000.	2,576,981.	5,720,981.	317,832.	
7.e	1817.	3,658,000.	2,894,813.	6,552,813.	364,045.	
8.e	1818.	4,151,000.	3,258,858.	7,409,858.	411,659.	
9.e	1819.	4,625,000.	3,670,517.	8,295,517.	460,862.	
10.e	1820.	5,080,000.	4,131,379.	9,211,379.	511,743.	
					4,643,122.	
11.e	1821.	5,571,000.	4,643,122.	10,214,122.	567,451.	
12.e	1822.	6,040,000.	5,210,573.	11,250,573.	625,032.	
13.e	1823.	6,488,000.	5,835,605.	12,323,605.	684,645.	
14.e	1824.	6,916,000.	6,520,250.	13,436,250.	746,458.	
15.e	1825.	7,324,000.	7,266,708.	14,590,708.	810,595.	
TOTAL des 5 p. o/o amortis.....					8,077,303.	

N 2

CHAPITRE VIII.

DE L'EXERCICE 1812.

La loi des finances annexée à ce compte ordonne que les contributions directes et indirectes seront perçues, en 1812, sur le même pied qu'elles l'ont été en 1811.

Une disposition particulière de cette loi porte que le système des contributions françaises sera introduit en Hollande pour 1813.

Votre Majesté satisfait ainsi à un vœu manifesté généralement par ses nouveaux sujets, et qu'elle aurait desiré pouvoir accomplir dès l'année prochaine; mais les hommes versés dans les affaires de ce pays reconnaissent qu'une transition trop brusque de l'ancien système au nouveau, serait susceptible de graves inconvéniens. Tout sera préparé pour qu'à partir du 1.er janvier 1813, les intentions bienfaisantes de Votre Majesté soient remplies.

Digitized by Google

PROJET DE LOI DES FINANCES.

TITRE I.er

De l'Exercice 1808.

ARTICLE 1.er

LA somme de 32,744,445 francs sur les recettes de l'exercice 1808, faisant, avec celle de 740 millions portée au titre IV de la loi du 15 janvier 1810, la somme totale de 772,744,445 francs, est affectée au service dudit exercice.

TITRE II.

De l'Exercice 1809.

ART. 2.

La somme de 46,740,214 francs sur les recettes de l'exercice 1809, faisant, avec celle de 740 millions portée au titre I.er de la loi du 20 avril 1810, la somme totale de 786,740,214 francs, est affectée au service dudit exercice.

TITRE III.

De l'Exercice 1810.

ART. 3.

La somme de 55,414,093 francs sur les recettes de l'exercice 1810, faisant, avec celle de 740 millions portée au titre II de la loi du 20 avril 1810, la somme totale de 795,414,093 francs, est affectée au service dudit exercice.

TITRE IV.

Budget de 1811.

ART. 4.

La somme de 234 millions sur les recettes de 1811, faisant, avec celle de 720 millions portée, au titre IV de la loi du 20 avril 1810, la somme totale

de 954 millions, est affectée au paiement, d'abord de la dette publique, et ensuite des dépenses générales du service, comme il suit :

DETTE PUBLIQUE.			
Perpétuelle	62,300,000.	88,300,000.	
Idem de Hollande	26,000,000.		
Viagère	16,300,000.	17,500,000.	
Idem de Hollande	1,200,000.		148,000,000.
PENSIONS.			
Pensions civiles et militaires	10,000,000.	13,300,000.	
Idem de Hollande	3,300,000.		42,200,000.
Pensions ecclésiastiques	28,900,000.		
Liste civile [illegible] français			28,300,000.
MINISTÈRES.			
Grand-juge		27,466,000.	
Relations extérieures		8,800,000.	
Intérieur		60,000,000.	
Finances		24,000,000.	
Trésor impérial		8,400,000.	
Guerre		280,000,000.	747,166,000.
Administration de la guerre		180,000,000.	
Marine		140,000,000.	
Cultes		16,500,000.	
Police générale		2,000,000.	
Frais de négociations			8,500,000.
Fonds de réserve			22,034,000.
TOTAL GÉNÉRAL			954,000,000.

TITRE IV.

Fixation des Contributions de 1812.

ART. 5.

Le principal de la contribution foncière, des contributions personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, sera perçu pour l'année 1812, comme en 1811.

ART.

ART. 6.

Il sera imposé en 1812, tant pour les dépenses fixes que pour les dépenses variables, administratives et judiciaires, le nombre de centimes fixé pour 1811. Il continuera d'être imposé en outre le trentième du principal de la contribution foncière seulement, comme fonds spécial pour les frais de confection des parcellaires pour le cadastre.

ART. 7.

Les centimes additionnels imposés en 1811 conformément à l'article 68 de la loi de 1806 sur les finances, et ceux établis par des lois spéciales, seront perçus pour 1812.

ART. 8.

Les contributions indirectes seront perçues en 1812, comme elles le sont en 1811.

ART. 9.

Les contributions perçues en 1811 dans les sept départemens de la Hollande, sont maintenues provisoirement pour l'année 1812. Les contributions françaises seront introduites dans ces départemens pour 1813 au plus tard.

TITRE V.

De la Dette perpétuelle, de celle viagère, et des Pensions civiles.

ART. 10.

Attendû la réunion à l'Empire des départemens au-delà des Alpes, et de ceux de la Hollande et de l'Elbe, le *maximum* de la dette perpétuelle, qui avait été fixé par la loi de 1802 à la somme de 50 millions, est déclaré fixé à 80 millions.

ART. 11.

La somme ci-dessus de 80 millions ne pourra jamais être excédée, sans

qu'il soit fait un fonds d'amortissement suffisant pour que la totalité de la dette soit ramenée au taux ci-dessus en vingt ans.

ART. 12.

Le crédit en rentes ouvert par l'article 13 de la loi du 15 janvier 1810, est augmenté de 1,028,514 fr., pour compléter l'inscription des liquidations, conformément à ladite loi.

ART. 13.

Le fonds des pensions civiles est fixé au *maximum* de 3 millions. Jusqu'à ce que le montant des pensions existantes soit réduit à cette somme, il ne pourra en être créé pour plus de 100,000 fr. par an : et lorsque la réduction à 3 millions aura été effectuée, il ne pourra être créé de nouvelles pensions que jusqu'à concurrence du montant des extinctions annuelles.

TITRE VI.

De l'Amortissement d'une portion de la Dette publique.

ART. 14.

Le grand-livre de la dette publique devant se trouver porté, en 1812, à 88 millions, par l'inscription de la dette hollandaise, la réduction à 80 millions dans l'espace de vingt années au plus sera faite au moyen d'un fonds d'amortissement, composé, 1.° du montant des extinctions annuelles sur les rentes viagères, qui sera versé à la caisse d'amortissement pendant le nombre d'années nécessaire, à partir du 1.er janvier 1811; 2.° des 1,600,000 fr. de rente, que la caisse d'amortissement possède actuellement, et qui représentent les fonds d'amortissement qu'elle a reçus du trésor public; 3.° du produit des arrérages des rentes successivement acquises par cette caisse, avec le fonds d'amortissement fixé ci-dessus.

ART. 15.

Lorsque, par l'effet de l'exécution des dispositions précédentes, les cinq pour cent consolidés se trouveront réduits à 80 millions, le fonds annuel d'amortissement cessera d'être versé à la caisse chargée de ce service. La totalité des ex-

Digitized by Google

tinctions acquises à cette époque, et de celles postérieures, tournera à la décharge du budget général; et les cinq pour cent que la caisse d'amortissement aura successivement acquis, ainsi que les 1,600,000 fr. de rente dont elle est actuellement propriétaire, seront rayés du grand-livre et définitivement annullés.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

La situation de la caisse d'amortissement a été vérifiée par la commission du conseil d'état, et les comptes du caissier général réglés de la manière et aux époques ordinaires; tout a été reconnu parfaitement en ordre.

Le réglement des comptes des receveurs généraux, pour les années 1808, 1809 et 1810, sera terminé dans le courant de l'année. La commission ne prononce qu'après que les rectifications proposées parla caisse ont été communiquées aux comptables, et suffisamment débattues pour qu'il ne puisse y avoir lieu à aucun recours.

On s'occupe également du réglement des comptes des receveurs des domaines, en ce qui concerne les biens cédés à la caisse d'amortissement.

Ces opérations réalisent les mesures d'ordre prescrites par le décret du 11 septembre 1808, et soumettent à la vérification la plus complète et la plus détaillée, toutes les opérations de la caisse et des comptables qu'elle emploie.

La valeur estimative des domaines vendus pour le compte et par les soins de la caisse d'amortissement, était, au 1.er janvier 1811, dans les départemens au-delà des Alpes, de 70,973,717 fr. 95 cent.; les prix de ventes se sont élevés à 81,171,441 fr. 58 cent., ce qui donne un bénéfice de 10,197,723 fr. 63 cent.

Les recouvremens effectués sur les prix des ventes ont constamment surpassé le montant des échéances, parce que nombre d'acquéreurs se sont libérés par anticipation. Les recettes s'élevaient, au 1.er janvier 1811, déduction faite des frais et remises, à 45,939,915 fr. 62 cent., dont l'application est portée dans les livres de la caisse, à chaque article de biens vendus, pour ce qui le concerne, sauf une somme de 1,200,000 fr. environ, faisant partie des derniers versemens des receveurs généraux, et dont l'application se fait au fur et à mesure de l'arrivée des bordereaux des receveurs des domaines.

Le montant des recouvremens sur les revenus des domaines, était, au 1.er janvier, de 8,980,899 fr 16 cent. en produit net, non compris ceux provenant de la cession du 24 avril, dont la régie des domaines a dirigé le recouvrement, et qui montent à 2,014,555 fr. 50 centimes. Chaque propriété ayant son compte ouvert sur les livres de la caisse où elle est débitée de ce qu'elle doit produire,

Digitized by Google

et créditée de ce qu'elle a réellement produit, aucune portion de revenu ne peut échapper sans que les receveurs des domaines aient à justifier des motifs de non-recouvrement.

Le mouvement des consignations a été, pendant l'année 1810, de 4,843,885 fr. 68 cent. en recette, et de 3,290,667 fr. 36 cent. en dépense : ainsi, la masse effective des dépôts s'est accrue, durant cet intervalle, de 1,553,218 fr. 32 cent. Quoique les remboursemens des consignations soient sujets à toutes les difficultés de la législation contentieuse et de la procédure, il n'existe ni réclamation pour retard de remboursement, ni contestation sur la validité des remboursemens effectués.

Il y a eu, pendant l'année, 3,475 demandes en remboursement ou compensation de capitaux de cautionnemens; on avait répondu à toutes, sauf 35 arrivées dans les huit derniers jours de l'année. Celles à l'appui desquelles les titulaires avaient produit des pièces suffisantes, étaient liquidées et ordonnancées.

Le paiement des intérêts de cautionnemens s'est fait à bureau ouvert, dans la première quinzaine de janvier, pour Paris. Les états ont été expédiés le 8 février, pour les départemens.

Le nombre des titulaires est de 75,600.

Paris, le 30 avril 1811.

Le Ministre des finances,

LE DUC DE GAÈTE.

COMPTE DE 1809.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU CHAPITRE II

DU COMPTE DE 1809.

ÉTATS DES RÉGIES ET ADMINISTRATIONS, N.os 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8;

ADMINISTRATION DES MONNAIES, N.os 9 et 9 bis.

Digitized by Google

ÉTAT

Digitized by Google

113

ÉTAT GÉNÉRAL

DES RECETTES ET DÉPENSES

FAITES

PAR L'ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT

ET DES DOMAINES,

PENDANT L'ANNÉE 1809.

Digitized by Google

[N.° 1.er]

ANNÉE 1809.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES RECETTES PAR NATURE.	MONTANT DES RECETTES par nature.	TOTAL.
1.re PARTIE.		
Enregistrement	94 666,318. 53.	
Timbre	23,704.412 69	
Greffes	4.595,123. 43.	
Hypothèques	8,069,568. 54.	146,028,105. 06.
Amendes de toute nature	2,423,266. 42.	
Omissions de recettes et remises rapportées	41,818. 52.	
Décime pour franc des droits et amendes qui y sont sujets	12,527,596. 93.	
2.e PARTIE.		
Coupes de bois et accessoires	56,235,978. 58.	
Prix principal des coupes des bois des communes et établissemens publics	5,474,511. 76.	
Pêche	487,534. 62.	
Fermages et loyers	7,805,552. 61.	
Canaux d'irrigation, salines, mines et usines	715,308. 29.	
Arrérages de rentes	2,755.370. 52.	
Revenus des biens saisis réellement	129,841. 59	
Épaves, deshérences et successions vacantes	823,763. 04.	
Frais de justice recouvrés	1,175,345. 19.	
Créances recouvrées, ventes et rachats de rentes	3,867,385. 26.	94,133,003. 81.
Prix de vente du mobilier ordinaire	491,268. 71.	
Prix de vente d'effets militaires et de marine	194,058. 6 .	
Prix de vente d'immeubles, et amendes de déchéances y relatives	12,070,151. 66.	
Prix de ventes d'imm.bles affectés au paiem.t des créanciers d'émigrés rayés et amnistiés	87,803. 29.	
Capitaux provenant de domaines engagés	271,819. 36.	
Prix de ventes d'immeubles de communes, en vertu de lois particulières	4.329. 06.	
Dommages-intérêts et indemnités adjugés à l'État par des jugemens de tribunaux	328,190. 33.	
Patentes antérieures à l'an 10	50,149. 94.	
Matières d'or et d'argent versées aux hôtels des monnaies comme mobilier national	6,436. 70.	
Recettes diverses accidentelles	1,158,204. 62.	
TOTAL GÉNÉRAL des recettes brutes de toute nature		240,161,108. 87
VALEURS dans lesquelles les Recettes ont été faites.		
En numéraire	184,012,916. 88.	
En traites	49,634,841. 83.	
En rescriptions du trésor public, valeur numéraire	4,567,542. 03.	
En récépissés de l'admin.on des monnaies, pour versem.t de matières d'or et d'argent	6,436. 70.	
En rescriptions du trésor public pour versemens de 5 p. o/o consolidés et autres valeurs réputées mortes	843 414. 09.	
En diverses autres valeurs admissibles en paiement, et également réputées mortes	140,188. 61.	
En effets de la dette publique des départemens au-delà des Alpes	955,768. 73.	
SOMME PAREILLE	240,161,108, 87.	

Digitized by Google

[N.° 1.er *bis.*]

ANNÉE 1809.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

DÉPENSES.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			MONTANT des DÉPENSES.
PAIEMENS, Remboursemens et Restitutions qui réduisent les Recettes,			
1.° SUR LES DROITS ET LES AMENDES.			
Restitutions de droits d'enregistrement indûment perçus	302,095. 63.		
Remboursemens d'amendes consignées, et paiement de celles attribuées	494,701. 46.		
Paiemens du dixieme des patentes attribué aux communes	8,212. 82.	1,793,267. 65.	
Portions de droits de greffe attribuées aux greffiers à titre de remise	988,257. 74.		
2.° SUR LES DOMAINES.			
Paiemens faits aux copropriétaires de biens indivis	847. 89.		
Restitutions de revenus dûment autorisés	833,951. 60.	834,799. 49.	3,845,682. 39.
3.° SUR LES BOIS.			
Remboursemens pour moins de mesure	120,518. 17.		
Restitutions de prix de coupes de bois ordonnées	1,089,531. 68.		
Restitut.ns du décime pour franc de prix de ventes d'arbres abattus sur les routes.	2,387. 51	1,217,615. 25.	
Restitutions de dommages-intérêts faits à des communes	5,177. 89.		
DÉPENSES ADMINISTRATIVES.			
Contributions	1,020,032. 96.		
Réparations dûment autorisées	280,455. 44.		
Dépenses d'exploitation de domaines en régie	317,059. 40.		
Frais de séquestre et de confiscation	31,905. 02.		
Frais d'estimation, d'affiches et autres relatifs aux ventes de domaines	330,470. 63.	.....	2,634,313. 58.
Dépenses relatives aux canaux d'irrigation, salins, mines et usines	251,260. 61.		
Dépenses relatives aux épaves, déshérences et successions vacantes	588,110. 08.		
Dépenses relatives aux saisies réelles	106,114. 09.		
Frais de ventes de navires	29,672. 42.		
Frais de poursuites et d'instances à la charge de l'administration	79,232. 91.		
PAIEMENS et Dépenses assignés sur les caisses de l'Administration.			
Ordonnances du ministre de la guerre sur le produit des fortifications	2,836. 63.		
Paiemens d'arrérages de rentes hypothéquées sur des biens séquestrés	8,820. 00.		
Indemnité payée au grand-duché de Berg pour papiers timbrés existant à Wesel	406. 23.		
Frais de suppression de couvens au département du Taro	2,220. 80.		
Frais de culte à Gênes	138. 00.		
Acquisition de terrain à la voie publique	148. 58.		
Frais de recherche de titres dans les archives	13,520. 24.		
Indemnités accordées à des particuliers pour cause d'évictions de domaines.	19,478. 85.		
Éclairage des galeries du Palais-royal	1,134. 00.		
Frais de nourriture de religieux supprimés au département du Taro	607. 18.		
Loyer d'emplacement pour serrer les marbres	400. 00.		
Paiemens de prix d'immeubles adjugés au domaine par suite de saisies	11,008. 61.		
À reporter	60,719. 12.		6,479,995. 97

Suite des DÉPENSES.

Suite de la DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			MONTANT des DÉPENSES.
Suite des *PAIEMENS et Dépenses assignés sur les caisses de l'Administration.*			
Ci-contre	60,719. 12.	.....	6,479,995. 97.
Paiemens à la liste civile, à l'université de Pise, et aux religieux et employés supprimés en Toscane	947,642. 42.		
Paiemens de créances affectées sur des domaines acquis par le Gouvernement.	2,485. 37.		
Remises à des particuliers pour découvertes de rentes et créances	5,166. 90.		
Ind.tés accordées aux com.res pour la vérific.on de l'actif de l'office de Cavensenti.	3,150. 00.		
Loyer de la bibliothèque des missionnaires Urbains de Gênes supprimés	458. 34.		
Loyer d'un terrain réuni à la préfecture de Rouen	1,185. 18.		
Paiemens pour le flottage sur la Seine, au département de l'Aube	71,923. 42.		
Paiemens faits aux créanc.rs d'individus dont les biens sont seulement séquestrés.	23,685. 38.		
Dépenses du liquidateur général dans les 4 départ.ns de la rive gauche du Rhin.	94,185. 97.		
Indemnité pour résiliat.on de baux de la dotation des vétérans du camp de Jullers.	45,497. 51.		
Traitemens des anciens employés civils des territoires de Cassel et de Kosteim.	18,755. 26.		
Dépenses du conseil extraordinaire de liquidation établi à Turin	57,635. 83.		
Indemnité au commissaire chargé de recevoir les archives des ci-devant provinces prussiennes	1,335. 90.		
Paiemens à la légion d'honneur	491,944. 43.		
Traitemens des militaires et du commissaire employés à Beaucaire pour la foire.	15,688. 45.	.....	3,452,266. 57.
Grosses réparations à l'hôtel du ministre des finances	18,592. 73.		
Réparations au palais de la cour des comptes	45,240. 81.		
Reste du paiement du prix de l'acquisition du domaine de Bagatelle	76,725. 82		
Prix de glaces aux bâtimens du parc de Mousseaux	39,329. 55.		
Pavage, barrières et trottoirs des rues de Castiglione et Montabor, et constr.on	52,256. 82.		
Éclairage des rues de Rivoli, Castiglione et adjacentes, sur les terrains non aliénés.	1,161. 74.		
Paiemens aux créanciers de la succession Bouillon	305,248. 04		
Pensions des Bourbons	150,000. 00.		
Réparations des aqueducs du Palais-royal	485. 72.		
Réparations aux bâtimens occupés par la caisse d'amort.on et le conseil des prises.	199. 64.		
Indemnité au propriétaire de terrains réunis au chantier de constr.on à Gênes.	1,272. 00.		
Prix d'un terrain acquis pour l'agrandissement du jardin des Plantes	2,558. 95.		
Frais de mission	8,374. 40.		
Acquisitions de maisons rue Saint-Thomas-du-Louvre et autres	21,531. 16.		
Traitement du concierge du château de Rivoli, département du Pô	250. 00.		
Traitement d'un ancien capitaine de la police de la principauté de Salm	1,100. 16.		
Frais de justice, produits en nature dans les comptes de l'administration (*Décret du 24 février 1806*)	886,479. 55.		
Administ.on de l'enregistrement et des domaines.. Matériel, y compris les achats de papier à timbrer.	2,337,859. 77.		
Administ.on de l'enregistrement et des domaines.. Personnel	11,870,843. 53.	14,208,703. 30.	20,700,192. 40.
Administration forestière (personnel et matériel)		6,491,489. 10.	
TOTAL GÉNÉRAL des Dépenses			30,632.454. 94.

Digitized by Google

RÉSULTAT.

Les recettes brutes de toute nature montent à la somme de.....		240,161,108. 87.
À DÉDUIRE:		
Les prélèvemens sous le titre de paiemens, remboursemens et restitutions.....	3,845,682. 39.	
Les dépenses administratives.....	2,634,313. 58.	
Les paiemens et dépenses assignés sur les caisses de l'administration.....	3,452,266. 57.	30,632,454. 94.
Les frais de régie de l'administration de l'enregistrement et de celle des forêts.....	20,700,192. 40.	
RESTE.....		209,528,653. 93.
A déduire en outre les recettes spéciales ci-après détaillées, qui ne font pas partie des recettes du trésor *(a)*.		18,555,310. 67.
RESTE, en toutes valeurs, pour le trésor public.....		190,973,343. 26.
SAVOIR:		
En rescriptions du trésor, effets de la dette publique et autres valeurs mortes.....	3,387,027. 79.	
En numéraire et traites.....	187,586,315. 47.	
SOMME PAREILLE.....	190,973,343. 26.	

(a) DÉTAIL DES RECETTES SPÉCIALES.

1.° Amendes de désertion de la marine.....	7,518. 94.
2.° *Idem* de la police du roulage.....	33,235. 72.
3.° Deux tiers dans celles de police attribuées aux communes.....	276,026. 21.
4.° Prix de vente des effets militaires et de marine.....	162,663. 57.
5.° *Idem* des effets des militaires décédés dans les hôpitaux.....	24,526. 39.
6.° Produit des ventes de domaines affectés au paiement des créanciers des émigrés rayés ou amnistiés.....	27,307. 97.
7.° *Idem* de domaines, en vertu des lois des 15 et 16 floréal an 10 et 5 ventôse an 12, dont le prix est délégué à la caisse d'amortissement.....	6,050,817. 12.
8.° Revenus des biens disponibles au 24 avril 1806, et créances exigibles, délégués à la même caisse.....	490,566. 04.
9.° *Idem* des biens de la compagnie *Vanlerberg*, cédés à la grande armée.....	246,942. 96.
10.° Produit des décomptes sur ventes antérieures aux lois des 15 et 16 floréal an 10, versé à la caisse d'amortissement.....	3,649 607. 75.
11.° Produits affectés à la caisse centrale d'Alexandrie.....	1,093,484. 88.
12.° Recettes par la caisse des ponts et chaussées à Turin.....	16,000. 00.
13.° Produits arriérés de la Toscane, affectés aux dépenses antérieures à 1809....	502,194. 4.
14.° Prix de ventes d'immeubles des communes, en vertu de lois particulières.....	1,000. 00.
15.° Prix de ventes de navires et prises maritimes.....	6,124. 77.
16.° Séquestre des biens de princes étrangers.....	12,812. 59.
17.° *Idem* et confiscation des biens des Espagnols.....	472,512. 64.
18.° Prix de vente de matériaux provenant de démolitions.....	56,827. 66.
19.° *Idem* d'arbres abattus sur les routes.....	15,170. 21.
20.° Prix principal des coupes extraordinaires des bois des communes, hospices et établissemens publics.....	5,409.971. 21.
TOTAL.....	18,555,310. 67.

Digitized by Google

[N.° 2.]

EXERCICE AN 1809.

ADMINISTRATION

CONTENANCE des Forêts.	NOMBRE d'Inspections établies dans les Conservations, y compris celles des Conservateurs.	NOMBRE DES AGENS FORESTIERS.						QUANTITÉ DE BOIS MISE EN VENTE, y compris ceux de l'affouage.	
		Conservateurs.	Inspecteurs.	Sous-inspecteurs.	Arpenteurs.	GARDES généraux.	GARDES particuliers.	Hectares.	Arbres provenant des Coupes ordinaires des forêts de sapins de chablis, et d'éclaircissemens dans les forêts.
(a) 2,313,678h	200.	27.	173.	263.	483.	461.	6,774.	60,826.	162,839.

MONTANT DU PRODUIT DES BOIS.							
PRINCIPAL.			PRIX moyen de l'hectare dans toute l'étendue de l'Empire.	ACCESSOIRES.			
ADJUDICATIONS.	AFFOUAGES et délivrances sur estimations.	TOTAL.		MENUS PRODUITS.	DÉCIME du produit des ventes des bois communaux et d'établissemens publics.	VACATIONS pour martelage et récolement dans les bois communaux et d'établissemens publics.	TOTAL.
48,399,740. 28.	799,136. 84.	49,198,877. 12.	788. 00.	1,097,681. 31.	662,328. 87.	457,433. 32.	2,217,443. 50.

Digitized by Google

COMPARAISON DE CETTE QUANTITÉ AVEC CELLE DE L'AN 1808.

COUPES EN L'AN 1808.		COUPES EN L'AN 1809.		DIFFÉRENCE POUR L'AN 1809 EN PLUS.		DIFFÉRENCE POUR L'AN 1809 EN MOINS.	
Hectares.	Arbres.	Hectares.	Arbres.	Hectares.	Arbres.	Hectares.	Arbres.
(b) 61,460.	*(b)* 408,429.	*(c)* 60,826.	*(c)* 162,839.	"	"	634.	245,590.

OBSERVATIONS.

(a) La contenance des forêts impériales était, en l'an 1808 de 2,321,802 hectares : cette quantité a été diminuée, en l'an 1809, de 8124 hectares de bois restitués.

(b) Ces quantités ne sont pas les mêmes que celles portées dans le tableau inséré au Compte de 1808, parce qu'à l'époque où il a paru, ces quantités n'étaient pas vérifiées et fixées avec précision.

(c) Il en est de même des quantités ici portées; on n'a pu encore les vérifier et les fixer, notamment pour les arbres, parce que les états des coupes invendues et des arbres abattus ne sont pas tous parvenus à l'administration. La comparaison qu'offre ce tableau n'est donc qu'approximative.

PÊCHE.	TOTAL de ces divers PRODUITS.	COMPARAISON du produit de l'an 1808 avec celui de l'an 1809. PRODUIT de l'an 1808.	PRODUIT de l'an 1809.	DIFFÉRENCE en plus pour l'an 1809.
521,906. 31.	51,938,226. 93.	*(a)* 51,141,307. 00.	51,938,226. 93.	*(b)* 796,919. 93.

OBSERVATIONS.

(a) Le tableau des produits forestiers inséré dans le Compte de l'exercice 1808, ne présente qu'un total de 49,076,978 francs, parce qu'à l'époque de sa formation, l'administration n'avait encore reçu que très-peu d'états de produits accessoires; mais, en définitif, les produits forestiers de toute espèce de l'année 1808 se sont élevés à 51,141,307 francs.

(b) Tous les produits ne sont pas encore connus, et cependant il y a une augmentation de 796,919 francs 93 cent. sur le produit de 1808.

Digitized by Google

AMÉLIORATIONS ET RÉPARATIONS DANS LES BOIS.

RECEPAGES.	PLANTATIONS ET SEMIS. NOMBRE d'hectares ensemencés.	PLANTATIONS ET SEMIS. NOMBRE d'arbres et menus plants.	TERRES VAGUES données à temps, à la charge de les semer et planter.	AMÉNAGEMENS AUTORISÉS. BOIS impériaux.	AMÉNAGEMENS AUTORISÉS. BOIS des communes et établissemens publics.	LONGUEUR MÉTRIQUE des chemins faits à neuf ou réparés.	LONGUEUR MÉTRIQUE des fossés faits à neuf ou réparés.
575^{h}	4,328^{h}	7,846,968^{h}	2,497^{h}	20,000^{h}	19,180^{h}	3,707^{m}	172,124^{m}

BOIS RECOUVRÉS.	PROCÈS-VERBAUX DE DÉLITS venus à la connaissance de l'administration. RAPPORTÉS.	JUGÉS.	À JUGER.	AMENDES ET CONDAMNATIONS. MONTANT en principal.	FRAIS liquidés par jugement.	TOTAL.	RECOUVREM.^{s} effectués.	RESTANT à recouvrer.
4,000^{h}	97,011.	78,392.	18,619.	(a) 3,017,890.	473,427.	3,491,317.	1,112,560.	(b) 2,378,757.

GÉNÉRALE

DÉPENSES ADMINISTRATIVES AUTORISÉES PAR DÉCRET IMPÉRIAL du 17 février 1809.		DÉPENSES EFFECTIVES.	RAPPORT entre les dépenses et la masse des produits.	OBSERVATIONS.
Traitement des agens, rétributions des arpenteurs et fonds d'encouragemens.....	4.459,420.	4.459,420. 00.		
Frais d'administration.....	571,800.	586,297. 58.		
Fonds d'amélioration et surveillance de la pêche.....	368,780.	354,282. 42.	2/19.es	
	5.400,000.	5.400,000. 00.		

OBSERVATIONS.

(a) Dans cette somme se trouve comprise celle de 1,545,746 francs, qui restait à recouvrer sur les condamnations antérieures.

(b) Il doit être déduit de cette somme, celle de 631,336 francs, montant des non-valeurs résultant des procès-verbaux de carence.

Digitized by Google

[N.° 3.]

DOUANES IMPÉRIALES.

EXERCICE AN 1809.

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et

NOMS des DIRECTIONS.	RECETTES. DROITS de Douanes.	sur les Tabacs.	de Balance du Commerce.	de Navigation.	DROIT additionnel d'un décime par franc.	RECETTES diverses et extraordin.es	SIXIÈME dans le produit des saisies, amendes et confiscations appartenant au Trésor public.	TOTAL des Recettes brutes.
Baïonne	1,652,421. 72.	"	21,323. 47.	27,567. 05.	170,170. 03.	81. 66.	11,381. 14.	1,882,945. 07.
Bordeaux	2,231,966. 86.	401,632. 23.	4,849. 77.	70,550. 74.	270,782. 57.	1,369. 10.	858. 10.	2,982,009. 37.
La Rochelle	380,499. 12.	42,289. 20.	1,271. 58.	46,081. 45.	47,020. 41.	580. 53.	451. 98.	518,194. 27.
Nantes	315,626. 18.	494,585. 30.	59. 88.	65,657. 69.	87,597. 87.	89. 75.	95. 57.	963,712. 24.
Lorient	693,086. 23.	52,209. 20.	200. 69.	18,750. 57.	74,425. 08.	334. 09.	63. 75.	819,069. 61.
Brest	446,604. 95.	72,953. 72.	1,077. 10.	10,052. 19.	53,065. 54.	"	425. 00.	584,178. 50.
Saint-Malo	426,402. 81.	90. 00.	288. 84.	5,683. 32.	43,246. 93.	16. 50.	595. 15.	476,323. 55.
Cherbourg	425,388. 85.	"	748. 25.	9,382. 79.	43,552. 61.	2. 15.	68. 94.	479,143. 59.
Rouen	156,797. 45.	45,401. 77.	799. 71.	14,840. 87.	21,782. 46.	40. 00.	75. 31.	239,737. 57.
Saint-Valery	418,923. 96.	212,124. 20.	4,932. 01.	2,414. 99.	63,839. 80.	70. 50.	51. 00.	702,356. 46.
Boulogne	573,060. 59.	48,509. 00.	3,162. 60.	3,807. 88.	62,864. 69.	182. 58.	83. 13.	691,670. 47.
Dunkerque	196,690. 48.	267,135. 20.	793. 64.	4,410. 49.	46,903. 49.	40. 61.	1,908. 08.	517,881. 99.
Anvers	2,247,265. 52.	37,316. 00.	34,398. 07.	108,589. 15.	342,781. 28.	5,209. 52.	109,798. 94.	3,885,358. 48.
Clèves	482,747. 97.	"	7,571. 74.	"	49,093. 33.	126. 00.	39,936. 45.	579,475. 49.
Cologne	1,937,889. 31.	3,796. 40.	42,172. 25.	"	198,641. 40.	"	32,095. 20.	2,214,594. 56.
Mayence	570,196. 47.	"	20,859. 64.	"	59,305. 78.	483. 06.	12,806. 45.	663,651. 40.
Strasbourg	3,835,816. 20.	1,930. 00.	19,007. 81.	"	385,677. 14.	2,400. 00.	121,477. 25.	4,366,318. 40.
Besançon	108,267. 30.	"	2,962. 35.	"	11,147. 06.	84. 37.	9,412. 30.	131,873. 38.
Gené.e	282,746. 70.	"	4,504. 21.	"	28,749. 56.	14. 40.	7,016. 25.	323,031. 12.
Lyon	146,646. 28.	"	549. 23.	"	14,729. 60.	827. 00.	"	162,752. 11.
Verceil	881,132. 18.	"	5,356. 18.	"	88,703. 11.	664. 41.	4,057. 17.	979,913. 05.
Voghère	472,808. 49.	259,528. 00.	8,398. 80.	"	74,212. 99.	552. 78.	5,457. 10.	820,958. 16.
Parme	180,848. 56.	175,713. 00.	2,830. 26.	"	35,991. 07.	19. 05.	535. 97.	395,937. 91.
Livourne	690,293. 71.	"	22,152. 57.	77,683. 22.	79,156. 09.	112,911. 35.	18,901. 26.	1,001,048. 20.
Droit de stallaggio	98,469. 92.	"	"	"	9,849. 02.	"	"	108,318. 94.
Gênes	760,742. 21.	110,723. 59.	10,662. 06.	75,710. 82.	95,772. 55.	6,305. 60.	10,940. 26.	1,070,867. 09.
Nice	7,639. 72.	"	642. 79.	28,322. 77.	3,664. 60.	227. 15.	398. 08.	40,895. 11.
Toulon	9,210. 00.	"	667. 96.	24,865. 37.	3,474. 44.	6. 60.	675. 32.	38,899. 69
Marseille	1,518,616. 30.	106,358. 00.	14,092. 21.	54,059. 40.	172,422. 00.	2,416. 93.	6,568. 43.	1,904,531. 19.
Cette	10,432. 15.	"	145. 94.	19,336. 96.	2,993. 40.	259. 97.	10. 03.	33,178. 45.
Perpignan	210,578. 38.	"	2,591. 16.	9,154. 45.	22,232. 52.	129. 84.	12,234. 68.	256,921. 03.
Saint-Gaudens	8,538. 22.	"	452. 77.	"	899. 73.	1,470. 00.	4,494. 10.	15,854. 82.
Douane de Paris	22,468. 61.	"	10,937. 87.	"	3,391. 45.	"	"	36,797. 93.
Dépense du bureau central.	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. des inspecteurs génér..	"	"	"	"	"	"	"	"
Id. de la balance du comm.	"	"	"	"	"	"	"	"
Hambourg	"	"	"	"	"	"	"	"
Ligne du Rhin au Weser.	"	"	"	"	"	"	"	"
Etats de Lucques et Piombino	"		"	"	"	"	"	"
TOTAUX	23,430,833. 40.	2,312,294. 81.	250,463. 41.	676,832. 17.	2,668,137. 60.	136,915. 50.	412,872. 41.	29,888,399. 30.

Digitized by Google

Dépenses des Douanes impériales, en l'an 1809.

DÉPENSES.							PRODUIT NET dans chaque Direction.	PRÉLÈVEMENT fait sur les produits pour compléter le paiement des dépenses dans les Directions où les recettes ont été insuffisantes.	PRODUIT NET pour le Trésor public.
DÉPENSES FIXES.		MONTANT des Dépenses variables et de toute nature.	FRAIS de saisies jugés à la charge du Trésor public.	Rembours.' de droits.	COMPENSATION de droits avec ceux perçus à S.-Domingue.	TOTAL des Dépenses.			
Appointemens.	LOYERS, Frais de bureau et de corps-de-garde.								
499,114. 74.	12,884. 00.	9,027. 07.	95. 42.	3,622. 77.	"	524,744. 00.	1,358,201. 07.	"	
515,706. 07.	24,536. 00.	19,814. 41.	"	25,552. 65.	9,057. 01.	594,666. 14.	2,387,343. 23.	"	
336,502. 83.	15,875. 00.	14,626. 62.	745. 36.	1,531. 02.	"	369,280. 83.	148,913. 44.	"	
479,431 22.	21,982. 79.	26,166. 64.	16. 20.	900. 87.	1,569. 61.	530,067. 33.	433,644. 91.	"	
448,332. 45.	9,692. 00.	21,855. 28.	13. 69.	237. 43.	"	480,130. 85.	338,938. 76.	"	
403,138. 25.	9,113. 33.	14,650. 92.	"	"	"	426,902. 50.	157,276. 00.	"	
370,095. 80.	8,504. 90.	11,496. 13.	16. 72.	330. 00.	"	390,443. 55.	85,880. 00.	"	
648,658. 13.	13,088. 00.	6,469. 54.	"	"	"	668,215. 67.	"	189,072. 08.	
627,703. 33.	20,633. 73.	18,812. 20.	"	4,169. 21.	"	671,318. 47.	"	431,580. 90.	
228,991. 25.	12,513. 89.	5,121. 41.	2. 78.	30,151. 25.	"	276,780. 58.	425,575. 88.	"	
217,099. 50.	10,144. 76.	1,966. 23.	76. 23.	1,624. 19.	"	230,910. 91.	460,759. 56.	"	
362,140. 14.	12,526. 00.	3,410. 04.	510. 23.	16,492. 12.	"	395,078. 53.	122,803. 46.	"	
748,410. 11.	21,091. 76.	27,879. 06.	1,897. 99.	12,621. 36.	"	811,900. 28.	3,073,458. 20.	"	
649,079. 02.	18,163. 00.	10,913. 35.	"	583. 50.	"	678,738. 87.	"	99,263. 38.	
738,881. 79.	23,077. 00.	13,718. 67.	679. 64.	480. 77.	919. 25.	777,757. 12.	1,436,837. 44.	"	
833,177. 45.	31,630. 36.	27,113. 14.	96. 06.	"	3,860. 00.	895,877. 01.	"	232,225. 61.	
940,012. 05.	22,830. 00.	20,570. 53.	124. 97.	4,109. 43.	"	987,646. 98.	3,378,671. 42.	"	
618,983. 48.	14,291. 43.	5,588. 14.	27. 83.	"	"	638,890. 88.	"	307,017. 50.	
539,532. 52.	13,015. 67.	5,732. 14.	21. 20.	"	"	578,301. 53.	"	255,270. 41.	
19,000. 00.	3,500. 00.	1,589. 59.	"	"	"	24,089. 59.	138,662. 52.	"	
427,212. 17.	11,355. 00.	11,011. 55.	"	330. 00.	"	449,908. 72.	530,004. 33.	"	11,552,151. 36.
412,913. 37.	12,540. 00.	10,133. 76.	500. 08.	"	"	436,087. 21.	384,870. 95.	"	
308,242. 28.	10,624. 17.	11,071. 98.	7. 16.	"	"	329,945. 59.	65,992. 32.	"	
1,088,066. 56.	50,467. 92.	84,102. 31.	329. 76.	3,215. 04.	"	1,226,181. 59.	"	225,133. 39.	
"	"	"	"	"	"	"	108,318. 94.	"	
854,603. 67.	54,595. 34.	51,449. 61.	24. 25.	4,857. 12.	"	965,529. 99.	105,337. 10.	"	
431,711. 17.	18,123. 00.	11,841. 32.	"	"	"	461,675. 49.	"	420,780. 38.	
258,437. 88.	12,160. 11.	12,969. 36.	"	129. 38.	"	283,696. 73.	"	244,797. 04.	
434,901. 37.	39,798. 00.	27,365. 97.	44. 42.	24,939. 24.	"	517,049. 00	1,387,482. 29.	"	
256,235. 80.	11,026. 67.	36,286. 10.	"	"	"	303,548. 57.	"	270,370. 12.	
237,185. 67.	13,048. 50.	2,957. 25.	20. 45.	"	"	253,211. 87.	3,709. 16.	"	
172,085. 65.	8,726. 50.	3,986. 26.	332. 97.	942. 70.	"	186,074. 08.	"	170,219. 26.	
16,000. 00.	8,400. 00.	1,819. 99.	"	4,771. 56.	1	30,991. 55.			
361,573. 33.	44,464. 03.	Ports de lettres. 35,685. 11. 102,734. 75.	4,300. 00.	"	"	548,757. 22.	"	610,130. 84.	
48,000. 00.	"	"	"	"	"	48,000. 00.			
19,180. 00.	"	"	"	"	"	19,180. 00.			
478,152. 22.	1,800. 00.	13,687. 93.	"	"	"	493,640. 15.	"	493,640. 15.	
83,870. 83.	"	2,433. 75.	"	"	"	86,304. 58.	"	86,304. 58.	
544,723. 98.	"	"	"	"	"	544,723. 98.	"	544,723. 98.	
16,667,086. 08.	616,222. 86.	686,058. 11.	9,883. 41.	141,591. 61.	15,405. 87.	18,136,247. 94.	16,532,680. 98.	4,780,529. 62.	11,552,151. 36.

Digitized by Google

[N.° 3 *bis.*]

DOUANES IMPÉRIALES.

EXERCICE AN 1809.

ETAT GÉNÉRAL des

NOMS des DIRECTIONS.	RECETTES. DROIT de deux décimes par kilogramme.	ESCOMPTE à 4 et à 5 p.r o/o par an sur les droits payés compt.t	SIXIÈME et décime par franc sur les saisies et amendes.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL de la Recette brute.	APPOINTEMENS payés.	LOYERS et frais de bureau.
Baionne	202,069. 52.	2,984. 08.	#	#	205,053. 60.	#	#
Bordeaux	3,966,616. 05.	54,345. 00.	355. 76.	#	4,021,316. 81.	200,220. 31.	625. 00.
La Rochelle	4,002,210. 19.	33,374. 59.	2,313. 20.	#	4,037,897. 98.	371,642. 50.	10,856. 50.
Nantes	8,435,415. 60.	56,217. 58.	3,374. 10.	1,291. 54.	8,496,298. 82.	525,920. 83.	11,741. 00.
Lorient	1,587,543. 86.	5,911. 55.	1,106. 58.	#	1,594,561. 99.	358,587. 50.	3,574. 00.
Brest	285,320. 64.	782. 57.	41. 79.	#	286,145. 00.	#	#
Saint-Malo	84,833. 54.	339. 89.	91. 95.	#	85,265. 38.	37,980. 00.	1,700. 00.
Cherbourg	698,751. 30.	1,989. 43.	201. 34.	#	700,942. 07.	99,123. 32.	2,667. 00.
Rouen	32,353. 48.	#	129. 38.	#	32,482. 86.	89,100. 00.	5,153. 00.
Saint-Valery	70,615. 15.	320. 32.	#	#	70,935. 47.	80,756. 67.	5,470. 00.
Boulogne	23,090. 61.	#	#	#	23,090. 61.	19,310. 00.	#
Dunkerque	12,431. 80.	#	#	#	12,431. 80.	4,200. 00.	100. 00.
Anvers	193. 20.	#	#	#	193. 20.	16,130. 00.	#
Clèves	1,027. 80.	#	#	#	1,027. 80	#	#
Cologne	71. 00.	#	#	#	71. 00.	#	#
Mayence	404,043. 84.	#	#	#	404,043. 84.	8,400. 00.	900. 00.
Strasbourg	2,149. 78.	#	#	1,064. 23.	3,214. 01.	1,600. 00.	#
Besançon	442. 55.	#	#	#	442. 55.	#	#
Voghère	#	#	#	#	#	#	#
Parme	#	#	#	#	#	#	#
Livourne	467,914. 30.	217. 28.	21. 25.	#	468,152. 83.	#	#
Gènes	3,123,163. 61.	#	503. 85.	#	3,123,667. 46.	6,787. 50.	#
Nice	1,379,614. 02.	1,284. 12.	17. 51.	#	1,380,915. 65.	#	350. 00.
Toulon	285,731. 19.	3,129. 44.	#	#	288,860. 63.	47,700. 00.	450. 00.
Marseille	1,368,250. 67.	14,413. 52.	512. 51.	55. 80.	1,383,232. 50.	173,175. 83.	5,349. 00.
Cette	3,527,931. 06.	7,078. 00.	684. 73.	#	3,535,693. 79.	237,172. 43.	5,284 99.
Perpignan	1,263,099. 41.	13,247. 24.	344. 96.	13. 50.	1,276,705. 11.	45,558. 92.	2,628. 00.
Entrepôts.. Lyon	4,164,509. 78.	1,344. 42.	#	#	4,165,854. 20.	19,200. 00.	800. 00.
Entrepôts.. Paris	8,780,403. 53.	140,793. 86.	#	52,716. 57.	8,973,913. 96.	51,766. 66.	7,741. 67.
Entrepôts.. Orléans	2,431,323. 64.	22,211. 96.	#	#	2,453,535. 60.	17,800. 00.	1,200. 00.
Entrepôts.. Toulouse	1,093,635. 23.	3,120. 94.	#	#	1,096,756. 17.	18,000. 00.	1,800. 00.
Paris, bureau des sels	#	#	#	#	#	35,526. 67.	3,520. 00.
Remise accordée sur les sels	#	#	#	#	#	#	#
TOTAUX	47,694,756. 35.	363,105. 79.	9,698. 91.	55,141. 64.	48,122,702. 69.	2,466,659. 14.	71,910. 16.

Digitized by Google

Recettes et Dépenses des Sels, en l'an 1809.

DÉPENSES.					PRODUIT NET dans chaque Direction.	PRÉLÈVEMENT fait sur les produits pour compléter le paiement des dépenses dans les Directions où les recettes ont été insuffisantes.	PRODUIT NET pour le Trésor public.
FRAIS							
extraordinaires de toute nature.	SAISIES à la charge du Trésor public.	REMBOURSEM.ts de droits.	ESCOMPTE à 4 et à 5 p.r o/o par an sur les droits payés comptant.	TOTAL des frais réels.			
103. 00.	"	545. 34.	2,984. 08.	3,632. 42.	201,421. 18.	"	
1,480. 68.	"	"	54,345. 00.	256,670. 99.	3,764,645. 82.	"	
14,617. 12.	1,792. 33.	14. 58.	33,374. 59.	432,297. 62.	3,605,600. 36.	"	
7,884. 17.	1,911. 40.	3,622. 20.	56,217. 58.	607,297. 18.	7,889,001. 64.	"	
58,999. 53.	2,930. 63.	100. 94.	5,911. 55.	430,104. 15.	1,164,457. 84.	"	
1,608. 00.	"	50. 00.	782. 57.	2,440. 57.	283,704. 43.	"	
1,223. 54.	"	"	339. 89.	41,243. 43.	44,021. 95.	"	
4,797. 59.	1,688. 38.	28. 50.	1,989. 43.	110,294. 22.	590,647. 85.	"	
1,378. 20.	687. 71.	539. 17.	"	96,858. 08.	"	64,375. 22.	
818. 00.	839. 86.	"	320. 32.	88,204. 85.	"	17,269. 38.	
408. 25.	"	"	"	19,718. 25.	3,372. 36.	"	
294. 00.	"	"	"	4,594. 00.	7,837. 80.	"	
"	"	"	"	16,130. 00.	"	15,936. 80.	
"	"	"	"	"	1,027. 80.	"	
"	"	"	"	"	71. 00.	"	
81. 33.	"	"	"	9,381. 33.	394,662. 51.	"	
"	"	"	"	1,600. 00.	1,614. 01.	"	44,162,242. 89.
"	"	"	"	"	442. 55.	"	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
1,241. 16.	"	10,646. 72.	217. 28.	12,105. 16.	456,047. 67.	"	
750. 36.	"	"	"	7,537. 86.	3,116,129. 60.	"	
951. 66.	"	"	1,284. 12.	2,585. 78.	1,378,329. 87.	"	
1,578. 50.	"	"	3,129. 44.	52,857. 94.	236,002. 69.	"	
17,670. 53.	"	269. 17.	14,413. 52.	210,878. 05.	1,172,354. 45.	"	
10,706. 40.	"	"	7,078. 00.	260,241. 82.	3,275,451. 97.	"	
2,856. 12.	"	"	13,247. 24.	64,290. 28.	1,212,414. 83.	"	
90. 50.	"	"	1,344. 42.	21,434. 92.	4,144,419. 28.	"	
189. 10.	"	582. 40.	140,793. 86.	202,073. 69.	8,771,840. 27.	"	
67. 00.	"	"	22,211. 96.	41,278. 96.	2,412,256. 64.	"	
114. 40.	"	"	3,120. 94.	23,035. 34.	1,073,720. 83.	"	
1,356. 24.	"	"	"	40,402. 91.	"	40,402. 91.	
901,270. 00.	"	"	"	901,270. 00.	"	901,270. 00.	
1,032,535. 38.	9,850. 31.	16,399. 02.	363,105. 79.	3,960,459. 80.	45,201,497. 20.	1,039,245. 31.	44,162,242. 89.

[N.° 3 *ter.*]

DOUANES IMPÉRIALES.

EXERCICE AN 1809.

État des Recettes et Dépenses et Taxe d'entretien des Ports de Cette,

DIRECTIONS.	RECETTES.			
	DEMI-DROIT de TONNAGE.	DROITS DE BASSIN et de Collis.	TAXE D'ENTRETIEN des Ports.	TOTAL de LA RECETTE.
Baïonne	8,245. 38.	"	"	8,245. 38.
Bordeaux	31,671. 70.	"	"	31,671. 70.
La Rochelle	11,019. 02.	"	"	11,019. 02.
Nantes	14,151. 28.	"	"	14,151. 28.
Lorient	3,974. 02.	"	"	3,974. 02.
Brest	1,236. 94.	"	"	1,236. 94.
Saint-Malo	985. 35.	"	"	985. 35.
Cherbourg	1,570. 99.	"	"	1,570. 99.
Rouen	1,658. 34.	"	4,993. 41.	6,651. 75.
Saint-Valery	737. 71.	"	"	737. 71.
Boulogne	877. 59.	"	"	877. 59.
Dunkerque	1,134. 80.	"	3,699. 96.	4,834. 76.
Anvers	41,491. 66.	33,835. 71.	"	75,327. 37.
Nice	4,363. 93.	"	"	4,363. 93.
Toulon	7,274. 83.	"	"	7,274. 83.
Marseille	14,093. 40.	"	"	14,093. 40.
Cette	4,767. 39.	"	19,503. 99.	24,271. 38.
Perpignan	2,232. 11.	"	25,228. 10.	27,460. 21.
Gênes	12,759. 30.	"	"	12,759. 30.
Toscane	22,204. 44.	"	"	22,204. 44.
TOTAUX	186,450. 18.	33,835. 71.	53,425. 46.	273,711. 35.

Digitized by Google

lu demi-droit de Tonnage, des droits de Bassin et de Colis à Anvers, e Havre, Bruges et Ostende, pendant l'année 1809.

DÉPENSES.			PRODUIT NET.	OBSERVATIONS.
RESTITUTION de DROITS.	FRAIS de PERCEPTION.	TOTAL de LA DÉPENSE.		
"	429. 13.	429. 13.	7,816. 25.	
"	757. 66.	757. 66.	30,914. 04.	
"	781. 38.	781. 38.	10,237. 64.	
8. 64.	1,240. 37.	1,249. 01.	12,902. 27.	
"	347. 46.	347. 46.	3,626. 56.	
"	287. 00.	287. 00.	949. 94.	
"	315. 46.	315. 46.	669. 89.	
"	110. 07.	110. 07.	1,460. 92.	
5. 15.	619. 74.	624. 89.	6,026. 86.	
"	51. 62.	51. 62.	686. 09.	
"	61. 42.	61. 42.	816. 17.	
"	159. 18.	159. 18.	4,675. 58.	
78. 06.	2,392. 02.	2,470. 08.	72,857. 29.	
"	431. 09.	431. 09.	3,932. 84.	
"	574. 08.	574. 08.	6,700. 75.	
"	611. 13.	611. 13.	13,482. 27.	
"	1,061. 59.	1,061. 59.	23,209. 79.	
612. 25.	1,210. 14.	1,822. 39.	25,637. 82.	
177. 03.	707. 10.	884. 13.	11,875. 17.	
10. 18.	1,888. 14.	1,898. 32.	20,306. 12.	
891. 31.	14,035. 78.	14,927. 09.	258,784. 26.	

Digitized by Google

[N.° 4.]

EXERCICE AN 1809.

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et Dépenses de

RECETTES.

PARIS et son arrondissement	4,708,252. 70.
DÉPARTEMENS	18,780,523. 11.
BUREAUX des armées	424,583. 75.
RÉSULTAT des comptes avec les offices étrangers	415,395. 13.
PRODUITS des lettres transportées par les estaffettes	53,771. 80.
TOTAL	24,382,526. 49.

l'Administrati

Digitized by Google

'Administration des Postes, pour l'année 1809.

DÉPENSES.

NUMÉROS des CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES.
1.	Dépenses de l'administration centrale à Paris.....	1,803,670. 00.
2.	Frais d'administration à Paris.....	600,011. 71.
3.	Dépenses dans les départemens.....	2,561,144. 94.
4 et 5.	Frais d'administration dans les départemens.....	315,553. 37.
6.	Transport des dépêches.....	5,491,828. 58.
7.	Dépenses générales.....	46,585. 67.
	TOTAL des dépenses administratives.....	10,818,794. 27.
8.	Services extraordinaires.....	4,512,127. 09.
	TOTAL des dépenses.....	15,330,921. 36.

RÉSULTAT.

Recette.....	24,382,526. 49.
Dépense.....	15,330,921. 36.
Produit net.....	9,051,605. 13.

Digitized by Google

[N.° 5.]

EXERCICE AN 1809.

ADMINISTRATION DE LA

BREF ÉTAT des Recettes, brutes des Dépenses et du

RECETTE BRUTE pour LE TRÉSOR PUBLIC.	REMISES de 5 et 6 pour o/o allouées AUX RECEVEURS.	DÉDUCTIONS		
		ACHATS de matières en papiers et encre.	IMPRESSIONS et gravures.	FRAIS D'EMBALLAGE et de transport par la poste et les messageries.
19,650,917. 35.	4,270,558. 05.	375,089. 70.	122,626. 81.	324,866. 04.

OTERIE IMPÉRIALE.

oduit net de l'Administration de la Loterie pendant l'exercice 1809.

DÉPENSES.				TOTAL de LA DÉPENSE.	PRODUIT NET.
FRAIS D'ADMINISTRATION.					
FRAIS ordinaires de tirage.	TRAITEMENT des Administrateurs et des Employés.	FRAIS d'entretien des bâtimens et des bureaux, fournitures et dépenses diverses, lumière et chauffage.	DÉPENSE relative à la répression des bureaux clandestins.		
206,598. 81.	1,130,524. 36.	166,544. 11.	44,920. 87.	6,641,728. 75.	13,009,188. 60.

[N.° 6.]

ADMINISTRATIO

EXERCICE AN 1809.

ETAT des Produits et Dépenses

PRODUITS.

DROITS GÉNÉRAUX.

Inventaires des vins, cidres et poirés			2,785,094. 22.	
Droits	de mouvement	15,626,840. 27.		
	d'entrée	11,508,227. 93.	79,550,959. 02.	
	en remplacement de ceux de détail	6,405,530. 75.		
	de détail	46,010,360. 07.		
Fabrication des bières			15,119,691. 04.	
Distillations	Fabrication	1,075,633. 65.	1,386,573. 65.	
	Licences des distillateurs	310,940. 00.		
Tabacs	Licences des fabricans	1,083,367. 00.		
	Fabrication	11,682,712. 27.	18,177,424. 81.	
	Droits à la vente	2,829,419. 70.		
	Licences des débitans	2,581,925. 84.		
Sels			6,593,398. 79.	138,442,809. 04
Dix pour cent des octrois			4,587,928. 29.	
Canaux affermés			18,344. 23.	
Dixième du prix du transport des marchandises			515,204. 08.	
Voitures publiques, décime compris			1,897,939. 81.	
Matières d'or et d'argent, *idem*			1,253,803. 38.	
Cartes, décime compris			681,951. 31.	
Timbre			1,229,717. 41.	
Amendes			268,545. 85.	
Recettes diverses	Papier filigrané		146,576. 18.	
	Recettes extraordinaires		162,634. 70.	
Canaux du Midi, du Centre, d'Orléans et de Loing			4,067,022. 27.	
DROITS SPÉCIAUX.				
Navigation intérieure			3,522,534. 67.	
Octroi du Rhin			758,304. 75	
Bacs et passages d'eau			1,177,203. 78.	5,554,234. 01.
Canaux non affermés			71,567. 43.	
Recettes diverses			24,623. 38.	
TOTAL				143,997,043. 05.

Digitized by Google

l'Administration des Droits réunis, pendant l'exercice de l'an 1809.

DÉDUCTIONS ET DÉPENSES ADMINISTRATIVES.

DROITS GÉNÉRAUX.			
Déductions.			
Restitutions de droits		568,166. 22.	881,219. 57.
Décharges de droits		313,053. 35.	
DÉPENSES ADMINISTRATIVES.			
Appointemens et Taxations.			
A Paris	1,288,893. 21.	24,100,134. 47.	
Dans les départemens	22,811,241. 26.		
DÉPENSES DE TOUTE NATURE.			30,727,200. 06.
Ports de lettres et paquets, loyers, frais de bureau, impressions, fournitures, papier filigrané	2,577,363. 00.		
Inventaires des vins et des tabacs	801,043. 52.		
Frais judiciaires	93,546. 73.	6,627,065. 59.	
Frais de service extraordinaire	437,699. 56.		
Frais relatifs aux droits de garantie des matières d'or et d'argent	407,731. 66.		
Frais relatifs aux canaux d'Orléans, de Loing, du Centre et du Midi	2,309,681. 12.		
TOTAL			31,608,419. 63.
DROITS SPÉCIAUX.			
Déductions.			
Restitutions de droits	2,714. 67.	7,754. 99.	543,823. 19.
Décharges de droits	5,040. 32.		
DÉPENSES ADMINISTRATIVES.			
Taxations	381,371. 94.	536,068. 20.	
Frais d'exploitation	154,696. 26.		
TOTAL des dépenses et déductions de toute nature			32,152,242. 82.

RÉSULTAT.

	DROITS GÉNÉRAUX.	DROITS SPÉCIAUX.	TOTAUX.
RECETTES	138,442,809. 04.	5,554,234. 01.	143,997,043. 05.
DÉPENSES	31,608,419. 63.	543,823. 19.	32,152,242. 82.
PRODUIT NET	106,834,389. 41.	5,010,410. 82.	111,844,800. 23.

Digitized by Google

[N.° 7.]

EXERCICE AN 1809.

COMPAGNIE DES

TABLEAU GÉNÉRAL de la Formation et de la

INDICATIONS des SALINES.	RECETTE EN SEL.			DÉPENSES EN			
	RESTANT au 1.er janvier 1809.	SELS FORMÉS, bons et déchets compris.	TOTAL.	VENDU en Salines.	VENDU aux entrepôts de l'intérieur.	EN ALLEMAGNE, au grand duché de Bade.	EN ALLEMAGNE, au pays de Nassau.
Dieuze	62,982q 86k	229,814q 32k	292,797q 18k	54,331q 18k	97,584q 00k	64,196q 50k	21,985q 00k
Moyenvic	22,358. 00.	65,821. 12 1/2.	88,179. 12 1/2.	19,708. 50.	10,890. 50.	"	"
Château-Salins	11,817. 60.	105,399. 90.	117,217. 50.	18,452. 75.	71,655. 00.	"	"
Saulnot	687. 30.	2,327. 15.	3,014. 45.	2,366. 87.	380. 00.	"	"
Soultz	"	81. 75.	81. 75.	81. 55.	"	"	"
Salins	3,376. 95.	48,629. 24.	52,006. 19.	23,606. 50.	6,338. 50.	"	"
Arc	8,434. 53.	22,787. 21.	31,221. 74.	2,043. 96.	142. 00.	"	"
Montmorot	2,322. 80.	15,701. 17.	18,023. 97.	7,489. 50.	"	"	"
Moutiers	4,109. 74.	7,634. 54.	11,744. 28.	1,135. 00.	2,412. 50.	"	"
TOTAUX	116,089. 78.	498,196. 40 1/2.	614,287. 18 1/2.	129,216. 03.	189,402. 50.	64,196. 50.	21,985. 00.

Digitized by Google

SALINES DE L'EST.

Vente des Sels dans les Salines de l'Est, pendant l'année 1809.

SEL. EN SUISSE.	DÉLIVRANCES gratuites aux employés et aux ouvriers.	TOTAL.	SELS RESTANT au 1.er janvier 1810.	PRIX COMMUN de la vente.	DÉPENSES D'ENTRETIEN et de réparations.	VERSEMENT du PRIX DE BAIL au Trésor.	*OBSERVATIONS.*
9,107q 00k	33q 80k	247,337q 50k	45,559q 68k	15f 07c 3/4.	159,860. 30 2/3.		
35,287. 00.	1. 12 1/2.	65,887. 12 1/2.	22,292. 00.	13. 42 7/8.	54,148. 79.		
7,490. 00.	32. 25.	97,630. 00.	19,587. 50.	16. 66 1/32.	85,942. 81.		
"	1. 67.	2,748. 54.	265. 91.	23 et 24.	9,342. 13 1/4.		
"	"	81. 75.	"	3.	"		
(A) 13,500. 00.	4. 69.	43,449. 69.	8,556. 50.	18. 20 2/3.	47,527. 41.		(A) Y compris le Valais.
(B) 21,489. 00.	4. 53.	23,679. 49.	7,542. 25.	14. 87 19/100.	87,476. 70.	3,000,000. 00.	(B) L'État de Neuchâtel compris.
6,084. 00.	8. 85.	13,582. 35.	4,441. 62.	17. 38 38/100.	22,566. 32.		
4,755. 00.	"	8,302. 50.	3,441. 78.	12. 03 69/100.	28,849. 00.		
97,712. 00.	86. 91 1/2.	502,598. 94 1/2.	111,687. 24.	15. 48 77/100.	495,713. 46 11/12.		

Digitized by Google

[N.° 8.]

EXERCICE AN 1809.

ÉTAT des Recettes et Dépenses en matières et en pendant l'exercice

SE

RÉSUMÉ DU

RECETTES.						
SELS						TOTAL des Recettes.
RESTANT au 1.er janvier 1809.	ACHETÉS du commerce.	RÉINTÉGRÉS par les saleurs.	PROVENANT de la fabrication aux salines de Salso et Volterra.	PROVENANT des confiscations.	BONS DE MASSE, déduction faite des déchets ordinaires de route et de magasin.	
kil. 14,455,298. 122.	kil. 22,938,175. 864.	kil. 43,519. 882.	kil. 5,764,073. 671.	kil. 5,474. 303.	kil. 157796. 799.	kil. 43,364,338. 641.

RÉSUMÉ DU

RECETTES				TOTAL des Recettes.	DÉP				
PROVENANT des ventes faites		provenant de déchets extraordin.s payés par les voituriers et receveurs.	Reçu du trésorier de LL. AA. II. le prince et la princesse de Lucques et Piombino, pour le montant des produits nets des sels de janvier et février 1809.		ACHATS des sels du commerce.	PRIX des sels provenant des confiscations.	DÉPENSES de fabriques aux salines de Volterra et Salso.	FRAIS de transport.	REMISES aux débitans.
aux débitans.	aux saleurs.								
12,429,268. 97.	37,715. 72.	45,757. 77.	31,133. 91.	12,543,876. 37.	1,503,820. 47.	821. 05.	249,860. 11.	1,406,887. 98.	704,241. 44.

denie

Digitized by Google

niers de la Régie des Sels et Tabacs dans les Départemens au-delà des Alpes,
809.

. S.

OMPTE EN MATIÈRES.

DÉPENSES.				TOTAL des Dépenses.	RESTANT EN MAGASIN au 1.er janvier 1810.
SELS VENDUS		DÉCHETS EXTRAORDINAIRES de route et de magasin, payés par			
aux débitans.	aux saleurs.	les voituriers.	les receveurs.		
kil. 24,858,537. 940.	kil. 211,421. 617.	kil. 79,876. 780.	kil. 11,638. 760.	kil. 25,161,475. 097.	kil. 18,202,863. 544.

COMPTE EN DENIERS.

SES.					FRAIS D'ÉCHANGE du billon de Gênes, en effectif, et perte provenant du changement dans la valeur des monnaies de Parme comparées au franc, porté par décret impérial du 3 novembre 1809.	INDEMNITÉ des PRODUITS nets des États de Lucques et Piombino, pour les sels.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	RESTANT NET, ou produit réalisé pendant 1809.
GAGES aux peseurs.	DÉPENSES ADMINISTRATIVES							
	applicables aux sels dans la proportion de 66 1/2 p. o/o. de la dépense.	exclusivement applicables aux sels.						
		Appointemens.	Dépenses diverses.	Loyers de magasins.				
53,675. 50.	470,958. 70.	192,707. 08.	19,284. 04.	14,189. 51.	581355. 64.	167,270. 72.	4,942,072. 24.	7,601,804. 13.
	697,139. 33.							

S

[N.° 8 *bis.*]

EXERCICE AN 1809.

TA

RÉSUMÉ DU CO

RECETTES.				
TABACS restant en magasin au 1.er janvier 1809.	ACHATS du commerce.	PROVENANT des confiscations.	BONS de Manufactures, compensation faite des déchets.	TOTAL des RECETTES.
856,054k 515.	1,346,632k 429.	1,219k 499.	52,636k 835.	2,256,543k 278.

RÉSUMÉ DU

RECETTES.		TOTAL des RECTTES.	DÉPENSES					
PROVENANT des ventes.	REÇU du Trésor de LL. AA. II. le Prince et la Princesse de Lucques et de Piombino, pour le montant des produits nets des tabacs des mois de janvier et février 1809.		PRIX d'achats de tabacs de commerce.	de tabacs provenant de confiscations.	FRAIS de transport.	FRAIS de fabrication.	REMISES aux gardes-magas.s	GAGES aux peseurs.
6,299,019. 82.	6,355. 28.	6,305,375. 10.	2,831,874. 17.	1,434. 36.	298,314. 68.	478,911. 71.	76,560. 79.	17,147. 80.

Digitized by Google

A C S.

P TE EN MATIÈRES.

DÉPENSES.	RESTANT EN MAGASIN AU 1.er JANVIER 1810.		TOTAL
VENTES FAITES.	TABACS en feuilles.	TABACS travaillés.	DU RESTANT en magasin le 1.er janvier 1810.
1,333,841k 059.	396,803k 846.	525,898k 373.	922,702k 219.

COMPTE EN DENIERS.

DÉPENSES ADMINISTRATIVES				FRAIS D'ÉCHANGE du billon de Gênes, en effectif, et perte provenant du change opéré par décret impérial du 3 novembre 1809, dans le veleur des monnaies de Parme comparées au franc.	INDEMNITÉ des produits nets des États de Lucques et de Piombino pour les tabacs.	TOTAL des DÉPENSES.	RESTANT NET ou PRODUIT réalisé de l'an 1809.
APPLICABLES aux tabacs dans la proportion de 31 pour cent de la dépense.	EXCLUSIVEMENT APPLICABLES AUX TABACS. Appointemens.	Dépenses diverses.	Loyers de magasins.				
242,033. 13.	109,175. 35.	5,627. 95.	18,249. 68.	26,177. 81.	201,625. 28.	4,307,132. 71.	1,998,242. 39.
	375,086. 11						

[N.° 8 *ter.*]

EXERCICE AN 1809.

RÉSULTAT général

	RECETTES.	DÉPENSES.					
	PROVENANT des ventes.	ACHATS de matières du commerce.	PRIX des matières provenant des confiscations.	FRAIS de transport.	FRAIS de fabrication.	REMISES aux débitans et aux receveurs.	GAGES aux peseurs.
Sels.....	12,543,876. 37.	1,503,820. 47.	821. 05.	1,406,887. 98.	249,860. 11.	704,241. 44.	53,675. 50.
Tabacs.....	6,305,375. 10.	2,831,874. 17.	1,434. 36.	298,314. 68.	478,911. 71.	76,560. 79.	17,147. 80.
TOTAUX.....	18,849,251. 47.	4,335,694. 64.	2,255. 41.	1,705,202. 66.	728,771. 82.	780,802. 23.	70,823. 30.

Digitized by Google

du Compte en Deniers de la Régie.

DÉPENSES ADMINISTRATIVES,				FRAIS D'ÉCHANGE du billon de Gênes, en effectif, et perte proyenant du changement dans la valeur des monnaies de Parme comparées au franc, porté par décret impérial du 3 novembre 1809.	INDEMNITÉ des PRODUITS nets des États de Lucques et Piombino.	TOTAL des DÉPENSES.	RESTANT NET, ou produit réalisé pendant l'an 1809.
Proportionnell.es applicables à chaque espèce de matières.	Exclusivement applicables à chaque espèce.						
	Appointemens.	Dépenses diverses.	Loyers de magasins.				
470,958. 70.	192,707. 08.	19,284. 04.	14,189. 51.	58,355. 64.	267,270. 72.	4,942,072. 24.	7,601,804. 13.
242,033. 13.	109,175. 35.	5,627. 95.	18,249. 68.	26,177. 81.	201,625. 28.	4,307,132. 71.	1,998,242. 39.
712,991. 83.	301,882. 43.	24,911. 99.	32,439. 19.	84,533. 45.	468,896. 00.	9,249,204. 95.	9,600,046. 52.
		1,072,225. 44.					

[N.° 9.]

MONNAIES.

NOUVELLE FABRICATION.

Loi du 7 germinal an 11.

RELEVÉ du montant des nouvelles Espèces fabriquées jusqu'au 30 novembre 1810.

NOMS des MONNAIES.	PIÈCES D'OR.		PIÈCES D'ARGENT.					MONTANT TOTAL de la Fabrication.
	40 francs.	20 francs.	5 francs.	2 francs.	1 franc.	½ franc.	¼ de franc.	
Bayonne	»	49,180.	10,505,870.	467,256.	732,682.	108,326. 00.	18,294. 50.	11,879,608. 50.
Bordeaux	»	192,060.	5,175,705.	233,408.	587,582.	257,387. 00.	9,536. 75.	6,455,678. 75.
Genève	»	»	101,125.	31,400.	30,778.	4,179. 00.	»	167,582. 00.
Lille	3,013,840.	4,676,960.	10,868,705.	360,646.	2,873,658.	773,486. 00.	»	22,567,295. 00.
Limoges	352,960.	195,740.	6,854,325.	942,038.	1,009,456.	458,926. 50.	51,268. 25.	9,862,713. 75.
La Rochelle	461,160.	39,280.	860,550.	56,648.	482,162.	175,234. 00.	5,663. 75.	2,078,477. 75.
Lyon	»	»	1,345,135.	47,894.	890,314.	480,067. 50.	1,286. 00.	2,764,696. 50.
Marseille	»	»	2,200,500.	121,600.	257,949.	55,772. 00.	4,292. 50.	2,620,113. 50.
Nantes	»	18,240.	869,280.	20,900.	167,553.	77,337. 00.	5,127. 25.	1,158,439. 25.
Paris	44,501,640.	153,384,420.	165,192,795.	7,047,862.	12,504,943.	5,235,786. 00	110,498. 50.	386,577,944. 50.
Perpignan	»	201,600.	6,804,145.	356,724.	632,696.	237,668. 00.	11,667. 25.	8,244,500. 25.
Rouen	»	»	26,480,085.	748,184.	1,169,077.	416,956. 00.	»	28,814,302. 00.
Strasbourg	»	»	5,877,640.	21,856.	2,139,674.	800,252. 00.	956. 75.	6,840,558. 75.
Toulouse	420,800.	686,620.	18,882,290.	916,808.	1,406,701.	275,851. 50.	25,785. 00.	22,612,843. 50.
Turin	2,374,520.	610,960.	752,450.	73,204.	76,979.	15,989. 00.	7,169. 00.	5,889,251. 00.
TOTAUX	51,124,920.	160,651,060.	258,750,360.	11,446,428.	24,962,216.	9,551,297. 50	247,523. 50.	516,533,805. 00.

RÉCAPITULATION

DES DIVISIONS DE LA PIÈCE DE 5 FRANCS.

Pièces de	2 francs	11,446,428. 00.
	1 franc	24,962,216. 00.
	½ franc	9,351,297. 50.
	¼ de franc	247,523. 50.
TOTAL		46,007,465. 00.

Digitized by Google

[N.° 9 *bis.*]

PROCÈS-VERBAUX

DE VÉRIFICATIONS DES FABRICATIONS FAITES EN 1809.

L'AN MIL HUIT CENT DIX, le trois janvier, huit heures du matin, nous, administrateurs des monnaies, conformément à notre délibération du jour d'hier, nous sommes transportés, accompagnés du secrétaire général, au laboratoire des essais, où nous avons trouvé MM. *Anfrye* et *Darcet*, inspecteur et vérificateur des essais, et MM. *Constant* et *Chevillot*, essayeurs.

M. *Anfrye* nous ayant représenté les paquets scellés de notre cachet, au nombre de *douze*, que nous lui avons envoyés, contenant *cent quarante-quatre* pièces, tant en or, argent et billon, prises dans la circulation, et provenant de fabrications faites dans les monnaies ci-après désignées, pendant le cours de l'année dernière mil huit cent neuf, en avons ouvert un, et en avons retiré *trente-neuf* fabriquées en la monnaie de Paris, dont essai a été fait en notre présence par lesdits inspecteur, vérificateur et essayeurs; opération qui a donné les résultats ci-après, savoir :

MONNAIE.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil	
PARIS.....	*Quarante francs.*	1.	12. 91.	898.	0,898. 667.
		2.	12. 89.	899.	
		3.	12. 90.	899.	
	Vingt francs....	1.	6. 43.	900.	0,900. 167.
		2.	6. 46.	900.	
		3.	6. 45.	900.	
		4.	6. 44.	900.	
		5.	6. 43.	901.	
		6.	6. 45.	900.	
	Cinq francs....	1.	25. 00.	900.	0,900. 333.
		2.	24. 98.	900.	
		3.	25. 06.	900.	
		4.	24. 91.	900.	
		5.	25. 00.	900.	
		6.	25. 00.	902.	
	Deux francs....	1.	10. 04.	900.	0,900. 167.
		2.	10. 00.	901.	
		3.	10. 00.	900.	
		4.	9. 98.	899.	
		5.	9. 96.	901.	
		6.	10. 00.	900.	

Digitized by Google

MONNAIE.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	5. 01.	899.	
		2.	4. 99.	900.	
		3.	5. 00.	899.	mil.
	Un franc.....	4.	4. 98.	898.	0,899. 333.
		5.	5. 02.	900.	
		6.	5. 00.	900.	
		1.	2. 50.	900.	
		2.	2. 49.	900.	
Suite de		3.	2. 48.	899.	
PARIS.....	*Demi-franc*....	4.	2. 50.	902.	0,900. 167.
		5.	2. 51.	901.	
		6.	2. 50.	899.	
		1.	2. 01.	202.	
		2.	2. 00.	200.	
		3.	2. 00.	197.	
	Dix centimes...	4.	2. 00.	204.	0,200. 833.
		5.	1. 99.	198.	
		6.	2. 00.	204.	

Ces vérifications étant faites, nous avons remis à demain, quatre du présent mois, la suite de l'opération, et avons signé le présent avec les secrétaire général, inspecteur et vérificateur des essais et essayeurs susnommés.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CONSTANT et CHEVILLOT.

Et cejourd'hui quatre janvier mil huit cent dix, huit heures du matin, nous, administrateurs des monnaies, nous sommes rendus, comme il est dit au précédent procès-verbal, au laboratoire des essais, où a été faite en notre présence la vérification du titre des *dix-neuf* pièces ci-après, dont est résulté, savoir :

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	25. 05.	898.	
	Cinq francs....	2.	25. 00.	900.	mil.
		3.	25. 00.	900.	0,899. 500.
BAÏONNE.....		4.	24. 98.	900.	
		1.	10. 04.	900.	
	Deux francs....	2.	9. 99.	899.	0,900. 333.
		3.	10. 00.	902.	

MONNAIES.

Digitized by Google

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
Suite de BAÏONNE.....	*Un franc*.....	1.	4. 98.	900.	
		2.	5. 02.	900.	mil. 0,900. 500.
		3.	5. 00.	901.	
		4.	4. 99.	901.	
LA ROCHELLE.....	*Vingt francs*...	1.	6. 43.	900.	0,900. 000.
		2.	6. 45.	900.	
	Cinq francs....	1.	24. 92.	898.	0,897. 500.
		2.	25. 00.	897.	
	Deux francs...	1.	10. 00.	901.	0,900. 000.
		2.	10. 00.	899.	
	Un franc.....	1.	5. 0.	900.	0,900. 000.
		2.	4. 99.	900.	

Après ces vérifications, nous avons remis au samedi, six du courant, la continuation des essais commencés le trois dudit, et avons signé comme au précédent.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CHEVILLOT et CONSTANT.

Et cejourd'hui six janvier mil huit cent dix, huit heures du matin, nous, administrateurs des monnaies, nous étant transportés au laboratoire des essais avec le secrétaire général, y avons trouvé l'inspecteur des essais, le vérificateur et les essayeurs.

Représentation à nous faite par M. *Anfrye*, d'un paquet scellé de notre cachet, que nous lui avons envoyé hier, l'avons ouvert, et en avons retiré *treize* pièces provenant de fabrications faites, dans le cours de l'année dernière, en la monnaie de *Bordeaux*, de l'essai desquelles, fait en notre présence, est résulté ce qui suit :

MONNAIE.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	m.
BORDEAUX.....	*Vingt francs*...	1.	6. 45.	902.	0,902. 000.
		1.	24. 99.	901.	
	Cinq francs....	2.	25. 00.	901.	0,901. 333.
		3.	25. 00.	902.	

MONNAIE.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	m.	m.
Suite de BORDEAUX.....	*Deux francs*....	1.	9. 98.	900.	0,899. 500.
		2.	10. 00.	899.	
	Un franc.....	1.	5. 00.	901.	0,900. 000.
		2.	5. 02.	901.	
		3.	4. 99.	898.	
	Demi-franc. ...	1.	2. 48.	902.	0,900. 250.
		2.	2. 50.	899.	
		3.	2. 50.	900.	
		4.	2. 49.	900.	

Ensuite de quoi, reprenant la vérification du titre des pièces dont nous avons fait remise à M. *Anfrye*, le deux de ce mois, avons fait essayer devant nous les *douze* ci-après énoncées, et dont le titre a été constaté comme il suit :

MONNAIE.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	m.	m.
LILLE.....	*Quarante francs*.	1.	12. 90.	901.	0,901. 000.
	Vingt francs...	1.	6. 43.	901.	0,901. 000.
		2.	6. 45.	901.	
	Cinq francs....	1.	25. 04.	903.	0,902. 500.
		2.	25. 00.	902.	
	Deux francs....	1.	10. 00.	902.	0,900. 500.
		2.	9. 99.	901.	
	Un franc.....	1.	4. 98.	900.	0,900. 00.
	Demi-franc.....	1.	2. 49.	903.	0,902. 000.
		2.	2. 50.	902.	
		3.	2. 51.	901.	
		4.	2. 48.	902.	

Les pièces provenant de ces deux monnaies essayées, avons ajourné la continuation de notre opération au lundi huit de ce mois, et avons signé le présent ainsi que les précédens.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CHEVILLOT et CONSTANT.

Et cejourd'hui huit janvier mil huit cent dix, huit heures du matin, nous,

Digitized by Google

administrateurs des monnaies, nous sommes rendus, ainsi qu'il est dit ci-dessus, où étant, avons fait faire en notre présence la vérification du titre des *vingt-trois* pièces ci-après, que nous a représentées l'inspecteur des essais, dont le résultat a été, savoir :

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS. gr. c.	TITRES. mil.	TITRES COMMUNS. mil.
LIMOGES.....	*Cinq francs*....	1.	25. 00.	902.	0,901. 677.
		2.	24. 99.	901.	
		3.	25. 05.	902.	
	Dix centimes...	1.	1. 98.	197.	0,201. 167.
		2.	2. 00.	196.	
		3.	2. 01.	206.	
		4.	1. 99.	205.	
		5.	2. 00.	205.	
		6.	2. 00.	198.	
LYON.....	*Cinq francs*....	1.	24. 98.	900.	0,901. 333.
		2.	25. 00.	902.	
		3.	24. 96.	902.	
	Un franc.....	1.	5. 00.	900.	0,901. 400.
		2.	4. 98.	902.	
		3.	5. 02.	902.	
		4.	5. 00.	902.	
		5.	4. 99.	901.	
	Demi-franc....	1.	2. 49.	900.	0,900. 667.
		2.	2. 51.	901.	
		3.	2. 50.	901.	
		4.	2. 48.	901.	
		5.	2. 50.	902.	
		6.	2. 48.	899.	

Ensuite de quoi, nous avons remis à demain, neuf de ce mois, la continuation des vérifications des autres pièces, et avons signé le présent, ainsi qu'il est précédemment énoncé.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CHEVILLOT et CONSTANT.

Et ledit jour, neuf janvier mil huit cent dix, nous, administrateurs des monnaies, nous étant transportés au laboratoire des essais avec le secrétaire général,

Digitized by Google

avons procédé, de la même manière que pour les précédentes pièces, à la vérification du titre des *treize* ci-après; opération d'où est résulté ce qui suit :

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
MARSEILLE.....	*Cinq francs*....	1.	24. 98.	897.	0,897. 000.
	Deux francs...	1.	10. 02.	899.	0,899. 500.
		2.	10. 00.	900.	
	Un franc.....	1.	4. 99.	898.	0,898. 000.
		2.	5. 00.	898.	
PERPIGNAN.....	*Deux francs*..	1.	10. 00.	900.	0,900. 333.
		2.	9. 99.	901.	
		3.	9. 96.	900.	
	Un franc.....	1.	4. 98.	898.	0,897. 333.
		2.	5. 00.	897.	
		3.	5. 00.	897.	
	Demi-franc....	1.	2. 50.	900.	0,900. 000.
		2.	2. 50.	900.	

Ces vérifications faites, nous nous sommes ajournés à demain, dix du courant, pour continuer notre opération commencée le deux, et avons signé le présent, et avec nous, comme il est dit ci-dessus, les secrétaire général, inspecteur et vérificateur des essais et essayeurs.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CHEVILLOT et CONSTANT.

Et cejourd'hui dix janvier mil huit cent dix, huit heures du matin, nous, administrateurs des monnaies, nous étant rendus au laboratoire des essais, avons fait faire en notre présence, ainsi qu'il est dit aux précédens procès-verbaux, l'essai des *vingt* pièces ci-après, qui a donné en résultat, savoir :

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
ROUEN.....	*Cinq francs*..	1.	25. 00.	899.	0,898. 250.
		2.	24. 99.	899.	
		3.	24. 98.	897.	
		4.	24. 96.	898.	
	Deux francs..	1.	10. 03.	900.	0,801. 500.
		2.	10. 05.	903.	

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	mil.
Suite de ROUEN.....	*Un franc....*	1.	5. 00.	900.	0,900. 000.
		2.	5. 00.	900.	
	Demi-franc..	1.	2. 48.	899.	0,899. 500.
		2.	2. 50.	900.	
	Cinq francs...	1.	24. 95.	897.	0,897. 000.
STRASBOURG.....	*Dix centimes...*	1.	2. 00.	205.	0,203. 333.
		2.	1. 98.	202.	
		3.	1. 99.	204.	
		4.	2. 00.	203.	
		5.	2. 00.	206.	
		6.	2. 00.	[illegible].	
		7.	1. 99.	207.	
		8.	2. 00.	198.	
		9.	1. 98.	203.	

Après quoi, nous avons remis à demain, onze du présent, la suite des vérifications commencées le deux, et avons signé comme aux procès-verbaux ci-dessus.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CHEVILLOT et CONSTANT.

Et cejourd'hui onze janvier mil huit cent dix, huit heures du matin, nous, administrateurs des monnaies, nous sommes transportés, accompagnés comme il est dit aux précédens procès-verbaux, au laboratoire des essais, et là avons procédé à la vérification des *onze* pièces qui vont suivre; opération qui a donné les titres ci-après :

MONNAIE.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	mil.
TOULOUSE.....	*Quarante francs.*	1.	12. 90.	902.	0,902. 000.
	Vingt francs....	1.	6. 44.	900.	0,900. 000.
	Cinq francs...	1.	24. 99.	899.	0,899. 333.
		2.	25. 00.	899.	
		3.	25. 00.	900.	
	Demi-franc....	1.	5. 00.	899.	0,899. 333.
		2.	5. 00.	899.	
		3.	4. 99.	900.	
	Dix centimes...	1.	1. 98.	193.	0,197. 333.
		2.	2. 00.	198.	
		3.	2. 00.	201.	

Après quoi nous avons remis à demain, douze de ce mois, la continuation des vérifications dont il s'agit, et avons signé ainsi qu'il est précédemment énoncé.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CHEVILLOT et CONSTANT.

Et ledit jour douze janvier mil huit cent dix, dix heures du matin, nous administrateurs des monnaies, nous étant rendus au laboratoire des essais avec le secrétaire général, M. *Anfrye,* inspecteur des essais, nous a représenté le dernier des paquets que nous lui avons envoyés le deux de ce mois; et l'ayant ouvert, en avons retiré les *sept* pièces ci-après, dont il a fait la vérification des titres en notre présence, conjointement avec les vérificateurs des essais et essayeurs susdénommés, de laquelle est résulté, savoir:

MONNAIE.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	mil.
TURIN.....	*Vingt francs* ...	1.	6. 43.	899.	0,899. 000.
	Cinq francs	1.	25. 02.	901.	0,901. 000.
		2.	25. 00.	901.	
	Demi-franc.	1.	2. 50.	900.	0,899. 250.
		2.	2. 50.	900.	
		3.	2. 49.	898.	
		4.	2. 48.	899.	

Ces pièces, formant la totalité de celles que nous avons remises les deux et cinq du mois courant à M. *Anfrye,* ayant été essayées, comme il ne s'en est point trouvé provenant de la monnaie de Nantes, nous avons ajourné la clôture de notre opération jusqu'à ce que le secrétaire général s'en soit procuré dans la circulation, et avons signé le présent comme il est dit ci-dessus.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CHEVILLOT et CONSTANT.

Et cejourd'hui dix-sept janvier mil huit cent dix, dix heures du matin, nous administrateurs des monnaies, nous sommes rendus au laboratoire des essais, accompagnés du secrétaire général, où étant, M. *Anfrye,* inspecteur des essais, que nous y avons trouvé avec MM. les vérificateur et essayeurs dénommés, nous a représenté un paquet scellé de notre cachet, que nous lui avions envoyé le jour d'hier seize de ce mois, ainsi que le constate notre délibération dudit

jour; en avons retiré les *trois* pièces ci-après, provenant de fabrications faites en la monnaie de Nantes, pendant l'année dernière mil huit cent neuf, dont il a été fait de suite vérification du titre en notre présence, par lesdits inspecteur et vérificateur des essais et essayeurs ; opération dont est résulté ce qui suit:

MONNAIE.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			f. c.	m.	
NANTES.....	*Cinq francs*....	1.	25. 00.	900.	
		2.	25. 04.	901.	0,900. 667.
		3.	25. 02.	901.	

Attendu que la vérification des différentes pièces ci-dessus mentionnées, en totalité au nombre de *cent soixante*, recueillies dans la circulation par le secrétaire général, est terminée, nous, administrateurs des monnaies, avons établi le titre commun général de ces cent soixante pièces partiellement vérifiées, ainsi que le constatent les précédens procès-verbaux, en la manière ci-après, savoir:

Désignation générale des Espèces.	MONNAIES.	Designation particulière des Especes.	TITRES communs partiels.	TITRES communs pour chaque monnaie.	TITRE COMMUN GÉNÉRAL. Or.	Argent.	Billon.
OR.....	Paris.....	40f	0,898. 667.	0,897. 417.	0,900. 403.		
		20.	0,900. 167.				
	La Rochelle...	20.	0,900. 000.	0,900. 000.			
	Bordeaux.....	20.	0,902. 000.	0,902. 000.			
	Lille.....	40.	0,901. 000.	0,901. 000.			
		20.	0,901. 000.				
	Toulouse.....	40.	0,902. 000.	0,901. 000.			
		20.	0,900. 000.				
	Turin.....	20.	0,899. 000.	0,899. 000.			
ARGENT..	Paris.....	5.	0,900. 333.	0,900. 000.			
		2.	0,900. 167.				
		1.	0,899. 333.				
		Demi.	0,900. 167.				
	Bayonne.....	5.	0,899. 500.	0,900. 111.			
		2.	0,900. 131.				
		1.	0,900. 500.				
	La Rochelle...	5.	0,897. 500.	0,899. 167.			
		2.	0,900. 000.				
		1.	0,900. 000.				
	Bordeaux.....	5.	0,901. 333.	0,900. 271.			
		2.	0,899. 500.				
		1.	0,900. 000.				
		Demi.	0,900. 250.	*A reporter*...	0,900. 403.		

Digitized by Google

Désignation générale des Espèces.	MONNAIES.	Désignation particulière des Espèces.	TITRES communs partiels.	TITRES communs pour chaque monnaie.	TITRE COMMUN GÉNÉRAL. Or.	Argent.	Billon.
				Report.....	0,900. 403.		
Suite de L'ARGENT.	Lille.....	5.	0,902. 500.	0,901. 500.			
		2.	0,901. 500.				
		1.	0,900. 000.				
		Demi.	0,902. 000.				
	Limoges.....	5.	0,901. 667.	0,901. 667.			
	Lyon.....	5.	0,901. 333.	0,901. 133.			
		1.	0,901. 400.				
		Demi.	0,900. 667.				
	Marseille.....	5.	0,897. 000.	0,898. 167.			
		2.	0,899. 500.				
		1.	0,898. 000.				
	Perpignan.....	2.	0,900. 333.	0,899. 222.	.....	0,899. 870.	
		1.	0,897. 333.				
		Demi.	0,900. 000.				
	Rouen.....	5.	0,998. 250.	0,899. 812.			
		2.	0,901. 500.				
		1.	0,900. 000.				
		Demi.	0,899. 500.				
	Strasbourg.....	5.	0,897. 000.	0,897. 000.			
	Toulouse.....	5.	0,899. 333.	0,899. 333.			
		Demi.	0,899. 333.				
	Turin.....	5.	0,901. 000.	0,900. 125.			
		Demi.	0,899. 250.				
	Nantes.....	5.	0,900. 667.	0,900. 667.			
BILLON..	Paris.....	10e	0,200. 833.	.....	.....	.....	0,200. 666.
	Limoges.....	*Idem.*	0,201. 167.				
	Strasbourg.....	*Idem.*	0,203. 333.				
	Toulouse.....	*Idem.*	0,197. 333.				
Titres communs généraux.....					0,900. 403.	0,899. 870.	0,200. 666.
Le titre commun des délivrances des fabrications faites en espèces d'or étant de.....					0,899. 411.		
En espèces d'argent de.....					.....	0,899. 868.	
Et en billon de.....					.....	.....	0,199. 738.
Les différences sont de.....					0,000. 992.	0,000. 002.	0,000. 928.

Il en résulte que les pièces en circulation, fabriquées dans le cours de l'année dernière mil huit cent neuf, sont, pour toutes les espèces d'or, d'argent et de billon, dans les limites de titre prescrites par la loi du 7 germinal an onze, les titres communs généraux susénoncés rapprochés de ceux des délivrances des fabrications totales faites dans les diverses monnaies, dans le même laps de temps, ne présentant qu'une faible différence ; savoir : pour l'or, en plus, de neuf cent quatre-

quatre-vingt-douze millièmes de millième ; pour l'argent, aussi en plus, de deux millièmes de millième ; et pour le billon, également en plus, de neuf cent vingt-huit millièmes de millième.

En foi de quoi, et de tout ce que dessus et des autres parts, nous avons clos et signé le présent procès-verbal, et avec nous les secrétaire général, inspecteur et vérificateur des essais et essayeurs précédemment dénommés.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CHEVILLOT et CONSTANT.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU CHAPITRE III.

DU PRÉSENT COMPTE.

N.os 10 et 11.

Digitized by Google

[N.° 10.] *ÉTAT GÉNÉRAL des Frais faits par les Receveurs particuliers pour le Recouvrement des Contributions directes pendant l'année 1809.*

DÉPARTEMENS.	MONTANT du Recouvrement.	MONTANT des Frais.	Proportion.
Report.....	78,878,599.	320,628.	
Ain.....	1,646,783.	1,179.	1/1396.
Aisne.....	4.768,638.	1,905.	1/2503.
Allier.....	2,114,319.	5,886.	1/359.
Alpes (Basses).....	1,154.953.	218.	1/5298.
Alpes (Hautes)....	768.890.	4.958.	1/155.
Alpes-maritimes...	773,636.	4.791.	1/161.
Apennins.....	812,897.	312.	1/2605.
Ardèche.....	1,692,728.	15,090.	1/112.
Ardennes.....	3,055,373.	5,389.	1/567.
Ariège.....	1,094,062.	4,628.	1/236.
Arno.....	2,859,682.	30,274.	1/94.
Aube.....	2,719,503.	6,236.	1/436.
Aude.....	3,070,747.	9.393.	1/327.
Aveyron.....	3,572,019.	19,869.	1/180.
Bouches-du-Rhône..	3,347,403.	24.766.	1/135.
Calvados.....	7.730,308.	17,885.	1/432.
Cantal.....	2,058,097.	4.748.	1/433.
Charente.....	3,442,476.	17,370.	1/198.
Charente-inférieure	4,840,919.	25,173.	1/192.
Cher.....	2,100,862.	3,362.	1/625.
Corrèze.....	1,629,694.	9,768.	1/167.
Côte-d'Or.....	4.514,007.	7.699.	1/586.
Côtes-du-Nord....	3,085,688.	12,209.	1/252.
Creuse.....	1,476,680.	2,811.	1/525.
Doire.....	1,083,401.	1,450.	1/747.
Dordogne.....	3,876,276.	60,796.	1/64.
Doubs.....	2,179,182.	2,359.	1/923.
Drôme.....	2,606,563.	2,513.	1/1037.
Dyle.....	4,802,813.	17,591.	1/273.
A reporter,...	78,878,599.	320,628.	

DÉPARTEMENS.	MONTANT du Recouvrement.	MONTANT des Frais.	Proportion.
Report.....	78,878,599.	320,628.	
Escaut.....	8,243,863.	17,659.	1/467.
Eure.....	6,219,048.	11,474.	1/542.
Eure-et-Loir.....	5,401,886.	12,358.	1/437.
Finistère.....	2,787,056.	8,002.	1/348.
Forêts.....	1,497,943.	3,853.	1/389.
Gard.....	3,265,149.	18,283.	1/178.
Garonne (Haute)..	5,297,980.	11,938.	1/443.
Gênes.....	2,532,242.	23,785.	1/106.
Gers.....	3,186,058.	32,309.	1/98.
Gironde.....	6,362,154.	71,716.	1/89.
Golo.....	215,249.	1,330.	1/162.
Hérault.....	4,810,679.	21,058.	1/228.
Ille-et-Vilaine.....	3,410,701.	3,128.	1/1090.
Indre.....	1,778,198.	13,822.	1/129.
Indre-et-Loire.....	3,223,581.	11,356.	1/284.
Isère.....	4,149,973.	29,668.	1/140.
Jemmape.....	3,804,563.	2,460.	1/1546.
Jura.....	2,452,555.	3,330.	1/736.
Landes.....	1,198,177.	4,487.	1/267.
Léman.....	1,074,387.	2,999.	1/358.
Liamone.....	123,432.	134.	1/921.
Loir-et-Cher.....	2,746,407.	8,953.	1/307.
Loire.....	3,163,398.	3,823.	1/827.
Loire (Haute).....	1,424,441.	7,065.	1/201.
Loire-inférieure....	3,340,028.	7,757.	1/130.
Loiret.....	4,320,068.	16,019.	1/269.
Lot.....	2,638,690.	11,672.	1/226.
Lot-et-Garonne....	4,283,425.	72,550.	1/59.
Lozère.....	943,510.	10,185.	1/92.
A reporter,....	172,773,440.	763,801	

DÉPARTEMENS.	MONTANT du Recouvrement.	MONTANT des Frais.	Proportion.
Report.....	172,773,440.	763,301.	
Lys.....	4,394,171.	4,714.	1/932.
Maine-et-Loire....	4,135,171.	14,266.	1/289.
Manche.....	5,978,511.	21,568.	1/277.
Marengo.....	2,503,169.	6,047.	1/414.
Marne.....	4,488,399.	12,816.	1/350.
Marne (Haute)....	2,403,537.	1,683.	1/1428.
Mayenne.....	3,512,170.	5,536.	1/634.
Méditerranée.....	2,111,968.	9,134.	1/231.
Meurthe.....	2,989,188.	848.	1/3525.
Meuse.....	2,713,094.	4,182.	1/648.
Meuse-inférieure...	1,929,124.	1,693.	1/1139.
Mont-Blanc.....	1,239,653.	4,804.	1/258.
Montenotte.....	1,344,353.	6,984.	1/192.
Mont-Tonnerre...	3,913,680.	8,867.	1/441.
Morbihan.....	2,378,156.	15,227.	1/156.
Moselle.....	3,013,454.	4,993.	1/603.
Nèthes (Deux)....	3,195,157.	4,502.	1/710.
Nièvre.....	2,059,007.	4,330.	1/476.
Nord.....	8,057,627.	3,962.	1/2033.
Oise.....	5,232,077.	5,505.	1/950.
Ombrone.....	861,172.	3,669.	1/234.
Orne.....	4,199,409.	3,213.	1/1307.
Ourte.....	2,809,842.	4,088.	1/687.
Pas-de-Calais.....	5,278,114.	4,246.	1/1243.
Pô.....	4,100,289.	7,840.	1/523.
Puy-de-Dôme.....	4,528,919.	20,761.	1/218.
Pyrénées (Basses)..	1,612,487.	11,615.	1/139.
Pyrénées (Hautes).	909,137.	8,725.	1/104.
Pyrénées-orientales.	1,237,377.	6,173.	1/200.
Rhin (Bas).....	4,378,618.	10,672.	1/410.
Rhin-Haut.....	3,363,275.	977.	1/3441.
A reporter....	273,643,745.	987,451.	

DÉPARTEMENS.	MONTANT du Recouvrement	MONTANT des Frais.	Proportion.
Report.....	273,643,745.	987,451.	
Rhin-et-Moselle...	1,734,972.	5,202.	1/333.
Rhône.....	4,283,458.	4,377.	1/979.
Roer.....	5,199,318.	14,974.	1/347.
Sambre-et-Meuse..	1,625,678.	4,151.	1/391.
Saone (Haute)....	2,537,985.	2,055.	1/1235.
Saone-et-Loire....	5,370,716.	10,243.	1/524.
Sarre.....	1,830,808.	4,550.	1/402.
Sarthe.....	4,765,126.	10,338.	1/461.
Seine.....	23,837,511.	89,132.	1/267.
Seine-inférieure....	10,861,646.	12,732.	1/853.
Seine-et-Marne....	4,882,291.	25,042.	1/195.
Seine-et-Oise.....	7,983,427.	28,594.	1/279.
Sesia.....	1,494,482.	3,443.	1/434.
Sèvres (Deux).....	2,956,798.	1,947.	1/1518.
Somme.....	5,797,618.	5,144.	1/1127.
Stura.....	3,739,841.	2,140.	1/1747.
Tarn.....	2,714,420.	21,817.	1/124.
Tarn-et-Garonne...	2,424,075.	23,119.	1/105.
Taro.....	2,592,308.	11,896.	1/218.
Var.....	2,619,011.	6,018.	1/435.
Vaucluse.....	1,547,146.	2,648.	1/584.
Vendée.....	2,645,948.	2,078.	1/1273.
Vienne.....	2,310,355.	2,809.	1/822.
Vienne (Haute)...	1,667,462.	5,519.	1/302.
Vosges.....	2,158,370.	1,927.	1/1120.
Yonne.....	3,656,957.	9,263.	1/395.
	386,881,472.	1,298,609.	
Proportion générale.	.....	.....	1/298.

Digitized by Google

[N.° 11.] CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1809.

ÉTAT du Recouvrement au 31 décembre 1809.

DÉPARTEMENS	MONTANT des RÔLES.	RECETTE des mois antérieurs.	RECETTE du mois de décembre.	TOTAL du Recouvrement.	RESTE à recouvrer.
Ain	2,013,727.	1,460,352.	186,431.	1,646,783.	366,944.
Aisne	5,241,958.	4,316,437.	452,403.	4,768,840.	473,118.
Allier	2,346,098.	1,616,551.	240,038.	1,856,589.	489,509.
Alpes (Basses)	1,092,268.	861,543.	100,146.	961,689.	130,579.
Alpes (Hautes)	808,087.	556,844.	77,284.	634,128.	173,959.
Alpes-maritimes	767,949.	571,053.	91,291.	662,344.	105,605.
Apennins	776,018.	582,087.	58,563.	640,650.	135,368.
Ardèche	1,669,914.	1,285,902.	174,050.	1,459,952.	209,962.
Ardennes	2,924,279.	2,361,830.	266,048.	2,627,878.	296,401.
Ariége	1,067,500.	830,138.	101,020.	931,158.	136,342.
Arno	3,504,315.	2,518,457.	341,225.	2,859,682.	644,633.
Aube	2,862,693.	2,341,317.	242,112.	2,583,429.	279,264.
Aude	3,222,786.	2,495,236.	293,029.	2,788,265.	434,521.
Aveyron	3,391,506.	2,593,784.	340,855.	2,934,639.	456,867.
Bouches-du-Rhône	3,706,924.	3,210,793.	232,610.	3,443,403.	263,521.
Calvados	7,265,059.	5,492,447.	688,049.	6,180,496.	1,084,563.
Cantal	2,143,209.	1,344,947.	187,839.	1,532,786.	610,423.
Charente	3,418,208.	2,572,236.	400,140.	2,972,376.	445,832.
Charente-inférieure	4,544,042.	3,388,363.	380,987.	3,769,350.	774,692.
Cher	1,919,376.	1,459,848.	124,965.	1,584,813.	334,563.
Corrèze	1,666,852.	1,065,412.	172,035.	1,237,447.	429,405.
Côte-d'Or	4,412,787.	3,083,751.	524,905.	3,608,656.	804,131.
Côtes-du-Nord	2,797,456.	2,165,656.	247,983.	2,413,639.	383,817.
Creuse	1,434,385.	1,045,434.	124,230.	1,169,664.	264,721.
Doire	974,071.	590,182.	76,514.	666,696	307,375.
Dordogne	3,567,458.	2,260,844.	289,482.	2,550,326.	1,017,132.
Doubs	2,107,529.	1,535,998.	195,139.	1,731,137.	376,392.
Drôme	2,155,195.	1,565,134.	218,665.	1,783,799.	371,396.
Dyle	4,636,752.	3,587,342.	372,736.	3,960,078.	676,674.
Escaut	7,814,019.	6,493,703.	671,440.	7,165,143.	648,876.
Eure	6,014,311.	4,900,359.	580,759.	5,481,118.	533,193.
Eure-et-Loir	4,666,276.	3,595,513.	469,326.	4,064,839.	601,437.
Finistère	2,849,071.	1,951,260.	193,016.	2,144,276.	704,795.
Forêts	1,397,319.	1,141,889.	118,213.	1,260,102.	137,217.
Gard	3,409,228.	2,593,788.	307,331.	2,901,119.	508,109.
Garonne (Haute)	4,088,918.	2,966,187.	403,611.	3,369,798.	719,120.
Gênes	2,452,354.	1,490,570.	160,550.	1,651,120.	801,234.
Gers	2,900,463.	1,911,588.	279,023.	2,190,611.	709,852.
Gironde	6,077,347.	4,222,770.	529,856.	4,752,626.	1,324,721.
Golo	209,498.	115,089.	13,468.	128,557.	80,941.
A reporter	120,317,205.	90,142,634.	10,927,367.	101,070,001.	19,247,204.

Digitized by Google

DÉPARTEMENS.	MONTANT des RÔLES.	RECETTE des mois antérieurs.	RECETTE du mois de décembre.	TOTAL du recouvrement.	RESTE à recouvrer.
De l'autre part.....	120,317,205.	90,142,634	10,917,367.	101,070,001.	19,247,204.
Hérault.....	4.429.788.	3.494.449.	376,228.	3.870.677.	559.111.
Ille-et-Vilaine.....	3.414.124.	2,622.703.	291,043.	2.913.746.	510,378.
Indre.....	1,866,331.	1,145.101.	164.729.	1,309.830.	556,501.
Indre-et-Loire.....	3.154.538.	2.531.171.	267.656.	2.798,827.	355.711.
Isère.....	3.963.238.	2.943.199.	347.574.	3.290,773.	672.465.
Jemmape.....	3.735.947.	3.015.746.	311.904.	3.327.650.	408.297.
Jura.....	2,224,815.	1,784,287.	185.548.	1,969,835.	254.980.
Landes.....	1,400,208.	992,37 .	131.414.	1,123.784.	276,424.
Léman.....	1,006,518.	709.033.	114.143.	823,176.	183.342.
Liamone.....	115.357.	55.178.	21.355.	76,533.	38,824.
Loir-et-Cher.....	2,650,006.	1,785,634.	240,955.	2.026,589.	623.417.
Loire.....	2.917.339.	2,270.796.	256,493.	2,527,289.	390,050.
Loire (Haute).....	1,683,313.	1,266.200.	158,241.	1.424.441.	258,892.
Loire-inférieure.....	3,151,552.	2,502,617.	261,281.	2,763,898.	387,654.
Loiret.....	4.198.481.	2,781,303.	334.242.	3.115,545.	1,082,936.
Lot.....	2,304,318.	1,603.209.	267.915.	1,871,124.	433.194.
Lot-et-Garonne.....	3,912,573.	2,809,972.	291,123.	3,101,095.	811,478.
Lozère.....	966,028.	659,445.	77,018.	736,463.	229,565.
Lys.....	5,488,219.	4.055.583.	613,780.	4,669,363.	818.856.
Maine-et-Loire.....	4,646,548.	3,740,206.	394.965.	4,135,171.	511,377.
Manche.....	6,147,867.	5,061,717.	477.957.	5,539,674.	608,193.
Marengo.....	2,438,804.	1,767.401.	188,015.	1,955,416.	483.388.
Marne.....	4,175,075.	3,166,421.	486,829.	3,653,250.	621,825.
Marne (Haute).....	2,458,161.	2,035,988.	257,559.	2,293,547.	164,814.
Mayenne.....	3,467,059.	2,347,105.	296,788.	2,643,993.	823,066.
Méditerranée.....	2,810,638.	1,844,267.	267,700.	2,111,967.	698,671.
Meurthe.....	2,989,045.	2,460,213.	288,452.	2,748,665.	240,380.
Meuse.....	2,689,053.	2,044,926.	248,293.	2,293,219.	395,834.
Meuse-inférieure.....	1,872,428.	1,353,452.	184,957.	1,517,509.	354,919.
Mont-Blanc.....	1,186,134.	912,475.	103,639.	1,036,114.	150,020.
Montenotte.....	1,291,506.	773,610.	114,120.	887,730.	403,776.
Mont-Tonnerre.....	4,122,699.	3,033,152.	368,372.	3,401,524.	721,175.
Morbihan.....	2,583,069.	1,899,501.	218,279.	2,117,780.	465,289.
Moselle.....	3,339,939.	2,691,788.	321,668.	3,013,456.	326,483.
Nèthes (Deux).....	3,129,460.	2,646,347.	346,785.	2,993,132.	136,328.
Nièvre.....	2,370,381.	1,853,871.	176,304.	2,030,175.	340,206.
Nord.....	7,873,738.	6,285,164.	702,713.	6,987,877.	885,861.
Oise.....	4,985,346.	3,867,824.	433,567.	4,301,391.	683,955.
Ombrone.....	1,137,834.	715,192.	145,978.	861,170.	276,664.
Orne.....	4,207,886.	3,267,815.	363,847.	3,631,662.	576,224.
Ourte.....	2,803,779.	2,259,342.	306,550.	2,565,892.	237,887.
Pas-de-Calais.....	5,166,118.	4,407,624.	420,463.	4,828,087.	338,031.
Pô.....	3,850,684.	2,725,642.	273,046.	2,998,688.	851,996.
Puy-de-Dôme.....	4,186,459.	2,902,613.	377,438.	3,280,051.	906,408.
Pyrénées (Basses).....	1,758,785.	1,035,272.	136,881.	1,172,153.	586,632.
A reporter.....	260,698,613.	196,269,658.	23,540,174.	219,809,932.	40,888,681.

DÉPARTEMENT.

Digitized by Google

DÉPARTEMENS.	MONTANT des RÔLES.	RECETTE des mois antérieurs.	RECETTE du mois de décembre.	TOTAL du recouvrement.	RESTE à recouvrer.
Ci-contre....	260,698,613.	196,269,658.	23,540,274.	219,809,932.	40,888,681.
Pyrénées (Hautes).....	1,009,154.	498,370.	70,887.	569,257.	439,897.
Pyrénées-orientales.....	1,132,272.	811,667.	140,822.	952,489.	179,783.
Rhin (Bas).....	4,215,134.	3,267,649.	415,124.	3,682,773.	532,361.
Rhin (Haut).....	3,374,569.	2,916,346.	280,529.	3,196,875.	177,694.
Rhin-et-Moselle.....	1,906,572.	1,448,151.	196,448.	1,644,599.	261,973.
Rhône.....	4,625,612.	4,006,492.	276,964.	4,183,456.	342,156.
Roer.....	5,537,781.	3,611,191.	559,972.	4,171,163.	1,366,618.
Sambre-et-Meuse.....	1,513,406.	1,260,019.	127,157.	1,387,176.	126,230.
Saone (Haute).....	2,398,005.	1,802,535.	196,912.	1,999,447.	398,558.
Saone-et-Loire.....	4,958,452.	3,554,420.	374,797.	3,929,217.	1,029,235.
Sarre.....	1,858,478.	1,537,170.	156,422.	1,693,592.	164,886.
Sarthe.....	4,393,795.	3,357,545.	422,126.	3,779,671.	614,124.
Seine.....	23,835,049.	18,642,826.	2,059,244.	20,702,070.	3,132,979.
Seine-inférieure.....	10,136,531.	7,851,801.	828,930.	8,680,731.	1,455,800.
Seine-et-Marne.....	5,263,229.	3,897,673.	514,282.	4,411,955.	851,274.
Seine-et-Oise.....	7,718,918.	5,470,443.	545,493.	6,015,936.	1,702,982.
Sesia.....	1,463,137.	937,923.	144,938.	1,082,861.	380,276.
Sèvres (Deux).....	2,887,317.	2,251,587.	246,401.	2,497,988.	389,329.
Somme.....	5,990,342.	4,134,554.	509,562.	4,644,116.	1,346,226.
Stura.....	3,388,877.	2,443,649.	290,719.	2,734,368.	654,509.
Tarn.....	3,080,898.	2,263,950.	348,554.	2,612,504.	468,394.
Tarn-et-Garonne.....	2,794,176.	2,102,958.	321,118.	2,424,076.	370,100.
Taro.....	3,201,661.	2,256,057.	255,343.	2,511,400.	690,261.
Var.....	2,647,035.	2,180,552.	230,343.	2,410,895.	236,140.
Vaucluse.....	1,681,210.	1,419,315.	134,383.	1,553,698.	127,512.
Vendée.....	2,766,523.	2,000,767.	235,242.	2,236,009.	530,514.
Vienne.....	2,205,104.	1,627,117.	218,263.	1,845,380.	359,724.
Vienne (Haute).....	1,826,043.	1,190,733.	132,127.	1,322,860.	503,183.
Vosges.....	2,058,707.	1,735,922.	213,031.	1,948,953.	109,754.
Yonne.....	3,367,131.	2,769,917.	286,841.	3,056,758.	310,373.
TOTAUX.....	383,933,731.	289,518,957.	34,273,248.	323,792,205.	60,141,526.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE VI.

N.° 12, Rapport de la Commission du Conseil d'état.

N.° 13, Procès-verbal de Vérification et Bilan.

Digitized by Google

[N.° 12.]

RAPPORT

De la Commission spéciale du Conseil d'état chargée de vérifier les comptes de la Caisse d'amortissement pour l'année 1809.

SIRE,

La Commission que VOTRE MAJESTÉ a chargée de vérifier les comptes de la Caisse d'amortissement pour 1809, s'est empressée d'exécuter les ordres de VOTRE MAJESTÉ, en se conformant au décret impérial du 11 septembre 1808.

Restant en Caisse et en Porte-feuille.

Le 2 janvier 1810, le restant en caisse et en porte-feuille a été constaté.

Il résulte du procès-verbal ci-joint, que le solde en caisse était, dans les valeurs y désignées, de..... 918,796. 02. Procès-verbal du 2 janvier 1810, 1.re partie.

Que les effets en porte-feuille formaient, en valeurs de diverses natures, un total de..... 189,011,993. 66.

TOTAL existant en caisse au 2 janvier 1810..... 189,930,789. 68.

BILAN GÉNÉRAL.

Le bilan général nous a ensuite été présenté.

1.° D'après l'examen que nous en avons fait, le crédit de la Caisse d'amortissement, tant en valeurs existant en caisse et en porte-feuille qu'en dettes actives, s'élève à..... 454,441,391. 73. Procès-verbal du 1.er février 1810, 2.e partie.

Et le débit en capitaux et dettes passives, à..... 422,964,546. 08.

D'où il résulte un solde en bénéfice de..... 31,476,845. 65.

2.° Nous avons comparé le restant en caisse et en porte-feuille aux *valeurs* comprises sous cette dénomination dans l'actif du bilan général, et nous avons remarqué que ces valeurs ne figurent dans le bilan que pour 189,927,789. 68. Procès-verbal du 3 février 1810, 2.e partie.

A reporter..... 189,927,789. 68.

Report..... 189,927,789. 68.

Tandis que, dans le procès-verbal du restant en caisse, elles sont portées pour ..... 189,730,789. 68.

Différence en moins dans le bilan, ci ..... 3,000. 00.

Cette différence provient de ce que deux obligations de cette même somme de 3,000 fr., protestées sur les sieurs *Camus* et *Agniel*, receveurs généraux de la Marne et du Tarn, qui figurent comme valeurs dans la caisse, ne sont portées au bilan que comme dettes actives.

3.° La Commission a remarqué en outre que, dans le bilan général, quelques articles ne portent pas la même dénomination que dans les livres du caissier.

Cette différence provient, ainsi que les précédentes Commissions l'avaient annoncé, de ce que dans les livres du caissier, les diverses valeurs se classent suivant leur nature, tandis qu'à la comptabilité elles sont classées suivant les divers comptes auxquels elles appartiennent.

Mais elle ne nuit en rien à l'exactitude des comptes ; la Commission s'en est assurée par les vérifications qu'elle a faites.

États de situation particuliers.

Procès-verbal du 3 février 1810, 2.e partie.

Ces états sont destinés à présenter la situation de la caisse sous ses trois rapports.

La Commission va en présenter les résultats.

Comme Caisse d'amortissement proprement dite.

État de situation, n.° 1.

Le passif de la caisse, ou ce qu'elle doit représenter d'après les lois et décrets qui ont affecté des fonds pour cette partie, est composé du produit des extinctions des rentes viagères et pensions ecclésiastiques (loi du 20 floréal an 10);

Du fonds assigné sur la délégation du 3 nivôse an 13, et sur les biens cédés en vertu de la loi du 24 avril 1810;

Et du fonds d'amortissement de la rente provenant des bons 2/3, créé par la loi du 30 ventôse an 9.

La part de la Caisse d'amortissement dans les bénéfices, au 1.er janvier 1808, y est portée pour 800,000 francs.

La totalité de ce que la caisse doit représenter est de... 36,110,800. 66.

État n.° 4. Son actif, ou ce qu'elle représente, composé de 356,654 f.

A reporter..... 36,110,800. 66.

Report..... 36,110,800. 66.

de rentes 5 pour cent, définitivement éteintes en l'an 11 et l'an 12, et de 1,612,844 fr. de rentes 5 pour cent, résultant de l'application faite entre cette caisse et celle de garantie, forme un total égal de..... 36,110,800. 66.

Comme Caisse de garantie.

Le passif de la caisse, ou ce qu'elle doit représenter, est composé des capitaux et intérêts des cautionnemens, des bons émis en vertu des lois des 24 avril 1806 et 15 septembre 1807, et des décrets des 4 et 31 mars 1808, des produits de vente et revenus de biens cédés à la caisse, de versemens sans désignation, des traites des receveurs généraux, et des comptes courans avec ces préposés. État de situation n.° 2,

Le tout forme une valeur de..... 209,530,066. 33.

Son actif, ou ce qu'elle représente, composé de divers objets qui n'appartiennent ni à la Caisse d'amortissement proprement dite, ni à la caisse des dépôts, présente une valeur totale de..... 240,206,911. 98. État n.° 5.

Excédant de l'actif..... 30,676,845. 65.

Comme Caisse de dépôt.

Le passif de la caisse, ou ce qu'elle doit représenter, est composé des consignations, des fonds de retraite, des fonds des communes et hospices, du produit des effets militaires, &c. État n.° 3.

Le tout forme une valeur de..... 40,967,084. 20.

Son actif, ou ce qu'elle représente, est composé des mêmes objets ou des valeurs qui en tiennent lieu. État n.° 6.

Le total est de..... 40,967.084. 20.

Au moyen de quoi, il y a balance exacte entre l'actif et le passif.

Comparaison des États de situation avec le Bilan général.

Ces états de situation formant l'ensemble des opérations de la Caisse d'amortissement, ils doivent présenter les mêmes résultats que le bilan. Procès-verbal du 3 février 1810, 2.e partie.

L'actif, dans le bilan général, donne un total de..... 454,441,391. 73.

A reporter..... 454,441,391. 73.

Digitized by Google

Report ..... 454,441,391 t. 73.

État de situation, n.° 7. Les actifs réunis des trois états de situation ne s'élèvent qu'à ..... 317,284,796. 84.

Ce qui donne une différence en moins, dans les états de situation, de ..... 137,156,594. 89.

Procès-verbal du 3 février 1810. Cette différence provient de ce que les rescriptions sur capitaux de rentes, les actions de la banque déposées pour sûreté de la gestion de divers comptables, les inscriptions de rentes au nom de la Légion d'honneur et autres, ainsi que les effets en souffrance, le tout formant cette même valeur de 137,156,594 francs 89 cent., n'ont pas été compris dans les états particuliers de situation, tandis qu'ils figurent au bilan général, savoir, dans l'actif, sous les n.os 106, 135, 207, 59, 78, 64, 157, 63, 67, 192 et 229; et dans le passif, sous les n.os 118, 24, 77, 193 et 235.

Ces objets n'étant que de simples dépôts, ils n'ont pas été compris dans les états de situation;

Et dans le bilan, ils figurent simultanément, comme articles d'ordre, dans l'actif et dans le passif.

RÉSULTAT DES ÉTATS DE SITUATION.

Etat de situation, n.° 7. L'actif total des trois états est de ..... 317,284,796. 84.

Le passif est de ..... 285,807,951. 19.

Ce qui donne un solde en bénéfice de ..... 31,476,845. 65.

Somme exactement égale à celle que présente le bilan général.

Vérification des États de situation.

La Commission a fait toutes les vérifications prescrites par le décret de VOTRE MAJESTÉ, du 11 septembre 1808.

1.° Les fonds destinés à l'amortissement de la dette publique ont été régulièrement employés, et conformément à leur destination.

2.° La masse totale des cautionnemens monte à ..... 148,878,702. 43.

Les intérêts à payer au 1.er janvier 1810, montent à 7,301,523 fr. 63. cent.; 6,253,358 fr. ont été ordonnancés pour cette époque.

Il ne reste dû, tant sur 1809 que sur les précédens exercices, que ceux qui n'ont

n'ont pas été retirés par les parties, ou qui sont arrêtés par des oppositions.

Trois mille huit cent vingt-neuf demandes en remboursement ont été reçues pendant 1809.

Sur ce nombre, trois mille six cent trente-trois remboursemens ont été effectués.

Cent cinquante-trois demandes n'ont pu être entièrement instruites, faute des pièces nécessaires; quarante-trois restaient seulement à examiner au 1.er janvier 1809.

3.° La caisse n'a eu à rembourser, pendant l'année, aucune obligation de receveurs généraux.

4.° Le montant des dépôts s'est trouvé exact, et les conditions relatives à chaque espèce d'entre eux ont été fidèlement remplies.

Toutes les pièces ont été examinées et vérifiées avec soin dans plusieurs séances, et en présence de MM. les administrateurs.

5.° Enfin le montant habituel du restant en caisse a toujours été en proportion avec les dépenses journalières.

Compte général du Caissier.

Le compte des recettes et des dépenses du caissier nous a eté également présenté. Procès-verbal du 5 mars 1810, 3.e partie.

Ses recettes se sont trouvées monter à.....	83,051,863. 38.
Et les dépenses à.....	82,133,067. 36.
d'où il résulte un solde débiteur de.....	918,796. 02.

somme qui s'accorde exactement avec le restant en caisse constaté par nous le 2 janvier.

Dans le montant total, soit pour la recette, soit pour la dépense, se trouve comprise une somme de 1,918,312 fr. 49 cent., montant d'un article qui, formant à-la-fois entrée et sortie, et ne présentant aucun mouvement de fonds, ne figure aux registres que comme objet d'ordre.

Le compte du caissier a été comparé avec les chapitres des comptes détaillés et les articles des journaux de recettes et dépenses auxquels il renvoie; la concordance s'est trouvée exacte.

Les pièces justificatives ont été examinées en présence de deux administrateurs de la caisse.

Nous avons reconnu que les dépenses ont été ordonnées et effectuées conformément aux lois et aux règles établies.

Digitized by Google

Compte particulier du produit des Effets militaires.

Procès-verbal du 30 janv. 1810.

La recette et l'emploi du produit des effets militaires doivent faire l'objet d'un compte distinct et séparé de celui de la Caisse d'amortissement.

Il nous a été également représenté.

La recette monte à.....	535,449. 97.
Et la dépense à.....	533,096. 35.
Excédant de recette, ou restant en caisse.....	2,353. 62.

dont le comptable se chargera en recette dans son compte de 1810.

Cette somme de 2,353 fr. 62 cent. est comprise dans le restant en caisse constaté par nous le 2 janvier.

Il existait de plus en porte-feuille, pour le compte de cette caisse particulière, un solde de 57,625 fr. 01 cent.

Toutes les pièces ont été vérifiées; les recettes et les dépenses ont été reconnues régulières et pleinement justifiées.

Résultat concernant le Caissier.

La Commission propose à VOTRE MAJESTÉ de déclarer le caissier quitte et libéré de sa comptabilité pendant l'année 1809.

Compte particulier des frais administratifs.

Procès-verbal du 5 mars 1810, 3.e partie.

Les décrets de VOTRE MAJESTÉ des 30 janvier et 29 novembre 1809, avaient fixé les fonds pour les frais administratifs de la Caisse d'amortissement, pendant

1809, à.....	514,300. 00.
Les dépenses se sont élevées à.....	488,505. 06.
Il restait conséquemment disponible au 1.er janvier 1810, une somme de.....	25,794. 94.
Depuis le 1.er janvier jusqu'au 13 juin, il a été disposé, pour la même année 1809, d'une somme de.....	15,100. 00.
Ce qui réduit la portion des fonds restés sans emploi, à...	10,694. 94.

Gestion administrative.

La Commission a mis dans son examen et dans ses vérifications toute l'attention qui lui était commandée par les ordres de VOTRE MAJESTÉ.

Dans toutes les parties de la gestion administrative de la caisse, elle a reconnu une parfaite exactitude et une méthode claire et précise.

Digitized by Google

Les écritures sont tenues avec beaucoup d'ordre.

Les règles particulières à chaque objet sont fidèlement observées.

Il s'était élevé quelques doutes sur les formes à remplir pour la restitution des sommes consignées, dans le cas de consignations non acceptées; l'avis du Conseil d'état, approuvé par VOTRE MAJESTÉ le 16 mai 1810, les a fait cesser.

RÉSULTAT.

La Commission est d'avis que le caissier doit être déchargé pour l'exercice 1809, et que la gestion des directeur et administrateurs pendant la même année, doit être approuvée.

Nous sommes, avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE,

Les très-humbles, très-fidèles et dévoués serviteurs et sujets,

Signé DEFERMON, JAUBERT, LAVALLETTE.

Digitized by Google

[N.° 13]

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DU CONSEIL D'ÉTAT.

PREMIÈRE PARTIE.

Aujourd'hui 2 janvier 1810, nous *Jacques Defermon*, Comte de l'Empire, Ministre d'état, président de la section des finances du Conseil d'état, *François Jaubert*, Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Gouverneur de la banque de France, et *Marie Chaman de Lavallette*, Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général des postes, formant la commission chargée par le décret impérial du 17 décembre dernier, d'examiner la gestion administrative et vérifier les comptes de la Caisse d'amortissement pour l'année 1809, nous sommes transportés, à neuf heures du matin, dans la maison d'administration de ladite Caisse, pour procéder à la première vérification que cette opération exige, en arrêtant les registres de recette et de dépense du caissier, et constatant les sommes et valeurs qui forment le restant en caisse et en porte-feuille.

D'après l'exhibition desdites sommes et valeurs, qui nous a été faite par M. *Dubois*, caissier, en présence de MM. *Bérenger*, Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général de la Caisse d'amortissement, et *Decrétot*, *Dutremblay*, *de Pluvié* et *Labrouste*, administrateurs, nous avons reconnu,

1.° Que, conformément à notre arrêté des registres de recette et de dépense de la grande caisse, le solde en caisse se trouve être de neuf cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-seize francs deux centimes, et dans les valeurs suivantes :

671 billets de banque de 1,000 francs...	671,000. 00.
135 *idem* de 500 francs.....	67,500. 00.
85 sacs de 1,000 francs 15 cent....	85,012. 75.
82 *idem* de 1,001 francs 65 cent.....	82,135. 30.
A reporter.....	905,648. 05.

Report.....	905,648. 05.	
En or.....	2,000. 00.	
En pièces de franc.....	129. 00.	
En écus, 807 liv. 15 sous, ou.....	797. 77.	
Billon.. 1 sac de	300. 00.	
1 *idem* de.....	250. 00.	
22 *idem* de 100 fr.	2,200. 00.	
48 *idem* de 50 fr.....	2,400. 00.	
195 *idem* de 25 fr.....	4,875. 00.	
14 *idem* de 12 fr. 50 cent.....	175. 00.	
Appoint.....	21. 18.	
4 jetons, évalués.....	0. 02.	
TOTAL.....	918,796. 02.	918,796. 02.

2.° Qu'il existe dans le porte-feuille, en effets payables dans l'année 1810, une somme de.....3,882,344. 43.
et en effets payables dans les années 1811, 1812, 1813 et 1814, une somme de... 381,178. 08. } 4,263,522. 51.

Après avoir vérifié les divers effets formant ces deux sommes, nous avons pareillement constaté l'existence des valeurs suivantes:

Traites d'adjudicataires de coupes de bois communaux..	3,432,053. 87.
Cédules pour rachat de rentes.....	320,419. 44.
Deux reconnaissances, ensemble de mille actionsde la banque de France, de 1,000 fr. chacune.....	1,000,000. 00.
Soixante actions des salines de l'Est.....	300,000. 00.
Cent trente-neuf actions de la banque de France, déposées par le sieur *Baudon*, receveur général du département du Lot.....	166,800. 00.
Deux cent quarante actions du Creuzot, dont le cours est inconnu, déposées par le sieur *Antoine Gévaudan*. Renseignemens.	
Rescriptions sur capitaux de rentes.....	4,500. 98.
A reporter.....	10,406,092. 82.

Report		10,406,092. 82.
Obligations des receveurs généraux protestées :		
Une du receveur du Tarn, échue le 30 nivôse an 15	2,000.	
Une du receveur de la Marne, échue le 20 février 1806	1,000.	3,000. 00.
Inscriptions de 5 pour cent consolidés; savoir :		
283,245. Au nom de diverses administrations, et représentant un capital de		4,290,654. 30.
6,492,693. En dépôt pour la Légion d'honneur, l'université et l'académie de Turin, et représentant un capital de		129,846,448. 00.
7,939. Au nom de diverses communes, et représentant un capital de		121,869. 03.
848. Au nom de *Jean Portau*, au profit de diverses communes, représentant un capital de ...		13,548. 22.
7,975. Au Sénat conservateur, et représentant un capital de		127,581. 27.
1,845,665. Au nom de la Caisse, et représentant un capital de		36,913,300. 00.
6,661. Affectées à divers majorats, et représentant un capital de		132,191. 67.
73,035. Pour sûreté de la gestion de divers comptables, et représentant un capital de		1,460,700. 00.
35,678. Affectées à l'art dramatique, et représentant un capital de		713,560. 00.
356,654. Extinction definitive, représentant un capital de		3,853,750. 08.
Monti et rescriptions reçus en paiement de domaines au-delà des Alpes		799,920. 89.
Idem achetés pour la Caisse, devant produire une rente de 62,408 fr. 67 cent., et représentant un capital de		1,248,173. 40.
TOTAL des valeurs vérifiées, appartenant à la grande caisse		189,930,789. 68.

Nous avons ensuite vérifié la caisse des effets militaires, et avons trouvé que le solde en caisse était, conformément à l'arrêté fait par nous des registres de recette et de dépense, de..... 2,353. 62.

Et le solde en porte-feuille, de..... 57,625. 01.

TOTAL des valeurs vérifiées, appartenant à la caisse des effets militaires..... 59,978. 63.

Ces vérifications remplissant le vœu de l'article 2 du décret impérial du 17 décembre dernier, nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal, nous réservant de continuer nos opérations, aux termes de l'article 3 du même décret, et conformément à celui du 11 septembre 1808.

Signé le Comte DEFERMON, LAVALLETTE, JAUBERT, BÉRENGER, LABROUSTE, DUTRAMBLAY, PLUVIÉ, DECRÉTOT.

SECONDE PARTIE.

AUJOURD'HUI 1.er février 1810, nous Ministre d'état et Conseillers d'état dénommés dans la première partie du présent procès-verbal, nous sommes réunis à la Caisse d'amortissement, pour y continuer nos opérations relativement à l'examen de la gestion administrative et à la vérification des comptes de ladite caisse.

M. le directeur général, assisté de MM. les administrateurs, nous a fait présenter par M. *Paterson*, directeur des comptes, le bilan de l'année 1809, ainsi que les états particuliers de situation exigés par l'article 1.er du décret impérial du 11 septembre 1808, et a fait mettre sous nos yeux, par M. *Dubois*, caissier, tant son compte général de l'année 1809, que le compte particulier des recettes et dépenses par lui faites dans le même temps sur le produit des effets militaires; l'un et l'autre de ces comptes provisoirement arrêtés par l'administration de la caisse.

Le bilan, dont nous avons successivement examiné toutes les parties, présente au crédit de la Caisse d'amortissement, tant en valeurs existant en caisse et en porte-feuille qu'en dettes actives, une somme de quatre cent cinquante-quatre millions quatre cent quarante-un mille trois cent quatre-vingt-onze francs soixante-treize centimes, qui doit faire et fait face à divers capitaux et dettes passives, jusqu'à concurrence de quatre cent vingt-deux millions neuf cent soixante-

soixante-quatre mille cinq cent quarante-six francs huit centimes, dont les détails s'y trouvent exactement exprimés; d'où résulte, conformément au compte particulier des profits et pertes, qui a été mis sous nos yeux, un solde en bénéfice de trente-un millions quatre cent soixante-seize mille huit cent quarante-cinq francs soixante-cinq centimes.

L'examen du bilan terminé, nous en avons ajourné la comparaison, tant avec l'inventaire précédemment fait par nous de la caisse et du porte-feuille, qu'avec les états particuliers de situation de la caisse, jusqu'à la vérification des comptes du caissier, à laquelle plusieurs des opérations prescrites par le décret impérial du 11 septembre 1808 se lient, et avons levé la séance, après avoir arrêté le présent procès-verbal.

Signé le Comte DEFERMON, LAVALLETTE, JAUBERT, BÉRENGER, LABROUSTE, DUTRAMBLAY, PLUVIÉ, DECRÉTOT.

AUJOURD'HUI 3 février 1810, par suite de notre arrêté du 1.er février, nous nous sommes réunis à la Caisse d'amortissement, où, en présence du directeur général et des administrateurs, nous avons repris la suite des opérations commencées par nous dans nos précédentes séances.

Procédant d'abord à la comparaison du bilan avec l'inventaire précédemment fait par nous de la caisse et du porte-feuille, nous avons observé, en premier lieu, que les valeurs en caisse et en porte-feuille, dont l'existence a été constatée par nous dans notre première séance, s'élèvent, suivant le procès-verbal qui en a été dressé, à la somme de cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent trente mille sept cent quatre-vingt-neuf francs soixante-huit centimes; ci ..... 189,930,789. 68.

tandis que celles présentées par le bilan, ne montent qu'à la somme de cent quatre-vingt-neuf millions neuf cent vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf francs soixante-huit centimes; ci ..... 189,927,789. 68.

Différence en plus dans l'inventaire, trois mille fr.; ci .. 3,000.

Nous avons observé, en second lieu, que quelques articles, en petit nombre, diffèrent entre eux par la manière dont ils sont respectivement énoncés au bilan et à l'inventaire.

Mais nous avons reconnu ensuite, 1.° que la différence de trois mille francs

Digitized by Google

existant en plus dans l'inventaire, vient des deux obligations protestées, montant à pareille somme, et que le caissier a produites comme valeurs, tandis qu'elles ne sont considérées et présentées au bilan que comme dettes actives;

2.° Que la différence remarquée dans l'énoncé de quelques articles, vient uniquement de ce que les diverses valeurs se classent, dans les livres du caissier, suivant leur nature, tandis qu'elles se classent à la comptabilité suivant les comptes divers auxquels elles appartiennent;

3.° Enfin, que cette différence dans l'énoncé n'en apporte aucune dans la nature et la quotité des valeurs, que nous avons reconnues se rapporter en tous points dans le bilan et dans l'inventaire;

Et qu'ainsi, dans les détails comme en résultat, il existe un rapport exact entre les diverses valeurs dont l'existence a été constatée par nous, et celles dont le caissier est déclaré dépositaire par les articles du bilan qui établissent le débit de la caisse et du porte-feuille.

Nous avons procédé ensuite à la vérification des états particuliers de situation de la caisse, considérée comme caisse d'amortissement, caisse de garantie et caisse de dépôt, pour en constater la conformité, soit avec le bilan général déjà vu par nous, soit avec les écritures de la comptabilité sur lesquelles cette situation respective se trouve établie.

Nous avons remarqué que le montant des trois états particuliers de situation réunis, comparé à celui du bilan général, présente, tant à l'actif qu'au passif, une différence en moins de cent trente-sept millions cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze francs quatre-vingt-neuf centimes. En ayant demandé la cause, il nous a été observé et nous avons reconnu,

1.° Que cette différence vient de ce que les rescriptions sur capitaux de rentes, les inscriptions de rentes et actions de la banque déposées pour sûreté de la gestion de divers comptables, les inscriptions de rentes au nom de la Légion d'honneur et autres, et les effets en souffrance, n'ont pas été compris dans les états particuliers de situation, tandis qu'ils figurent au bilan, dans l'actif, sous les n.os 106, 135, 207, 59, 78, 64, 157, 63, 67, 192 et 229, et dans le passif, sous les n.os 118, 24, 77, 193 et 235, pour ladite somme de cent trente-sept millions cent cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze francs quatre-vingt-neuf centimes;

2.° Que ces divers articles n'ont pas été portés dans les états de situation, pour ne pas y confondre les valeurs dont la caisse a la disposition, avec celles

dont elle ne dispose en aucune sorte, et qu'elle ne conserve qu'à titre de dépôt pur et simple, sans aucune manutention ;

3.° Enfin, que l'insertion de ces objets au bilan comme articles d'ordre, ayant lieu simultanément dans l'actif et dans le passif, tandis que les états de situation les omettent à-la-fois dans l'un et dans l'autre, le résultat en reste le même, et présente en effet aux états particuliers de situation, comme au bilan général, le même solde en bénéfice de trente-un millions quatre cent soixante-seize mille huit cent quarante-cinq francs soixante-cinq centimes, déjà reconnu.

Nous avons procédé ensuite aux différentes vérifications prescrites par les articles 3 et 4 du décret impérial du 11 septembre 1808, et nous avons reconnu,

1.° Que les fonds versés à la caisse pour l'amortissement de la dette, ont été constamment employés conformément à leur destination;

2.° Que la caisse n'a eu à rembourser, pendant l'année, aucune obligation de receveurs généraux;

3.° Que toutes les dispositions étaient faites pour le paiement des intérêts de cautionnemens exigibles au 1.er janvier 1810; que six millions deux cent cinquante-trois mille trois cent cinquante-huit francs ont été ordonnancés à cet effet, et qu'il ne restait dû, tant pour l'année 1808 que sur les précédens exercices, que ceux que les parties n'ont pas retirés encore, ou au paiement desquels il existe opposition;

4.° Que trois mille huit cent vingt-neuf demandes en remboursement de cautionnemens ont été reçues pendant l'année, et que, sur ce nombre, trois mille six cent trente-trois remboursemens, montant à sept millions cent vingt-quatre mille deux cent vingt-huit francs quatre-vingt-six centimes, ont été effectués; cent cinquante-trois demandes n'ont pu être entièrement instruites, faute des pièces nécessaires et plusieurs fois demandées; et quarante-trois seulement restaient à examiner au 1.er janvier 1810, ayant été reçues dans les huit derniers jours de l'année;

5.° Que le montant des dépôts faits à la caisse s'élève, suivant leurs différens comptes, à quarante millions neuf cent soixante-sept mille quatre-vingt-quatre francs vingt centimes, ainsi qu'il résulte de l'état particulier de situation de la caisse en cette partie;

6.° Enfin, que le montant habituel du restant en caisse a toujours été dans une proportion convenable avec celui des dépenses journalières, et que, dans le petit nombre de cas où il nous a paru excéder la réserve ordinaire, cet excédant

Digitized by Google

a toujours été motivé sur quelque disposition extraordinaire de fonds, et n'a duré que le temps rigoureusement nécessaire pour y faire face.

Ces opérations terminées, nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal, nous réservant de procéder ultérieurement à la vérification des comptes du caissier, et ajournant à cette époque l'examen prescrit par les articles 3 et 4 du décret impérial du 11 septembre 1808, des motifs des dépenses ordonnancées par le directeur général, et de l'exécution des règles établies tant à l'égard des cautionnemens que relativement aux diverses sortes de dépôts.

Signé le Comte DEFERMON, LAVALLETTE, JAUBERT, BÉRENGER, LABROUSTE, DUTRAMBLAY, PLUVIÉ, DECRÉTOT.

TROISIÈME PARTIE.

AUJOURD'HUI 5 mars 1810, nous Ministre et Conseillers d'état dénommés dans les deux premières parties du présent procès-verbal, nous sommes réunis à la Caisse d'amortissement, pour y continuer nos opérations relativement à l'examen de la gestion administrative et à la vérification des comptes de ladite caisse.

Procédant d'abord à la vérification du compte général du caissier pour l'année 1809, nous avons reconnu,

1.° Que ce compte arrêté, pour la recette, à la somme de quatre-vingt trois millions cinquante-un mille huit cent soxante-trois fr. trente-huit centimes, et, pour la dépense, à celle de quatre-vingt-deux millions cent trente-trois mille soixante-sept francs trente-six centimes, est parfaitement conforme à l'arrêté fait par nous, le 2 janvier, des registres de la caisse;

2.° Qu'en déduisant, tant de la recette que de la dépense dudit compte, une même somme de dix-neuf cent dix-huit mille trois cent douze francs quarante-neuf centimes, montant d'un article qui, formant à-la-fois entrée et sortie et ne présentant aucun mouvement effectif de fonds, ne figure aux registres du caissier que comme objet de compensation et pour ordre, la recette et la dépense effectives se trouvent réduites; savoir, la recette à quatre-vingt-un millions cent trente-trois mille cinq cent cinquante francs quatre-vingt-neuf centimes, et la dépense à quatre-vingt millions deux cent quatorze mille sept cent cinquante-quatre francs quatre-vingt-sept centimes, résultat conforme à celui du compte de caisse établi au grand-livre;

Digitized by Google

3.° Que dans l'un et l'autre calcul, la balance des recettes et dépenses donne le même solde débiteur, ou restant en caisse, de neuf cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-seize francs deux centimes, porté au bilan comme au compte du caissier, et déjà reconnu exact.

Nous avons comparé ensuite le compte sommaire présenté par le caissier, avec les chapitres des comptes détaillés et les articles des journaux de recettes et dépenses auxquels il renvoie; et après en avoir constaté la concordance, nous nous sommes livrés à l'examen approfondi des articles de dépense, pour vérifier, d'une part, la réalité des paiemens, et nous assurer, de l'autre, qu'ils n'ont été ordonnés et effectués qu'en conformité des lois et suivant les règles établies, remplissant par-là le vœu des articles 3, 4 et 19 du décret impérial du 11 septembre 1808. Toutes les pièces justificatives, tant comptables qu'administratives, ont été mises sous nos yeux; nous les avons successivement examinées dans plusieurs séances tenues à cet effet, en présence de MM. les administrateurs de la caisse, et nous avons reconnu,

1.° Que tous les paiemens portés en dépense sont établis par pièces probantes, et ont été régulièrement effectués;

2.° Que les règles relatives au remboursement des cautionnemens et dépôts, et aux différentes garanties ou destinations auxquelles ils sont affectés, ont été régulièrement observées;

3.° Que toutes les dépenses ordonnancées par le directeur général, l'ont été sur des motifs légitimes et valables;

Et qu'ainsi, tant sous le rapport de la comptabilité du caissier, qu'en ce qui tient à la gestion administrative de la caisse, tous les articles dudit compte sont régulièrement et complétement justifiés.

Nous avons procédé, en second lieu, à la vérification du compte particulier des recettes et dépenses faites sur le produit des effets militaires pendant l'année 1809.

Nous avons reconnu que ce compte, arrêté en recette à la somme de cinq cent trente-cinq mille quatre cent quarante-neuf francs quatre-vingt-dix-sept centimes; en dépense, à celle de cinq cent trente-trois mille quatre-vingt-seize francs trente-cinq centimes, et présentant un excédant de recette ou restant en caisse de deux mille trois cent cinquante-trois francs soixante-deux centimes, est parfaitement conforme, dans ses résultats, au compte des effets militaires ouvert à la comptabilité, et à l'arrêté fait par nous, le 2 janvier, des registres de la caisse en cette partie.

Digitized by Google

Nous en avons ensuite examiné les détails et articles de dépense, dans la forme déjà suivie à l'égard du compte général de la caisse; et en ayant successivement vérifié les pièces, tant comptables qu'administratives, nous les avons trouvées régulières, et tous les articles pleinement justifiés.

M. le directeur général a fait mettre sous nos yeux le compte particulier des frais administratifs, pour lesquels des fonds spéciaux sont faits annuellement, et qui, aux termes des arrêtés des 23 messidor an 9 et 10 frimaire an 11, et des décrets impériaux des 30 janvier et 29 novembre 1809, ont été fixés, pour ladite année, à cinq cent quatorze mille trois cents francs.

Nous avons reconnu, 1.° qu'aucun des crédits particuliers ouverts sur ces fonds, n'a été dépassé;

2.° Que la totalité des dépenses faites sur ces fonds pendant l'année, s'étant élevée à quatre cent quatre-vingt-huit mille cinq cent cinq francs six centimes, il restait disponible, au 1.er janvier 1810, vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-quatorze francs quatre-vingt-quatorze centimes;

3.° Enfin, qu'il a été disposé, depuis cette époque, pour la même année, et sur les fonds faits pour appointemens d'employés, &c., d'une somme de quinze mille cent francs; ce qui réduit à dix mille six cent quatre-vingt-quatorze francs quatre-vingt-quatorze centimes la portion des fonds faits restée sans emploi.

Ces vérifications remplissant, quant à présent, l'objet de notre mission, nous avons clos, arrêté et signé le présent procès-verbal, ajournant la vérification des comptes des receveurs généraux et autres agens comptables employés par la caisse, au 1.er juillet prochain, époque fixée par le décret impérial du 11 septembre 1808.

Fait et arrêté double à Paris, le 13 juin 1810.

Signé LAVALLETTE, le Comte DEFERMON, JAUBERT, LABROUSTE, BÉRENGER, DUTRAMBLAY, PLUVIÉ, DECRÉTOT.

183

BILAN

DE LA

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Digitized by Google

BILAN ou ÉTAT DE SITUATION de la Caisse d'amortissem

FOLIOS du Grand-livre	DÉBITEURS.	
10.	CAISSE, pour le solde qui doit exister en caisse.....	918,796. 02
	BORDEREAU du Caissier.	
	Billets de la banque de France..... 738,500. 00.	
	Espèces (y compris quatre jetons évalués deux centimes)..... 180,296. 02.	
	SOMME PAREILLE..... 918,796. 02.	
226.	Effets à échéance, pour le montant de ceux qui doivent se trouver en porte-feuille au crédit des comptes suivans.....	8,000,329. 15
	SAVOIR:	
	Consignations..... 4.248. 43.	
	Directeurs des domaines, C/de 15 millions de rescriptions..... 456,445. 23.	
	Fonds divers à convertir en 5 p. o/o..... 82,523. 90.	
	Fonds provenant de coupes extraordinaires de bois communaux..... 3,418,344. 72.	
	Légion d'honneur, S/C courant..... 501,968. 51.	
	Caisse de virement à Alexandrie..... 562,845. 48.	
	Fonds des militaires décédés dans les hôpitaux..... 3,883. 62.	
	Receveurs généraux, L/C courans..... 2,256,595. 41.	
	Fonds provenant d'estimation de marchandises introduites par contrebande.... 2,500. 00.	
	Intendance du trésor en Toscane..... 388,930. 59.	
	Droits sur les grains..... 3,644. 80.	
	Compte d'effets en recouvrement..... 330. 00.	
	Biens cédés..... 13,709. 15.	
	Reporté..... 7,695,669. 84.	
	Report..... 7,695,669. 84.	
	Cautionnemens d'agent de change et courtiers de commerce.... 4,666. 67.	
	d'avoués..... 16,000. 00.	
	des caissiers et payeurs du trésor public..... 9,000. 00.	
	des employés des douanes. 1,950. 00.	
	des employés des droits réunis..... 19,100. 00.	
	des employés de l'enreg.t et des domaines..... 21,400. 00.	
	des greffiers de juges de paix..... 4,266. 00.	
	des huissiers..... 6,735. 00.	
	des employés de la loterie. 1,500. 00.	
	des notaires..... 28,932. 33.	
	des percepteurs..... 51,868. 44.	
	des receveurs communx. 3,184. 35.	
	des receveurs généraux.. 6,534. 32.	
	des receveurs d'arrondiss.t 126,522. 20.	
	des secrétaires des écoles de droit..... 3,000. 00.	
	SOMME PAREILLE..... 8,000,329. 15.	
1.	Actions de la banque de France, pour le capital de 1,000 actions qui doivent se trouver en porte-feuille.....	1,000,000. 00
2.	Actions des salines de l'Est, pour *idem* de 60 actions qui doivent également se trouver en porte-feuille.....	300,000. 00
98.	Obligations de la ville d'Agen, pour le capital des obligations déposées en échange de pareille somme prêtée à la ville d'Agen, en conformité de l'article 10 du décret impérial du 30 juillet 1808.....	15,666. 67
106.	Rescriptions sur capitaux de rentes foncières (crédit de 15 millions), pour le montant de celles qui doivent se trouver en porte-feuille.....	4,500. 98
82.	*Monti*, rescriptions, &c. reçus pour produits de domaines vendus et situés au-delà des Alpes (décret impérial du 30 mai 1806), pour le capital des titres parvenus depuis le 1.er juillet dernier, le brûlement de ceux reçus jusqu'alors ayant eu lieu conformément au décret impérial du 24 mars 1808.....	799,920. 89
35. 37.	Effets publics, pour le solde de 1,755,093 fr. de rente 5 p. o/o, jouissance du 22 septembre 1809, représentant, à la valeur nominale, un capital de.....	35,101,860. 00
36.	Effets publics (extinction définitive), pour le montant de 356,654 fr. de rente 5 p. o/o, définitivement éteinte pendant les années 11 et 12, avec le produit des maisons et usines nationales versé par le trésor public, et affecté à cet emploi par la loi du 30 ventôse an 9.....	3,853,750. 08
38.	Effets publics (fonds de retraites et autres), pour le montant de 300,007 fr. de rente 5 p. o/o, qui a été achetée pour le compte des fonds de retraites de divers ministères, de diverses administrations, et en général pour le compte de divers établissemens publics, et qui représente une valeur d'achat, suivant le détail qui suit, de.....	4,553,652. 82
	SAVOIR:	
	Ministère de la guerre..... 6,918 de rente ayant coûté..... 87,004. 41.	
	Administration de la guerre..... 3,179 *idem*..... 40,256. 49.	
	forestière..... 33,234 *idem*..... 464,931. 20.	
	Reporté..... 43,331 ..... 592,192. 10.	54,548,476. 61

comprenan

comprenant le résultat de ses opérations au 1.er Janvier 1810.

FOLIOS du Grand livre	CRÉANCIERS.			
51.	Fonds provenant d'extinctions de rentes viagères et pensions ecclésiastiques, pour ce qui a été reçu comptant du trésor public		1,250,383. 05.	
55.	Fonds destinés à l'amortissement de la rente provenant de l'échange des bons de deux tiers (loi du 30 ventôse an 9), pour *idem*	3.853,924. 49.		
	Pour ce qui a été produit par la délégation sur produits de domaines, créée par le décret impérial du 3 nivôse an 13	206,493. 12.	4.060,417. 61.	
49.	Fonds d'amortissement créé par la loi du 21 floréal an 10, pour ce qui a été recouvré sur la délégation du 3 nivôse an 13, applicable à concurrence de 20 millions à la formation de ce fonds	20,000,000. 00.		
	Et pour ce qui doit être produit par les biens cédés en vertu de la loi du 24 avril 1806	10,000,000. 00.	30,000,000. 00.	
				35,310,800. 66.
15. 200. 336. 65.	Cautionnemens, pour le capital des cautionnemens versés, tant à la caisse d'amortissement qu'au trésor public, par les titulaires des classes ci-après désignées		148,878,702. 43.	
	SAVOIR:			
	Receveurs généraux	28,420,450. 47.	*Report*	112,770,748. 60.
	Receveurs d'arrondissement	14,952,893. 70.	Employés des postes	411,291. 21.
	Percepteurs	23,967,582. 35.	Employés des douanes	616,330. 98
	Receveurs communaux	3,214,673. 71.	Secrétaires des écoles de droit	87,000. 00
	Agens de change et courtiers	12,441,130. 21.	Gardes du commerce	64,000. 00.
	Caissiers et payeurs du trésor publ.	5,917,211. 12.	Notaires	18,988,836. 33.
	Commissaires priseurs	1,760,000. 00.	Avoués	7,019,418. 89.
	Employés de l'enregistrement et des domaines	12,759,185. 41.	Greffiers près les tribunaux	1,191,700. 87.
	Employés des droits réunis	5,187,921. 38.	Greffiers de juges de paix	3,096,135. 91.
	Employés de la loterie	4,149,700. 25.	Huissiers	4,630,339. 64.
		112,770,748. 60.	SOMME PAREILLE	148,878,702. 43.
70. 219. 72. 216.	Intérêts de cautionnemens, pour le montant des intérêts dus, tant pour 1809 que pour solde des intérêts à payer sur les années antérieures, aux titulaires des classes ci-après		7,301,523. 63	
	SAVOIR:			
	Receveurs généraux	1,452,513. 00.	*Report*	5,462,651. 61.
	Receveurs d'arrondissement	764,911. 93.	Employés des postes	18,007. 46.
	Percepteurs	1,263,963. 75.	Employés des douanes	27,164. 67.
	Receveurs communaux	143,953. 51.	Secrétaires des écoles de droit	3,080. 56.
	Agens de change et courtiers	511,957. 51.	Gardes du commerce	2,317. 59.
	Caissiers et payeurs du trésor publ.	304,346. 95.	Notaires	998,374. 41.
	Commissaires priseurs	74,403. 69.	Greffiers près les tribunaux	51,969. 05.
	Employés de l'enregistrement et des domaines	570,645. 76.	Greffiers de juges de paix	144,192. 10.
	Employés des droits réunis	191,347. 87.	Huissiers	263,414. 57.
	Employés de la loterie	184,807. 64.	Avoués	330,351. 51.
		5,462,651. 61.	SOMME PAREILLE	7,301,523. 63.
187.	Bons émis en vertu des lois des 24 avril 1806 et 15 septembre 1807, pour le capital des bons émis au nombre de sept séries, ci		70,000,000. 00.	
	À DÉDUIRE:			
	Pour le montant des bons remboursés	42,230,000. 00.	42,760,000. 00.	
	de ceux rachetés	530,000. 00.		
			27,240,000. 00.	
	Reporté		183,120,226. 06.	35,310,800. 66.

A a

FOLIOS du grand livre	DÉBITEURS.			
	Reports.....	43,331 de rente ayant coûté.....	592,192. 10.	54,548,476. 61.
	Administration de la loterie.....	17,624 *idem*.....	232,828. 89.	
	des poudres et salpêtres.....	8,634 *idem*.....	108,002. 62.	
	des droits réunis.....	152,164 *idem*.....	2,453,368. 92.	
	des ponts et chaussées (ingénieurs, conducteurs et employés).....	13,476 *idem*.....	178,854. 59.	
	des ponts et chaussées (officiers de ports et leurs veuves).....	1,254 *idem*.....	20,206. 29.	
	des ponts et chaussées (employés à l'octroi de la navigation du Rhin).....	1,916 *idem*.....	30,802. 19.	
	Liquidation générale de la dette publique.....	7,830 *idem*.....	104,491. 97.	
	Ministère de l'intérieur.....	5,053 *idem*.....	81,145. 29.	
	Ministère des finances et contributions directes.....	12,558 *idem*.....	203,874. 64.	
	Employés aux manufactures d'armes.....	1,575 *idem*.....	26,115. 52.	
	Successions des militaires invalides non réclamées.....	5,463 *idem*.....	72,914. 92.	
	Université impériale et lycées.....	10,124 *idem*.....	152,172. 73.	
	Sénat conservateur.....	7,975 *idem*.....	127,581. 27.	
	Divers hospices et communes.....	4,061 *idem*.....	65,329. 04.	
	Université impériale (compte de diverses conversions de fonds en rentes).....	1,401 *idem*.....	22,119. 35.	
	Fabrique de la cathédrale de Trèves.....	4,726 *idem*.....	70,088. 21.	
	Encouragement des fabriques et manufactures de la Roer...	841 *idem*.....	11,564. 28.	
	TOTAL.....	300,007 *idem*, de rente, jouissance du 22 sept.bre 1809, p.r le capital de	4,553,652. 82.	
42.	Effets publics, reçus pour estimation de marchandises introduites en contrebande (décret impérial du 18 septembre 1808), pour le montant de 26,250 fr. de rente 5 p. o/o, reçue en paiement.....			525,000. 00.
67.	Effets publics affectés à l'encouragement de l'art dramatique (décret impérial du 22 février 1806), pour le montant de 100,000 francs de rente 5 p. o/o, portant jouissance du 22 septembre 1809, dont			
	35,678 fr. sont inscrits au grand livre de la dette publique avec cette affectation, et représentent une valeur nominale de.....		713,560. 00.	
	et 64,322 qui doivent être transférés par la caisse pour complément des 100,000 fr., représentant une valeur semblable de.....		1,286,440. 00.	
	100,000.			2,000,000. 00.
81.	*Monti* achetés (effets publics du ci-devant Piémont) pour 62,408 fr. 67 cent. de rente annuelle, aux taux de 3 1/2 et de 3 p. 100, acquise pour la somme de.....		560,356. 04.	
	Différence, en portant à la valeur nominale le capital de la rente qui doit être inscrite au grand-livre de la dette publique.....		687,817. 36.	
				1,248,173. 40.
63.	Inscriptions 5 p. o/o en dépôt, pour 6,492,693 fr., formant le montant de la rente de diverses inscriptions qui doivent se trouver en porte-feuille pour le compte de la légion d'honneur, de l'université de Turin, &c., et représentant, pour l'ordre, une valeur de.....			129,846,448. 00.
64.	Inscriptions 5 p. o/o, déposées à titre de cautionnemens, pour 73,035 fr. de rente, provenant de diverses inscriptions qui doivent également se trouver en porte-feuille, et qui représentent, pour l'ordre, une valeur, au denier 20, de...			1,460,700. 00.
157.	Actions de la banque de France, en dépôt, pour 139 actions admises en dépôt pour servir de cautionnement à concurrence de.....			166,800. 00.
192.	Effets publics provenant du compte d'accroissement établi par le trésor public, en conformité du décret impérial du 4 juin 1809, pour 6,400 fr. de rente 5 p. 100, dont les inscriptions ont été remises à la caisse, et qui proviennent de la retenue du dixième exercée par le trésor public sur les rentes constitutives de majorats, destinée à être convertie en rente au profit des titulaires de majorats, lesquelles inscriptions portant la jouissance du 22 septembre 1809, représentent, pour l'ordre, une valeur calculée à raison de 20 fois la rente, de.....			128,000. 00.
	Reporté.....			189,923,598. 01.

Digitized by Google

FOLIOS du grand-livre	CRÉANCIERS.			
	Reports.....		183,420,226. 06.	35,310,800. 66.
9.	Bons émis en exécution du décret impérial du 31 mars 1808, pour le capital des bons émis en paiement d'un million de rente 5 p. o/o, cédée par la caisse des invalides de la marine.....	18,000,000. 00.		
	Pour le montant des bons remboursés..... 330,000.			
	de ceux rachetés..... 1,150,000.	1,480,000. 00.		
			16,520,000. 00.	
8.	Bons émis en exécution du décret impérial du 4 mars 1808, pour le capital des bons émis en paiement de 6,645,000 francs de décomptes d'acquereurs de domaines rétrocédés à la caisse d'amortissement.....	6,000,000. 00.		
	Pour le montant des bons remboursés..... "			
	de ceux rachetés..... 210,000.	210,000. 00.		
			5,790,000. 00.	
127. 204.	Fonds de retraites et autres à convertir en rente 5 .o/o, pour le solde dont il doit être tenu compte, soit en rentes 5 p. o/o, soit en effet échoir, soit enfin en espèces, à diverses administrations ou autres établissemens publics; SAVOIR:			
	Ministère de la guerre.....	93,511. 26.		
	Administration de la guerre.....	44,048. 58.		
	forestière.....	481,104. 95.		
	de la loterie.....	232,835. 87.		
	des poudres et salpêtres.....	108,012. 74.		
	des droits réunis.....	2,453,368. 92.		
	des ponts et chaussées (ingén.rs, conducteurs et employés).	200,195. 24.		
	des ponts et chaussées (officiers des ports et leurs veuves).	20,221. 27.		
	des ponts et chaussées (employés à l'octroi de la navigation du Rhin).....	33,008. 17.		
	Liquidation générale de la dette publique.....	105,294. 38.		
	Ministère de l'intérieur.....	85,454. 05.		
	Ministère des finances et contributions directes.....	214,843. 46.		
	Employés des manufactures d'armes.....	30,376. 65.		
	Successions des militaires invalides non réclamées.....	72,919. 34.		
	Université impériale et lycées.....	154,640. 93.		
	Sénat conservateur.....	127,581. 27.		
	Divers hospices et communes.....	126,368. 18.		
	Administration des postes (relais).....	80,731. 62.		
	Université impériale, compte de diverses conversions de fonds en rente..	22,758. 19.		
	Fabrique de la cathedrale de Trèves.....	73,738. 58.		
	Encouragement des fabriques et manufactures de la Roer.....	13,514. 68.		
			4,774,528. 33.	
213.	Fonds de retraites et autres à intérêt, pour le solde dû, tant en capital qu'en intérêts, à diverses administrations, à divers ministères, sur leurs fonds de retraites et à diverses communes, sur les sommes qu'elles ont versées à titre de fonds libres, &c.; SAVOIR:			
	Administration des droits réunis.....	177,732. 55.		
	Ministère de la justice, imprimerie impériale et bureau de l'envoi des lois..	62,471. 81.		
	Académie impériale de musique.....	5,559. 61.		
	Trésor public (retraite des employés).....	157,000. 57.		
	Employés au service intérieur des prisons.....	60,093. 31.		
	École de droit de Paris.....	124,646. 64.		
	Diverses communes.....	4,101,980. 99.		
			4,689,485. 48.	
222.	Centimes additionnels destinés à des travaux publics (lois des 26 nivôse an 13, 5 et 11 avril, 9 et 10 mai 1806 et 16 septembre 1807; decret impérial du 7 octobre 1807, et loi du 20 décembre 1808), pour le solde dû sur ce produit.....		1,420,124. 53.	
188. 212.	Consignations, pour *idem*.....		5,818,788. 08.	
120.	Trésor public, compte de versemens sur les contributions arriérées du départ.t de l'Aisne, pour *idem*.		301,421. 93.	
	Reporté.....		222,754,574. 41.	35,310,800. 66.

FOLIOS du Grand-livre	DÉBITEURS.		
	Report.....		189,923,598. 01.
218.	Effets publics achetés avec le produit des arrérages des rentes constitutives de majorats, pour 261 fr. de rente 5 p. o/o acquise en conformité du décret impérial du 4 juin 1809, portant jouissance du 22 septembre 1809, et représentant un débours de.....		4,191. 67.
			189,927,789. 68.
	DETTES ACTIVES.		
221.	Caisse de service du trésor public, compte courant, pour le solde dû, tant en capital qu'en intérêts, applicable; SAVOIR:		
	A la caisse d'amortissement, pour..... 35,230,169. 07.	35,264,233. 05.	
	Au compte des effets militaires..... 34,063. 98.		
206.	Décomptes d'acquéreurs de domaines nationaux (décret du 4 mars 1808), pour ce qui reste à recouvrer sur 6,645,000 fr. délégués sur le produit des décomptes d'acquéreurs de domaines vendus antérieurement aux lois des 15 et 16 floréal an 10, en échange de 1,200 bons émis et payables à diverses échéances, pour la somme totale en capital et intérêts de 7,163,563 fr. 33 cent.....	1,442,982. 74.	
199.	Délégation sur produits de domaines vendus (décrets impériaux des 8 germinal, 8 thermidor et 20 fructidor an 13), pour ce qui reste à recouvrer sur le capital de 28,399,718 fr. 25 cent. délégué à la caisse d'amortissement, en remplacement d'un capital semblable de domaines rétrocédés.....	5,894,366. 62.	
215.	Délégation sur produits de domaines vendus (décret du 3 nivôse an 13), pour ce qui reste à recouvrer sur le capital de 29,277,202 fr. 55 cent. délégué.....	1,600,948 40.	
	et dont le montant a été destiné; SAVOIR:		
	20,000,000. 00. à former, pour l'an 12 et l'an 13, le fonds d'amortissement créé par la loi du 21 floréal an 10;		
	6,899,994. 46. au remboursement de pareille somme de capitaux et d'intérêts de cautionnemens dus par le trésor public;		
	206,493. 12. au solde à recevoir du trésor public, sur le produit de maisons et usines nationales, tel qu'il était connu le 30 frimaire an 12;		
	et 2,170,714. 97. restant sans affectation primitive, ont été imputés, par suite du décret du 24 mars 1808, en déduction des capitaux de cautionnemens dus par le trésor public, dont les intérêts sont payés à raison de 5 p. o/o par an.		
	29,277,202. 55.		
84.	Obligations protestées des receveurs généraux, pour le capital de celles qui ont été remboursées depuis le 1.er janvier 1808, frais de protêt compris..... 3,009. 50.	3,330. 72.	
	Pour les intérêts liquidés sur ces remboursemens..... 321. 22.		
7.	Banque de France, fonds de reserve, pour le montant de la réserve acquise jusqu'au 30 juin 1809, à 1,000 actions dont la caisse est propriétaire.....	187,425. 00.	
41.	Remboursemens de non-valeurs sur les cautionnemens de l'ordre judiciaire soumissionnés par les receveurs généraux, pour autant qu'il a été payé depuis le 1.er janvier 1808.....	128,938. 41.	
61.	Haras du Pin et autres, pour autant que la caisse a payé ou doit payer, à titre d'avance, aux propriétaires des biens affectés à ces haras, et qui, par décret du 4 juin 1806, ont dû les rétrocéder au Gouvernement.....	640,086. 80.	
144.	Légion d'honneur; compte d'avances (décret du 29 janvier 1809), pour ce qui a été payé sur l'avance de 3 millions ordonnée en faveur de la légion.....	2,844,500. 00.	
124.	Trésor public, compte de recette des cautionnemens (intérêts à 5 p. o/o), pour ce qui reste dû à la caisse sur les cautionnemens versés au trésor public..... 27,230,100. 37.	81,111,154. 75.	
123.	Trésor public, compte de recette des cautionnemens (intérêts à 4 p. o/o), pour *idem*. 53,881,054. 38.		
237.	Trésor public, compte d'intérêts dus sur les cautionnemens, pour les intérêts liquidés pour 1809, sur les capitaux versés au trésor public.....	3,655,296. 31.	
119.	Trésor public, compte de bénéfice sur la négociation de 192,170 fr. de rescriptions sur capitaux de rentes faisant partie du crédit de 10 millions ouvert par l'arrêté du Gouvernement du 19 messidor an 11, pour le bénéfice calculé sur 170,000 fr. de rescriptions négociées, et dont la retenue devra être opérée sur les dernières négociations.....	3,400. 00.	
	Report.....	132,776,682. 80.	189,927,789. 68.

Digitized by Google

FOLIOS du Grand Livre	CRÉANCIERS.			
	Reports.....		122,734,574. 41.	35,310,800. 66.
45.	Fonds appartenant à la commune de Villers-Adam (Seine-et-Oise), pour le solde d'intérêts revenant à cette commune, sur des fonds qui avaient été versés pour son compte en exécution du décret impérial du 4 janvier 1806.....		335. 41	
94.	Produit des démolitions de l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras, pour solde de ce qui a été versé.....		2,289. 41.	
174.	Fonds des militaires décédés dans les hôpitaux (décret impérial du 23 septembre 1806), pour *idem*..		165,111. 97.	
34.	Fonds destinés à des travaux pour les mines du département de l'Hérault (décret impérial du 7 fructidor an 12), pour ce qui a été versé pour prix de concessions faites à divers particuliers.....		25,471. 96.	
158.	Compte de produit d'effets militaires, pour le solde dû à la caisse des effets militaires.....		98,253. 77.	
4.	Admin.on de la guerre (recouvrem.t sur des officiers de l'ex-première lég. du Midi), pour ce qui a été versé.		954. 04.	
115.	Sénatorerie de Paris, pour ce qui a été versé pour le compte du sénateur titulaire.....		26. 79.	
122.	Trésor public, compte relatif au produit des bois communaux, pour produit versé et taxations payées, formant ensemble une somme, sur laquelle il reste à s'entendre avec le trésor public, de.....		10,530. 84	
14.	Fonds provenant de l'acquisition de l'hôtel Toulouse par la banque de France (décret impérial du 6 mars 1808), pour ce qui reste disponible sur le prix de l'acquisition s'élevant à deux millions..		348,232. 51.	
43.	Fonds provenant de l'estimation de marchandises introduites en contrebande (décret impérial du 18 septembre 1808), pour le montant des sommes versées, tant en exécution dudit décret qu'en vertu de décisions particulières.....		540,743. 07.	
214.	Fonds destinés à établir des dépôts de mendicité, pour ce qui reste disponible sur les fonds affectés à ces établissemens, se composant des versemens de diverses communes, des prélèvemens opérés sur le produit des bois communaux, et sur les fonds libres de diverses communes du département du Mont-Tonnerre, et de l'avance ordonnée à la caisse par le décret impérial du 10 août 1809..		1,136,863. 01.	
147.	Centimes additionnels affectés aux maisons centrales de détention et de mendicité (décret du 16 juin 1808), pour le solde de ce qui a été versé.....		153,499. 82.	
58.	Fonds destiné à la construction d'un pont sur la Doire (décret du 10 juin 1808), pour ce qui a été versé sur la somme de 93,000 fr. qui doit résulter de la vente du couvent de l'Annonciation et de celui de la Visitation, situés à Turin, autorisée en faveur des propriétaires qui y ont établi des fabriques.		31,000. 00.	
80.	Ministère de l'intérieur, son compte de crédits; pour le solde restant disponible sur les crédits ouverts au ministre de l'intérieur, pour travaux publics, sur divers produits; SAVOIR:			
	Sur les 60 p. o/o des droits perçus à la sortie des grains, pour le solde réalisé à payer de ..... 11,111. 69.			
	Et pour ce qui doit être encore recouvré afin d'égaler le montant des crédits ouverts..... 385,253. 03.	396,364 72.		
	Sur les 40 p. o/o du même produit, ainsi divisé par le décret du 18 février 1806, pour le solde réalisé à payer sur les crédits ouverts de.....	26,678. 66		
	Sur les 25 p. o/o prélevés et à prélever annuellement sur le produit des bois communaux, en conformité du décret impérial du 21 mars 1806, pour le solde réalisé à payer sur les crédits ouverts de.....	136,946. 31.		
	Sur les 25 p. o/o de prélèvement fixe effectué sur le produit restant aux communes d'après le décret du 11 mars 1808, présentant un solde réalisé et à payer sur les crédits ouverts de..... 340,370. 96.			
	Et un solde à recouvrer pour égaler le montant des crédits ouverts de..... 21,511. 92.	361,882. 88.		
	Sur les 75 p. o/o restant à diverses communes du département de la Côte-d'Or (décret du 18 septembre 1807), somme à payer.....	50,000. 00.		
	Sur les fonds versés par l'école de droit de Paris.....	138,333. 33.		
	Et sur les fonds de la caisse d'amortissement à titre d'avance.....	510,000. 00.		
56.	Fonds accordés pour les frais administratifs, pour le solde resté disponible sur les fonds accordés pour 1809.....		1,610,205. 90.	
			25,794. 94.	
60.	*Gerlier*, ex-receveur général du département de la Loire-inférieure, son compte particulier, pour solde.		6,143. 12.	
133.	Créanciers pour fournitures de bureau, &c., pour solde.....		4,143. 21.	
118.	Trésor public, son compte de 15 millions de rescriptions sur capitaux de rentes, pour le capital des rescriptions remises à la caisse d'amortissement.....	15,000,000. 00		
	A DÉDUIRE:			
	Pour le montant des obligations remises au trésor public, par anticipation sur la négociation de ces rescriptions..... 6,000,000. 00.			
	Pour le solde de divers frais et ports de lettres..... 3,165. 80.			
	Pour imputation au crédit du compte des cautionnemens reçus par le trésor (intérêts à 5 p. o/o) de l'excédant recouvré, s'élevant à..... 5,485,569. 38.	11,488,735. 18.		
	Il reste à rendre compte, par conséquent, sur la présente négociation, soit en produits, soit par la perte sur les négociations, de.....		3,511,264. 82.	
	Reporté.....		130,615,538. 03.	35,310,800. 66.

FOLIOS du grand-livre	DÉBITEURS.			
	Reports.....		132,776,682. 80.	189,927,789. 68.
233.	Biens cédés, pour le solde à recouvrer, tant sur les biens cédés en échange de rentes 5 p. o/o, en exécution des décrets impériaux des 9 germinal et 18 prairial an 13, 2 février, 8 et 22 mars 1806, 10 février 1808 et 28 février 1809, que sur ceux affectés à la caisse par la loi du 24 avril 1806....		118,014,526. 97.	
95	Compte de rescriptions admissibles en rachat de rentes foncières, cédées par le ministre de l'intérieur en échange de 100,000 fr. de rente 5 p. o/o affectés à l'art dramatique (décret impérial du 22 février 1806), pour la valeur des 100,000 fr. de rente qui doivent être transférés..	1,444,344. 71.		
	Pour divers paiemens effectués par anticipation sur le produit des rescriptions.....	853,802. 00.		
	Pour ports de lettres, escompte passif et autres frais.....	621. 69.		
	Pour perte sur la négociation de 275,000 fr. de rescriptions, opérée à Paris.....	150,240. 00.		
	TOTAL.....	2,449,008. 40.		
	À DÉDUIRE,			
	Pour le montant nominal des rescriptions remises par le ministre de l'intérieur..... 2,070,000. 00. Pour divers semestres recouvrés sur la rente acquise..... 362,463. 50.	2,432,463. 50.		
	DIFFÉRENCE à recouvrer.....	16,544. 90.		
26.	Directeurs des domaines, pour le capital des rescriptions qui leur ont été envoyées sur les 2,070,000 fr. reçus du ministre de l'intérieur..... 1,795,000. 00. Pour le montant de celle qui, ayant été reçue pour produit, a été envoyée à la négociation..... 1,040. 69.			
	TOTAL..... 1,796,040. 69.			
	Les versemens effectués, tant pour produit que pour arrérages, comptant ou en effets à terme, s'élèvent à... 2,183,757. 17. En une rescription reçue pour..... 1,040. 69.	1,184,797. 86.		
	RESTE.....	611,242. 83.		
	Ainsi, l'avance totale de la caisse sur cette opération est de.....		627,787. 73.	
	Divers débiteurs, pour le montant des sommes que divers comptables ont négligé de transmettre;			
	SAVOIR:			
28.	Sur les cautionnemens.....	6,777. 63.		
29.	Sur les fonds de retraites et autres à convertir en 5 p. o/o.....	114. 75.		
30.	Sur les intérêts de cautionnemens.....	111. 42.		
31.	Sur les fonds appartenant à la légion d'honneur.....	2,073. 32.		
			9,077. 12.	
87.	Ports de lettres et frais de protêt dus par divers, pour solde.....		3,786. 11.	
35.	Effets en recouvrement, pour le montant d'effets payables dans les départemens, envoyés en recouvrement.....		79,189. 83.	
02.	Remboursement de contributions sur les biens cédés par le Sénat (décret impérial du 8 germinal an 13), pour ce qui doit encore rentrer sur ce remboursement.....		24,590. 50.	
59. 78.	Directeurs des domaines, compte de rescriptions sur capitaux de rentes, crédit de 15 millions, pour le montant des rescriptions qui leur ont été envoyées.....	14,999,613. 77.		
	Les versemens effectués, tant pour produit que pour arrérages, comptant ou en effets à terme, s'élèvent à..... 11,568,025. 57. 4,114 fr. 75 cent. de rescriptions ont été reçus en paiement pour un produit de..... 4,014. 19.	11,572,039. 76.		
	RESTE, dont les directeurs des domaines doivent rendre compte, soit en rescriptions, soit par la perte sur les négociations.....		3,427,574. 01.	
	Reports.....		254,963,215. 07.	189,927,789. 68.

Digitized by Google

FOLIOS du Grand-livre	CRÉANCIERS.		
	Reports.....	230,615,538. 03.	35.310,800. 66.
127.	Versemens, sans désignation, à la caisse d'amortissement, pour ce qui a été versé sans application précise.....	71,517. 45.	
128.	Versemens, sans désignation, à la caisse des viremens établie à Alexandrie, pour *idem*.....	17,422. 99.	
24.	Dépôts, faits à titre de cautionnemens, en inscriptions 5 p. o/o et en actions de la banque de France, pour valeur des dépôts spécifiés à l'article débiteur, *fol. 64 et 157*.....	1,627,500. 00.	
77 et 193.	Légion d'honneur, université de Turin, &c., compte d'inscriptions 5 p. o/o consolidés, pour la valeur des dépôts spécifiés aux articles débiteurs, *fol. 63, 67 et 192*.....	131,974,448. 00.	
90.	Prélèvement annuel de 25 p. o/o sur le produit des coupes extraordinaires de bois communaux (décret impérial du 21 mars 1806), pour ce dont le prélèvement exercé sur les sommes réalisées jusqu'à ce jour, y compris les intérêts liquidés en accumulation, surpasse le montant des crédits ouverts au ministre de l'intérieur pour travaux publics.....	1,598,782. 90.	
196.	Prélèvement d'un dixième sur les revenus fonciers des communes, destiné à l'entretien du culte (loi du 15 septembre 1807), pour le montant des versemens effectués.....	1,637,722. 34.	
103.	Rentes provenant des *monti* achetés par la caisse, pour autant à reverser au trésor public, et provenant d'arrérages dus au 1.er janvier 1808 ou échus depuis, dont le décret impérial du 24 mars 1808 a prescrit l'abandon en faveur du trésor, en ordonnant l'inscription au grand-livre de la dette publique, de la rente acquise en *monti* par la caisse, avec la jouissance du 1.er janvier 1808.....	156,000. 00.	
205.	Fonds provenant de coupes extraordinaires de bois communaux, d'aliénations d'immeubles, &c., pour le solde dû tant en capitaux qu'en intérêts.....	12,778,380. 68.	
	SAVOIR :		
	Aux communes, hospices, fabriques, &c., pour lesquels les versemens de fonds ont eu lieu..... 11,942,363. 39.		
	Au compte ouvert au prélèvement de 25 p. o/o opéré d'après le décret du 21 mars 1806, pour le prélèvement à faire sur les effets à échoir existant en porte-feuille..... 836,017. 29.		
	12,778,380. 68.		
111.	Versemens effectués sur la négociation de 10 millions sur domaines (décret impérial du 14 février 1806), pour soldes de compte à payer aux préposés de l'administration des domaines qui ont concouru à cette négociation.....	70. 93.	
110.	*Rouvin*, son compte de rentes découvertes, pour le versement fait à titre de garantie du délai prescrit pour la négociation de 192,170 fr. de rescriptions, faisant partie du crédit de 10 millions ouvert par arrêté du Gouvernement, du 19 messidor an 11.....	3,400. 00.	
107.	Produit de rentes découvertes et arrérages payés, pour le montant des versemens effectués sous cette désignation.....	613. 58.	
177.	*Briffault*, son compte particulier pour le solde qui lui est dû.....	388. 01.	
175. 18 et 228.	Légion d'honneur, son compte courant, pour le solde qui lui est dû.....	2,512,819. 26.	
27.	Créanciers divers relativement aux biens cédés, pour le solde qui devra être réglé définitivement.....	3,644. 17.	
235.	Effets en souffrance, pour le montant des effets existant chez divers receveurs généraux chargés d'en poursuivre le recouvrement (balancé par l'article débiteur, *fol. 229*).....	43,381. 07.	
53.	Fonds provenant des fermages des eaux minérales de Néris, pour autant qu'il a été versé.....	2,765. 44.	
152.	Indemnités provenant de cessions de congés, pour autant qu'il a été versé, appartenant aux militaires cessionnaires de congés ou à leurs héritiers.....	30,183. 00	
	Reports.....	383,072,588. 85.	35.310,800. 66.

FOLIOS du grand livre	DÉBITEURS.		
	Reports.....	254.963.215. 07.	189.957.789. 68
6.	Avances à diverses communes, pour création de bourses dans les lycées (décret impérial du 10 mai 1808), pour ce qui doit rentrer sur l'avance faite.....	200,848. 92.	
91.	Prélèvement fixe de 25 p. o/o sur le solde au 1.er janvier 1808, du produit des bois communaux (décret impérial du 11 mars 1808), pour ce dont les crédits ouverts au Ministre de l'intérieur surpassent le prélèvement exercé.....	51,511. 82.	
131.	Trésor public, compte de rente 5 p. o/o, provenant de l'extinction des *monti*, rescriptions, &c. reçus en paiement de domaines situés dans les départemens au-delà des Alpes, pour le montant de 322,324 fr. 19 cent. de rente 5 p. o/o que la caisse doit répéter du trésor public comme provenant des brûlemens des *monti* reçus jusqu'au 30 juin dernier, et opérés en exécution du décret impérial du 24 mars 1808, laquelle rente représente au pair un capital de.....	6.446.483. 85	
179.	Avance ordonnée pour les travaux du bassin d'Anvers (décret impérial du 7 juillet 1809), pour le montant de ladite avance.....	250,000. 00	
190.	Avance ordonnée pour l'établissement des dépôts de mendicité (décret impérial du 10 août 1809), pour *idem*.....	500,000. 00	
208.	Avance ordonnée en faveur de l'école impériale d'équitation, pour *idem*, suivant décision.....	10,000. 00.	
220.	Caisse des viremens établie à Alexandrie, pour le solde dont elle devra compter.....	252,462. 07.	
153.	Fonds extraordinaires, pour le solde dû par le compte désigné sous ce titre.....	254,532. 51.	
111.	Receveurs généraux, L/C de 1808 et années antérieures, pour le solde à régler avec quelques receveurs généraux.....	14,611. 17.	
229.	Receveurs généraux, leur compte d'effets en souffrance, pour autant dont divers receveurs généraux sont chargés de poursuivre le recouvrement (balancé par l'article créancier 535).....	43,382. 07.	
150.	Trésor public, compte de rentes 5 p. o/o, pour arrérages dus et calculés jusqu'au 22 septembre dernier, sur des rentes que la caisse doit répéter du trésor public avec des jouissances différentes.....	146,037. 17.	
217.	*Vauquer*, ex-receveur général du département d'Indre-et-Loire, pour le solde dont il est resté débiteur envers la caisse.....	517. 70.	
182.	Avance ordonnée en faveur de l'université impériale (décret impérial du 4 mai 1809), pour le montant de ladite avance destinée à l'acquisition du collége d'Harcourt.....	360,000. 00.	
239.	Légion d'honneur, compte d'indemnité sur la cession du 28 février 1809, pour la somme que la caisse a à réclamer en conformité de l'article 7 du décret impérial du 28 février, pour compensation de la différence entre les époques de jouissance respective des arrérages de rentes 5 p. o/o, transférées avec la jouissance du 1.er janvier 1809, et des revenus des domaines cédés en échange acquis pour la caisse à dater du 1.er octobre seulement.....	1,080,000. 00.	
			564.513.602. 05.
	SOMME PAREILLE.....		454.471.391. 73.

CERTIFIÉ exact dans sa totalité.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs,

Signé BÉRENGER, DECRÉTOT, DUTRAMBLAY, PLUVIÉ, LABROUSTE.

Digitized by Google

FOLIOS du Grand-livre	CRÉANCIERS.			
	Reports.....		383,072,588. 85.	35,310,800. 66.
180.	Intendance du trésor public en Toscane, pour le solde qui lui est dû.....		5,995. 08.	
230.	Intérêts liquidés en compte courant avec les receveurs généraux, pour les intérêts que la caisse a acquis jusqu'à ce jour.....		97. 16.	
100.	Produit des biens séquestres sur les Espagnols, pour autant qu'il a été versé.....		250,376. 42.	
189.	Produit de la retenue du dixième exercée par le trésor public sur les rentes constitutives de majorats, pour autant qu'il a été versé, pour être converti en rente 5 p. o/o, en conformité du décret impérial du 4 juin 1809.....		4,100. 00.	
225.	Receveurs généraux, L/C courans pour ce qu'ils avaient encore à payer sur divers crédits donnés pour le compte de divers fonds.....	3,821,142. 23.		
	A déduire le montant des recettes qu'ils avaient effectuées et dont ils restaient débiteurs à la même époque.....	931,831. 56.		
	RESTE dont ils étaient réellement créanciers, sauf justification des paiemens.....		2,889,310. 67.	
89.	Prélèvement de 40 p. o/o sur le produit des droits sur les grains (décret impérial du 18 février 1806), pour ce dont les rentrées surpassent les crédits ouverts sur ce produit au ministre de l'intérieur.....	1,006,606. 73.		
209.	Droits sur les grains (60 p. o/o) pour la somme à recouvrer afin d'égaler les crédits ouverts.....	385,253. 03.		
	Excédant recouvré sur le produit total.....		621,353. 70.	
168.	Récolte d'olives sur le territoire abandonné de Figuière, pour autant dont la caisse doit rendre compte.		4,797. 65.	
176. 213.	Produits de ventes et revenus de biens cédés, pour la somme versée, et dont l'application devra être faite aux comptes de produits de ventes et de revenus, sur les indications des préposés de l'administration des domaines.....		152,932. 76.	
163.	Traites à payer, pour le montant des traites des receveurs généraux qu'il reste à payer.....		374,132. 10.	
185.	Trésor public, compte de produit de décomptes d'acquéreurs, pour le montant d'un recouvrement fait sous cette désignation et sur lequel il y aura à s'entendre avec le trésor public.....		15. 21.	
151.	Université de Turin, son compte de rente 5 p. o/o, pour ce qui lui est dû sur le semestre échu le 22 septembre dernier, de la rente de 300,000 fr. dont l'inscription est en dépôt à la caisse.....		15,000. 00.	
238.	Compte de commissions à allouer aux receveurs généraux, sur leurs recettes et dépenses, pour la somme résultant de la retenue exercée sur les rentrées qui ont été opérées sur divers produits par l'intermédiaire des receveurs généraux, pour faire face aux taxations qui devront leur être allouées par suite du réglement de leurs comptes.....		262,845. 82.	
142.	*Chaillou*, ex-receveur général du département de l'Eure, S/C. particulier, pour solde.....		100. 00.	
				387,653,745. 41.
202.	Profits et pertes, pour solde, selon le compte suivant.....			31,476,845. 65.
	SOMME PAREILLE.....			454,441,391. 73.

CERTIFIÉ exact quant aux articles 10, 226, 1, 2, 98, 106, 82, 35 et 37, 36, 38, 42, 67, 81, 63, 64, 157, 192, 218 et 84 (pour ce qui est relatif aux obligations protestées en porte-feuille); lesquels articles concernent la caisse et le porte-feuille.

Le Caissier général, *signé* DUBOIS.

CERTIFIÉ exact, quant aux articles 15, 200, 236 et 65, 70, 219, 72 et 216, 124, 123 et 237, qui concernent le Bureau des cautionnemens.

Le Chef de ce Bureau, *signé* CHANGARNIER.

PERTES DE 1809.

Intérêts payés en 1809 sur les bons émis en vertu de la loi du 24 avril 1806	1,425,955. 84.	
sur ceux composant la septième série emise en vertu de la loi du 15 septembre 1807	79,900. 07.	1,709,251. 80.
sur ceux émis en conformité du décret impérial du 31 mars 1808	276,125. 08.	
sur ceux émis en conformité du décret impérial du 4 mars 1808	27,270. 81.	
Frais administratifs accordés, y compris 54,000 fr. de fonds supplémentaires relatifs à 1808		464,300. 00.
Dépense faite pour un mur de séparation établi sur le faîte des bâtimens de l'administration		13,124. 77.
Frais de consignation payés		1,486. 00.
Intérêts sur consignation		30,135. 43.
Frais d'impressions		10,457. 03.
Rétribution payée à l'avoué de la caisse, depuis le 1.er août 1807 jusqu'au 30 juin 1809		2,700. 00.
Droit annuel de l'agent de change par abonnement		15,000. 00.
Bonifications d'escompte accordées aux acquéreurs de domaines, dont le produit a été délégué à la caisse; SAVOIR:		
Délégation du 3 nivôse an 13	40. 06.	25,728. 35.
Délégation des 8 thermidor et 20 fructidor an 13	15,688. 29.	
Réduction sur les *monti* reçus en paiement de domaines situés dans les départemens au-delà des Alpes, et reconnus devoir être inscrits au grand livre de la dette publique		4,360. 09.
Commissions arriérées, payées sur la négociation de dix millions de rescriptions sur domaines (décret du 14 février 1806)		5. 26.
Perte allouée sur une remise sur Paris du S.r *Briffaut*, de Turin, pour arrérages de *monti*		127. 56.
Frais de recouvrement d'un effet, et menus frais		7. 09
Capital à raison de vingt fois la rente du déficit de 629 fr. 33 cent., alloué au S.r *Briffaut*, sur l'achat de 63,038 fr. de rente en *monti*, dont il a été chargé en l'an 13		12,586. 60.
Intérêts bonifiés en compte courant aux fonds extraordinaires	136,238. 62.	150,947. 57.
au compte du produit des effets militaires hors de service	14,708. 95.	
Intérêts liquidés sur les fonds de retraites de diverses administrations		14,547. 08.
sur le produit des bois communaux appartenant aux communes	166,559. 60.	
sur le prélèvement de 25 p. o/o exercé annuellement sur ce produit, en conformité du décret du 21 mars 1806	26,429. 04.	312,974. 66.
sur celui de 25 p. o/o fixe qui a été exercé sur le produit restant au 1.er janvier 1808, d'après le décret du 11 mars de la même année	19,986. 02.	
Idem pour 1809, sur les capitaux de cautionnemens		6,869,259. 69.
Idem sur les fonds versés par diverses communes à titre de fonds libres		105,817. 94.
Idem sur les fonds que la caisse a eus en dépôt pour le compte de la commune de Villiers-Adam (Seine-et-Oise)		357. 47.
Arrérages de rentes 5 p. o/o payés à la légion d'honneur sur le transfert ordonné en sa faveur et en échange de domaines, par le décret impérial du 28 février 1809, du 1.er janvier au 22 mars 1809		456,328. 76.
		10,189,713. 15.
POUR SOLDE en bénéfice		31,476,845. 65.
		41,666,558. 80.

Vu par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs,

Signé BÉRENGER, DUTRAMBLAY, DECRÉTOT, LABROUSTE et PLUVIÉ.

ERTES au 1.er janvier 1810.

PROFITS.

SOLDE au 1.er janvier 1809		22,896,559. 10.

PROFITS DE 1809.

Annullation des intérêts portés en totalité dans les pertes de l'année précédente, et calculés sur la septième série des bons émis en vertu de la loi du 15 septembre 1807, afin de ne les porter en ligne de compte qu'au fur et à mesure des paiemens		1,583,333. 32.
Annullation semblable des intérêts calculés sur l'émission ordonnée par le décret impérial du 31 mars 1808		2,715,250. 00.
de ceux calculés sur l'émission faite en conformité du décret du 4 mars de la même année		1,165,083. 25.
Revenus des biens cédés en vertu de la loi du 24 avril 1806		650,118. 59.
Revenus des biens appartenant en propre à la caisse, et provenant de diverses cessions		1,346,916. 05.
Dividendes reçus de la banque sur les actions dont la caisse est propriétaire		72,000. 00.
Reserve acquise à ces mêmes actions		6,180. 00.
Intérêts reçus sur actions des salines de l'Est		15,000. 00.
Dividende de 1808 reçu sur ces mêmes actions		12,000. 00.
Différence entre la valeur nominale de 491,514 fr. de rente 5 p. o/o acquise en 1809, montant à	9,830,280. 00.	
Et la valeur d'achat de cette même rente, qui ne s'élève qu'à	7,876,076. 81.	1,954,203. 19.
Rentrée de fonds non employés sur la somme accordée pour les frais administratifs de 1808		6,814. 88.
Benefice porte en ligne de compte à la charge du trésor public, sur 100,000 fr. de rescriptions sur capitaux de rentes négociées pour S. C, et faisant partie du crédit de 10 millions ouvert par l'arrêté du Gouvernement du 19 messidor an 11		2,000. 00.
Rentrée, par prescription, d'intérêts de cautionnemens acquis sur les liquidations faites jusqu'à l'an 12 inclusivement		204,016. 48.
Rentrées de divers droits d'agent de change sur achats de rentes pour compte de divers établissemens publics		4,710. 47.
Difference en accroissement du capital de *monti* reçus en paiement de domaines situés au-delà des Alpes, et reconnus devoir être inscrits au grand-livre de la dette publique		372. 70.
Intérêts acquis sur avances diverses, et bonifiés par les fonds extraordinaires		56,804. 67.
Escompte acquis au rachat de bons de la caisse		217,553. 19.
Interêts calculés a la charge de la légion, sur avances qui lui ont été faites		103,634. 25.
Intérêts bonifiés par la caisse de service sur les fonds qui lui ont été versés en compte courant		1,063,321. 39.
Interêts calculés sur obligations protestées des receveurs généraux		158. 60.
Arrérages de rentes 5 p. o/o reçus du trésor public ou restant encore dus		2,852,137. 17.
Interêts liquidés à la charge du trésor, sur les capitaux de cautionnemens qui lui ont été versés		3,655,296. 31.
Intérêts reçus sur prêt à la ville d'Agen; intérêts bonifiés pour retard de versement, &c		3,095. 19.
Indemnité accordée a la caisse par l'article 7 du décret impérial du 28 février 1809, sur la cession de domaines faite par la légion d'honneur, pour compensation de la différence existant entre les époques de jouissance respective des arrérages des rentes 5 p. o/o transférées avec la jouissance du 1.er janvier, et des revenus des domaines acquis en échange, à dater du 1.er octobre seulement		1,080,000. 00.
		41,666,558. 80.

CERTIFIÉ exact:

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

[N.° 1.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle doit représenter comme Caisse d'amortissement proprement dite.

1.er Janvier 1810.

Produit d'extinctions de rentes viagères et pensions ecclésiastiques.....		1,250,383. 05.
Fonds d'amortissement (loi du 21 floréal an 10) :		
Assigné sur la délégation du 3 nivôse an 13, pour....	20,000,000. 00.	30,000,000. 00.
Sur les biens cédés en vertu de la loi du 24 avril 1806..	10,000,000. 00.	
Fonds d'amortissement de la rente, provenant de l'échange des bons de 2/3, créé par la loi du 30 ventôse an 9 :		
Pour autant reçu comptant du trésor public.....	3,853,924. 49.	4,060,417. 61.
Assigné sur la délégation du 3 nivôse an 13.....	206,493. 12.	
		35,310,800. 66.

OBSERVATION.

Le fonds qui doit être représenté pour le compte de la caisse d'amortissement proprement dite, est de.....	35,310,800. 66.
On a évalué la part qu'elle devait avoir dans les bénéfices résultés de l'ensemble de ses opérations au 1.er janvier 1808, à la somme de.....	800,000. 00.
Ainsi elle doit représenter la somme totale de.....	36,110,800. 66.

Ce qui a lieu par l'état n.° 4.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.
Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, DÉCRÉTOT, LABROUSTE et PLUVIÉ.

Digitized by Google

[N.° 2.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle doit représenter comme Caisse de garantie.

1.er Janvier 1810.

Capitaux de cautionnemens reçus par la caisse.....	67,767,547. 68.	
Capitaux de cautionnemens reçus par le trésor.....	81,111,154. 75.	148,878,702. 43.
Intérêts de cautionnemens dus à divers titulaires.....		7,301,523. 63.
Bons à payer sur l'émission autorisée par les lois des 24 avril 1806 et 15 septembre 1807 :		
Capital des bons émis.....	70,000,000. 00.	
Remboursemens.....	42,760,000. 00.	
Reste à rembourser.....		27,240,000. 00.
Bons à payer sur l'émission faite en exécution du décret impérial du 31 mars 1808 :		
Capital des bons émis.....	18,000,000. 00.	
Remboursemens.....	1,480,000. 00.	
Reste à rembourser.....		16,520,000. 00.
Bons à payer sur l'émission faite en exécution du décret impérial du 4 mars 1808 :		
Capital des bons émis.....	6,000,000. 00.	
Remboursemens.....	210,000. 00.	
Reste à rembourser.....		5,790,000. 00.
TOTAL.....		205,730,226. 06.

DETTES DIVERSES.

Fonds restant à employer sur les frais administratifs de 1809.....	29,937. 15.	
Solde à régler définitivement avec quelques préposés dont les cautionnemens ont été imputés sur leur débet pour biens cédés.....	1,644. 17.	
Produits de vente et revenus de biens cédés, versés cumulativement, et dont les receveurs des domaines devront donner l'application spéciale aux comptes respectifs.....	152,932. 76.	
Versemens, sans désignation précise, à la caisse d'amortissement.....	71,517. 45.	
Versemens à la Caisse de viremens à Alexandrie.....	17,422. 99.	
Report.....	273,454. 52.	205,730,226. 06.

Digitized by Google

Report.....	273,454. 52.	205,730,226. 06.
Traites à payer, délivrées sur la Caisse d'amortissement par les receveurs généraux.....	374,132. 10.	
Receveurs généraux, leurs comptes courans, pour la somme dont ils sont chargés de faire le paiement, à la charge par eux d'en justifier.....	2,889,310. 67.	
Intérêts liquidés en compte courant avec les receveurs généraux	97. 16.	
Retenue exercée sur les rentrées opérées sur divers produits, par l'intermédiaire des receveurs généraux, pour faire face aux taxations qui devront leur être allouées sur leurs recettes et sur leurs depenses.....	262,845. 82.	
		3,799,840. 27.
TOTAL.....		209,530,066. 33.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.
Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, DÉCRÉTOT, LABROUSTE et PLUVIÉ.

[N. 3.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle doit représenter comme Caisse de dépôt.

1.er Janvier 1810.

CHAPITRE I.er

Fonds appartenant à divers Propriétaires.

Fonds de retraittes et autres à convertir en 5 pour cent		4,774,528. 33.
Fonds libres appartenant à diverses communes, placés à intérêt		4,101,980. 99.
Fonds de retraites placés à intérêt		587,504. 49.
Consignations		5,818,788. 08.
Produit des démolitions de l'abbaye de Saint-Vaast		2,289. 41.
Successions des militaires décédés dans les hôpitaux		165,111. 97.
Sénatorerie de Paris		26. 79.
Dû à l'ex-receveur général *Gorlier*		6,243. 12.
Rentes provenant de *monti* achetés par la caisse		156,000. 00.
Solde dû sur la négociation de 10 millions de rescriptions sur domaines		70. 93.
Dépôt fait par *Rouvin*, chargé de négocier des rescriptions sur capitaux de rentes		3,400. 00.
Solde de compte dû au sieur *Briffault*		388. 01.
Dû à la Légion d'honneur sur son compte courant		2,512,829. 26.
Indemnités provenant de cessions de congés		30,183 00.
Intendance du trésor public en Toscane		5,995. 08.
Retenue du 10.e sur les rentes constitutives de majorats		4,200. 00.
Recouvremens sur le produit des décomptes d'acquéreurs		15. 21.
Produit des bois communaux, sur lequel		
11,942,363. 39. appartiennent aux communes &c.		
et 836,017. 29. appartiendront au prélèvement de 25 pour cent qui s'opère annuellement, en conformité du décret du 21 mars 1806.		
12,778,380. 68. ci	12,778,380. 68.	
Arrérages de rentes 5 pour cent, dus à l'université de Turin		15,000. 00.
Intérêts appartenant à la commune de Villiers-Adam, et provenant d'une somme déposée à la caisse pour son compte		335. 44.
Fonds versés comme provenant de rentes foncières vendues et d'arrérages recouvrés.		613. 58.
Produit de bois communaux appartenant au trésor		10,530. 84.
Recouvremens sur la légion du Midi, pour le compte de l'administration de la guerre		954. 04.
Solde dû au sieur *Chaillou*, ex-receveur général		100. 00.
		30,975,469. 25.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Fonds dont l'emploi est déterminé.

Produit des centimes additionnels destinés à des travaux publics, par les lois des 26 nivôse an 13, 3 et 11 avril, et 10 mai 1806, et par la loi du 20 décembre 1808	1,420,124. 53.
Crédits ouverts au Ministre de l'intérieur	1,620,205. 90.
Fonds destinés à des travaux pour les mines de l'Hérault	25,471. 96.
Restant à payer sur les 2 millions versés par la banque, en paiement de l'hôtel Toulouse	548,232. 51.
Fonds versés à titre d'estimation de marchandises introduites en contrebande	540,743. 07.
Fonds destinés à l'établissement des dépôts de mendicité	1,136,863. 01.
Fonds destinés à la construction d'un pont sur la Doire	31,000. 00.
Prélèvement sur les revenus fonciers des communes, destiné à l'entretien du culte.	1,637,722. 34.
Centimes additionnels affectés aux maisons centrales de détention,	153,499. 82.
	7,113,863. 14.

CHAPITRE III.

Fonds dont l'emploi n'est pas déterminé.

Excédant des fermages des eaux minérales de Néris	2,765. 44.
Arriéré des contributions du département de l'Aisne	301,421. 93.
Produit d'effets militaires dû par la Caisse d'amortissement à celle des effets militaires	98,253. 77.
Prélèvement de 25 pour cent sur les bois communaux (décret impérial du 21 mars 1806	1,598,782. 90.
Droits sur les grains	621,353. 70.
Produit résultant du séquestre mis sur les biens des Espagnols	250,376. 42.
Produit d'une récolte d'olives faite à Figuières	4,797. 65.
	2,877,751. 81.

RÉCAPITULATION des trois Chapitres.

TOTAL du premier chapitre	30,975,469. 25.
——— du second chapitre	7,113,863. 14.
——— du troisième chapitre	2,877,751. 81.
	40,967,084. 20.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, DECRÉTOT, LABROUSTE et PLUVIÉ.

[N.° 4.]

Digitized by Google

[N.° 4.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle représente comme Caisse d'amortissement proprement dite.

1.er janvier 1810.

Caisse.....	174. 41.	
356,654 fr. de rente 5 pour cent, définitivement éteinte pendant les années 11 et 12, avec le produit des maisons et usines nationales, versé par le trésor public.....	3,853,750. 08.	
		3,853,924. 49
1,612,844 fr. de rente 5 pour cent, représentant un capital de..... et laquelle résulte de l'application faite entre la Caisse d'amortissement et la caisse de garantie, de 1,755,093 fr. de rente, évaluée 35,101,860 francs.		32,256,876. 17.
		36,110,800. 66.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, DECRÉTOT, LABROUSTE et PLUVIÉ.

Digitized by Google

[N.° 5.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle représente comme caisse de garantie.

1.er janvier 1810.

Caisse		918,621. 61.
Effets à échoir		3,983,215. 17.
Caisse de service du trésor public		8,015,394. 01.
Mille actions de la banque de France, avec la réserve		1,187,425. 00.
Soixante actions des salines de l'Est		300,000. 00
Avances à diverses communes pour création de bourses dans les lycées (décret impérial du 10 mai 1808)		200,848. 92.
142,249 francs de rente 5 pour cent, restant sur 1,755,093 francs, dont l'autre partie se trouve employée dans la représentation des fonds de la Caisse d'amortissement proprement dite, et portant jouissance du 22 septembre 1809		2,844,983. 83.
62,408 fr. 67 cent. de rente en *monti*, à inscrire au grand-livre de la dette publique, avec la jouissance du 1.er janvier 1808, et représentant un capital, au denier 20, de		1,248,173 40.
Monti reçus en paiement de domaines, parvenus depuis le 1.er juillet 1809, le brûlement de ceux parvenus jusqu'à cette époque ayant eu lieu, en conformité du décret impérial du 24 mars 1808		799,920. 89.
Obligations des receveurs généraux, protestées depuis le 1.er janvier 1808		3,330. 72.
Avance à l'école impériale d'équitation (suivant décision du 6 septembre 1809)		10,000. 00.
Délégations sur produit de domaines; sommes à recouvrer sur la délégation du 3 nivôse an 13	1,600,948. 40.	
Idem sur celle des 8 thermidor et 20 fructidor an 13	5,894,366. 62.	7,495,315. 02.
Décomptes d'acquéreurs de domaines, présentant encore à recouvrer		1,442,982. 74.
Produit à attendre de la négociation de rescriptions sur capitaux de rentes cédées par le Ministre de l'intérieur		627,787. 73.
Divers débiteurs pour sommes non transmises sur les capitaux de cautionnemens par quelques préposés	6,777. 63.	
Et sur les intérêts dont ils ont été chargés de faire le paiement	111. 42.	6,889. 05.
Remboursement de non-valeurs sur les cautionnemens soumissionnés par les receveurs généraux		128,958. 41.
Ports de lettres et frais de protêt dus par divers		3,786. 11.
Biens cédés, devant produire, sur le montant des diverses cessions faites à la caisse, la somme de		118,014,526. 97.
Remboursement de contributions sur la première cession de biens faite par le Sénat		24,590. 50.
Report		147,256,750. 08.

Digitized by Google

Report	147,256,750. 08.
Bénéfice à retenir sur la négociation de 192,170 francs de rescriptions sur capitaux de rente dont le sieur *Rouvin* a été chargé pour le compte du trésor public...	3,400. 00.
Capitaux de cautionnement versés au trésor public..	81,111,154. 75.
Intérêts de cautionnemens à recevoir du trésor, et liquidés pour 1809 sur les capitaux qu'il a reçus	3,655,296 31.
322,324 fr. 19 cent. de rente 5 pour cent, que la caisse doit répéter du trésor sur les brûlemens de *monti* reçus en paiement de domaines, et laquelle représente au pair un capital de	6,446,483. 85.
Caisse des viremens à Alexandrie; solde de compte à en recevoir..	252,462. 07.
Fonds extraordinaires pour la somme due à la caisse	224,532. 21.
Prêt à la ville d'Agen sur ses obligations (décret impérial du 30 juillet 1808)..	15,666. 67.
Solde à régler avec quelques receveurs généraux, pour leur gestion de 1808 et des années antérieures	14,611. 17.
Arrérages de rentes 5 pour cent, dus par le trésor public	146,037. 17.
Dû par l'ex-receveur général *Vauquer*	517. 70.
Indemnité à recevoir de la Légion d'honneur, d'après l'article 7 du décret impérial du 28 février 1809, pour raison de la différence calculée en faveur de la caisse entre les époques de jouissance respective des arrérages des rentes transférées et des revenus abandonnés par la Légion sur la cession de ses domaines faite en échange.	1,080,000. 00.
	240,206,911. 98.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, DECRÉTOT, LABROUSTE et PLUVIÉ.

Digitized by Google

[N.° 6.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle représente comme Caisse de dépôt.

1.er Janvier 1810.

Effets à échoir	4,017,113. 98.
Caisse de service	27,248,839. 04.
300,007 francs de rente 5 pour cent, ayant été achetés pour le compte de divers fonds de retraites, pour le compte de divers hospices, &c.	4,553,652. 82.
26,250 francs de rente 5 pour cent, donnés en paiement pour estimation de marchandises introduites en contrebande	525,000. 00.
Remplacement à obtenir des avances faites ou à faire en faveur des ci-devant propriétaires des biens affectés aux haras du Pin, &c	640,086. 80.
Légion d'honneur, compte d'avance de 3 millions (décret impérial du 29 janvier 1809); somme payée	2,844,500. 00.
Prélèvement de 25 pour cent exercé sur le produit des bois communaux (décret du 11 mars 1808), qui doit encore produire, pour égaler le montant des crédits ouverts au Ministre de l'intérieur	21,511. 82.
Dû par quelques préposés, pour fonds non transmis :	
Pour le compte de la Légion d'honneur 2,073. 32.	2,188. 07.
Pour le compte des fonds de retraites à convertir en 5 pour cent.. 114. 75.	
Avance ordonnée pour les travaux du bassin d'Anvers (decret impérial du 7 juillet 1809)	250,000. 00.
Avance ordonnée pour l'établissement des dépôts de mendicité (décret impérial du 10 août 1809)	500,000. 00.
Avance ordonnée en faveur de l'université impériale, pour l'acquisition du collége d'Harcourt (décret impérial du 4 mai 1809)	360,000. 00.
262 francs de rente 5 pour cent achetée avec le produit de la retenue exercée sur les rentes constitutives de majorats (décret impérial du 4 juin 1809)	4,191. 67.
	40,967,084. 20.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.
Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, DECRÉTOT, LABROUSTE et PLUVIÉ.

Digitized by Google

[N.° 7.]

RÉCAPITULATION des États présentant la situation de la Caisse d'amortissement, considérée sous ses trois rapports de Caisse d'amortissement proprement dite, de Caisse de garantie et de Caisse de dépôt.

1.er Janvier 1810.

La Caisse d'amortissement doit représenter,		
Comme Caisse d'amortissement proprement dite (État N.° 1.).....		35,310,800. 66.
Comme Caisse de garantie (État N.° 2.).....		209,530,066. 33.
Comme Caisse de dépôt (État N.° 3.).....		40,967,084. 20.
TOTAL des fonds à représenter.....		285,807,951. 19.
Elle représente,		
Sous le premier rapport (Etat N.° 4.).....	36,110,800. 66.	
Sous le deuxième rapport (État N.° 5.).....	240,206,911. 98.	
Sous le troisième rapport (État N.° 6.).....	40,967,084. 20.	
TOTAL des fonds représentés.....		317,284,796. 84.
EXCÉDANT en bénéfice.....		31,476,845. 65.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.
Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, DECRÉTOT, LABROUSTE et PLUVIÉ.

Digitized by Google

[N.° 8.]

État des Bénéfices et des Pertes de la Caisse d'amortissement.

1.er Janvier 1810.

BÉNÉFICES.

Arrérages de 5 pour cent		22,526,803. 20.
Revenus de biens cédés		8,033,205. 24.
Dividendes sur actions de la banque		1,124,350. 00.
Réserve acquise à ces mêmes actions		337,425. 00.
Intérêts sur actions des salines de l'Est, et dividendes		59,923. 97.
Bénéfice à la vente de 4,500, et à l'échange de 125 actions de la banque		1,010,077. 83.
Intérêts acquis sur sommes prêtées		3,907,617. 21.
Intérêts calculés sur avances de fonds pour obligations protestées des receveurs généraux		2,534,633. 66.
Idem pour obligations protestées des droits réunis		17,205. 12.
Intérêts bonifiés par la caisse de service du trésor public, sur les fonds versés en compte courant		2,816,306. 81.
Intérêts bonifiés pour retard de versement ou pour anticipation de paiement, rentrées de courtages, de taxations, bénéfices à l'échange de monnaie, &c.		27,142. 98.
Intérêts liquidés à la charge du trésor sur les cautionnemens		17,821,282. 97.
Intérêts liquidés sur l'avance de 6 millions faite au trésor sur la négociation de 15 millions de rescriptions sur capitaux de rentes		500,128. 63.
Bénéfice à la négociation de rescriptions sur capitaux de rentes découvertes (arrêté du Gouvernement du 19 messidor an 11)		5,411. 59.
Idem sur diverses négociations de rescriptions sur domaines		578,081. 00.
Idem à l'échange de rentes 5 pour cent, relativement aux époques de jouissance.		22,125. 00.
Escompte au rachat de bons de la Caisse d'amortissement		637,533. 64.
Fonds non employés sur les frais administratifs		55,139. 03.
Arrérages de *monti* achetés par la caisse		196,202. 72.
Excédant à recouvrer sur la délégation faite par le décret du 4 mars 1808, sur le produit des décomptes d'acquéreurs, lequel excédant est affecté au remboursement des intérêts que la caisse doit payer sur les bons émis en échange de la délégation.		645,000. 00.
Intérêts liquidés sur les obligations des receveurs généraux, protestées depuis le 1.er janvier 1808		321. 22.
Bénéfice provenant de la comparaison du capital des biens cédés, établi d'après les premières ventes effectuées avec le prix moyen des rentes 5 pour cent, transférées en échange de ces biens		34,022,272. 71.
Bénéfice provenant de la valeur nominale de 3,837,093 fr. de rentes 5 pour cent, montant à la somme de	76,741,860. 00.	
Comparée au prix d'achat de cette rente, qui ne s'élève qu'à	60,950,402. 31.	
		15,791,457. 69.
Report		112,069,647. 22

Report		112,669,647. 22.
Bénéfice semblable sur 63,038 fr. de rente en *monti*, à inscrire au grand-livre de la dette publique, dont la valeur nominale est de.....	1,260,760. 00.	
Et la valeur d'achat de.....	560,356. 04.	
		700,403 96.
Différence en accroissement du capital de *monti* reçus en paiement de domaines situés au-delà des Alpes, et reconnus devoir être inscrits au grand-livre de la dette publique.....		372 70.
Intérêts acquis sur avances diverses.....		160,438. 92.
Indemnité accordée à la caisse par l'article 7 du décret impérial du 28 février 1809, sur la cession de domaines faite par la légion d'honneur, pour compensation de la différence existant entre les époques de jouissance respective des arrérages des rentes 5 pour cent, transférées avec la jouissance du 1.er janvier, et des revenus des domaines acquis en échange, à dater du 1.er octobre seulement....		1,080,000. 00.
TOTAL des bénéfices.....		114,610,862. 80.

PERTES.

Frais administratifs depuis la création de la caisse.....	3,090,182. 38.
Intérêts liquidés sur les cautionnemens versés tant à la caisse qu'au trésor public.	37,875,391. 57.
Intérêts liquidés sur le produit des bois communaux;	1,005,839. 27.
sur les prélèvemens opérés sur ce produit	188,509. 26.
sur les fonds de retraites et autres à intérêt.....	332,175. 20.
Intérêts divers et escomptes perdus.....	75,063. 38.
Arrérages de rentes 5 pour cent payés à la légion d'honneur sur les transferts qui lui ont été effectués.....	3,100,886. 63.
Idem payés pour le même motif,	
Au prytanée Saint-Cyr.....	489,999. 98.
A l'université de Turin.....	450,000. 00.
Intérêts payés sur les consignations.....	135,706 99.
Frais de consignations.....	19,627. 21.
Bonification d'escompte accordée aux acquéreurs de domaines, pour anticipation de paiement,	
Sur la délégation du 3 nivôse an 13	81,190. 90.
Sur celles des 8 germinal, 8 thermidor et 20 fructidor an 13.....	263,010. 80.
Perte à la négociation de rescriptions sur domaines, commencée en exécution des arrêtés du Gouvernement des 21 vendémiaire et 28 ventôse an 12, et interrompue par le décret impérial du 3 nivôse an 13.....	63,481. 05.
Perte sur monnaie de billon, et frais divers.....	3,449. 17.
Droits d'agens de change.....	91,774. 37.
Report.....	47,266,288. 16.

Digitized by Google

Report.....		47,266,288. 16.
Rétribution à l'avoué de la caisse.....		3,900. 00.
Valeurs soustraites.....		15,427. 68.
Commission payée sur la négociation de rescriptions sur domaines, ordonnée par le décret impérial du 14 février 1806.....		30,261. 69.
Frais d'acte payés sur des cessions et des rétrocessions de biens.....		82,632. 00.
Intérêts sur obligations protestées, en diminution de ceux portés dans les bénéfices.....		24,815. 05.
Réduction sur les *monti* reçus en paiement de domaines, et reconnus devoir être inscrits au grand-livre de la dette publique.....		18,936. 46.
Intérêts bonifiés en compte courant.....		541,807. 12.
Déficit de 629 fr. 33 cent. de rente en *monti*, alloué au sieur *Briffault*, sur l'achat dont il a été chargé, et représentant, au denier 20, un capital de.....		12,586. 60.
Intérêts payés jusqu'à ce jour sur les bons émis en vertu des lois des 24 avril 1806 et 15 septembre 1807.....		2,777,897. 42.
Intérêts payés jusqu'à ce jour sur les bons émis en conformité du décret impérial du 31 mars 1808.....		176,125. 08.
Idem sur ceux émis en conformité du décret impérial du 4 mars de la même année.....		27,270. 81.
Annullations faites au profit du trésor, en conformité du décret impérial du 24 mars 1808; SAVOIR:		
Du solde dû sur les obligations protestées des receveurs généraux, au 1.er janvier 1808.....	9,083,519. 47.	
De celui dû à la même époque sur les obligations protestées des droits réunis.....	106,094. 40.	
Du solde dû sur les intérêts des cautionnemens reçus par le trésor, et liquidés jusqu'au 1.er janvier 1808.....	7,065,400. 53.	
Des intérêts liquidés pour le même objet pendant l'année 1808.	3,883,834. 93.	
De l'avance faite à la recette générale du département de Lot-et-Garonne.....	159,608. 00.	
De sommes restant dues sur avances faites à divers receveurs généraux.....	440,750. 07.	
Des remboursemens de non-valeurs sur les cautionnemens de l'ordre judiciaire, soumissionnés par les receveurs généraux.....	721,486. 81.	
De l'intérêt qui avait été calculé sur le versement de 6 millions fait par anticipation au trésor, sur la négociation de 15 millions de rescriptions sur capitaux de rentes.....	500,128. 63.	
Du bénéfice calculé sur le produit excédant 75 pour cent de 1,700,858 fr. 05 cent. de capital de rescriptions sur domaines négociées, et faisant partie du crédit de 10 millions, ouvert par le décret impérial du 14 février 1806.....	94,607. 61.	
Report.....	22,055,430. 45.	50,977,948. 07.

Report.

Report.....	22,055,430. 45.	50,977,948. 07.
Et d'arrérages de *monti*, dus à ladite époque du 1.er janvier 1808.....	100,638. 63.	
		22,156,069. 08.
Émission en vertu de la loi du 15 septembre 1807, et du décret impérial du 24 mars 1808, d'une 7.e série de bons, semblables à ceux créés par la loi du 24 avril 1806, à concurrence des six séries; capital de la 7.e série.....		10,000,000. 00.
TOTAL des pertes.....		83,134,017. 15.

RÉSUMÉ;

Les bénéfices s'élèvent à.....	114,610,862. 80.
Les pertes à.....	83,134,017. 15.
L'excédant en bénéfice est par conséquent de.....	31,476,845. 65.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.
Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, DECRÉTOT, LABROUSTE et PLUVIÉ.

CAISSE
D'AMORTISSEMENT.

État des Bons de la Caisse d'amortissement créés par la loi du 24 Avril 1806, remboursés et achetés pendant l'année 1808.

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
12 Janvier 1809.	Caisse de service. C/ courant.	5 Janvier 1809.....	250,000.	18,958. 33.
23 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	18,958. 33.
Idem.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	18,958. 33.
2 Février.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	18,958. 33.
7 *idem*.....	*Idem*.....	5 Février.....	250,000.	20,416. 66.
14 *idem*.....	Portau.....	20 Juillet 1811.....	30,000.	4,299. 99.
16 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,433. 34.
17 *idem*.....	*Idem*.....	15 Novembre 1809.....	10,000.	958. 33.
18 *idem*.....	*Idem*.....	20 Juillet 1811.....	10,000.	1,433. 34.
20 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	15 Février 1809.....	250,000.	20,416. 66.
21 *idem*.....	Trésor pub. en paiem.t d'effets.	30 Juillet 1811.....	60,000.	8,600. 01.
2 Mars.....	Caisse de service. C/ courant.	20 Février 1809.....	250,000.	20,416. 66.
Idem.....	*Idem*.....	28 *idem*.....	250,000.	20,416. 66.
9 *idem*.....	*Idem*.....	5 Mars.....	250,000.	21,875. 00.
16 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	21,875. 00.
23 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	21,875. 00.
3 Avril.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	21,875. 00.
Idem.....	Compte d'effets militaires....	15 Novembre.....	20,000.	1,916. 66.
Idem.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	30,000.	2,874. 99.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	60,000.	5,749. 99.
Idem.....	*Idem*.....	5 Décembre.....	20,000.	2,000. 00.
Idem.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	50,000.	5,000. 00.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	20,000.	2,000. 00.
Idem.....	*Idem*.....	20 Juillet 1811.....	50,000.	7,166. 66.
10 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	5 Avril 1809.....	250,000.	23,333. 33.
12 *idem*.....	Portau.....	20 Juillet 1811.....	10,000.	1,433. 33.
22 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	15 Avril. 1809.....	250,000.	23,333. 33.
24 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	23,333. 33.
26 *idem*.....	Portau.....	20 Juillet 1811.....	30,000.	4,300. 02.
1.er Mai.....	Caisse de service. C/ courant.	30 Avril 1809.....	250,000.	23,333. 33.
12 *idem*.....	*Idem*.....	5 Mai.....	250,000.	24,791. 66.
16 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	24,791. 66.
22 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	24,791. 66.
26 *idem*.....	Portau.....	5 Décembre.....	30,000.	3,000. 00.
3 Juin.....	Caisse de service. C/ courant.	30 Mai.....	250,000.	24,791. 66.
9 *idem*.....	*Idem*.....	5 Juin.....	250,000.	26,250. 00.
15 *idem*.....	Portau.....	20 Juillet 1811.....	80,000.	11,466. 64.
16 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	15 Juin 1809.....	250,000.	26,250. 00.
		A reporter.....	6,020,000.	553,633. 22.

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
		Report.....	6,020,000.	553,633. 22.
16 Juin 1809...	Caisse de service. C/ courant.	20 Juin 1809.....	250,000.	26,250. 00.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	26,250. 00.
24 *idem*.....	Adjudication de l'hôtel des Messageries impériales.....	15 Juillet 1811.....	30,000.	4,299. 99.
Idem.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	20,000.	2,866. 68.
1.er Juillet.....	Portau.....	5 Avril 1812.....	10,000.	1,733. 34.
3 *idem*.....	*Idem*.....	15 Juillet 1811.....	10,000.	1,433. 34.
4 *idem*.....	Acquéreur du chât. de Crosnes.	30 *idem*.....	30,000.	4,300. 02.
4 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	5 *idem* 1809.....	250,000	27,708. 33.
Idem.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	27,708. 33.
Idem.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	27,708. 33.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	27,708. 33.
10 *idem*.....	Portau.....	20 *idem* 1811.....	10,000.	1,433. 33.
Idem.....	*Idem*.....	5 Avril 1812.....	10,000.	1,733. 34.
13 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,733. 34.
7 Août.....	Caisse de service. C/ courant.	5 Août 1809.....	250,000.	29,166. 66.
Idem.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	29,166. 66.
Idem.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	29,166. 66.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	29,166. 66.
10 *idem*.....	Portau.....	5 Avril 1812.....	10,000.	1,733. 34.
11 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	20,000.	3,466. 68.
9 Septembre...	Caisse de service. C/ courant.	5 Septembre 1809.....	250,000.	30,625. 00.
Idem.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	30,625. 00.
Idem.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	30,625. 00.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	30,625. 00.
11 Octobre.....	*Idem*.....	5 Octobre.....	250,000.	32,083. 33.
Idem.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	32,083. 33
Idem.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	32,083. 33.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	32,083. 33.
4 Novembre...	Aubineau.....	5 Novembre.....	10,000.	958. 33.
Idem.....	Banque de France.....	5 *idem*.....	130,000.	13,416. 70.
6 *idem*.....	Portau.....	30 Mars 1812.....	50,000.	8,500. 00.
9 *idem*.....	Piscatory.....	5 Novembre 1809.....	30,000.	2,874. 99.
15 *idem*.....	Berton.....	15 *Idem*.....	10,000.	958. 33.
Idem.....	Banque de France.....	*Idem*.....	50,000.	4,791. 67.
16 *idem*.....	Portau.....	*Idem*.....	10,000.	958 33.
30 *idem*.....	*Idem*.....	30 Mars 1812.....	30,000.	5,100 00.
Idem.....	*Idem*.....	30 Juillet 1811.....	10,000.	1,433. 33
Idem.....	Brezin.....	30 Novembre 1809.....	10,000.	958. 33.
Idem.....	Banque de France.....	*Idem*.....	10,000.	958. 33.
1.er Décembre..	Delessert.....	*Idem*.....	10,000.	958. 33.
5 *idem*.....	Banque de France.....	5 Décembre.....	10,000.	1,000. 00.
		A reporter.....	11,060,000.	1,152,066. 54.

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
		Report	11,060,000.	1,152,066. 58.
5 Déc. 1809...	Raymond.....	5 Décembre 1809.....	20,000.	2,000. 00.
Idem	Comberand.....	*Idem*	10,000.	1,000. 00.
10 *idem*.....	Barault	30 Novembre.....	10,000.	958. 33.
15 *idem*.....	Banque de France	15 Décembre.....	100,000.	10,000. 00.
20 *idem*.....	*Idem*	20 *idem*.....	230,000.	23,000. 00.
Idem.....	*Idem*	*Idem*	240,000.	24,000. 00.
31 *idem*.....	*Idem*	30 *idem*.....	220,000.	292,831. 00.
	TOTAL des Remboursemens faits en 1809.....		11,890,000.	1,505,855. 91.

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.
Payé antérieurement.....	30,870,000.	1,272,041. 51.	32,142,041. 51.
Payé en 1809.....	11,890,000.	1,505,855. 91.	13,395,855. 91.
TOTAL des Remboursemens jusqu'au 31 décembre 1809.	42,760,000.	2,777,897. 42.	45,537,897. 42.

Ainsi qu'on le voit au bilan; SAVOIR:
Pour les 42,760,000. 00. de capital. (Article créancier, F.° 187.)
et pour les 2,777,897. 42. d'intérêts. (Article des Pertes au compte de *Profits et Pertes.*)

45,537,897. 42.

CERTIFIÉ conforme aux bordereaux, registres et écritures,

Le Directeur des comptes, *Signé* PATERSON.

Le Caissier général, *Signé* DUBOIS.

Le Sous-caissier, *Signé* J. MIGNOTTE.

VU par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état Directeur général. Signé BÉRENGER.

CAISSE
D'AMORTISSEMENT.

BONS de 18,000,000.

ÉTAT des Bons de la Caisse d'amortissement créés par décret impérial du 31 Mars 1808, remboursés et achetés en 1809.

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
12 Avril 1809..	Portau.....	1.er Janvier 1811.....	60,000.	7,500. 00.
Idem.....	*Idem*.....	1.er Février.....	10,000.	1,291. 67.
13 *idem*.....	*Idem*.....	1.er Janvier.....	40,000.	5,000. 00.
14 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	40,000.	5,000. 00.
17 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	100,000.	12,500. 00.
24 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	70,000.	8,750. 00.
Idem.....	*Idem*.....	*Idem*.....	80,000.	10,000. 00.
Idem.....	*Idem*.....	1.er Février.....	40,000.	5,166. 68.
5 Mai.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,291. 67.
10 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	30,000.	3,875. 01.
16 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	40,000.	5,166. 68.
17 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	40,000.	5,166. 64.
20 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,291. 67.
25 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,291. 66.
30 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,291. 66.
Idem.....	*Idem*.....	1.er Janvier.....	10,000.	1,250. 00.
2 Juin.....	*Idem*.....	1.er Février.....	10,000.	1,291. 67.
7 *idem*.....	*Idem*.....	1.er Janvier.....	10,000.	1,250. 00.
13 *idem*.....	*Idem*.....	1.er Février.....	10,000.	1,291. 67.
24 *idem*.....	Adjudication de l'hôtel des Messageries impériales.....	1.er Janvier.....	20,000.	2,500. 00.
Idem.....	*Idem*.....	1.er Février.....	80,000.	10,333. 36.
3 Juillet.....	Portau.....	*Idem*.....	40,000.	5,166. 67.
12 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,291. 66.
13 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	20,000.	2,583. 33.
15 *idem*.....	*Idem*.....	1.er Mars.....	10,000.	1,333. 34.
20 *idem*.....	*Idem*.....	1.er Février.....	30,000.	3,874. 98.
Idem.....	*Idem*.....	1.er Mars.....	20,000.	2,666. 68.
26 *idem*.....	*Idem*.....	1.er Février.....	10,000.	1,291. 66.
Idem.....	*Idem*.....	1.er Mars.....	10,000.	1,333. 34.
12 Août.....	*Idem*.....	1.er Décembre.....	20,000.	4,916. 66.
21 Septembre..	Biens cédés (Charente)....	1.er Mars.....	20,000.	2,666. 68.
20 Novembre...	Portau.....	*Idem*.....	20,000.	2,666. 68.
Idem.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,333. 34.
23 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	30,000.	4,000. 02.
25 *idem*.....	*Idem*.....	1.er Novembre.....	20,000.	2,833. 32.
2 Décembre...	*Idem*.....	1.er Janvier.....	20,000.	2,500. 00.
9 *idem*.....	*Idem*.....	1.er Novembre.....	70,000.	9,916. 66.
		A reporter.....	1,090,000.	142,875. 06.

Digitized by Google

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
		Report.....	1,090,000.	142,875. 06.
11 Déc. 1809...	Portau.....	1.er Novembre 1811.....	10,000.	1,416. 67.
13 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,416. 67.
18 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,416. 67.
19 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,416. 67.
28 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,416. 67.
29 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,416. 67.
31 *idem*.....	Banque de France	1.er Janvier 1810.....	330,000.	24,750. 00.
	TOTAL des Remboursemens faits en 1809.....		1,480,000.	176,125. 08.

RÉCAPITULATION.

Payé en 1809.....	Capital.....	1,480,000. 00.
	Intérêts.....	176,125. 08.
TOTAL des Remboursemens jusqu'au 31 décembre 1809.....		1,656,125. 08.

Ainsi qu'on le voit au bilan; SAVOIR:
Pour les 1,480,000. 00. de capital. (Article créancier, F.° 9.)
et pour les 176,125. 08. d'intérêt. (3.e Article des Pertes au compte des *Profits et Pertes.*)
1,656,125. 08.

CERTIFIÉ conforme aux bordereaux, registres et écritures.

Le Directeur des comptes, *Signé* PATERSON.

Le Caissier général, *Signé* DUBOIS.

Le Sous-caissier, *Signé* MIGNOTTE.

VU par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état Directeur général. Signé BÉRENGER.

Digitized by Google

CAISSE
D'AMORTISSEMENT.

ÉTAT des Bons de Décomptes, créés par décret impérial du 4 Mars 1808, achetés pendant l'an 1809.

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHLANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
12 Sept. 1809...	Portau.....	30 Mars 1810.....	30,000.	3,375. 00.
Idem.....	*Idem*.....	30 Octobre.....	10,000.	1,416. 68.
6 Novembre...	*Idem*.....	30 Septembre.....	80,000.	11,000. 00.
Idem.....	*Idem*.....	30 Octobre.....	15 000.	2 125. 00.
6 Décembre...	*Idem*.....	30 Avril.....	10,000,	1,166. 66.
Idem.....	*Idem*.....	30 Juillet.....	40,000.	5,166. 64.
12 *idem*.....	*Idem*.....	30 Mai.....	20,000.	2,416. 67.
21 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	5,000.	604. 16.
	TOTAL.....		210,000.	27,270. 81.

RÉCAPITULATION.

Payé en 1809.	Capital.....	210,000. 00.
	Intérêts.....	27,270. 81.
	TOTAL des Remboursemens jusqu'au 31 décembre 1809.	237,270. 81.

Ainsi qu'on le voit au bilan ; SAVOIR :

Pour les 210,000. co. de capital. (Article créancier, F.° 8.)
et pour les 27,270. 81. d'intérêts. (4.e Article des Pertes au compte des *Profits et Pertes.*)

237,270. 81.

CERTIFIÉ conforme aux bordereaux, registres et écritures,

Le Directeur des comptes, *Signé* PATERSON.

Le Caissier général, *Signé* DUBOIS.

Le Sous-caissier, *Signé* MIGNOTTE.

VU par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état Directeur général. Signé BÉRENGER.

Digitized by Google

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

BORDEREAU des Achats de Rentes en 5 p. o/o consolidés, faits pendant l'an 1809.

DATES des OPÉRATIONS.	NOMS des VENDEURS.	PARTIES de rentes ACHETÉES.	TOTAL.	TAUX de L'ACHAT.	SOMMES PAYÉES.	TOTAL.
30 décemb. 1808.	Lemière.....	3,000.	3,000.	80. 20.	#	48,120. 00.
31 *idem*.....	Lemière.....	20,000.	40,000.	#	320,800. 00.	641,600. 00.
	Ledhuy.....	20,000.		#	320,800. 00.	
31 *idem*.....	Peyronnet.....	10,000.	65,000.	80. 30.	160,600. 00.	1,043,125. 00.
	Saucède.....	10,000.		80. 25.	160,500. 00.	
	Lavernhe.....	5,000.		#	80,250. 00.	
	Archdeacon jeune....	5,000.		#	80,250. 00.	
	Madinier.....	5,000.		80. 20.	80,200. 00.	
	Pesson.....	10,000.		#	160,400. 00.	
	Tattet jeune.....	12,500.		80. 25.	200,625. 00.	
	Idem.....	7,500.		80. 20.	120,300. 00.	
2 janvier.....	Delatte.....	5,000.	120,000.	80. 10.	80,100. 00.	1,921,850. 00.
	Bessnn.....	5,000.		#	80,100. 00.	
	Delatte.....	2,500.		80. 05.	40,025. 00.	
	Martin.....	20,000.		#	320,100. 00.	
	Lavernhe.....	5,000.		#	80,050. 00.	
	Guiroat.....	10,000.		#	160,100. 00.	
	Real.....	10,000.		#	160,100. 00.	
	Froment.....	2,500.		#	40,025. 00.	
	Martinet.....	22,500.		#	360,225. 00.	
	Besson.....	5,000.		#	80,050. 00.	
	Saucède.....	5,000.		#	80,050. 00.	
	Lorin.....	12,500.		#	200,125. 00.	
	Tattet j une.....	10,000.		80. 25.	160,500. 00.	
	Idem.....	5,000.		80. 20.	80,200. 00.	
2 *idem*.....	Ledhuy.....	5,000.	45,000.	80. 10.	80,100. 00.	721,525. 00.
	Idem.....	7,500.		80. 15.	120,225. 00.	
	Idem.....	2,500.		80. 20.	40,100. 00.	
	Lemière.....	5,000.		80. 15.	80,150. 00.	
	Idem.....	10,000.		80. 20.	160,400. 00.	
	Dartigues.....	10,000.		#	160,400. 00.	
	Idem.....	5,000.		80. 15.	80,150. 00.	
3 *idem*.....	Boscary.....	5,000.		80. 05.	80,050. 00.	
	Besson.....	171.		#	2,737. 71.	
	Ledhuy.....	2,500.		#	40,025. 00.	
	A reporter....	7,671.	273,000.	.....	122,812. 71.	4,376,210. 00.

DATES

DATES des OPÉRATIONS.	NOMS des VENDEURS.	PARTIES de rentes ACHETÉES.	TOTAL.	TAUX de L'ACHAT.	SOMMES PAYÉES.	TOTAL.
	Reports.....	7,671.	273,000.	.....	122,812. 71.	4,376,220. 00.
Suite du 3 janv. 1809.	Merlin.....	1,435.	73,549.	80. 05.	22,974. 35.	1,177,519. 49.
	Personne.....	491.		"	7,860. 91.	
	Madinier.....	5,000.		"	80,050. 00.	
	Jouane oncle.....	15,000.		"	240,150. 00.	
	Martin.....	2,500.		"	40,025. 00.	
	Leclercq.....	2,500.		"	40,025. 00.	
	Martinet.....	7,500.		"	120,075. 00.	
	Laboulay.....	500.		"	8,005. 00.	
	Leclercq.....	452.		"	7,236. 52.	
	Lecordier.....	2,500.		"	40,025. 00.	
	Coindre.....	5,500.		"	88,055. 00.	
	De'atte.....	17,500.		"	280,175. 00.	
	Bois'n.....	2,500.		"	40,025. 00.	
	J. Fournier.....	2,500.		"	40,025. 00.	
4 janv. 1809.	Dartigue.....	3,889.	7,089.	80. 10.	62,301. 78.	113,565. 78.
	Lemière.....	3,200.		"	51,264. 00.	
13 *idem*.....	Lemière.....	"	550.	"	"	8,811. 00.
14 *idem*.....	Lemière.....	557.	10,557.	"	8,923. 14.	169,123. 14.
	Lafitte jeune.....	5,000.		"	80,100. 00.	
	Ledhuy.....	5,000.		"	80,100. 00.	
14 *idem*.....	Lemière.....	"	20.	"	"	320. 40.
16 *idem*.....	Lemière.....	3,911.	5,411.	"	62,654. 22.	86,684. 22.
	Ledhuy.....	1,500.		"	24,030. 00.	
17 *idem*.....	Lemière.....	250.	7,922.	"	4,005. 00.	126,910. 44.
	Dartigue.....	2,672.		"	42,805. 44.	
	Ledhuy.....	5,000.		"	80,100. 00.	
18 *idem*.....	Lafitte jeune.....	3,900.	4,229.	"	62,478. 00.	67,748. 58.
	Ledhuy.....	62.		"	993. 2[illegible].	
	Lemière.....	100.		"	1,602. 00.	
	Tattet jeune.....	167.		"	2,675. 34.	
19 *idem*.....	Lemière.....	236.	5,236.	"	3,780. 72.	83,880. 72.
	Lafitte jeune.....	5,000		"	80,100. 00.	
21 *idem*.....	Lemière.....	20,000.	36,352.	"	320,400. 00.	582,359. 04.
	Lafitte jeune.....	5,000.		"	80,100. 00.	
	Dartigue.....	4,152.		"	66,515. 04.	
	Tattet jeune.....	7,200.		"	115,344. 00.	
23 *idem*.....	Lemière.....	17,500.	67,500.	"	280,350. 00.	1,081,350. 00.
	Dartigue.....	15,000.		"	240,300. 00.	
	Ledhuy.....	15,000.		"	240,300. 00.	
	Lafitte jeune.....	10,000.		"	160,200. 00.	
	Tattet jeune.....	10,000.		"	160,200. 00.	
	A reporter.....	.....	491,415.	.....	.....	7,874,492. 81.

DATES des OPÉRATIONS.	NOMS des VENDEURS.	PARTIES de rentes ACHETÉES.	TOTAL.	TAUX de L'ACHAT.	SOMMES PAYÉES.	TOTAL.
	Reports.....	.....	491,415.	.....	.....	7,874,492. 81.
24 janvier 1809.	Cauvet.....	"	99.	80. 00.	"	1,584. 00.
1.er février.....	Reçu pour estimation de marchandises anglaises et introduites par contrebande....	"	15,000.	.....	"	300,000. 00.
27 *idem*.....	Dufresne.....	5,200.	28,700.	79. 70.	82,888. 00.	457,428. 00.
	Dumez.....	2,500.		"	39,850. 00.	
	Besson.....	500.		"	7,970. 00.	
	Merlin.....	500.		"	7,970. 00.	
	Guibout.....	5,000.		79. 65.	79,650. 00.	
	Gallot.....	2,500.		"	39,825. 00.	
	Réverony.....	5,000.		"	79,650. 00.	
	Boisson.....	2,500.		79. 75.	39,875. 00.	
	Jouanne.....	5,000.		"	79,750. 00.	
28 juin.....	Boscary jeune.....	2,500.	40,393.	82. 10.	41,050. 00.	664,048. 87.
	Lefebvre.....	2,500.		"	41,050. 00.	
	Boscari jeune.....	2,500.		82. 25.	41,125. 00.	
	Torras.....	494.		82. 10.	8,011. 48.	
	Jouanne neveu.....	1,500.		82. 20.	24,660. 00.	
	Lacaze.....	1,224.		"	20,122. 56.	
	Dufresne.....	2,500.		"	41,100. 00.	
	Laboulay.....	1,200.		"	19,728. 00.	
	Mounier.....	2,500.		82. 25.	41,125. 00.	
	Rich.....	2,500.		"	41,125. 00.	
	Dupin.....	283.		"	4,655. 35.	
	Petit jeune.....	5,000.		"	82,250. 00.	
	Perroud.....	5,000.		"	82,250. 00.	
	Leroy.....	2,500.		"	41,125. 00.	
	Idem.....	2,500.		82. 10.	41,050. 00.	
	Desvelle.....	2,500.		82. 20.	41,100. 00.	
	Idem.....	2,500.		82. 10.	41,050. 00.	
	Luce.....	192.		82. 20.	3,156. 48.	
	Caron jeune.....	500.		82. 15.	8,215. 00.	
29 *idem*.....	Leroy.....	1,000.	2,000.	82. 30.	16,460. 00.	32,920. 00.
	Gallot.....	500.		"	8,230. 00.	
	Jouanne aîné.....	500.		"	8,230. 00.	
21 Juillet.....	Reçu pour estimation de marchandises anglaises et introduites par contrebande....	"	5,000.	.....	"	100,000. 00.
28 *idem*.....	Péan.....	2,500.		78. 65.	39,325. 00.	
	Courty.....	1,000.		"	15,730. 00.	
	Idem.....	2,500.		"	39,325. 00.	
	Caron jeune.....	123.		"	1,934. 79.	
	Tattet aîné.....	1,010.		78. 80.	15,917. 60.	
	A reporter.....	7,133.	582,607.	.....	112,132. 39.	9,430,473. 68.

DATES des OPÉRATIONS.	NOMS des VENDEURS.	PARTIES de rentes ACHETÉES.	TOTAL.	TAUX de L'ACHAT.	SOMMES PAYÉES.	TOTAL.
	Reports.....	7,133.	582,607.	.....	112,232. 39.	9,430,473. 68.
Suite du 28 juillet 1809.	Leroy.....	1,500.	9,607.	78. 80.	23,640. 00.	151,220. 39.
	Poncl.on.	750.		#	11,820. 00.	
	Dumez.....	224.		78. 75.	3,528. 00.	
28 août.....	Dupez.....	7,500.	12,800.	#	118,125. 00.	201,400. 00.
	Dufresne.....	300.		#	4,725. 00.	
	Dumez.....	2,500.		78. 65.	39,325. 00.	
	L. Jouane.....	2,500.		78. 45.	39,225. 00.	
29 septembre...	Boscary jeune.....	529.	3,509.	77. 60.	8,210. 08.	54,638. 48.
	Dewelle.....	2,500.		77. 90.	38,950. 00.	
	Personne.....	200.		#	3,116. 00.	
	Caron jeune.....	280.		#	4,362. 40.	
19 octobre.....	Remis par le trésor public, pour échange de *monti* ou rescriptions du trésor public pour vente de dom.ᵉ nationaux au delà des Alpes.	#	67,592.	.....	#	1,351,840. 00.
21 *idem*.....	Reçu du trésor public pour compte d'accroissement des majorats.	#	5,900.	.....	#	118,000. 00.
30 *idem*.....	Leclercq.....	475.	19,658.	79. 20.	7,524. 00.	311,262. 72.
	Lorin.....	83.		#	1,314. 72.	
	Caron jeune.....	5,100.		#	80,784. 00.	
	Lafitte jeune.....	5,000.		#	79,200. 00.	
	Dufresne.....	2,500.		79. 15.	39,575. 00.	
	Leclercq.....	2,500.		#	39,575. 00.	
	Baillot.....	2,500.		79. 10.	39,550. 00.	
	Torras.....	500.		#	7,910. 00.	
	Dufresne.....	1,000.		79. 15.	15,830. 00.	
16 novembre...	Reçu du trésor public pour solde du transfert de 300,000 fr. de rente, effectué en exécution du décret impérial du 27 sept. 1807.	#	56,251.	.....	#	1,125,020. 00.
29 *idem*.....	Archédeacon.....	2,600.	5,940.	80. 20.	41,704. 00.	95,277. 60.
	Leroy.....	3,340.		#	53,573. 60.	
8 décembre....	Laboulaye.....	1,000.	7,975.	79. 60.	15,920. 00.	127,422. 00.
	Caron jeune.....	1,000.		#	15,920. 00.	
	Baillot.....	300.		79. 70.	4,782. 00.	
	Idem.....	2,500.		80. 00.	40,000. 00.	
	Leroy.....	1,000.		#	16,000. 00.	
	Personne.....	600.		#	9,600. 00.	
	Portau jeune.....	1,200.		#	19,200. 00.	
	Péan.....	375.		#	6,000. 00.	
18 *idem*.....	Reçu du trésor public pour compte d'accroissement des majorats.	#	500.	.....	#	10,000. 00.
	TOTAUX.....	.....	772,339.	.....	.....	12,976,554. 87.

Digitized by Google

RÉSUMÉ des achats de Rentes en 5 pour o/o.

TOTAL des rentes acquises en 1809.....		772,339.	pour un capital de.....	12,976,554. 87.
Droits d'agent de change sur les achats concernant divers établiss.ᵉˢ publ., la caisse ayant porté les droits qui la concernent sur le compte de *profits et pertes* .		″	.....	2,715. 94.
Montant des rentes acquises antérieurement.....		10,620,756.	pour un capital de.....	158,075,362. 45.
TOTAUX.....		11,393,095.	.....	171,054,633. 26.
À DÉDUIRE :				
Pour le montant de divers transferts effectués.....	2,085,750.		représ. un capit. de 41,715,000. 00.	
Pour la remise faite à divers établissemens des inscriptions achetées pour leur compte.....	64,068.		*idem*..... 996,459. 25.	
Pour le montant des transferts effectués ou des inscriptions remises antérieurement.....	6,798,615.		*idem*..... 29,799,424. 13.	
		8,948,430.		142,510,883. 38.
Et les recettes dont la caisse doit rendre compte se trouveront réduites à.....	.....	2,444,665.	représentant un débours de.....	28,543,749. 88.
			Ajoutant à cette somme celle de... provenant de la différence de la valeur nominale des rentes possédées par la caisse depuis le 1.ᵉʳ janvier 1809, comparée à la valeur d'achat.	15,622,704. 69.
			Le capital des rentes restant à la caisse se trouvera élevé à.....	44,166,454. 57.

Ainsi qu'il résulte du bilan; SAVOIR :

Article débiteur, F.ᵒˢ 35 et 37.....	1,755,093.	de rente, représentant un capital de.	35,101,860. 00.
36.	356,654.	*idem*.....	3,853,750. 08.
38.	300,007.	*idem*.....	4,553,652. 82.
42.	26,250.	*idem*.....	525,000. 00.
192.	6,400.	*idem*.....	128,000. 00.
218.	261.	*idem*.....	4,191. 67.
	2,444,665.		44,166,454. 57.

CERTIFIÉ conforme aux bordereaux, registres et écritures.

Le Directeur des comptes; *Signé* PATERSON.

Le Caissier général; *Signé* DUBOIS.

Le Sous-caissier; *Signé* MIGNOTTE.

VU par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général.

Signé BÉRENGER.

Digitized by Google

COMPTE DE 1810.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU CHAPITRE IV

DU COMPTE DE 1810.

ÉTATS DES RÉGIES ET ADMINISTRATIONS, N.os 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8;

ADMINISTRATION DES MONNAIES, N.os 9 et 9 bis.

Digitized by Google

ÉTAT GÉNÉRAL

DES RECETTES ET DÉPENSES

FAITES

PAR L'ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT

ET DES DOMAINES,

PENDANT L'ANNÉE 1810.

Digitized by Google

[N.° 1.er]

ANNÉE 1810.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTRMENT ET DES DOMAINES.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES RECETTES PAR NATURE.	MONTANT DES RECETTES par nature.	TOTAL.
1.re PARTIE.		
Enregistrement	103,452,773. 38.	
Timbre	24,870,294. 37.	
Greffes	4,854,106. 76.	
Hypothèques	8,148,230. 44.	157,341,950. 09.
Amendes de toute nature	2,566,323. 50.	
Omissions de recettes et remises rapportées	55,507. 75.	
Décime pour franc des droits et amendes qui y sont sujets	13,394,713. 89.	
2.e PARTIE.		
Coupes de bois et accessoires	50,744,235. 54.	
Prix principal des coupes de bois des communes, hospices et établissemens publics.	4,912,783. 27.	
Pêche	502,754. 79.	
Fermages et loyers	5,203,253. 15.	
Canaux, salins, mines et usines	890,387. 93.	
Arrérages de rentes	2,274,874. 02.	
Revenus des biens saisis réellement	163,798. 09.	
Épaves, déshérences et successions vacantes	397,685. 27.	
Frais de justice recouvrés	916,208. 57.	
Créances recouvrées, ventes et rachats de rentes	3,096,924. 59.	
Prix de vente de mobilier ordinaire	600,188. 23.	88,280,431. 81.
Prix de vente d'effets militaires et de marine	232,663. 83.	
Prix de vente d'immeubles et d'amendes de déchéance y relatives	16,298,992. 30.	
Prix de vente d'immeubles affectés au paiement des créanciers d'émigrés rayés	122,052. 51.	
Capitaux provenant de domaines engagés	314,201. 32.	
Prix de vente d'immeubles de communes en vertu de lois particulières	56,138. 78.	
Dommages-intérêts et indemnités adjugés à l'État par jugemens des tribunaux	262,119. 64.	
Patentes antérieures à l'an 10	14,207. 11.	
Matières d'or et d'argent versées aux hôtels des monnaies comme mobilier national.	2,504. 04.	
Recettes diverses accidentelles	1,274,458. 82.	
		245,622,381. 90.
Recouvremens effectués pendant le cours de 1810 sur les débets des années précéd.es		292,196. 34.
TOTAL des recettes brutes de toute nature		245,914,578. 24.
VALEURS dans lesquelles les Recettes ont été faites.		
En numéraire	190,801,190. 61.	
En traites	47,427,431. 20.	
En rescriptions valeur numéraire	957,198. 54.	
En récépissés de l'admin.on des monnaies, pour versem.s de matières d'or et d'argent.	2,504. 04.	
En rescriptions du trésor public pour versemens de 5 p. 0/0 consolidés et autres valeurs réputées mortes	1,676,883. 53.	
En diverses autres valeurs admissibles en paiement également réputées mortes	297,957. 96.	
En effets de la dette publique des départemens au-delà des Alpes	4,771,412. 36.	
SOMME PAREILLE	245,914,578. 24.	

[N.° 1.er bis.]

DÉPENSE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			MONTANT des DÉPENSES.
PAIEMENS, Remboursemens et Restitutions qui réduisent les Recettes,			
1.° SUR LES DROITS ET LES AMENDES.			
Restitutions des droits d'enregistrement indûment perçus.....	228,180. 75.		
Remboursement d'amendes consignées, et paiement de celles attribuées.....	310,828. 75.	1,622,296. 52.	
Paiement du dixième des patentes attribué aux communes.....	23,834. 46.		
Portions de droits de greffe attribuées aux greffiers à titre de remises.	1,059,452. 56.		
2.° SUR LES DOMAINES.			
Paiemens faits aux copropriétaires de biens indivis.....	26,752. 30.		
Restitutions de revenus dûment autorisées.....	529,936. 14.	556,688. 44.	2,376,847. 30.
3.° SUR LES BOIS.			
Remboursemens pour moins de mesure.....	93,327. 89.		
Restitutions de prix de coupes de bois ordonnées.....	102,120. 31.	197,862. 34.	
Restitutions de dommages-intérêts faits à des communes.....	2,414. 14.		
DÉPENSES ADMINISTRATIVES.			
Contributions.....		645,576. 60.	
Réparations dûment autorisées.....		362,888. 26.	
Dépenses d'exploitation de domaines en régie.....		72,520. 56.	
Frais de séquestre et de confiscation.....		225,686. 83.	
Frais d'estimation d'affiches et autres relatives aux ventes de domaines.....		95,650. 43.	
Dépenses relatives aux canaux d'irrigation, salins, mines et usines.....		292,378. 02.	2,254,427. 99.
Dépenses relatives aux épaves, déshérences et successions vacantes.....		315,564. 09.	
Dépenses relatives aux saisies réelles.....		175,020. 08.	
Frais de ventes de navires.....		6,329. 36.	
Frais de poursuites et d'instances à la charge de l'administration.....		62,813. 76.	
PAIEMENS et Dépenses assignés sur les caisses de l'Administration.			
Frais de culte à Gênes.....		607. 50.	
Frais de suppression de couvens dans la Ligurie.....		460. 75.	
Remises à des particuliers pour découverte de domaines, rentes et créances...		10,406. 40.	
Indemnités accordées aux commissaires pour la vérification de l'actif du Lavimenti (Taro).....		1,800. 00.	
Frais de recherches de titres dans les archives.....		7,175. 78.	
Paiemens aux créanciers d'individus dont les biens sont seulement séquestrés...		25,250. 67.	
À reporter.....		45,701. 10.	4,631,275. 29.

Suite de la DÉPENSE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				MONTANT des DÉPENSES.
Suite des *PAIEMENS et Dépenses assignés sur les caisses de l'Administration.*				
De l'autre part			45,701. 10.	4,631,275. 29.
Dépenses sur le produit des biens de la compagnie Vanlerberg			18,550. 58.	
Éclairage des galeries du Palais-royal			10,319. 01.	
Construction de boutiques au Palais-royal			12,897. 69.	
Soulte de partage de biens échus à l'État pour cause d'émigration			41,013. 04.	145,087. 00.
Prix de terrains de la voie publique réunis au domaine			173. 28.	
Remboursement d'arrérages de rentes à des communes du département de Rhin-et-Moselle			14,782. 54.	
Revenus remboursés à la légion d'honneur			1,649. 76.	
FRAIS DE RÉGIE.				
Admin.on de l'enreg.t et des domaines... Matériel, y compris les achats de papier à timbrer		2,683,467. 88.		
Admin.on de l'enreg.t et des domaines... Personnel. Remises des receveurs et traitemens étrangers à la remise générale	8,249,062. 96.			
Admin.on de l'enreg.t et des domaines... Personnel. Complément de la remise générale de 1808, 1809, et à-compte sur celle de 1810	4,643,824. 71.			
Admin.on de l'enreg.t et des domaines... Personnel.		12,892,887. 67.	15,576,355. 55.	22,127,512. 02.
Administration forestière, personnel et matériel			6,551,156. 47.	
DÉPENSES non concernant l'Administration.				
Traitement et frais de bureau du liquidateur général dans les quatre départemens de la rive gauche du Rhin			60,133. 31.	
Indemnité pour résiliation de baux de la dotation des vétérans du camp de Juliers			24,397. 76.	
Dépenses du conseil extraordinaire de liquidation établi à Turin			58,242. 62.	
Frais de voyage des directeurs au-delà des Alpes, pour assister au conseil de Turin			2,803, 50.	
Traitemens des militaires et du commisaire employés à Beaucaire pendant la tenue de la foire			20,785. 05.	
Traitemens des anciens employés civils des territoires de Cassel et de Kosthesm			5,489. 33.	
Grosses réparations à l'hôtel du Ministre des finances			18,115. 66.	
Réparations au palais de la Cour des comptes			18,988. 87.	
Construction sur la rue de Castiglione			32,266. 70.	
Indemnité pour démolition de maisons			132,484. 82.	
Paiement aux créanciers de la succession Bouillon			150,411. 94.	
Pensions des Bourbons			150,000. 00.	
Paiement au domaine de la couronne au-delà des Alpes, sur les revenus de sa dotation pendant l'année 1810			556,494. 59.	
À reporter			1,230,614. 15.	26,903,874. 31.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Suite de la DÉPENSE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		MONTANT des DÉPENSES.
Suite des *DÉPENSES non concernant l'Administration.*		
Reports	1,230,614. 15.	26,903,874. 31.
Paiemens à la Légion d'honneur en remplacement du produit de ses bois réunis au sol forestier de l'Empire, année 1809 et six premiers mois 1810	360,000. 00.	
Indemnité à la compagnie *Robillard*, pour éviction de l'hôtel Longueville	114,819. 00.	
Honoraires des notaires pour l'acquisition de Bagatelle	3,000. 00.	
Indemnité à des propriétaires riverains pour la dérivation de l'Hérault	3,902. 21.	
Traitement du concierge du château de Rivoli	375. 00.	
Intérêts du prix de terrain acquis pour l'agrandissement du Jardin des plantes	689. 74.	
Secours accordés aux employés supprimés de l'ordre de Saint-Étienne et de l'ordre de Malte, en Toscane	20,048. 77.	2,887,072. 24.
Secours aux employés supprimés de la Toscane, qui n'ont pas été mis à la charge des administrations	3,871. 00.	
Pertes sur les monnaies, résultant des décrets des 18 août et 12 septembre 1810	230,431. 49.	
Exécutoires pour frais de justice produits en nature dans les comptes de l'administration, décret du 24 février 1806	837,323. 88.	
Frais de mission d'employés de l'administration et de divers fonctionnaires du Gouvernement envoyés dans les Provinces illyriennes et dans les nouveaux départemens réunis à l'Empire	82,997. 00.	
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses		29,790,946. 55.
RÉSULTAT.		
Les recettes brutes de toute nature montent à		245,914,578. 24.
À DÉDUIRE,		
1.° Pour les prélèvemens et autres dépenses comme ci-dessus	29,790,946. 55.	
2.° Pour les recettes spéciales ci-après détaillées qui ne font pas partie des recettes du trésor (a)	15,882,251. 54.	45,673,198. 09.
RESTE en toutes valeurs pour le trésor impérial		200,241,380. 15.
SAVOIR:		
En numéraire et traites 186,510,246. 00.		
En dépenses acquittées sur les crédits des Ministres 6,125,078. 00.	192,635,324. 00.	
En rescriptions, effets de la dette publique et autres valeurs mortes	7,606,056. 15.	
SOMME PAREILLE	200,241,380. 15.	
(a) *DÉTAIL des Recettes spéciales.*		
Coupes de bois des communes et établissemens publics	4,428,490. 66.	
Deux tiers des amendes de police attribués aux communes	288,396. 60.	
À reporter	4,716,887. 26.	

Digitized by Google

Suite des *RECETTES spéciales.*

Report.....	4,716,887. 26.
Amendes de désertion de la marine.....	2,453. 70.
Amendes de la police du roulage.....	44,084. 02.
Prix de vente d'effets militaires et de la marine.....	207,062. 37.
Prix de vente d'effets de militaires décédés dans les hôpitaux.....	23,562. 52.
Produit de ventes de domaines affectés au paiement des créanciers d'émigrés rayés ou amnistiés.....	24,851. 43.
Séquestre des biens des Espagnols.....	251,015. 59
Confiscation des revenus des biens des dix Espagnols, décret du 12 novembre 1808.	18,522. 80.
Ventes des immeubles confisqués sur les dix Espagnols, au profit du domaine extraordinaire.....	35,045. 03.
Salins de Peccais (département du Gard) réunis à la liste civile.....	161,901. 90.
Vente des revenus du Palais-royal, et versement à l'administration des fonds du domaine extraordinaire.....	55,784. 77.
Produit du séquestre sur les Anglais.....	1,631, 52.
Arrérages des rentes des communes dans les départemens de la rive gauche du Rhin.	44,413. 20.
Capitaux exigibles.....	23,474. 15.
Produits affectés à la caisse centrale d'Alexandrie.....	540,408. 66.
Produits destinés à la caisse des ponts et chaussées, à Turin.....	32,684. 45.
Produits arriérés de la Toscane pour servir aux dépenses antérieures à 1809....	76,339. 61.
Revenus des *fossi* affectés aux travaux des routes en Toscane.....	92,456. 23.
Prix principal de coupes extraordinaires de bois des communes, hospices et établissemens publics.....	391,834. 93.
Prix de ventes d'immeubles de communes.....	54,441. 50.
Prix de ventes d'arbres abattus sur les routes.....	25,341. 98.
Prix de ventes en vertu des lois des 15 et 16 floréal an 10 et 5 ventôse an 12, délégués à la caisse d'amortissement.....	3,586,535. 92.
Produit des déconiptes cédés à la caisse d'amortissement, décrets impériaux des 4 mars 1808 et 3 février 1810.....	3,873,625. 57.
Restant net des successions vacantes, versé à la caisse d'amortissement, décision impériale du 3 octobre 1809.....	858,166. 44.
Versement au trésorier de la couronne du prix de ventes de terrain, rues Napoléon et de Rivoli.....	700,442. 78.
Revenus des biens de la compagnie *Vanlerberg*.....	39,277. 21.
TOTAL des Recettes spéciales.....	15,882,251. 54.

229

N.° 2.

ADMINISTRATION

GÉNÉRALE

DES FORÊTS.

Digitized by Google

[N.° 2.]

EXERCICE AN 1810.

ADMINISTRATION

CONTENANCE des Forêts.	NOMBRE d'inspections établies dans les Conservations, y compris celles des Conservateurs.	NOMBRE DES AGENS FORESTIERS.						QUANTITÉ DE BOIS MIS EN VENTE, y compris ceux de l'affouage.	
		Conservateurs.	Inspecteurs.	Sous-inspecteurs.	Arpenteurs.	GARDES généraux.	GARDES particuliers.	Hectares.	Arbres provenant des Coupes ordinaires des forêts de sapins de chablis, et d'éclaircissemens dans les forêts.
(a) 2,164,186^{h}	201.	27.	174.	269.	506.	455.	6,685.	57,913.	81,044.

MONTANT DU PRODUIT DES BOIS.							
PRINCIPAL.			PRIX moyen de l'hectare dans toute l'étendue de l'Empire.	ACCESSOIRES.			
ADJUDICATIONS.	AFFOUAGES et délivrances sur estimations.	TOTAL.		MENUS PRODUITS.	DÉCIME du produit des ventes des bois communaux et d'établissemens publics.	VACATIONS pour martelage et récolement dans les bois communaux et d'établissemens publics.	TOTAL.
45,002,695^{f} 20^{c}	58,675^{f} 58^{c}	45,061,370^{f} 78^{c}	786^{f}	110,540^{f} 37^{c}	837,363^{f} 11^{c}	318,889^{f} 42^{c}	1,266,792^{f} 90^{c}

Digitized by Google

GÉNÉRALE DES FORÊTS.

COMPARAISON DE CETTE QUANTITÉ AVEC CELLE DE L'AN 1809.								OBSERVATIONS.
COUPES				DIFFÉRENCE POUR L'AN 1810				
EN L'AN 1809.		EN L'AN 1810.		EN PLUS.		EN MOINS.		
Hectares.	Arbres.	Hectares.	Arbres.	Hectares.	Arbres.	Hectares.	Arbres.	
(b) 61,639.	(b) 267,881.	(c) 57,913.	(c) 81,044.	"	"	3,726.	186,837.	(a) La contenance des forêts impériales, en l'an 1809, était de 2,313,678 hectares : cette quantité a été diminuée, en l'an 1810, de 49,492 hectares. La cause de cette diminution est indiquée dans la colonne d'observations du deuxième tableau ci-après. (b) Ces quantités ne sont pas les mêmes que celles portées dans le tableau inséré au compte de 1809, parce qu'à l'époque où il a été formé, ces quantités n'étaient pas vérifiées et fixées avec précision. (c) Il en est de même des quantités ici portées : on n'a pu encore les vérifier et les fixer, parce que les états des coupes invendues et des arbres abattus ne sont pas tous parvenus à l'administration. La comparaison qu'offre ce tableau n'est donc qu'approximative.

PÊCHE.	TOTAL de ces divers PRODUITS.	COMPARAISON du produit de l'an 1809 avec celui de l'an 1810.			OBSERVATIONS.
		PRODUIT		DIFFÉRENCE en moins pour l'an 1810.	
		de l'an 1809.	de l'an 1810.		
495,706f 76c	46,823,870f 44c	(a) 52,809,494f 46c	46,823,870f 44c	(b) 5,985,624f 02c	(a) Le tableau des produits forestiers inséré dans le compte de l'exercice 1809 ne présente qu'un total de 51,938,126 francs, parce qu'à l'époque de sa formation, l'administration n'avait encore reçu que très-peu d'états de produits accessoires relatifs à cet exercice ; mais, en définitif, les produits forestiers de toute espèce de l'année 1809 se sont élevés à 52,809,494 francs. (b) Cette diminution provient de ce que tous les produits de 1810 ne sont pas encore connus, et de ce qu'il a été distrait 49,492 hectares de la masse des bois impériaux existant en 1809 ; savoir : 16,822 hectares, pour complément de dotation de la liste civile, 23,889 hectares pour affectation au douaire de l'Impératrice *Joséphine*, Et 8,781 hectares qui ont été restitués à la famille *Montmorency*.

Digitized by Google

AMÉLIORATIONS ET RÉPARATIONS DANS LES BOIS *(a)*.

RECÉPAGES.	PLANTATIONS ET SEMIS. — NOMBRE d'hectares ensemencés.	PLANTATIONS ET SEMIS. — NOMBRE d'arbres et menus plants.	TERRES VAGUES données à temps, à la charge de les semer et planter.	AMÉNAGEMENS AUTORISÉS. — BOIS impériaux.	AMÉNAGEMENS AUTORISÉS. — BOIS des communes et établissemens publics.	LONGUEUR MÉTRIQUE des chemins faits à neuf ou réparés.	LONGUEUR MÉTRIQUE des fossés faits à neuf ou réparés.	Élagage des chemins de vidange.	NOMBRE de pépinières entretenues pendant l'année.
85^{h}	3,003^{h}	4,126,168.	2,029^{h}	9,747^{h}	4,196^{h}	13,685^{m}	638,824^{m}	29,856^{m}	18.

PROCÈS-VERBAUX DE DÉLITS venus à la connaissance de l'administration *(a)*.

RAPPORTÉS.	JUGÉS.	À JUGER.
54,918.	42,076.	12,842.

AMENDES ET CONDAMNATIONS.

MONTANT en principal.	FRAIS liquidés par jugement.	TOTAL.	RECOUVREMENS effectués.	RESTANT à recouvrer.
(b) 2,465,563.	231,317.	2,696,880.	565,713.	*(c)* 2,131,167.

GENER

GÉNÉRALE DES FORÊTS.

DÉPENSES ADMINISTRATIVES AUTORISÉES PAR DÉCRET IMPÉRIAL Du 1.er février 1810.		DÉPENSES EFFECTIVES.	RAPPORT entre les dépenses et la masse des produits.	OBSERVATIONS.
Traitement des agens, rétributions des arpenteurs et fonds d'encouragemens	4,547,000.	4,547,000.	1/8.e	(a) On ne porte ici qu'une partie des améliorations qui ont eu lieu pendant l'exercice 1810, attendu que la plupart des conservateurs n'ont pas encore transmis leurs états.
Frais d'administration.....	593,000.	593,000.		
Fonds d'amélioration et surveillance de la pêche.....	860,000.	860,000.		
	6,000,000.	6,000,000.		

OBSERVATIONS.

(a) Plusieurs conservateurs n'ont pas encore fait connaître à l'administration la quantité de ces procès-verbaux pour ce qui concerne leurs divisions.

(b) Dans cette somme, se trouve comprise celle de 1,532,373 francs, qui restait à recouvrer sur les condamnations antérieures, et dont la presque totalité est tombée en non-valeur par suite du décret d'amnistie.

(c) Il doit être déduit de cette somme celle de 692,106 francs, montant des non-valeurs résultant des procès-verbaux de carence.

Digitized by Google

[N.° 3.]

DOUANES IMPÉRIALES.

EXERCICE AN 1810.

État général des Recettes et

NOMS des DIRECTIONS.	RECETTES. DROITS de Douanes.	DROITS sur les Tabacs.	DROITS de Balance de Commerce.	DROITS de Navigation.	DROIT additionnel d'un décime par franc.	RECETTES diverses et extraordin.es	DIX-ÈME dans le produit des saisies, amendes et confiscations appartenant au trésor impérial.	TOTAL des Recettes brutes.
Baïonne	8,696,380. 63.	781,072. 00.	16,065. 25.	26,890. 38.	952,076. 60.	26,064. 99.	19.876. 14.	10,518,425.99.
Bordeaux	1,691,049. 13.	382,061. 60.	2,633. 51.	24,254. 47.	210,001. 74.	517. 19.	882. 13.	2,311,399. 77.
La Rochelle	812,607. 70.	"	722. 58.	46,155. 52.	85,953. 77.	136. 16.	386. 55.	945,962. 28.
Nantes	160,921. 61.	205,064. 00.	886. 84.	58,086. 68.	42,498. 16.	446. 28.	27. 46.	467,931. 03.
Lorient	359,512. 56.	120,027. 04.	1,009. 17.	14,488. 23.	49,505. 26.	210. 89.	49. 61.	544,802. 76.
Brest	1,325,954. 77.	232,052. 70.	2,266. 16.	11,888. 57.	157,218. 30.	"	3,429. 61.	1,732,810. 11.
Saint Malo	529,295. 51.	238,932. 00.	718. 81.	4,875. 71.	77,382. 69.	"	509. 76.	851,714 48.
Cherbourg	1,522,238. 99.	"	7,191. 97.	13,809. 05.	154,324. 58.	1,034. 77.	311. 45.	1,698,910. 81.
Rouen	532,545. 38.	85,817. 60.	9,385. 99.	23,983. 93.	64,941. 34.	34. 00.	183. 49.	716,891. 73.
Abbeville	1,752,884. 72.	738,512. 60.	8,247. 92.	5,575. 21.	250,482. 27.	2,563. 12.	1,174. 24.	2,759,640. 08.
Boulogne	2,061,638. 67.	143,957. 80.	1,511. 13.	12,682. 14.	221,949. 00.	79. 35.	"	2,441,818. 09.
Dunkerque	2,696,027. 20.	194,711. 00.	15,655. 26.	27,166. 72.	293,357. 57.	"	286. 25.	3,227,204. 00.
Anvers	8,995,579. 80.	1,018,144. 05.	39,113. 92.	213,062. 37.	1,026,605. 95.	8,155. 45.	72,998. 76.	11,373,660. 30.
Clèves	1,112,848. 94.	"	6,223. 65.	1,126. 45.	112,074. 95.	110. 24.	77,819. 46.	1,310,203. 69.
Cologne	1,856,346. 11.	"	36,807. 10.	"	189,471. 06.	"	16,286. 10.	2,098,910. 37.
Mayence	797,323. 76.	"	26,988. 77.	"	81,803. 13.	802. 92.	11,538. 33.	918,456. 91.
Strasbourg	5,538,967. 17.	"	22,522. 25.	"	556,149. 67.	"	107,248. 61.	6,224,887. 72.
Besançon	105,126. 87.	"	3,220. 55.	"	10,860. 46.	"	16,188. 28.	135,396. 16.
Genève	270,210. 56.	"	5,324. 32.	"	27,581. 58.	14. 47.	15,175. 87.	318,306. 80.
Lyon	97,318. 07.	"	541. 06.	"	9,785. 95.	623. 50.	141. 11.	108,409. 69.
Verceil	965,289. 56.	"	6,057. 33.	"	97,209. 44.	475. 29.	10,714. 95.	1,079,746. 57.
Voghère	482,339. 09.	"	10,148. 50.	"	49,364. 33.	77. 58.	4,271. 73.	546,201. 23.
Parme	442,601. 53.	"	3,225. 47.	"	44,628. 78.	218. 99.	650. 71.	491,325. 48.
Livourne	6,104,797. 87.	"	20,782. 64.	68,591. 30.	610,658. 00.	2,060. 32.	22,199. 51.	6,829,189. 64.
Foligno	160,825. 59.	"	2,715. 57.	"	16,393. 97.	5,290. 23.	2,240. 82.	187,466. 18.
Rome	551,094. 03.	"	2,861. 86.	48,205. 54.	58,386. 69.	"	2,148. 98.	662,697. 10.
Gênes	1,915,412. 89.	91,668. 55.	10,365. 23.	73,135. 53.	209,257. 14.	4,278. 04.	2,946. 84.	2,307,064. 22.
Nice	587,106. 92.	"	519. 64.	31,788. 92.	61,946. 01.	132. 00.	128. 53.	681,622. 02.
Toulon	82,705. 62.	"	938. 68.	23,507. 97.	10,715. 24.	520. 01.	"	118,387. 52.
Marseille	2,823,754. 84.	95,862. 00.	9,205. 30.	60,096. 64.	298,914. 88.	2,402. 78.	4,612. 09.	3,294,848. 53.
Cette	26,062. 53.	"	165. 02.	21,434. 47.	4,768. 37.	"	158. 47.	52,588. 86.
Perpignan	1,055,468. 50.	"	4,340. 90.	27,636. 82.	108,744. 91.	"	13,691. 99.	1,209,883. 12.
Saint-Gaudens	91,602. 78.	"	1,922. 32.	"	9,353. 93.	"	10,033. 62.	112,912. 65.
Douane de Paris	1,730,955. 84.	"	14,837. 83.	"	174,637. 55.	"	"	1,920,431. 02.
Dépense du bureau central.	"	"	"	"	"	"	"	"
Idem, des inspecteurs-généraux	"	"	"	"	"	"	"	"
Idem, de la balance du commerce	"	"	"	"	"	"	"	"
Hambourg	"	"	"	"	"	"	"	"
Hollande	"	"	"	"	"	"	"	"
Frais de la ligne du Rhin au Weser	"	"	"	"	"	"	"	"
Indemnité payée à Madame la gr.-duchesse de Tosc.e	"	"	"	"	"	"	"	"
Gratifications sur le produit des vacances	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	57,934,395. 74.	4,527,882. 94.	295,122. 30.	838,442. 62.	6,329,003. 27.	56,248. 57.	418,411. 45.	70,199,506. 89.

Digitized by Google

Dépenses des Douanes impériales, en l'an 1810.

DÉPENSES.							PRODUIT NET dans chaque Direction.	PRÉLÈVEMENT fait sur les produits pour compléter le paiement des dépenses dans les directions où les recettes ont été insuffisantes.	PRODUIT NET pour le Trésor impérial.
DÉPENSES FIXES.		MONTANT des Dépenses variables et de toute nature.	FRAIS de sisies tombés à la charge du Trésor impér.	Rembours.ᵉ de droits.	COMPENSATION de droits avec ceux perçus à S.-Domingue.	TOTAL des Dépenses.			
Appointemens.	LOYERS, Frais de bureau et de corps-de-garde.								
515,996. 23.	12,919. 00.	20,147. 16.	#	#	#	549,062. 39.	9,969,363. 60.	#	
556,217. 78.	26,089. 33.	29,251. 03.	#	27. 50.	#	611,585. 64.	1,699,814. 13.	#	
341,990. 88.	15,895. 50.	16,076. 56.	13. 34.	2,304. 50.	#	376,280. 78.	569,681. 50.	#	
489,626. 59.	21,942. 78.	14,225. 66.	121. 69.	8,966. 09.	1,735. 96.	536,618. 77.	#	68,687. 74.	
458,210. 57.	9,779. 50.	17,395. 96.	220. 54.	1,128. 87.	#	486,735. 44.	58,067. 32.	#	
418,819. 96.	9,100. 00.	18,169. 78.	#	5,705. 91.	#	451,795. 65.	1,281,014. 46.	#	
370,731. 36.	8,518. 40.	15,841. 47.	2. 50.	286. 88.	#	395,380. 61.	456,333. 87.	#	
648,326. 06.	14,086. 00.	7,965. 43.	227. 73.	#	#	670,605. 22.	1,028,305. 59.	#	
627,876. 58.	20,804. 83.	25,781. 94.	#	4,072. 50.	#	678,535. 85.	38,355. 88.	#	
228,988. 54.	12,550. 32.	9,012. 66.	#	64,005. 95.	#	314,557. 47.	2,444,482. 61.	#	
226,561. 34.	10,381. 43.	14,414. 34.	#	21,690. 09.	#	273,047. 20.	2,168,770. 89.	#	
360,771. 34.	12,569. 75.	5,185. 57.	#	12,862. 33.	#	391,388. 99.	2,835,815. 01.	#	
949,887. 73.	34,527. 09.	64,351. 33.	81. 29.	13,336. 33.	#	1,062,183. 77.	10,311,476. 53.	#	
664,735. 91.	19,612. 84.	26,893. 52.	#	#	#	711,242. 27.	598,961. 42.	#	
765,474. 33.	23,217. 00.	17,275. 24.	1,747. 77.	876. 97.	#	808,591. 31.	1,290,319. 06.	#	
873,648. 69.	32,580. 36.	41,280. 81.	129. 72.	1,564. 69.	#	949,204. 27.	#	30,747. 36.	
939,381. 21.	23,210. 00.	29,874. 54.	483. 60.	21,944. 22.	#	1,014,895. 57.	5,209,992. 13.	#	
619,958. 60.	14,291. 43.	5,901. 25.	975. 03.	256. 47.	#	641,382. 78.	#	505,986. 62.	
560,246. 70.	13,064. 00.	5,309. 91.	1,144. 44.	162. 00.	#	579,927. 05.	#	261,620. 25.	
19,800. 00.	3,150. 00.	725. 20.	#	403. 25.	#	24,078. 45.	84,331. 24.	#	
427,956. 97.	11,430. 02.	14,475. 25.	25. 85.	528. 00.	#	454,416. 09.	625,330. 48.	#	
419,400. 83.	12,441. 01.	6,831. 31.	462. 78.	306. 84.	#	439,442. 77.	106,758. 46.	#	
290,679. 97.	10,290. 00.	11,747. 16.	#	37. 13.	#	312,754. 26.	178,571. 22.	#	
974,308. 25.	45,041. 33.	77,132. 86.	299. 37.	1,510. 47.	#	1,098,292. 28.	5,730,897. 36.	#	
358,139. 89.	17,263 66.	9,550. 24.	9. 25.	393. 60.	#	385,356. 64.	#	197,890. 46.	49,068,319. 63.
410,234. 81.	27,658. 75.	14,948. 49.	#	#	#	452,842. 05.	209,855. 05.	#	
865,622. 84.	55,839. 31.	42,511. 52.	51. 75.	1,448. 95.	#	965,540. 37.	1,341,523. 85.	#	
436,944. 25.	18,499. 50.	16,658. 01.	#	128. 66.	#	472,230. 42.	209,391. 60.	#	
258,490. 69.	11,961. 50.	18,808. 17.	#	197. 30.	#	289,457. 66.	#	171,070. 14.	
427,496. 93.	40,712. 48.	21,911. 32.	#	252,491. 46.	#	742,612. 19.	2,552,236. 34.	#	
251,276. 12.	12,244. 33.	33,337. 58.	#	96. 80.	#	297,954. 83.	#	245,365. 97.	
257,319. 41.	13,170. 00.	9,544. 08.	3. 85.	#	#	280,037. 34.	329,845. 78.	#	
182,486. 58.	8,237. 33.	4,986. 09.	216. 78.	#	#	195,926. 78.	#	83,014. 13	
16,000. 00.	9,000. 00.	3,288. 46.	#	5,616. 31.	#	33,904. 77.			
360,358. 33.	46,438. 61.	Ports de lettres. 71,025. 36. 119,728. 32.	4,300. 00.	#	#	601,850. 62.			
							1,217,496. 63.	#	
48,000. 00.	#	#	#	#	#	48,000. 00.			
19,180. 00.	#	#	#	#	#	19,180. 00.			
770,294. 83.	9,030. 00.	39,036. 71.	#	#	#	818,361. 54.	#	818,361. 54.	
651,873. 44.	6,672. 96.	#	#	#	#	658,546. 40.	#	658,546. 40.	
292,055. 28.	#	601. 50.	#	#	#	292,656. 78.	#	292,656. 78.	
#	#	544,723. 99.	#	#	#	544,723. 99.	#	544,723. 99.	
200,000. 00.	#	#	#	#	#	200,000. 00.	#	200,000. 00.	
9,556,437. 82.	694,220. 35.	1,445,925. 78.	10,517. 28.	422,350. 07.	1,735. 96.	21,131,187. 26.	53,156,991. 01.	4,078,671. 38.	49,068,319. 63.

Digitized by Google

[N.° 3 *bis.*]

DOUANES IMPÉRIALES.

EXERCICE AN 1810.

ÉTAT GÉNÉRAL des

NOMS des DIRECTIONS.	RECETTES. DROIT de deux décimes par kilogramme.	ESCOMPTES à 4 et 5 p. o/o. par an sur les droits payés compt.t	SIXIÈME et décime par franc sur les saisies et amendes.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL de la Recette brute.	APPOINTEMENS payés.	LOYERS et frais de bureau.
Baïonne	110,586. 36.	1,382. 99.	"	"	111,969. 35.	"	"
Bordeaux	3,392,426. 38.	42,218. 83.	327. 74.	"	3,434,972. 95.	177,723. 36.	400. 00.
La Rochelle	3,776,197. 43.	25,058. 28.	1,241. 11.	"	3,802,396. 82.	375,738. 18.	11,040. 84.
Nantes	4,817,980. 05.	37,328. 85.	2,193. 47.	3,544. 31.	4,861,046. 68.	525,842. 66.	12,043. 00.
Loricat	1,039,336. 34.	4,678. 37.	462. 03.	17. 80.	1,044,494. 54	360,227. 50.	3,574. 00.
Brest	294,311. 85.	1,174. 33.	"	"	295,486. 18.	"	"
Saint-Malo	116,811. 01.	549. 08.	96. 33.	"	117,456. 42.	38,210. 00.	1,799. 00.
Cherbourg	710,574. 28.	2,350. 81.	306. 34.	"	713,231. 43.	103,005. 20.	2,879. 00.
Rouen	183,576. 81.	144. 63.	269. 49.	36,135. 00.	220,025. 93.	96,634. 99.	5,386. 33.
Abbeville	64,684. 07.	72. 60.	"	"	64,756. 67.	82,890. 00.	5,580. 00.
Boulogne	242,538. 13.	15. 90.	364. 30.	"	242,918. 33.	19,310. 00.	"
Dunkerque	16,808. 60.	"	"	"	16,808. 60.	4,200. 00.	100. 00.
Anvers	82,824. 40.	"	"	"	82,824. 40.	16,130. 00.	"
Clèves	931. 60.	"	"	"	931. 60.	"	"
Cologne	88. 80.	"	"	"	88. 80.	"	"
Mayence	511,871. 00.	"	"	"	511,871. 00.	8,400. 00.	900. 00.
Strasbourg	6,277. 16.	"	44. 25.	3,000. 00.	9,321. 41.	2,933. 33.	"
Besançon	389. 73.	"	"	"	389. 73.	"	"
Livourne	275,769. 70.	"	"	"	275,769. 70.	"	"
Gènes	2,941,826. 90.	"	112. 33.	"	2,941,939. 23.	7,400. 00	"
Nice	1,272,566. 04.	1,503. 84.	"	"	1,274,069. 88.	"	350. 00.
Toulon	349,860. 76.	3,865. 00.	"	375. 00.	354,100. 76.	47,700. 00.	525. 00.
Marseille	1,677,320. 73.	27,934. 51.	278. 56.	25,336. 51.	1,730,870. 31	188,080. 00.	5,831. 28
Cette	4,153,986. 80.	12,658. 89.	955. 83.	8,125. 00.	4,175,726. 52	242,640. 32	5,478. 17.
Perpignan	1,169,720. 76.	16,705. 57.	"	26. 32.	1,186,452. 65.	45,736. 87.	2,646. 00.
Entrepôts. Lyon	5,524,645. 15.	235. 05.	"	"	5,524,880. 20.	19,200. 00.	800. 00
Entrepôts. Paris	9,819,125. 55.	167,334. 15.	"	145. 40.	9,986,605. 10.	56,100. 00.	8,300. 00
Entrepôts. Orléans	1,375,191. 74.	1,060. 26.	"	"	1,376,252. 00	18,000. 00.	1,800. 00.
Entrepôts. Toulouse	3,403,344. 88.	19,831. 52.	"	"	3,423,176. 40.	18,925. 00.	1,200. 00.
Paris, bureau des sels	"	"	"	"	"	35,600. 00.	1,560. 00.
Remise sur les produits	"	"	"	"	"	882,487. 00.	"
TOTAUX	47,331,573. 01.	366,103. 46	6,451. 78.	76,705. 34.	47,780,833. 59.	3,373,114. 41.	72,192. 62.

Digitized by Google

Recettes et Dépenses des Sels en l'an 1810.

DÉPENSES.					PRODUIT NET dans chaque Direction.	PRÉLÈVEMENT fait sur les produits pour compléter le paiement des dépenses dans les Directions où les recettes ont été insuffisantes.	PRODUIT NET pour le Trésor impérial.
FRAIS							
extraordinaires et de toute nature.	SAISIES à la charge du Trésor impérial.	REMBOURSEMENS de droits.	ESCOMPTE à 4 et à 5 p. o/o par an sur les droits payés comptant.	TOTAL des frais réels.			
171. 00.	"	1,375. 88.	1,382. 99.	2.929. 87.	109,039. 48.	"	
3,387. 15.	"	"	42,218. 83.	223,729. 34.	3,211,243. 61.	"	
20,159. 48.	836. 55.	"	25,058. 28.	432,833. 33.	3,369,563. 49.	"	
8,282. 20.	931. 64.	1,429. 60.	37,318. 85.	585,857. 95.	4.275,188. 73.	"	
54,254. 87.	40. 00.	"	4,678. 37.	412,774. 74.	621,719. 80.	"	
800. 00.	"	"	1,174. 33.	1,974. 33.	293,511. 85.	"	
922. 25.	3. 58.	"	549. 08.	41,483. 91.	75,972. 51.	"	
4,245. 86.	374. 41.	"	2,350. 81.	112,855. 28.	600,376. 15.	"	
3,015. 90.	"	16,810. 50.	144. 63.	121,992. 35.	98,033. 58.	"	
647. 00.	"	"	72. 60.	89,189. 60.	"	24,432. 93.	
1,074. 65.	"	"	15. 90.	20,400. 55.	222,517. 78.	"	
148. 00.	"	"	"	4.448. 00.	12,360. 60.	"	
80. 00.	"	"	"	16,210. 00.	66,614. 40	"	
"	"	"	"	"	931. 60.	"	
"	"	"	"	"	88. 80.	"	
128. 72.	"	"	"	9.428. 72.	502,442. 28.	"	43.241,877. 89.
14. 60.	"	1,250. 00.	"	4.207. 93.	5,113. 48.	"	
"	.	"	"	"	389. 73.	"	
3.996. 30.	"	"	"	3.996. 30.	271,773. 40.	"	
107. 21.	"	558,747. 60.	"	566,254. 81.	2,375,684. 42.	"	
748. 00.		"	1,503. 84.	2,601. 84.	1,271,468. 04.	"	
1,186. 82.	"	"	3,865. 00.	53,276. 82.	300,823. 94.	"	
28,383. 90.	15. 00.	"	27,934. 51.	250,244. 69.	1,480,625. 62.	"	
6,851. 46.	"	2,500. 00.	12,658. 89.	270,128. 84.	3,905,597. 68.	"	
2,675. 36.	"	"	16,705. 57.	67,763. 80.	1,118,688. 85.	"	
100. 00.	"	"	235. 05.	20,335. 05.	5,504,545. 15.	"	
918. 49.	"	"	167,334. 15.	232,652. 64.	9.753,952. 46.	"	
12. 72.	"	"	1,060. 26.	20,872. 98.	1,355,379. 02.	"	
3. 35.	"	288. 40.	19,831. 52.	40,248. 27.	3,382,928. 13.	"	
616. 76.	"	"	"	37.776. 76.	"	37.776. 76.	
"	"	"	"	882,487. 00.	"	881,487. 00.	
142.942. 05.	2,201. 18.	582,401. 98.	366,103. 46.	4.538,955. 70.	44,186,574. 58.	944,696. 69.	43.241,877. 89.

Digitized by Google

[N.° 4.]

EXERCICE AN 1810. *ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et Dépenses de*

RECETTES.

PARIS et son arrondissement	5,137,397. 31.
DÉPARTEMENS	19,696,390. 55.
BUREAUX des armées	85,744. 90.
RÉSULTAT des comptes avec les offices étrangers	449,902. 93.
PRODUIT des lettres transportées par les estaffettes	28,823. 30.
TOTAL	25,398,258. 99.

l'Administration des Postes, pour l'année 1810.

DÉPENSES.

Traitemens, appointemens et remises.....	à Paris et dans son arrondissement.....	1,822,870. 00.	4,432,336. 80.
	dans les départemens.....	2,609,466. 80.	
Frais d'administration.....	à Paris.....	292,192. 08.	655,047. 08.
	dans les départemens.....	362,855. 00.	
Frais communs aux bureaux de Paris et des départemens.....			279,717. 87.
Frais extraordinaires de voyages des Inspecteurs et autres.....			13,590. 84.
Transport des dépêches.....	pour service de terre.....	5,607,462. 30.	5,656,273. 72.
	pour service de mer.....	48,811. 42.	
Dépenses diverses tant à Paris que dans les départemens.....			41,438. 52.
Services extraordinaires et momentanés tant aux armées que par estaffettes et autres.....			2,996,450. 57.
TOTAL.....			14,074,855. 40.

RÉSULTAT.

Recette.....	25,398,258. 99.
Dépense.....	14,074,855. 40.
Produit net.....	11,323,403. 59.

Digitized by Google

[N.° 5.

EXERCICE AN 1810.

ADMINISTRATION DE LA

État des Recettes brutes, des Dépenses, et du

RECETTE BRUTE pour LE TRÉSOR IMPÉRIAL.	REMISES de 5 et 6 pour o/o. allouées AUX RECEVEURS.	DÉDUCTIONS ET			
		ACHATS de matière en papiers et encre.	IMPRESSIONS et gravures.	FRAIS D'EMBALLAGE et de transport par la poste et les messageries.	FRAIS ordinaires de tirage.
26,541,850. 40.	4,883,603. 44.	361,763. 90.	108,933. 26.	303,546. 28.	208,314. 36.

LOTERI

LOTERIE IMPÉRIALE.

Produit net de l'Administration de la Loterie pendant l'exercice 1810.

DÉPENSES.					
FRAIS D'ADMINISTRATION.			DÉPENSE EXTRAORDINAIRE pour acquisition d'une maison à Lyon, et perte sur les monnaies tarifées.	TOTAL de LA DÉPENSE.	PRODUIT NET.
TRAITEMENT des Administrateurs et des Employés.	FRAIS d'entretien des bâtimens et des bureaux, fournitures et dépenses diverses, lumière et chauffage.	DÉPENSE relative à la répression des bureaux clandestins.			
1,135,840. 58.	158,763. 77.	40,043. 29.	157,984. 54.	7,358,793. 42.	19,183,056. 98.

Digitized by Google

[N.° 6.]

EXERCICE 1810.

ADMINISTRATION

ÉTAT des Produits et Dépenses de

PRODUITS.

DROITS GÉNÉRAUX.

Inventaires des vins, cidres et poirés			280,555. 72.	
Droits	de mouvement	12,766,762. 42.		
	d'entrée	11,027,372. 63.	81,760,095. 93.	
	de détail	57,965,960. 88.		
Fabrication des bières			16,128,414. 89.	
Distillations	Fabrication	950,060. 18.	1,226,540. 18.	
	Licences des distillateurs	276,480. 00.		
Tabacs	Licences des fabricans	1,576,800. 00.		
	Fabrication	13,570,350. 45.		
	Droits de vente	3,182,560. 31.	21,126,745. 28.	
	Licences des débitans	2,797,034. 52.		
Sels			6,574,760. 94.	138,508,651. 48.
Dix pour cent des octrois			4,422,104. 24.	
Canaux du centre et des étangs			674,762. 15.	
Dixième du prix du transport des marchandises			544,302. 22.	
Voitures publiques, décime compris			1,984,671. 17.	
Matières d'or et d'argent, décime compris			1,394,219. 35.	
Cartes, décime compris			670,715. 36.	
Timbres			1,124,140. 00.	
Amendes			270,101. 13.	
Recettes diverses	Papier filigrané	160,216. 80.		
	Arriéré transmis	118,090. 00.	326,522. 92.	
	Recettes extraordinaires	48,216. 12.		

DROITS SPÉCIAUX.

Navigation intérieure		3,756,544. 52.	
Octroi du Rhin		1,751,432. 51.	
Bacs et passages		974,149. 66.	6,581,752. 31.
Contributions de Flessingue		72,624. 00.	
Recettes diverses		27,001. 62.	
TOTAL GÉNÉRAL			145,090,403. 79.

DES DROITS RÉUNIS.

l'Administration des Droits réunis, pendant l'exercice 1810.

DÉDUCTIONS ET DÉPENSES ADMINISTRATIVES.

DROITS GÉNÉRAUX.

Déductions.

Restitutions de droits		755,059. 79.	884,667. 90.
Décharges de droits		129,608. 11.	
DÉPENSES ADMINISTRATIVES.			
Appointemens et Taxations.			
A Paris	1,300,075. 92.	25,472,698. 39.	28,608,357. 94.
Dans les départemens	24,172,622. 47.		
DÉPENSES DE TOUTE NATURE.			
Ports de lettres et paquets, et transports de fonds	316,229. 57.		
Loyers, frais de bureau, impressions, fournitures, papier filigrané, &c.	2,361,561. 25.		
Frais : d'inventaires des vins et tabacs	103,845. 28.	3,135,659. 55.	
Frais : judiciaires	85,898. 72.		
Frais : de service extraordinaire	268,124. 73.		
TOTAL des dépenses administratives			29,493,025. 84.
DÉPENSES ÉTRANGÉRES À LA RÉGIE, ou EXTRAORDINAIRES.			
Frais relatifs : aux droits de garantie des matières d'or et d'argent		404,096. 72.	1,161,459. 96.
Frais relatifs : aux canaux du centre et des étangs		505,919. 18.	
Perte éprouvée sur les monnaies par suite des décrets des 18 août et 12 septembre 1810		251,442. 06.	
TOTAL			30,654,483. 80.

DROITS SPÉCIAUX.

Déductions.

Restitutions de droits	2,238. 19.	685,408. 20.	1,189,375. 23.
Versement au domaine extraord.re pour sa portion du produit de l'octroi du Rhin	683,170. 01.		
DÉPENSES ADMINISTRATIVES.			
Taxations	191,246. 88.	503,967. 03.	
Frais d'exploitation	312,720. 15.		
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses et des déductions de toute nature			31,843,859. 03.

RÉSULTAT.

DÉSIGNATION.	DROITS GÉNÉRAUX.	DROITS SPÉCIAUX.	TOTAUX.
Recettes	138,508,651. 48.	6,581,752. 31.	145,090,403. 79.
Dépenses	30,654,483. 80.	1,189,375. 23.	31,843,859. 03.
PRODUIT NET	107,854,167. 68.	5,392,377. 08.	113,246,544. 76.

Digitized by Google

[N.° 7.]

EXERCICE DE 1810.

COMPAGNIE DES

TABLEAU GÉNÉRAL de la Formation et de la

INDICATIONS des SALINES IMPÉRIALES.	RECETTE EN SEL.			DÉPENSES EN			
				VENDU À L'INTÉRIEUR,		VENDU À	
						EN ALLEMAGNE,	
	RESTAIT au 1.er janvier 1810.	SELS FORMÉS, bons et déchets compensés.	TOTAL.	en Salines.	aux entrepôts de l'intérieur.	au grand duché de Bade.	au pays de Nassau.
Dieuze	45,559q 68k	278,167q 52k	323,727q 20k	62,126q 40k	88,703q 00k	87,330q 00.	15,580q 00k
Moyenvic	22,292. 00.	54,719. 12.	77,011. 12.	9,744. 00.	3,264. 00.	"	"
Château-Salins	19,587. 50.	111,775. 00.	131,362. 50.	39,285. 00.	62,906. 00.	"	"
Saulnot	265. 91.	2,460. 84.	2,726. 75.	2,256. 40.	469. 75.	"	"
Soultz	"	319. 00.	319. 00.	319. 00.	"	"	"
Salins	8,556. 50.	44,455. 50.	53,012. 00.	26,957. 00.	7,550. 00.	"	"
Arc	7,542. 25.	22,274. 00.	29,816. 25.	2,210. 45.	64. 00.	"	"
Montmorot	4,441. 62.	14,996. 56.	19,438. 18.	7,334. 58.	"	"	"
Moutiers	3,451. 78.	7,682. 72.	11,134. 50.	460. 25.	2,319. 00.	"	"
TOTAUX	111,687. 24.	(A) 536,850. 26.	648,537. 50.	150,693. 08.	165,275. 75.	87,330. 00.	15,580. 00.

Digitized by Google

SALINES DE L'EST.

Vente des Sels dans les Salines de l'Est, pendant l'année 1810.

SEL.			SELS restant au 1.er janvier 1810.	PRIX COMMUN des ventes.	DÉPENSES d'entretien et de réparation.	VERSEMENT du prix de bail au trésor imp.al	*OBSERVATIONS.*
L'EXTÉRIEUR, aux Cantons suisses, et à l'état de Neufchâtel.	DÉLIVRANCES gratuites aux Employés et Ouvriers.	TOTAL.					
12,065q 00k	38q 68k	265,843q 00k	57,884q 20k	14f 63c	180,129f 14c		(A) Les versemens au trésor impérial se composent, 1.° Du prix fixe pour une fabrication présumée de 500,000 quintaux, dont 250,000 quintaux à 12 francs, ci.... 3,000,000. 00. 2.° La moitié de l'excédant de 500,000 quintaux fabriqués. Cette moitié est, en 1810, de 18,425 quintaux 13 kilogrammes, au prix également de 12 francs l'un, ci..... 221,101. 56. TOTAL... 3,221,101. 56.
46,116. 50.	1. 12.	59,125. 62.	17,885. 50.	11. 53.	65,307. 89.		
17,794. 00.	35. 00.	120,020. 00.	21,342. 50.	16. 43.	156,222. 71.		
"	0. 60.	2,726. 75.	"	23. 61.	8,993. 83.		
"	"	319. 00.	"	4. 88.	*Mémoire.*	(A) 3,221,101. 56.	
16,650. 00.	"	51,157. 00.	1,855. 00.	18. 08.	45,419. 72.		
21,738. 00.	"	24,012. 45.	5,803. 80.	14. 92.	21,278. 39.		
7,944. 00.	"	15,178. 58.	4,159. 60.	17. 08.	37,807. 59.		
4,629. 75.	0. 25.	7,409. 25.	3,715. 25.	11. 57.	33,304. 95.		
126,937. 25.	75. 57.	545,891. 65.	102,645. 85.	15. 09.	548,464. 22.	3,221,101. 56.	

[N.° 8.]

EXERCICE AN 1810.

État des Recettes et Dépenses en matières et en denier
départemens au-delà des Alpes, pendan

SE

RÉSUMÉ DU

RECETTES.					
SELS					TOTAL des Recettes.
RESTANT au 1.er janvier 1810.	ACHETÉS du commerce.	RÉINTÉGRÉS par les saleurs et places fortes.	PROVENANT de la fabrication aux salines de Salso et Volterre.	PROVENANT des confiscations.	
kil. 18,208,863. 544.	kil. 19,141,433. 694.	kil. 48,047. 900.	kil. 6,052,379. 075.	kil. 2,672. 781.	kil. 43,447,396. 994.

RÉSUMÉ DU

RECETTES PROVENANT								
DES VENTES faites aux débitans et aux saleurs.	DES LIVRAISONS faites aux États romains.	DE DÉCHETS extraordinaires de route et de magasins payés par les Receveurs et les voituriers.	TOTAL des Recettes.	ACHATS de sels du commerce.	PRIX de sels provenant des confiscations.	REMISES aux débitans.	DÉPENSES de fabrication aux salines de Salso et Volterre.
12,884,038. 85.	138,982. 76.	37,882. 86.	13,060,904. 47.	1,246,565. 87.	400. 90.	598,165. 96.	269,916. 16.

Digitized by Google

'e la Régie des Sels et Tabacs dans les
'exercice de 1810.

RÉGIE IMPÉRIALE
Des Sels et Tabacs au-delà des Alpes.

S.

COMPTE EN MATIÈRES.

DÉPENSES.						
SELS		DÉCHETS extraordinaires remboursés aux prix de vente par les receveurs et voituriers.	TOTAL des ventes.	DÉCHETS, perte et remise gratuite et déduction faite des bons de masse ou bénéfice de route et magasin.	TOTAL des dépenses.	RESTANT EN MAGASIN au 1.er janvier 1811.
vendus aux débitans et aux saleurs.	livrés aux États romains.					
kil. 25,998,286. 740.	kil. 505,391. 870.	kil. 75,765. 738.	kil. 26,579,444. 348.	kil. 963,578. 539.	kil. 27,543,022. 887.	kil. 15,904,374. 107.

OMPTE EN DENIERS.

DÉPENSES.								
FRAIS		DÉPENSES ADMINISTRATIVES			PERTES sur les anciennes monnaies de France et de Genes par suite des nouveaux rapports fixés par les décrets des 12 septembre et 15 novembre 1810.	INDEMNITÉ à LL. AA. II. le Prince et la Princesse de Lucques et Piombino, sur les produits nets de 64 1/2 p. o/o sur les sels.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses de 1810.	RESTANT NET, ou produit réalisé pendant l'an 1810.
de transport.	de pesage.	applicables aux sels dans la proportion des deux tiers de la dépense.	exclusivem.t applicables aux sels. Appointemens.	exclusivem.t applicables aux sels. Depenses diverses et loyers de magasins.				
1,220,007. 78.	43,174. 49.	521,232. 82.	194,250. 00.	30,344. 68.	9,256. 62.	302,437. 92.	4,435,753. 20.	8,625,151. 27.
			745,827. 50.					

Digitized by Google

EXERCICE AN 1810.

RÉSUMÉ DU

RECETTES.				
TABACS restant le 1.er janvier 1810.	ACHATS du COMMERCE.	Provenant des CONFISCATIONS.	BONS DE MANUFACTURES, compensation faite des déchets.	TOTAL des RECETTES.
kil. 922,702. 219.	kil. 1,521,632. 733.	kil. 1,397. 501.	kil. 80,062. 348.	kil. 2,525,794. 801.

RÉSUMÉ DU

RECETTES PROVENANT								
des VENTES faites aux débitans.	des LIVRAISONS faites aux États romains.	TOTAL des RECETTES.	PRIX d'achats du COMMERCE.	PRIX des tabacs provenant des CONFISCATIONS.	REMISES aux RECEVEURS.	FRAIS		
						de fabrication.	de transport.	de pesage.
6,261,355. 02.	270,267. 74.	6,531,622. 76.	1,991,201. 79.	1,275. 07.	77,842. 45.	411,334. 67.	223,259. 25.	15,739. 94.

AC

ACS.

RÉGIE IMPÉRIALE
Des Sels et Tabacs au-delà des Alpes.

COMPTE EN MATIÈRES.

DÉPENSES.			RESTANT EN MAGASIN LE 1er JANVIER 1811.		
VENTES faites aux débitans.	LIVRAISONS aux États romains.	TOTAL des DÉPENSES.	TABACS en feuilles.	TABACS travaillés.	TOTAL du restant en magasin au 1.er janvier 1811.
kil. 1,380,199. 523.	kil. 135,133. 870.	kil. 1,515,333. 393.	kil. 443,868. 907.	kil. 566,592. 501.	kil. 1,010,461. 408.

COMPTE EN DENIERS.

DÉPENSES.						RESTANT NET ou PRODUIT RÉALISÉ pour l'an 1810.
DÉPENSES ADMINISTRATIVES			PERTE sur les anciennes monnaies de France et de Gênes, par suite des nouveaux rapports fixés par les décrets des 12 septembre et 15 novembre 1810.	INDEMNITÉ à LL. AA. II. le Prince et la Princesse de Lucques et Piombino, sur les produits nets, en raison de 35 ½ pour ½ sur les Tabacs.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses de 1810.	
applicables aux Tabacs dans la proportion du tiers de la dépense.	exclusivement applicables aux Tabacs. Appointemens.	exclusivement applicables aux Tabacs. Dépenses diverses et Loyers.				
260,616. 37.	120,835. 33.	32,915. 17.	4,628. 31.	166,458. 08.	3,306,106. 43.	3,225,516. 33.
	414,366. 67.					

Digitized by Google

[N.° 8 *ter.*]

EXERCICE AN 1810.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

	RECETTE.	DÉ					
	provenant de VENTES.	ACHATS de matières du COMMERCE.	PRIX des matières provenant des CONFISCATIONS.	REMISES aux débitans pour les Sels, et aux Receveurs pour LES TABACS.	FRAIS		
					de fabrication.	de transport.	de pesage.
Sels.....	13,060,904. 47.	1,246,565. 87.	400. 90.	598,165. 96.	269,916. 16.	1,220,007. 78.	43,174. 49.
Tabacs.....	6,531,622. 76.	1,991,201. 79.	1,275. 07.	77,842. 45.	411,334. 67.	223,259. 25.	15,739. 94.
TOTAUX	19,592,527. 23.	3,237,767. 66.	1,675. 97.	676,008. 41.	681,250. 83.	1,443,267. 03.	58,914. 43.

Digitized by Google

RÉGIE IMPÉRIALE
Des Sels et Tabacs au-delà des Alpes.

du Compte en deniers de la Régie.

PENSES.

DÉPENSES ADMINISTRATIVES			PERTE sur les anciennes monnaies de France et de Gênes, par suite des nouveaux rapports fixés par les décrets des 12 septembre et 15 novembre 1810.	INDEMNITÉ à LL. AA. II. le Prince et la Princesse de Lucques et Piombino, sur les produits nets.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses de 1810.	RESTANT NET ou PRODUIT RÉALISÉ pendant l'an 1810.
proportionnellement applicables à chaque espèce de matières.	exclusivement applicables à chaque espèce.					
	Appointemens.	Dépenses diverses et Loyers.				
521,232. 82.	194,250. 00.	30,344. 68.	9,256. 62.	302,437. 92.	4.435.753. 20.	8,625,151. 27.
260,616. 37.	120.835. 33.	32,915. 17.	4.628. 31.	166,458. 08.	3,306,106. 43.	3,225,516. 33.
781,849. 19.	315.085. 33.	63,259. 85.	13,884. 93.	468,896. 00.	7.741,859. 63.	11,850,667. 60.
	1,160,194. 37.					

Digitized by Google

NOUVELLE FABRICATION.

Loi du 7 germinal an 11.

RELEVÉ du montant des nouvelles espèces fabriquées jusqu'au 5 avril 1811.

NOMS des MONNAIES.	PIÈCES D'OR.		PIÈCES D'ARGENT.					MONTANT TOTAL de la fabricat.
	40 francs.	20 francs.	5 francs.	2 francs.	1 franc.	½ franc.	¼ de franc.	
Baïonne	»	47,180.	10,761,875.	504,406.	765,082.	122,253. 00.	18,294. 50.	12,419,090. 50.
Bordeaux	96,920.	581,600.	5,566,260.	241,992.	387,582.	264,446. 00.	9,536. 75.	6,948,336. 75.
Genève	»	»	101,125.	31,400.	30,778.	4,279. 00.	»	167,582. 00.
Lille	3,197,600.	6,345,940.	11,962,990.	369,922.	2,916,975.	795,043. 00.	»	25,584,470. 00.
Limoges	352,960.	195,740.	6,945,015.	951,782.	1,024,912.	458,926. 50.	51,268. 25.	9,978,603. 75.
La Rochelle	461,160.	58,620.	860,350.	78,082.	498,189.	181,014. 00.	3,663. 75.	2,141,058. 75.
Lyon	»	»	1,353,810.	62,268.	937,415.	517,032. 50.	1,286. 00.	5,075,811. 50.
Marseille	»	»	2,297,315.	141,716.	273,972.	39,655. 00.	4,292. 50.	2,756,948. 50.
Nantes	»	18,240.	959,220.	24,908.	167,555.	77,337. 00.	3,127. 25.	1,252,387. 25.
Paris	60,104,160.	174,984,340.	203,448,365.	8,974,416.	13,519,364.	5,519,510. 00.	110,498. 50.	466,460,853. 50.
Perpignan	»	201,600.	7,280,720.	356,724.	632,696.	237,668. 00.	11,667. 25.	8,721,075. 25.
Rouen	»	»	27,354,160.	800,218.	1,183,693.	448,407. 00.	»	29,766,478. 00.
Strasbourg	»	»	3,896,735.	25,428.	2,139,674.	805,615. 50.	936. 75.	6,868,389. 25.
Toulouse	420,800.	686,620.	19,217,920.	933,318.	1,455,105.	295,844. 00.	23,785. 00.	23,031,390. 50.
Turin	2,374,520.	675,480.	764,565.	73,204.	76,979.	20,592. 50.	7,169. 00.	3,992,309. 50.
TOTAUX	67,008,120.	183,591,360.	302,952,605.	13,569,784.	26,010,171.	9,783,221. 00.	247,523. 50.	605,162,784. 50.

RÉCAPITULATION

DES DIVISIONS DE LA PIÈCE DE 5 FRANCS.

Pièces de.....	2 francs	13,569,784. 00.
	1 franc	26,010,171. 00.
	½ franc	9,783,221. 00.
	¼ de franc	247,523. 50.
	TOTAL	49,610,699. 50.

Digitized by Google

[N.° 9 *bis.*]

PROCÈS-VERBAUX

DE VÉRIFICATION DES FABRICATIONS FAITES EN 1810.

L'AN MIL HUIT CENT ONZE, le vingt-cinq janvier, huit heures du matin, nous, administrateurs généraux des monnaies, en conséquence de notre délibération du vingt-deux de ce mois, nous sommes transportés, accompagnés du secrétaire général, au laboratoire des essais, où nous avons trouvé MM. *Anfrye*, inspecteur général, *Darcet*, vérificateur des essais, et *Constant* et *Chevillot*, essayeurs.

Représentation à nous faite par M. *Anfrye*, des paquets cachetés de notre cachet, que nous lui avons remis ledit jour vingt-deux, contenant des pièces d'or, d'argent et de billon, recueillies dans la circulation par le secrétaire général, et provenant de fabrications faites dans les monnaies ci-après désignées, pendant le cours de l'année dernière, en avons ouvert un, et en avons retiré *trente-huit* pièces fabriquées en la monnaie de Paris, dont il a été fait essai en notre présence par lesdits inspecteur général, vérificateur et essayeurs; opération qui a donné en résultat, savoir:

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	6. 43.	0,900.	
		2.	6. 46.	0,899.	
		3.	6. 45.	0,900.	
		4.	6. 45.	0,899.	
	Vingt francs...	5.	6. 44.	0,900.	
		6.	6. 43.	0,900.	0,899. 600.
		7.	6. 46.	0,900.	
		8.	6. 45.	8,899.	
		9.	6. 44.	0,900.	
PARIS.....		10.	6. 43.	0,899.	
		1.	25. 00.	0,901.	
		2.	25. 06.	0,900.	
		3.	24. 92.	0,900.	
		4.	25. 00.	0,899.	
	Cinq francs....	5.	24. 98.	0,902.	
		6.	25. 05.	0,900.	0,900. 000.
		7.	25. 00.	0,897.	
		8.	25. 00.	0,898.	
		9.	24. 99.	0,902.	
		10.	25. 00.	0,901.	

Digitized by Google

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	9. 96.	0,900.	
		2.	10. 00.	0,899.	
	Deux francs....	3.	10. 00.	0,900.	0,899. 667.
		4.	9. 98.	0,900.	
		5.	9. 97.	0,899.	
		6.	10. 02.	0,900.	
		1.	4. 97.	0,897.	
Suite de		2.	4. 98.	0,899.	
PARIS.....	*Un franc*.....	3.	5. 00.	0,897.	0,898. 167.
		4.	5. 01.	0,900.	
		5.	5. 02.	0,898.	
		6.	5. 00.	0,900.	
		1.	2. 50.	0,900.	
		2.	2. 50.	0,899.	
	Demi-franc.....	3.	2. 48.	0,898.	0,899. 000.
		4.	2. 51.	0,899.	
		5.	2. 50.	0,899.	
		6.	2. 50.	0,899.	

Ces vérifications faites, nous avons remis au mardi cinq février prochain, la continuation de notre opération, et avons signé le présent, ainsi que le secrétaire général, les inspecteur général et vérificateur des essais, et les essayeurs précédemment dénommés.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CONSTANT et CHEVILLOT.

Et cejourd'hui cinq février mil huit cent onze, huit heures du matin, nous, administrateurs des monnaies, nous sommes rendus, comme il est dit au précédent procès-verbal, au laboratoire des essais, où étant, avons fait faire en notre présence la vérification du titre des pièces ci-après; opération dont les résultats suivent:

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
LILLE.....	*Quarante francs.*	1.	12. 90.	0,900.	0,900. 000.
		1.	6. 44.	0,900.	
	Vingt francs...	2.	6. 45.	0,900.	0,900. 000.
		3.	6. 45.	0,900.	

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	25. 02.	0,898.	
	Cinq francs....	2.	24. 98.	0,897.	mil. 0,897. 333.
		3.	25. 00.	9,897.	
Suite de LILLE.....					
		1.	10. 00.	0,901.	
		2.	9. 99.	0,901.	
	Deux francs....	3.	9. 97.	0,901.	0,900. 200.
		4.	10. 00.	0,899.	
		5.	10. 03.	0,899.	

Ces vérifications faites, attendu la multiplicité des essais, occasionnée par l'activité des travaux monétaires, nous avons ajourné au jeudi sept mars prochain la suite de notre opération, et avons signé comme il est dit précédemment.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CONSTANT et CHEVILLOT.

Et ledit jour sept mars mil huit cent onze, neuf heures du matin, nous, administrateurs généraux des monnaies, nous sommes transportés, accompagnés du secrétaire général, au laboratoire des essais, où nous avons trouvé l'inspecteur général et le vérificateur des essais, avec MM. *Constant* et *Chevillot*, essayeurs.

Représentation à nous faite d'un des paquets dont nous avons fait envoi à M. *Anfrye*, le vingt-deux janvier dernier, l'avons ouvert, en avons retiré les *neuf* pièces ci-après, que nous avons fait essayer en notre présence; opération d'où il est résulté ce qui suit :

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	mil.
	Vingt francs....	1.	6. 44.	0,900.	0,900. 000.
TURIN.....					
	Cinq francs.....	1.	25. 00.	0,899.	0,900. 500.
		2.	24. 59.	0,502.	

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	9. 98.	0,898.	
	Deux francs....	2.	10. 00.	0,899.	0,898. 000.
Suite de		3.	10. 02.	0,897.	
TURIN.....		1.	5. 00.	0,898.	
	Un franc.....	2.	4. 99.	0,897.	0,897. 333.
		3.	5. 00.	0,897.	

Après avoir procédé à ces vérifications, nous avons remis la suite de notre opération au mardi dix-neuf de ce mois, et avons signé le présent, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Signé au registre GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CONSTANT et CHEVILLOT.

Et cejourd'hui dix-neuf mars mil huit cent onze, huit heures du matin, nous administrateurs généraux des monnaies, nous sommes transportés avec le secrétaire général, au laboratoire des essais, où étant, avons fait procéder, comme il est dit aux précédens procès-verbaux, à l'essai des pièces ci-après; opération dont les résultats suivent, savoir:

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	24. 98.	0,898.	
		2.	25. 00.	0,898.	
		3.	25. 00.	0,899.	
		4.	24. 99.	0,897.	
	Cinq francs....	5.	25. 00.	0,897.	0,897. 900.
		6.	25. 02.	0,897.	
		7.	25. 00.	0,898.	
		8.	24. 96.	0,901.	
		9.	24. 97.	0,897.	
ROUEN.....		10.	25. 00.	0,897.	
		1.	10. 00.	0,900.	
		2.	10. 00.	0,902.	
	Deux francs....	3.	10. 05.	0,902.	0,901. 200.
		4.	9. 98.	0,901.	
		5.	10. 00.	0,901.	

MONNAIES.

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	4. 99.	0,898.	mil.
	Un franc.	2.	5. 00.	0,898.	0,897. 667.
		3.	5. 00.	0,897.	
		1.	2. 49.	0,900.	
		2.	2. 50.	0,897.	
Suite de	*Demi-franc*....	3.	2. 48.	0,898.	0,898. 000.
ROUEN.....		4.	2. 50.	0,897.	
		1.	1. 98.	0,200.	
		2.	2. 00.	0,194.	
		3.	2. 00.	0,198.	
	Dix centimes...	4.	1. 99.	0,201.	0,197. 571.
		5.	2. 00.	0,194.	
		6.	2. 00.	0,198.	
		7.	2. 01.	0,198.	

Ces vérifications faites, nous nous sommes ajournés au jeudi vingt-huit mars présent mois, pour la continuation de notre opération, et avons signé avec le secrétaire général, les inspecteur général et vérificateur des essais, et les essayeurs dénommés.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CONSTANT et CHEVILLOT.

Et ledit jour vingt-huit mars mil huit cent onze, huit heures du matin, nous, administrateurs généraux des monnaies, nous sommes rendus, avec le secrétaire général, au laboratoire des essais, où, procédant à la suite des vérifications commencées le vingt-cinq janvier dernier, avons fait, en notre présence, par l'inspecteur général, le vérificateur des essais et les essayeurs, constater le titre des pièces ci-après, faisant partie de celles que nous avons remises ledit jour, à cet effet, à M. *Anfrye*; de laquelle vérification est résulté ce qui suit, savoir :

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	25. 00.	0,899.	
		2.	24. 99.	0,898.	mil.
BAÏONNE.....	*Cinq francs*....	3.	25. 00.	0,897.	0,898. 000.
		4.	25. 00.	0,897.	
		5.	25. 05.	0899.	

Digitized by Google

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS. gr. c.	TITRES. mil.	TITRES COMMUNS. mil.
		1.	10. 02.	0,897.	
		2.	10. 00.	0,899.	
	Deux francs....	3.	10. 00.	0,902.	0,898. 167.
		4.	9. 98.	0,897.	
		5.	9. 96.	0,897.	
		6.	10. 00.	0,897.	
Suite de		1.	5. 00.	0,900.	
BAÏONNE.....	*Un franc*.....	2.	5. 00.	0,903.	0,900. 000.
		3.	4. 98.	0,897.	
		1.	2. 49.	0,899.	
		2.	2. 49.	0,903.	
	Demi-franc....	3.	2. 50.	0,897.	0,898. 600.
		4.	2. 50.	0,897.	
		5.	2. 50.	0,897.	
		1.	24. 98.	0,901.	
		2.	25. 00.	0,901.	
	Cinq francs....	3.	24. 99.	0,898.	0,900. 000.
		4.	25. 00.	0,900.	
		1.	10. 00.	0,901.	
	Deux francs....	2.	10. 00.	0,900.	0,899. 333.
		3.	10. 04.	0,897.	
		1.	5. 02.	0,898.	
		2.	5. 00.	0,900.	
TOULOUSE.....		3.	4. 97.	0,898.	
	Un franc.....	4.	4. 98.	0,901.	0,899. 333.
		5.	5. 00.	0,901.	
		6.	5. 00.	0,898.	
		1.	2. 50.	0,899.	
		2.	2. 49.	0,898.	
	Demi-franc.....	3.	2. 50.	0,897.	
		4.	2. 50.	0,900.	0,898. 333.
		5.	2. 49.	0,899.	
		6.	2. 50.	0,897.	

Ce fait, nous avons remis la suite de notre opération au jeudi onze avri prochain, et avons signé comme il est dit aux procès-verbaux précédens.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CONSTANT et CHEVILLOT.

Digitized by Google

Et ledit jour onze avril mil huit cent onze, neuf heures du matin, nous, administrateurs généraux des monnaies, nous étant rendus ainsi qu'il est dit aux procès-verbaux ci-dessus, avons fait procéder, en notre présence, par les inspecteur et vérificateur des essais, et essayeurs dénommés précédemment, à la vérification du titre des pièces ci-après, laquelle a donné en résultat, savoir :

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
LIMOGES.....	*Cinq francs*.....	1.	24. 98.	0,902.	mil. 0,901. 000.
		2.	25. 00.	0,900.	
		3.	25. 00.	0,900.	
		4.	25. 06.	0,902.	
	Deux francs....	1.	10. 00.	0,903.	0,903. 000.
		2.	10. 02.	0,903.	
		3.	10. 00.	0,903.	
		4.	9. 99.	0,903.	
	Un franc.....	1.	5. 02.	0,899.	0,899. 250.
		2.	5. 00.	0,900.	
		3.	4. 98.	0,899.	
		4.	4. 98.	0,899.	
STRASBOURG.....	*Cinq francs*....	1.	25. 00.	0,898.	0,898. 000.
		2.	25. 00.	0,898.	
	Deux francs....	1.	10. 00.	0,898.	0,898. 000.
	Un franc.....	1.	4. 98.	0,897.	0,897. 000.
	Demi-franc....	1.	2. 49.	0,898.	0,900. 000.
		2.	2. 50.	0,902.	

Après avoir procédé à ces vérifications, nous avons ajourné au vendredi vingt-six du présent mois, la continuation de notre opération, et avons signé avec le secrétaire général, les inspecteur et vérificateur des essais, et essayeurs susdénommés.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CONSTANT et CHEVILLOT.

Et ledit jour vingt-six avril mil huit cent onze, huit heures du matin, nous, administrateurs généraux des monnaies, nous sommes transportés, accompagnés

du secrétaire général, au laboratoire des essais, où étant, a été faite, en notre présence, ainsi qu'il est porté aux procès-verbaux précédens, la vérification des pièces ci-après, dont est résulté ce qui suit :

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.		
MARSEILLE.....	*Cinq francs*....	1.	25. 00.	0,900.	0,900. mil. 250.
		2.	25. 05.	0,902.	
		3.	25. 00.	0,901.	
		4.	24. 98.	0,898.	
	Deux francs....	1.	10. 02.	0,900.	0,899. 250.
		2.	9. 99.	0,898.	
		3.	10. 00.	0,902.	
		4.	10. 00.	0,897.	
	Un franc.....	1.	5. 00.	0,902.	0,901. 750.
		2.	5. 00.	0,901.	
		3.	5. 00.	0,903.	
		4.	4. 98.	0,901.	
	Demi-franc....	1.	2. 49.	0,902.	0,901. 250.
		2.	2. 50.	0,901.	
		3.	2. 50.	0,901.	
		4.	2. 48.	0,901.	
PERPIGNAN.....	*Cinq francs*....	1.	24. 99.	0,901.	0,899. 000.
		2.	25. 00.	0,901.	
		3.	25. 00.	0,897.	
		4.	25. 00.	0,897.	
	Deux francs...	1.	9. 98.	0,900.	0,899. 400.
		2.	10. 02.	0,900.	
		3.	10. 00.	0,897.	
		4.	9. 97.	0,901.	
		5.	9. 96.	0,899.	
	Un franc.....	1.	4. 97.	0,900.	0,899. 000.
		2.	5. 00.	0,897.	
		3.	5. 00.	0,900.	
		4.	5. 00.	0,900.	
		5.	5. 02.	0,898.	
LA ROCHELLE.....	*Vingt francs*...	1.	6. 45.	0,901.	0,900. 500.
		2.	6. 45.	0,900.	

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	mil.
	Deux francs...	1.	10. 00.	0,897.	0,897. 000.
		2.	4. 98.	0,897.	
Suite de	*Un franc*.....	2.	4. 98.	0,897.	0,898. 500.
LA ROCHELLE.....		3.	5. 00.	0,899.	
		4.	5. 00.	0,901.	
		1.	2. 49.	0,899.	
	Demi-franc....	2.	2. 50.	0,900.	0,900. 000.
		3.	2. 50.	0,901.	
		4.	2. 50.	0,900.	

Après que ces vérifications ont été faites, nous avons remis au vendredi trois mai prochain, la vérification du restant de pièces prises dans la circulation, et par nous remises à l'inspecteur général des essais, et avons signé le présent, ainsi qu'il est dit aux précédens procès-verbaux.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, DARCET, ANFRYE, CHEVILLOT et CONSTANT.

Et ledit jour trois mai mil huit cent onze, huit heures du matin, nous, administrateurs généraux des monnaies, accompagnés du secrétaire général, nous sommes rendus au laboratoire des essais, où se sont trouvés MM. les inspecteur général et vérificateur des essais, et essayeurs nommés précédemment; et là, M. *Anfrye* nous ayant présenté les deux derniers paquets des pièces que nous lui avions remises pour en vérifier le titre, les avons ouverts et en avons retiré les pièces ci-après, dont essai a été fait en notre présence; opération dont les résultats suivent, savoir:

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	mil.
	Vingt francs...	1.	6. 45.	0,898.	0,898. 500.
		2.	6. 45.	0,899.	
BORDEAUX.....		1.	25. 05.	0,901.	
	Cinq francs....	2.	25. 00.	0,901.	0,900. 500.
		3.	25. 00.	0,901.	
		4.	24. 96.	0,899.	

MONNAIES.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES COMMUNS.
			gr. c.	mil.	
		1.	5. 00.	0,902.	
		2.	5. 00.	0,902.	mil. 0,900. 500.
	Un franc.....	3.	5. 00.	0,901.	
Suite de BORDEAUX.....		4.	4. 97.	0,897.	
		1.	2. 50.	0,900.	
		2.	2. 48.	0,899.	
	Demi-franc....	3.	2. 48.	0,899.	0,899. 500.
		4.	2. 50.	0,900.	
		1.	24. 98.	0,899.	
		2.	25. 00.	0,903.	
	Cinq francs....	3.	25. 00.	0,900.	0,900. 500.
		4.	25. 05.	0,900.	
		1.	10. 00.	0,900.	
		2.	10. 00.	0,901.	
	Deux francs....	3.	9. 98.	0,900.	0,901. 000.
		4.	10. 00.	0,901.	
		5.	10. 00.	0,901.	
		6.	10. 05.	0,903.	
LYON.....		1.	4. 99.	0,901.	
		2.	5. 00.	0,902.	
		3.	5. 00.	0,901.	
	Un franc.....	4.	4. 97.	0,899.	0,900. 667.
		5.	5. 01.	0,900.	
		6.	5. 00.	0,901.	
		1.	2. 51.	0,903.	
		2.	2. 50.	0,903.	
		3.	2. 50.	0,901.	
	Demi-franc....	4.	2. 48.	0,901.	0,901. 167.
		5.	2. 48.	0,898.	
		6.	2. 50.	0,901.	

Et attendu que la vérification des poids et titres des pièces ci-dessus mentionnées, au nombre total de *deux cent vingt-une*, recueillies dans la circulation par le secrétaire général, est terminée, et comme les fabrications faites dans le cours de l'année mil huit cent dix en la monnaie de Nantes, ont été trop peu considérables pour qu'on ait pu se procurer des pièces provenant de ces fabrications, nous, administrateurs généraux des monnaies, avons établi le titre

commun général desdites *deux cent vingt-une* pièces, dont nous avons constaté, ainsi que le portent les précédens procès-verbaux, les titres partiels de la manière ci-après, savoir :

Désignation générale des Espèces.	MONNAIES.	Désignation particulière des Espèces.	TITRES communs partiels.	TITRES communs pour chaque monnaie.	TITRE COMMUN GÉNÉRAL. Or.	Argent.	Billon.
OR.....	Paris.....	20f	0,899. 600.	0,899. 600.	0,899. 600.		
	Lille.....	40.	0,900. 000.	0,900. 000.			
		20.	0,900. 000.				
	Turin.....	20.	0,900. 000.	0,900. 000.			
	Bordeaox.....	20.	0,898. 500.	0,898. 500.			
	La Rochelle...	20.	0,900. 500.	0,900. 500.			
ARGENT..	Paris.....	5.	0,900. 000.	0,899. 208.			
		2.	0,899. 667.				
		1.	0,898. 167.				
		Demi.	0,899. 000.				
	Lille.....	5.	0,897. 333.	0,898. 767.			
		2.	0,900. 200.				
	Turin.....	5.	0,900. 500.	0,898. 611.			
		2.	0,898. 000.				
		1.	0,897. 333.				
	Rouen.....	5.	0,897. 900.	0,898. 692.			
		2.	0,901. 200.				
		1.	0,897. 667.				
		Demi.	0,898. 000.				
	Baïonne.....	5.	0,898. 000.	0,898. 692.			
		2.	0,898. 167.				
		1.	0,900. 000.				
		Demi.	0,898. 600.				
	Toulouse.....	5.	0,900. 000.	0,899. 250.			
		2.	0,899. 333.				
		1.	0,899. 333.				
		Demi.	0,898. 333.				
	Limoges.....	5.	0,901. 000.	0,901. 083.			
		2.	0,903. 000.				
		1.	0,899. 250.				
	Strasbourg.....	5.	0,898. 000.	0,898. 250.			
		2.	0,898. 000.				
		1.	0,897. 000.				
		Demi.	0,900. 000.				
				A reporter..	0,899. 600.		

Désignation générale des Especes.	MONNAIES.	Désignation particulière des Epèces.	TITRES communs partiels.	TITRES communs pour chaque monnaie.	TITRE COMMUN GÉNÉRAL. Or.	Argent.	Billon.
				Report....	0,899. 600.		
Suite de L'ARGENT..	Marseille.....	5.	0,900. 250.	0,900. 625.			
		2.	0,899. 250.				
		1.	0,901. 750.				
		Demi.	0,901. 250.				
	Perpignan.....	5.	0,899. 133.	0,899. 133.	.....	0,899. 370.	
		2.	0,899. 400.				
		1.	0,899. 000.				
	La Rochelle...	2.	0,897. 000.	0,898. 500.			
		1.	0,898. 500.				
		Demi.	0,900. 000.				
	Bordeaux.....	5.	0,900. 500.	0,900. 167.			
		1.	0,900. 500.				
		Demi.	0,899. 500.				
	Lyon.....	5.	0,900. 500.	0,900. 833.			
		2.	0,901. 000.				
		1.	0,900. 667.				
		Demi.	0,901. 167.				
BILLON...	Rouen.....	10.c	0,197. 571.	0,197. 571.	.....	.....	0,197. 571.
Titres communs généraux.....					0,899. 600.	0,899. 370.	0,197. 571.
Le titre commun des délivrances des fabrications faites en espèces d'or, étant de.....					0,899. 960.		
En espèces d'argent, de.....					.....	0,899. 504.	
Et celui des délivrances de billon faites à Rouen, de.....					.....	.....	0,199. 118.
Les différences se trouvent de.....					0,000. 360.	0,000. 134.	0,001. 547.

D'où il résulte que les pièces en circulation, fabriquées dans le cours de l'année dernière dix-huit cent dix, sont dans les limites de titre prescrites par la loi du sept germinal an onze; les titres communs généraux trouvés ci-dessus, rapprochés de ceux des délivrances des fabrications totales faites dans toutes les monnaies pendant la même année, ne présentant qu'une faible différence; pour l'or, en moins, de trois cent soixante millièmes de millième; pour l'argent, aussi en moins, de cent trente-quatre millièmes de millième; et pour le billon fabriqué en la monnaie de Rouen, la différence avec le titre commun

commun général des délivrances effectuées dans cette même monnaie, n'étant, également en moins, que d'un millième cinq cent quarante-sept millièmes de millième.

En foi de tout ce que dessus et des autres parts, nous avons clos et signé les présens procès-verbaux, et avec nous le secrétaire général, l'inspecteur général des essais, et les vérificateur des essais et essayeurs précédemment dénommés.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CONSTANT et CHEVILLOT.

Digitized by Google

[N.° 9 *ter.*]

MONNAIES DU ROYAUME D'ITALIE.

L'AN mil huit cent onze, le neuf mai, huit heures du matin, nous administrateurs généraux des monnaies, en conséquence de nos délibérations du jour d'hier huit de ce mois et de cejourd'hui neuf, nous sommes rendus, accompagnés du secrétaire général, au laboratoire des essais, où se sont trouvés MM. *Anfrye*, inspecteur général des essais, et *Darcet*, vérificateur, avec MM. *Constant* et *Chevillot*, essayeurs.

M. *Anfrye* nous a représenté un paquet scellé de notre cachet, que nous lui avions remis ledit jour huit, l'avons ouvert, et en avons retiré *huit* pièces, dont *deux* en or et *six* en argent, que le secrétaire genéral a recueillies dans la circulation, provenant de fabrications faites pendant l'année dernière mil huit cent dix, dans les monnaies du royaume d'Italie, lesquelles pièces nous avons distinguées par leur espèce et numérotées ainsi qu'il suit, et sur-le-champ remises à M. *Anfrye*, pour en faire essai; et à l'instant avons remis à M. *Anfrye dix* autres pièces, dont *quatre* d'un franc, *quatre* d'un demi-franc, et *deux* d'un quart de franc, également prises dans la circulation, et provenant des mêmes monnaies, à l'effet d'en vérifier le titre; opération à laquelle il a de suite procédé, en notre présence, avec lesdits vérificateur des essais et essayeurs, et qui a donné en résultat; savoir:

NATURE des espèces.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES communs partiels.	TITRES communs généraux.
OR.....	*Vingt francs*....	1.	6g 44c	0,899m	0,899m 000.	0,899m 000.
		2.	6. 45.	0,899.		
ARGENT..	*Cinq francs*....	1.	25. 00.	0,898.	0,898. 667.	
		2.	24. 96.	0,900.		
		3.	25. 05.	0,898.		
	Deux francs....	1.	9. 98.	0,900.	0,899. 667.	
		2.	10. 00.	0,900.		
		3.	10. 00.	0,899.		

Digitized by Google

NATURE des espèces.	ESPÈCES.	NUMÉROS.	POIDS.	TITRES.	TITRES communs partiels.	TITRES communs généraux.
Suite de L'ARGENT.	*Un franc*.....	1.	5g 00c	0,900m	0,900m 500.	0,899m 567.
		2.	4. 97.	0,899.		
		3.	5. 00.	0,901.		
		4.	5. 00.	0,902.		
	Demi-franc....	1.	2. 49.	0,900.	0,900. 500.	
		2.	2. 48.	0,901.		
		3.	2. 50.	0,901.		
		4.	2. 50.	0,900.		
	Quart de franc..	1.	1. 26.	0,900.	0,898. 500.	
		2.	1. 25.	0,897.		

Il s'ensuit que les pièces de monnaie en circulation fabriquées dans le royaume d'Italie pendant le cours de l'année mil huit cent dix, sont aux titres communs susénoncés; savoir :

Celles d'or, de huit cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes, ci.. 0,899m 000.

Et celles d'argent, de huit cent quatre-vingt-dix-neux millièmes cinq cent soixante-sept millièmes de millième, ci..... 0,899 567.

En foi de quoi, nous avons clos le présent procès-verbal, que nous avons signé, et avec nous les secrétaire général, inspecteur général et vérificateur des essais et essayeurs dénommés précédemment.

Signé GUYTON, SIVARD, MONGEZ, BERTRAND, ANFRYE, DARCET, CONSTANT et CHEVILLOT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE V.

États N.os 10 et 11.

Digitized by Google

Digitized by Google

[N.° 10.] # CONTRIBUTIONS DIRECTES DE 1810.

SITUATION du Recouvrement au 1.er Janvier 1811.

DÉPARTEMENS.	MONTANT des RÔLES.	SOMMES RECOUVRÉES pendant les douze premiers mois.	RESTE à recouvrer.
Ain	2,799,005.	2,472,796.	326,209.
Aisne	4,673,819.	4,155,966.	517,863.
Allier	2,104,282.	1,714,275.	390,007.
Alpes (Basses)	981,973.	877,480.	104,493.
Alpes (Hautes)	712,737.	572,731.	140,006.
Alpes-maritimes	694,209.	584,746.	109,463.
Apennins	644,216.	566,619.	77,597.
Ardèche	1,347,703.	1,211,276.	136,427.
Ardennes	2,607,214.	2,349,352.	257,862.
Ariége	955,627.	831,130.	124,497.
Arno	3,688,845.	3,095,913.	592,932.
Aube	2,473,813.	1,909,551.	564,262.
Aude	2,907,159.	2,502,280.	404,879.
Aveyron	3,109,164.	2,698,307.	410,857.
Bouches-du-Rhône	3,359,568.	3,093,124.	266,444.
Calvados	6,440,998.	5,535,148.	905,850.
Cantal	1,961,113.	1,449,594.	511,519.
Charente	3,033,413.	2,667,320.	366,093.
Charente-inférieure	4,140,833.	3,504,156.	636,677.
Cher	1,633,373.	1,383,546.	249,827.
Corrèze	2,509,401.	2,140,659.	368,742.
Côte-d'Or	3,887,606.	3,265,574.	622,032.
Côtes-du-Nord	2,504,078.	2,218,730.	285,348.
Creuse	1,290,726.	1,130,835.	159,891.
Doire	888,728.	645,870.	241,858.
Dordogne	3,078,178.	2,349,637.	728,541.
Doubs	1,863,363.	1,572,847.	290,516.
A reporter	64,191,154.	54,499,462.	9,791,692.

DÉPARTEMENS.	MONTANT des RÔLES.	SOMMES RECOUVRÉES pendant les douze premiers mois.	RESTE à recouvrer.
Reports	64,291,154.	54,499,462.	9,791,692.
Drôme	1,880,947.	1,562,164.	318,783.
Dyle	4,084,166.	3,720,912.	363,254.
Escaut	6,498,761.	6,016,276.	482,485.
Eure	5,488,436.	4,957,645.	530,791.
Eure-et-Loir	4,242,784.	3,780,149.	462,635.
Finistère	2,482,366.	1,908,448.	573,918.
Forêts	1,265,089.	1,131,318.	133,771.
Gard	2,901,508.	2,473,095.	428,413.
Garonne (Haute)	3,696,129.	3,213,049.	483,080.
Gènes	2,165,697.	1,742,029.	423,668.
Gers	2,541,507.	2,263,577.	277,930.
Gironde	5,379,875.	4,227,124.	1,152,751.
Golo	189,738.	127,302.	62,436.
Hérault	4,023,606.	3,585,110.	438,496.
Ille-et-Vilaine	3,026,072.	2,682,403.	343,669.
Indre	1,602,966.	1,188,008.	414,958.
Indre-et-Loire	2,879,076.	2,729,924.	149,152.
Isère	3,600,130.	3,110,630.	489,500.
Jemmape	3,182,674.	2,896,312.	286,362.
Jura	1,991,428.	1,763,728.	228,700.
Landes	1,206,403.	974,481.	231,922.
Léman	881,161.	668,337.	212,824.
Liamone	103,886.	74,069.	29,817.
Loir-et-Cher	2,301,402.	1,966,267.	335,135.
Loire	2,617,036.	2,323,257.	293,779.
Loire (Haute)	1,526,252.	1,278,666.	247,586.
Loire-inférieure	2,850,181.	2,415,298.	434,883.
A reporter	138,901,430.	119,279,040.	19,622,390.

DÉPARTEMENS.	MONTANT des RÔLES.	SOMMES RECOUVRÉES pendant les douze premiers mois.	RESTE à recouvrer.
Reports.....	138,901,430.	119,279,040.	19,621,390.
Loiret.....	3,815,042.	2,979,958.	835,084.
Lot.....	2,079,716.	1,806,561.	273,155.
Lot-et Garonne....	3,569,176.	2,941,511.	627,765.
Lozère.....	874,961.	803,825.	71,136.
Lys.....	4,822,661.	4,221,577.	601,084.
Maine-et-Loire....	4,269,937.	3,771,069.	498,888.
Manche.....	5,509,411.	4,957,791.	551,620.
Marengo.....	2,233,661.	1,748,543.	485,118.
Marne.....	3,875,584.	3,441,220.	434,364.
Marne (Haute)....	2,205,744.	2,073,840.	131,904.
Mayenne.....	3,173,051.	2,645,269.	527,782.
Méditerranée.....	2,062,977.	1,608,585.	454,391.
Meurthe.....	2,717,761.	2,500,901.	216,860.
Meuse.....	2 469,247.	2,134,984.	334,263
Meuse-inférieure...	1,599,194.	1,406,604.	192,590.
Mont-Blanc.....	1,081,132.	958,914.	121,218
Montenotte.....	1,132,664.	769,169.	363,395.
Mont Tonnerre....	3,602,912.	3,127,332.	475,580.
Morbihan.....	2,303,656.	1,975,147.	333,509.
Moselle.....	3,067,337.	2,816,200.	251,137.
Nèthes (Deux)....	2,676,448.	2,528,111.	148,337.
Nièvre.....	2,026,647.	1,807,457.	219,190.
Nord.....	6,842,193.	6,000,533.	841,960.
Oise.....	4,492,990	3,988,544.	504,446.
Ombrone.....	854,326.	627,976.	226,350.
Orne.....	3,704,041.	3,067,384.	636,657.
Ourte.....	2,471,198.	2,276,790.	194,508.
Pas-de-Calais.....	4,668,302.	4,490,340.	177,961.
Pô.....	3,513,233.	2,894,446.	618,787.
Puy-de-Dôme.....	3,728,289.	2,990,156.	738,133.
Pyrénées (Basses)..	1,520,270.	1,145,373.	374,897.
Pyrénées (Hautes).	876,618.	706,961.	169,657.
A reporter....	232,747,329.	200,482,211.	32,265,118.

DÉPARTEMENS.	MONTANT des RÔLES.	SOMMES RECOUVRÉES pendant les douze premiers mois.	RESTE à recouvrer.
Reports.....	232,747,329.	200,482,211.	32,265,118.
Pyrénées-orientales.	1,017,362.	823,375.	193,987.
Rhin (Bas).....	3,602,989.	3,212,179.	390,810.
Rhin (Haut).....	2,906,904.	2,740,084.	166,820.
Rhin-et-Moselle....	1,710,352.	1,561,376.	148,976.
Rhône.....	4,133,221.	3,791,927.	341,294.
Roer.....	4,661,759.	3,780,151.	881,608.
Sambre-et-Meuse...	1,343,914.	1,239,533.	104,381.
Saone (Haute)....	2,219,374	1,966,799.	252,575.
Saone-et-Loire....	4,399,772.	3,611,828.	787,944.
Sarre.....	1,638,804.	1,509,275.	129,529.
Sarthe.....	3,944,607.	3,367,720.	576,887.
Seine.....	21,812,299.	19,167,859.	2,644,440.
Seine-inférieure....	9,081,973.	7,532,636.	1,549,337.
Seine-et-Marne....	4,781,257.	4,093,462.	687,795.
Seine-et Oise.....	6,982,674.	5,574,133.	1,408,541.
Sesia.....	1,280,812.	909,850.	370,962.
Sèvres (Deux)....	2,610,972.	2,458,269.	152,703.
Somme.....	5,469,740.	4,300,836.	1,168,904.
Stura.....	3,103,081.	2,429,569.	673,511.
Tarn.....	2,751,488.	2,447,361.	304,127.
Tarn-et-Garonne..	2,496,829.	2,294,461.	202,368.
Taro.....	2,798,172.	2,410,842.	387,330.
Var.....	2,320,122.	2,171,369.	148,753.
Vaucluse.....	1,406,018.	1,301,228.	103,790.
Vendée.....	2,478,227.	1,926,064.	552,163
Vienne.....	2,012,322.	1,693,986.	318,336.
Vienne (Haute)...	1,653,160.	1,158,942.	494,218.
Vosges.....	1,858,313.	1,780,233.	78,080.
Yonne.....	2,966,004.	2,738,791.	227,213.
TOTAUX.....	342,189,850.	294,477,349.	47,712,501.

Digitized by Google

N.° 11.] *État général des Frais faits par les Receveurs particuliers, pour le recouvrement des Contributions directes pendant l'exercice 1810.*

DEPARTEMENS.	MONTANT des Recouvremens.	MONTANT des Frais.	Proportion.
Ain	1,766,290.	2,145.	1/823.e
Aisne	4.809,380.	1,688.	1/2849.
Allier	2,176,004.	6,112.	1/356.
Alpes (Basses)	1,126,039.	103.	1/10932.
Alpes (Hautes)	771,012.	3,642.	1/211.
Alpes-maritimes	750,312.	6,595.	1/113.
Apennins	777,492.	238.	1/3264.
Ardèche	1,745,280.	13,942.	1/125.
Ardennes	2,884,016.	3,602.	1/800.
Ariége	1,072,822.	4,424.	1/242.
Arno	4,028,724.	22,947.	1/175.
Aube	2,708,349.	6,096.	1/444.
Aude	2,994,340.	6,009.	1/498.
Aveyron	3,433,034.	22,404.	1/153.
Bouches-du-Rhône	3,314,387.	23,782.	1/139.
Calvados	7,221,927.	19,271.	1/374.
Cantal	2,206,532.	5,555.	1/397.
Charente	3,424,835.	13,646.	1/251.
Charente-inférieure	4,790,928.	24,536.	1/197.
Cher	1,960,938.	2,919.	1/671.
Corrèze	1,708,686.	19,853.	1/86.
Côte-d'Or	4,486,522.	6,024.	1/744.
Côtes-du-Nord	2,855,808.	9,290.	1/307.
Creuse	1,515,969.	2,773.	1/546.
Dnire	1,009,862.	1,698.	1/594.
Dordogne	3,749,819.	72,206.	1/52.
Doubs	2,138,764.	2,196.	1/972.
Drôme	2,505,487.	1,881.	1/1332.
A reporter	73,933,568.	305,577.	

DÉPARTEMENS.	MONTANT des Recouvremens.	MONTANT des Frais.	Proportion.
Reports	73,933,568.	305,577.	
Dyle	4,890,961.	19,275.	1/253.
Escaut	7,813,665.	16,042.	1/487.
Eure	5,847,504.	5,938.	1/384.
Eure-et-Loir	4,795,314.	11,759.	1/407.
Finistère	2,890,121.	4,490.	1/643.
Forêts	1,388,474.	4,516.	1/307.
Gard	3,333,225.	20,315.	1/164.
Garonne (Haute)	4,301,135.	8,654.	1/497.
Gênes	2,813,055.	17,305.	1/162.
Gers	3,325,775.	26,730.	1/124.
Gironde	6,154,208.	80,151.	1/76.
Golo	206,982.	1,059.	1/195.
Hérault	4,503,784.	10,156.	1/443.
Ille-et-Vilaine	3,447,010.	2,504.	1/1379.
Indre	1,885,411.	17,177.	1/109.
Indre-et-Loire	3,307,787.	10,232.	1/323.
Isère	4,184,324.	29,676.	1/141.
Jemmape	3,788,702.	1,935.	1/1953.
Jura	2,303,153.	3,243.	1/710.
Landes	1,341,095.	4,608.	1/291.
Léman	903,090.	2,325.	1/388.
Liamone	119,332.	122.	1/975.
Loir-et-Cher	2,818,218.	8,484.	1/332.
Loire	3,019,550.	2,999.	1/1006.
Loire (Haute)	1,540,495.	7,423.	1/207.
Loire-inférieure	3,177,800.	7,207.	1/440.
Loiret	4,343,000.	12,497.	1/347.
Lot	2,532,239.	11,494.	1/220.
A reporter	164,908,977.	653,893.	

DÉPARTEMENS.	MONTANT des Recouvremens.	MONTANT des Frais.	Proportion.
Reports.....	164.908.977.	653,893.	
Lot-et-Garonne.....	4.278,037.	59.728.	1/71.
Lozère.....	1,050,985.	9.780.	1/107.
Lys.....	5.258,349.	5.497.	1/956.
Maine-et-Loire.....	4.165,576.	19,912.	1/209.
Manche.....	6,123,891.	20,015.	1/306.
Marengo.....	2,447,971.	5,601.	1/437.
Marne.....	4.400,061.	8,911.	1/493.
Marne (Haute).....	2,413,915.	1,243.	1/1137.
Mayenne.....	3,839,846.	4,234.	1/907.
Méditerranée.....	2,435,860.	34,687.	1/70.
Meurthe.....	2,950,503.	108.	1/27138.
Meuse.....	2,608,360.	3,030.	1/860.
Meuse-inférieure.....	2,014,809.	1,861.	1/1082.
Mont-Blanc.....	1,240,539.	5,103.	1/243.
Montenotte.....	1,235,246.	3,495.	1/353.
Mont-Tonnerre.....	4,319,930.	8,614.	1/501.
Morbihan.....	2,636,546.	12,372.	1/213.
Moselle.....	3,064,303.	2,883.	1/1063.
Nèthes (Deux).....	3,060,008.	5,453.	1/561.
Nièvre.....	2,340,073.	5,497.	1/425.
Nord.....	7,522,398.	5,297.	1/1420.
Oise.....	5,124,527.	5,597.	1/915.
Ombrone.....	978,967.	6,293.	1/155.
Orne.....	4,117,374.	5,501.	1/748.
Ourte.....	2,786,628.	2,820.	1/983.
Pas-de-Calais.....	5,295,327.	2,024.	1/2616.
Pô.....	4,009,317.	11,303.	1/354.
Puy-de-Dôme.....	4,264,183.	18,218.	1/234.
Pyrénées (Basses).....	1,994,864.	8,780.	1/227.
Pyrenées (Hautes).....	1,242,740.	11,346.	1/109.
Pyrénées-orientales.....	1,099,522.	3,470.	1/317.
Rhin (Bas).....	4,320,267.	6,894.	1/626.
A reporter.....	269,529,899.	959,460.	

DÉPARTEMENS.	MONTANT des Recouvremens.	MONTANT des Frais.	Proportion.
Reports.....	269,259,899.	959,460.	
Rhin (Haut).....	3,262,484.	2,512.	1/1299.
Rhin-et-Moselle.....	1,618,103.	5,724.	1/282.
Rhône.....	4,276,140.	3,088.	1/1384.
Roer.....	5,484,546.	16,197.	1/338.
Sambre-et-Meuse.....	5,475,118.	3,738.	1/394.
Saone (Haute).....	2,591,008.	445.	1/5822.
Saone-et-Loire.....	5,063,844.	9,059.	1/559.
Sarre.....	1,846,036.	5,700.	1/323.
Sarthe.....	4,521,260.	7,000.	1/646.
Seine.....	24,242,958.	79,261.	1/306.
Seine-inférieure.....	10,452,738.	12,008.	1/871.
Seine-et-Marne.....	5,356,155.	22,189.	1/241.
Seine-et-Oise.....	7,837,102.	25,682.	1/305.
Sesia.....	1,441,223.	3,252.	1/443.
Sèvres (Deux).....	2,887,889.	1,271.	1/2272.
Somme.....	5,574,276.	6,432.	1/866.
Stura.....	3,358,130.	2,924.	1/1148.
Tarn.....	3,217,425.	23,752.	1/135.
Tarn-et-Garonne.....	2,941,642.	20,889.	1/140.
Taro.....	2,722,031.	14,024.	1/194.
Var.....	2,688,213.	4,184.	1/642.
Vaucluse.....	1,564,936.	2,494.	1/626.
Vendée.....	2,676,182.	2,372.	1/1128.
Vienne.....	2,195,811.	2,595.	1/844.
Vienne (Haute).....	1,706,510.	5,374.	1/317.
Vosges.....	2,063,010.	1,292.	1/1596.
Yonne.....	3,442,220.	7,209.	1/477.
	386,036,889.	1,250,127.	
Proportion générale...	.....	.....	1/308.

Digitized by Google

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

CHAPITRE IX.

N.° 12. *Rapport de la Commission du Conseil d'état.*

N.° 13. *Procès-verbal de Vérification et Bilan.*

Digitized by Google

[N.° 12.]

RAPPORT

De la Commission spéciale du Conseil d'état chargée de vérifier les comptes de la Caisse d'amortissement pour l'année 1810.

SIRE,

VOTRE MAJESTÉ nous a chargés de vérifier les comptes de la Caisse d'amortissement pour 1810.

Nous nous sommes empressés d'exécuter ses ordres, en nous conformant au décret impérial du 11 septembre 1808.

Restant en Caisse et en Porte-feuille.

Le 2 janvier 1811, le restant en caisse et en porte-feuille a été constaté.

Il résulte du procès-verbal ci-joint, que le solde en caisse était, dans les valeurs y désignées, de..... 906,058. 47. Procès-verbal du 2 janvier 1811, 1.re partie.

Que les effets en porte-feuille formaient, en valeurs de diverses natures, un total de..... 238,285,638. 20.

TOTAL existant en caisse et en porte-feuille, au 2 janvier 1811..... 239,191,696. 67.

BILAN GÉNÉRAL.

Le bilan général nous a ensuite été présenté.

1.° D'après l'examen que nous en avons fait, le crédit de la Caisse d'amortissement, tant en valeurs existant en caisse et en porte-feuille qu'en dettes actives, s'élève à..... 503,894,160, 47. Procès-verbal du 2 février 1811 2.e partie.

Et le *débet* en capitaux et dettes passives..... 485,062,518. 40.

D'où il résulte un solde en bénéfice de..... 18,831,642. 07.

Digitized by Google

2.° Nous avons comparé le restant en caisse et en porte-feuille aux *valeurs* comprises sous cette dénomination dans l'actif du bilan général;

Et nous avons remarqué que ces valeurs ne figurent dans le bilan que pour..... 239,188,687. 17.

Tandis que, dans le procès-verbal du restant en caisse, elles sont portées pour..... 239,191,696. 67.

Différence en moins dans le bilan..... 3,009. 50.

Cette différence provient de ce que deux obligations de cette même somme de 3,009 fr. 50 cent., protestées sur les sieurs *Camus* et *Agniel*, receveurs généraux de la Marne et du Tarn, qui figurent comme valeurs dans la caisse, ne sont portées au bilan que comme dettes actives.

États de situation particuliers.

Procès-verbal du 6 février 1811, 2.e partie.

Ces états sont destinés à présenter la situation de la caisse sous ses trois rapports.

La Commission va en présenter le résultat.

Comme Caisse d'amortissement proprement dite.

État de situation, n.° 3.

Le passif de la caisse, ou ce qu'elle doit représenter, d'après les lois et décrets qui ont affecté des fonds pour cette partie, est composé du produit d'extinctions de rentes viagères et pensions ecclésiastiques;

Du fonds d'amortissement (loi du 21 floréal an 10), assigné sur la délégation du 3 nivôse an 13, et sur les biens cédés en vertu de la loi du 24 avril 1806;

Et du fonds d'amortissement de la rente provenant des bons 2/3, créé par la loi du 30 ventôse an 9.

La totalité de ce que la caisse doit représenter, y compris la part qu'elle devait avoir dans les bénéfices résultés de l'ensemble de ses opérations au 1.er janvier 1808, évaluée à 800,000 fr., est de..... 36,110,800. 66.

État de situation, n.° 4.

Son actif, ou ce qu'elle représente, est composé du solde resté sans emploi sur la somme de 3,853,924 fr. 49 cent., versés par le trésor public, sur le produit des maisons et usines nationales;

à reporter..... 36,110,800. 66.

Digitized by Google

Report..... 36,110,800. 66.

De 356,654 fr. de rente 5 pour o/o, définitivement éteinte pendant les années 11 et 12, avec le produit ci-dessus mentionné;

Et de 1,612,844 fr. de rente 5 pour o/o, résultant de l'application faite entre cette caisse et la caisse de garantie, de 3,682,093 fr. de même rente;

Il forme un total égal de..... 36,110,800. 66.

Comme Caisse de garantie.

Le passif de la caisse, ou ce qu'elle doit représenter, est composé des capitaux de cautionnement, des bons émis en vertu des lois des 24 avril 1806 et 15 septembre 1807, des décrets impériaux des 4 et 31 mars 1808 et 3 février 1810, des fonds restant à employer sur les frais administratifs, de versemens sans désignation, des produits de vente et revenus de biens cédés à la caisse, des traites des receveurs généraux, et des comptes courans avec ces préposés, des ordonnances arriérées à payer pour travaux publics, et d'annuités souscrites pour créations de majorats, à restituer. État de situation, n.° 2.

La totalité monte à..... 247,848,046. 01.

Son actif, ou ce qu'elle représente, est composé de divers objets qui n'appartiennent ni à la caisse d'amortissement proprement dite, ni à la caisse des dépôts. État de situation, n.° 3.

Il présente une valeur de..... 265,879,688. 08.

Excédant de l'actif..... 18,031,642. 07.

Comme Caisse de dépôt.

Le passif de la caisse, ou ce qu'elle doit représenter, est composé des fonds de retraite, des consignations, des fonds appartenant aux communes et aux hospices, des successions des militaires décédés, du solde dû à la légion d'honneur sur son compte courant, du produit des centimes additionnels destinés à des travaux publics, des crédits ouverts au Ministre de l'intérieur, des fonds destinés à l'établissement des dépôts de mendicité, du prélèvement du dixième sur les revenus fonciers des communes destinés à l'entretien du culte, du produit de la vente des canaux du Midi, d'Orléans et de Loing, du pré- État de situation, n.° 3.

Digitized by Google

lèvement du soixantième sur les fonds libres de diverses communes, et sur produits d'aliénations d'immeubles assimilés aux fonds libres.

Il monte en totalité à..... 61,254,665. 75.

Etat de situation, n.° 6. Son actif, ou ce qu'elle représente, est composé d'effets à échoir, du solde dû par la caisse de service, d'avance faite à la légion d'honneur, d'avance aux communes et pour travaux publics, d'avance pour l'établissement des dépôts de mendicité, &c. &c.

Il forme un total égal de..... 61,254,665. 75.

Comparaison des États de situation avec le Bilan général.

Le bilan présente un actif de..... 503,894,160. 47.

L'actif présenté par les trois états de situation est de.... 363,245,154. 49.

Différence en plus dans le bilan..... 140,649,005. 98.

Cette différence provient de ce que l'inscription de rente affectée à l'encouragement de l'art dramatique, les inscriptions 5 pour o/o en dépôt pour la légion d'honneur, les inscriptions pour servir de cautionnemens, les inscriptions remises par le trésor public et provenant de la retenue exercée sur les rentes constitutives de majorats, les actions des canaux du Midi, d'Orléans et de Loing, en dépôt pour le compte de la légion d'honneur, les mandats pour créances retenues sur traitemens militaires, le compte des effets en souffrance des receveurs généraux, le compte du trésor public pour les quinze millions de rescriptions sur capitaux de rentes, le tout formant ladite somme de 140,649,005^{f} 98^{c}, n'ont pas été compris dans les états de situation, tandis qu'ils figurent au bilan, dans l'actif, sous les n.ºs 126, 75, 73, 76, 47, 263, 168 et 122, et dans le passif, sous les n.ºs 126, 32, 154, 90, 169 et 50.

Ces divers articles n'ont pas été portés dans les états de situation, afin de ne pas confondre les valeurs dont la caisse a la disposition, avec celles qu'elle ne conserve qu'à titre de dépôt pur et simple.

Ils figurent au bilan comme articles d'ordre, et simultanément à l'actif et au passif.

RÉSULTAT

Digitized by Google

RÉSULTAT DES ÉTATS DE SITUATION.

Ces états présentent un actif de.....	363,245,154. 49.
Un passif de.....	344,413,512. 42.
Et par conséquent un excédant en bénéfice de.....	18,831,642. 07.

Résultat exactement conforme à celui du bilan général.

Vérification des États de situation.

Le décret impérial du 11 septembre 1808 prescrivait à la Commission des règles pour la vérification de ces états.

Nous avons reconnu,

1.° Que les fonds versés à la caisse pour l'amortissement de la dette, ont été constamment employés suivant leur destination;

2.° Que la caisse n'a eu à rembourser, pendant l'année 1810, aucune obligation de receveurs généraux;

3.° Que la masse des cautionnemens monte à 149,872,383 fr. 95 cent., et les intérêts à 7,352,806 fr. 20 cent.;

Que toutes les dispositions étaient faites pour le paiement des intérêts exigibles au 1.er janvier 1811;

6,144,736 fr. 30 cent. ont été ordonnancés.

Il ne reste à payer que celles des parties qui ne se sont pas présentées, ou au paiement desquelles il existe opposition.

Trois mille quatre cent soixante-quinze demandes en remboursement ont été reçues dans l'année 1810.

Trois mille quatre cent quarante remboursemens, montant à 8,242,909 fr. 42 cent., ont été effectués.

Trente-cinq demandes seulement restaient à examiner au 1.er janvier 1811;

4.° Que le montant des dépôts s'élève à 61,254,665 fr. 75 cent.

La vérification particulière de toutes les pièces, que nous avons faite dans plusieurs séances, en présence des administrateurs de la caisse, nous a convaincus que toutes les règles ont été observées.

5.° Enfin, nous avons reconnu que la caisse n'a conservé de fonds que dans une proportion convenable à ses dépenses journalières.

Digitized by Google

Compte général du Caissier.

Procès-verbal du 9 février 1810, 3.e partie.

Le compte général du caissier nous a été aussi présenté.

Ses recettes montent à.....	65,555,057. 91.
Ses dépenses à.....	64,648,999. 44.
Excédant de recette.....	906,058. 47.

Somme égale au restant en caisse arrêté par nous le 2 janvier.

En déduisant, tant de la recette que de la dépense, une somme de 662,952 fr. 94 cent., montant de deux articles qui forment à-la-fois entrée et sortie, et qui ne figurent, au registre du caissier, que comme objets d'ordre, la recette effective est de..... 64,892,104. 97.

Et la dépense de..... 63,986,046. 50.

Ce qui donne pour même résultat..... 906,058. 47.

Après avoir comparé le compte sommaire présenté par le caissier, avec les chapitres des comptes détaillés, et les articles des journaux de recettes et de dépenses auxquels il renvoie, et en avoir constaté la concordance, nous nous sommes livrés à l'examen des pièces justificatives, en présence de deux administrateurs de la caisse.

Nous avons reconnu que toutes les dépenses ont été ordonnancées et effectuées, conformément aux règles prescrites.

Compte particulier du produit des effets militaires.

Procès-verbal du 9 février 1810, 3.e partie.

Nous avons ensuite procédé à la vérification du compte particulier du produit des effets militaires.

La recette est de.....	34,981. 09.
Et la dépense de.....	34,755. 09.
Excédant de recette.....	226. 00.

Somme égale à celle comprise, pour cette partie, dans le restant en caisse constaté par nous le 2 janvier.

Les pièces de dépenses, que nous avons vérifiées dans la même forme que pour le compte général, nous ont fait reconnaître la même exactitude et la même régularité.

Digitized by Google

Résultat concernant le Caissier.

Le sieur *Dubois*, caissier, a cessé ses fonctions.

Les fonds en caisse, tant de son compte général que du compte des effets militaires, ont été remis par lui à son successeur, ainsi que nous l'avons constaté.

La Commission propose à VOTRE MAJESTÉ de déclarer le caissier quitte et libéré de sa comptabilité pendant 1810.

Compte des frais administratifs.

Ces frais ont été fixés, par les décrets de VOTRE MAJESTÉ, pour 1810, à.....	490,000. 00.
Les dépenses se sont élevées à.....	465,770. 56.
Il restait disponible, au 31 décembre 1810.....	24,229. 44.
Depuis, il a été disposé pour.....	15,850. 00.
Ce qui réduit les fonds restés sans emploi, à.....	8,379. 44.

Procès-verbal du 9 février 1810, 3.e partie.

Gestion administrative.

La Commission a reconnu que cette gestion n'a rien laissé à desirer, ni pour l'exactitude dans la tenue des écritures, ni pour l'ordre, ni pour la méthode.

L'administration comporte une foule de détails et de comptes divers.

Tout a été suivi et observé avec une grande régularité.

RÉSULTAT.

La commission est d'avis que le caissier doit être déchargé, pour l'exercice 1810, et que la gestion des directeur et administrateurs doit être approuvée.

Nous sommes, avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ IMPÉRIALE ET ROYALE,

Les très-humbles, très-fidèles et dévoués serviteurs et sujets,

Signé le Comte DEFERMON, le Comte JAUBERT, LAVALLETTE.

Digitized by Google

[N.° 13.]

PROCÈS-VERBAL
DE LA
COMMISSION DU CONSEIL D'ÉTAT.

PREMIÈRE PARTIE.

AUJOURD'HUI 2 janvier 1811, nous *Jacques Defermon*, Comte de l'Empire, Ministre d'état, président de la section des finances du Conseil d'état, intendant général du domaine extraordinaire ; *François Jaubert*, Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Gouverneur de la Banque de France ; et *Marie Chaman de la Valleue*, Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général des postes, formant la commission chargée, par le décret impérial du 13 décembre dernier, d'examiner la gestion administrative et vérifier les comptes de la Caisse d'amortissement pour l'année 1810, nous sommes transportés, à neuf heures du matin, dans la maison d'administration de ladite Caisse, pour procéder à la première opération que cette vérification exige, en arrêtant les registres de recette et de dépense du caissier, et constatant les sommes et valeurs qui forment le restant en caisse et en porte-feuille.

D'après l'exhibition desdites sommes et valeurs, qui nous a été faite par M. *Dubois*, caissier, en présence de MM. *Bérenger*, Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général de la Caisse d'amortissement, et *Decrétot*, *Dutramblay*, *de Pluvié* et *Labrouste*, administrateurs, nous avons reconnu,

1.° Que, conformément à l'arrêté fait par nous des registres de recette et de dépense de la grande caisse, le solde en caisse se trouve être de neuf cent six mille cinquante-huit francs quarante-sept centimes, et dans les valeurs suivantes, savoir :

757	billets de banque de 1000 francs.	757,000. 00.
84	*idem* de 500 francs.....	42,000. 00.
68	sacs de 1,000 francs 15 cent.....	68,010. 20.
	A reporter.....	867,010. 20.

Digitized by Google

	Report.....	867,010. 20.	
30	sacs de 1,160 francs 15 cent.....	34,804. 50.	
2	*idem* de 1,100 francs 15 cent....	2,200. 30.	
108	pièces de 5 francs 80 cent.....	626. 40.	
183	*idem* de 2 francs 75 cent.....	503. 25.	
123	*idem* de 5 francs.....	615. 00.	
4	rouleaux de 50 francs.....	200. 00.	
3	*idem* de 25 francs.....	75. 00.	
1	*idem* de billon.....	6. 00.	
3	pièces de 2 francs.....	6. 00.	
11	*idem* de 50 centimes.....	5. 50.	
4	médailles estimées,.....	0. 02.	
	Appoint.....	6. 30.	
	ENSEMBLE.....	906,058. 47.	906,058. 47.

2.° Qu'il existe en porte-feuille, en effets à échéance de diverses natures, une somme de quatorze millions quatre cent trente-sept mille deux cent neuf francs quarante-quatre centimes; savoir :

Effets sur Paris pour divers comptes.	6,035,973. 85.	
Traites d'adjudicataires de coupes de bois communaux.....	3,109,734. 17.	
Idem sur produits de biens séquestrés sur des Espagnols.....	9,459. 52.	
Obligations pour vente des canaux.	5,000,000. 00.	
Cédules provenant de rescriptions pour rachat de rentes.....	282,041. 90.	
ENSEMBLE.....	14,437,209. 44.	14,437,209. 44.

Après avoir vérifié les divers effets formant cette somme, nous avons pareillement constaté l'existence des valeurs suivantes :

Deux reconnaissances, ensemble de mille actions de la Banque de France, de mille francs chacune, pour un capital de..	1,000,000. 00.
A reporter.....	16,343,267. 91.

Digitized by Google

Report.....	16,343,267. 91.
Soixante actions de salines de l'Est pour un capital de...	300,000. 00.
Capital de *monti* reçu en paiement de biens cédés au-delà des Alpes.....	561,969. 56.
Rescriptions sur capitaux de rentes.....	4,500. 98.
Obligations de la ville d'Agen.....	11,333. 34.
Mandats pour créances retenues sur traitemens militaires..	56. 14.
Cent actions des canaux d'Orléans et de Loing, de cinq cents francs de rente chacune, représentant un capital de..	1,000,000. 00.
Deux obligations de receveurs généraux protestées, frais de protêt compris.....	3,009. 50.
356,654 inscriptions 5 pour cent, extinction définitive, représentant un capital de.....	3,853,750. 08.
245,635 *idem*, déposées pour sûreté de la gestion de divers comptables, représentant un capital de.....	4,912,700. 00.
3,682,093 *idem*, appartenant à la Caisse, et représentant un capital de.....	73,641,860. 00.
13,551 *idem*, provenant du dixième sur les majorats, représentant un capital de.....	271,020. 00.
639 *idem*, achetées pour compte des majorats, représentant un capital de.....	10,358. 57.
100,000 *idem*, affectées à l'art dramatique, et dont 35,678 au nom du Ministre de l'Intérieur, et 64,322 non encore transférées, et au nom de la Caisse, représentant un capital de.....	2,000,000. 00.
464 *idem*, pour estimation de marchandises introduites en fraude, représentant un capital de.....	9,280. 00.
800 *idem*, auteurs et coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte, représentant un capital de.....	16,000. 00.
6,520,193 *idem*, pour compte de la Légion d'honneur, de l'Université de Turin, et d'Écouen, représentant un capital de.....	130,403,860. 00.
A reporter.....	233,342,966. 08.

Digitized by Google

	Report.....	233,342,966. 08.
379,272	*idem*, pour compte de divers établissemens, administrations, &c., représentant un capital de	5,848,730. 59.
	TOTAL des valeurs appartenant à la grande caisse, deux cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-seize francs soixante-sept centimes..	239,191,696. 67.

Nous avons vérifié ensuite la caisse des effets militaires, et avons trouvé que le solde en caisse était, conformément à l'arrêté fait par nous du registre de recettes et dépenses, de deux-cent vingt-six francs..... 226. 00.

Ces vérifications remplissant le vœu de l'article 2 du décret impérial du 13 décembre dernier, nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal, nous réservant de continuer nos opérations, aux termes de l'article 3 du même décret, et conformément à celui du 11 septembre 1808.

Paris, le 2 janvier 1811.

Signé le Comte DEFERMON, LAVALLETTE, le Comte JAUBERT, BÉRENGER, DUTRAMBLAY, F. DE PLUVIÉ, DECRÉTOT, LABROUSTE.

SECONDE PARTIE.

AUJOURD'HUI 2 février 1811, nous Ministre d'état et Conseillers d'état dénommés dans la première partie du présent procès-verbal, nous sommes réunis dans la maison d'administration de la Caisse d'amortissement, pour y continuer nos opérations relativement à l'examen de la gestion administrative et à la vérification des comptes de ladite caisse.

M. le Directeur général, assisté de MM. les administrateurs, nous a fait représenter par M. *Paterson*, Directeur des comptes, le bilan de l'année 1810, ainsi que les états particuliers de situation exigés par l'article 1.er du décret impérial du 11 septembre 1808, et a fait mettre sous nos yeux, par M. *Dubois*, ex-caissier général, tant son compte général de l'année 1810, que celui des recettes et dépenses par lui faites dans le même temps sur le produit des effets militaires; l'un et l'autre comptes provisoirement arrêtés par l'administration de la caisse.

Procédant

Digitized by Google

Procédant d'abord à l'examen du bilan, et à sa comparaison avec l'inventaire précédemment fait par nous de la caisse et du porte-feuille, nous avons observé que les valeurs en caisse et en porte-feuille, dont l'existence a été constatée par nous dans notre première séance, s'élèvent, suivant le procès-verbal qui en a été dressé, à la somme totale de deux cent trente-neuf millions, cent quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-seize fr. soixante-sept cent.. 239,191,696. 67.

Tandis que celles présentées par le bilan ne s'élèvent qu'à deux cent trente-neuf millions cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-sept francs, dix-sept centimes..... 239,188,687. 17.

Différence..... 3,009. 50.

Mais nous avons reconnu que cette différence de trois mille neuf francs cinquante centimes existant en plus dans l'inventaire, vient des deux obligations protestées montant à pareille somme, et que le caissier a produites comme valeurs, tandis qu'elles ne sont considérées et présentées au bilan que comme dettes actives; et qu'ainsi il existe un rapport exact entre les diverses valeurs dont la présence a été constatée par nous, et celles dont le caissier est déclaré dépositaire par les articles du bilan, qui établissent le débit de la caisse et du porte-feuille.

Le bilan, dont nous avons successivement examiné les divers articles, présente au crédit de la Caisse d'amortissement, tant en valeurs existant en caisse et en porte-feuille, qu'en dettes actives, une somme de cinq cent trois millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille cent soixante fr. quarante-sept centimes, qui doit faire et fait face à divers capitaux et dettes passives, jusqu'à concurrence de quatre cent quatre-vingt-cinq millions soixante-deux mille cinq cent dix-huit francs quarante centimes, dont les détails se trouvent également au bilan; d'où résulte, conformément au compte particulier qui en a été remis sous nos yeux, un solde en bénéfice de dix-huit millions huit cent trente-un mille six cent quarante-deux francs sept centimes.

Après avoir terminé l'examen du bilan, et sa comparaison avec l'inventaire de la caisse et du porte-feuille, nous avons arrêté le présent procès-verbal, nous réservant de continuer, dans une autre séance, les opérations prescrites par le décret du 11 septembre 1808.

Signé le Comte DEFERMON, le Comte JAUBERT, LAVALLETTE, BÉRENGER, F. DE PLUVIÉ, LABROUSTE, DUTRAMBLAY, DECRÉTOT.

Digitized by Google

Aujourd'hui 6 février 1811, par suite de notre arrêté du 2, nous nous sommes réunis à la caisse d'amortissement, où, en présence du Directeur général et des Administrateurs, nous avons repris la suite des opérations commencées par nous, dans nos précédentes séances.

Nous avons procédé d'abord à l'examen des états particuliers de situation de la caisse, considérée comme Caisse d'amortissement proprement dite, caisse de garantie et caisse de dépôt, pour en constater la conformité, soit avec le bilan général déjà vu par nous, soit avec les écritures de la comptabilité, sur lesquelles cette situation respective se trouve établie.

Nous avons remarqué que le montant des trois états particuliers de situation réunis, comparé à celui du bilan général, présente, tant à l'actif qu'au passif, une différence en moins de cent quarante millions six cent quarante-neuf mille cinq francs quatre-vingt-dix-huit centimes. En ayant demandé la cause, il nous a été observé, et nous avons reconnu,

1.° Que cette différence vient de ce que les rescriptions sur capitaux de rentes, les inscriptions de rentes déposées pour sûreté de la gestion de divers comptables, celles au nom de la légion d'honneur et autres, les actions des canaux, les mandats pour créances retenues sur traitemens militaires, et les effets en souffrance, n'ont pas été compris dans les états particuliers de situation, tandis qu'ils figurent au bilan, dans l'actif, sous les n.os 126, 75, 73, 76, 47, 263, 168 et 122, et dans le passif, sous les n.os 126, 32, 154, 90, 169 et 50, pour ladite somme de cent quarante millions six cent quarante-neuf mille cinq francs quatre-vingt-dix-huit centimes;

2.° Que ces divers articles n'ont pas été portés dans les états de situation, pour ne pas y confondre les valeurs dont la caisse a la disposition, avec celles dont elle ne dispose en aucune sorte, et qu'elle ne conserve qu'à titre de dépôt pur et simple, sans aucune manutention;

3.° Enfin, que l'insertion de ces objets au bilan, comme articles d'ordre, ayant lieu simultanément dans l'actif et dans le passif, tandis qu'ils ne figurent, aux états de situation, dans l'un ni dans l'autre, le résultat en reste le même, et présente en effet, aux états particuliers de situation comme au bilan général, le même solde en bénéfice de dix-huit millions huit cent trente-un mille six cent quarante-deux francs sept centimes, déjà reconnu.

Nous avons procédé ensuite aux différentes vérifications prescrites par les articles 3 et 4 du décret impérial du 11 septembre 1808, et nous avons reconnu :

Digitized by Google

1.° Que les fonds versés à la caisse pour l'amortissement de la dette, ont été constamment employés suivant leur destination;

2.° Que la caisse n'a eu à rembourser, pendant l'année 1810, aucune obligation de receveurs généraux;

3.° Que toutes les dispositions étaient faites pour le paiement des intérêts de cautionnemens exigibles au 1.er janvier 1811; que six millions cent quarante-quatre mille sept cent trente-six francs trente centimes ont été ordonnancés à cet effet, et qu'il ne restait dû, tant pour l'année 1810 que sur les précédens exercices, que ceux que les parties n'ont pas retirés encore, ou au paiement desquels il existe opposition;

4.° Que trois mille quatre cent soixante-quinze demandes en remboursement de cautionnemens, ont été reçues pendant l'année; et que, sur ce nombre, trois mille quatre cent quarante remboursemens, montant à huit millions deux cent quarante-deux mille neuf cent neuf francs quarante-deux centimes, ont été effectués, et trente-cinq demandes seulement restaient à examiner au 1.er janvier 1811, ayant été reçues dans les huit derniers jours de l'année;

5.° Que le montant des dépôts faits à la caisse s'élève, suivant leurs différens comptes, à soixante-un millions deux cent cinquante-quatre mille six cent soixante-cinq francs soixante-quinze centimes, ainsi qu'il résulte de l'état particulier de situation de la caisse en cette partie;

6.° Enfin, que le montant habituel du restant en caisse a toujours été dans une proportion convenable avec celui des dépenses journalières; et que, dans le petit nombre de cas où il nous a paru excéder la réserve ordinaire, cet excédant a toujours été motivé sur quelque disposition extraordinaire de fonds, et n'a duré que le temps rigoureusement nécessaire pour y faire face.

Ces opérations terminées, nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal, nous réservant de procéder ultérieurement à la vérification des comptes du caissier, et ajournant à cette époque l'examen prescrit par les articles 3 et 4 du décret impérial du 11 septembre 1808, des motifs des dépenses ordonnancées par le Directeur général, et de l'exécution des règles établies tant à l'égard des cautionnemens que relativement aux diverses sortes de dépôts.

Signé le Comte DEFERMON, le Comte JAUBERT, LAVALLETTE, BÉRENGER, F. DE PLUVIÉ, DUTRAMBLAY, LABROUSTE, DECRÉTOT.

TROISIÈME PARTIE.

AUJOURD'HUI 9 février 1811, nous Ministre d'état et Conseillers d'état dénommés dans les deux premières parties du présent procès-verbal, nous sommes réunis à la Caisse d'amortissement pour y continuer nos opérations relativement à l'examen de la gestion administrative et à la vérification des comptes de ladite Caisse.

Procédant d'abord à la vérification du compte général du caissier pour l'année 1810, nous avons reconnu :

1.° Que ce compte arrêté, pour la recette, à la somme de soixante-cinq millions cinq cent cinquante-cinq mille cinquante-sept francs quatre-vingt-onze centimes, et, pour la dépense, à celle de soixante-quatre millions six cent quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf francs quarante-quatre centimes, est parfaitement conforme à l'arrêté fait par nous, le 2 janvier, des registres de la caisse;

2.° Qu'en déduisant, tant de la recette que de la dépense dudit compte, une même somme de six cent soixante-deux mille neuf cent cinquante-deux francs quatre-vingt-quatorze centimes, montant de deux articles qui, formant à-la-fois entrée et sortie, et ne présentant aucun mouvement effectif de fonds, ne figurent aux registres du caissier que comme objets de compensation, et pour ordre, la recette et la dépense effectives dudit compte se trouvent réduites, savoir : la recette à soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent quatre francs quatre-vingt-dix-sept centimes, et la dépense à soixante-trois millions neuf cent quatre-vingt-six mille quarante-six francs cinquante centimes, résultat parfaitement conforme à celui du compte de caisse établi au grand-livre;

3.° Que, dans l'un et l'autre calcul, la balance des recettes et dépenses donne le même solde débiteur, ou restant en caisse, de neuf cent six mille cinquante-huit francs quarante-sept centimes, porté au bilan comme au compte du caissier, et déjà reconnu exact.

Nous avons comparé ensuite le compte sommaire présenté par le caissier, avec les chapitres des comptes détaillés et les articles des journaux de recettes et dépenses auxquels il renvoie; et, après en avoir constaté la concordance, nous nous sommes livrés à l'examen approfondi des articles de dépense, pour constater, d'une part, la réalité des paiemens, nous assurer, de l'autre, qu'ils

Digitized by Google

ont été ordonnés et effectués conformément aux lois et suivant les règles établies, et remplir par-là le vœu des articles 3, 4 et 19 du décret impérial du 11 septembre 1808. Toutes les pièces justificatives, tant comptables qu'administratives, ont été mises sous nos yeux : nous les avons successivement examinées dans plusieurs séances tenues à cet effet en présence de MM. les Administrateurs, et nous avons reconnu :

1.° Que tous les paiemens portés en dépense sont établis par pièces probantes, et ont été régulièrement effectués;

2.° Que les règles relatives au remboursement des cautionnemens et dépôts, et aux différentes garanties ou destinations auxquelles ils sont affectés, ont été régulièrement observées;

3.° Que toutes les dépenses ordonnancées par le Directeur général, l'ont été sur des motifs légitimes et valables; et qu'ainsi, tant sous le rapport de la comptabilité du caissier, qu'en ce qui tient à la gestion administrative de la caisse, tous les articles dudit compte sont complètement justifiés.

Nous avons procédé ensuite à la vérification du compte particulier des recettes et dépenses faites sur le produit des effets militaires, pendant l'année 1810.

Nous avons reconnu que ce compte arrêté en recette à la somme de trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-un francs neuf centimes, en dépense à celle de trente-quatre mille sept cent cinquante-cinq francs neuf centimes, et présentant un excédant de recette, ou restant en caisse, de deux cent vingt-six francs, est parfaitem nt conforme, dans ses résultats, au compte des effets militaires ouvert à la comptabilité, et à l'arrêté fait par nous, le 2 janvier, des registres de la caisse en cette partie. Nous en avons ensuite examiné les détails et articles de dépense, dans la forme déjà suivie à l'égard du compte général; et en ayant successivement vérifié les pièces tant comptables qu'administratives, nous les avons trouvées régulières, et tous les articles pleinement justifiés.

Nous avons reconnu enfin que les deux soldes débiteurs, ou restans en caisse, précédemment mentionnés, l'un de neuf cent six mille cinquante-huit francs quarante-sept centimes, résultant du compte général, et l'autre de deux cent vingt-six francs, résultant du compte particulier des effets militaires, ont éte remis par M. *Dubois*, ex-caissier, qui en demeure quitte et valablement déchargé, aux mains de M. *Mignotte*, son successeur et caissier actuel, qui en a fait reprise en recette, et devra respectivement en compter.

M. le Directeur général a fait mettre sous nos yeux le compte particulier des

frais administratifs pour lesquels des fonds spéciaux sont faits annuellement, et qui, aux termes des arrêtés des 23 messidor an 9 et 10 frimaire an 11, et des décrets impériaux des 23 novembre 1809 et 13 décembre 1810, ont été fixés pour ladite année à quatre cent quatre-vingt dix mille francs.

Nous avons reconnu, 1.° qu'aucun des crédits particuliers ouverts sur ces fonds n'a été dépassé;

2.° Que la totalité des dépenses faites sur ces fonds pendant l'année, s'étant élevée à quatre cent soixante-cinq mille sept cent soixante-dix francs cinquante-six centimes, il restait disponible, au 31 décembre 1810, vingt-quatre mille deux cent vingt-neuf francs quarante-quatre centimes;

3.° Enfin, qu'il a été disposé depuis cette époque, pour la même année, et sur les fonds faits pour appointemens d'employés, d'une somme de quinze mille huit cent cinquante francs, ce qui réduit à huit mille trois cent soixante-dix-neuf francs quarante-quatre centimes, la portion des fonds faits restée sans emploi.

Ces vérifications remplissant, quant à présent, l'objet de notre mission, nous avons clos, arrêté et signé le présent procès-verbal, nous réservant de procéder ultérieurement à la vérification des comptes des receveurs généraux et autres agens comptables employés par la Caisse.

Fait double à Paris, le 23 février 1811.

Signé le Comte DEFERMON, le Comte JAUBERT, LAVALLETTE, BÉRENGER, DECRÉTOT, LABROUSTE, DUTRAMBLAY, F. DE PLUVIÉ.

Digitized by Google

295

BILAN

DE LA

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Digitized by Google

BILAN ou ÉTAT DE SITUATION de la Caisse d'amortissement,

FOLIOS du Grand-livre	DÉBITEURS.		
	VALEURS.		
16.	CAISSE; pour le solde qui doit rester en caisse		906,058. 47
	BORDEREAU du Caissier.		
	Billets de la banque de France	799,000. 00.	
	Espèces (y compris quatre jetons evalues deux centimes)	107,058. 47.	
		906,058. 47.	
41.	Effets à échéance; pour le montant des effets qui doivent se trouver en porte-feuille au crédit des comptes suivans		14,437,209. 44
	SAVOIR : Rescriptions sur capitaux de rentes, crédit de 15 millions	338,866. 90.	
	Fonds à convertir en rente 5 p. 0/0	1,759. 83.	
	Produit de coupes de bois	3,109 734. 17.	
	Légion d'honneur	1,235,674. 69.	
	Caisse des viremens a Alexandrie	479,100. 08.	
	Fonds des militaires decedes dans les hôpitaux	267. 59.	
	Intendance du trésor public en Toscane	17,949. 84.	
	Produit du séquestre sur les Espagnols	9,459. 52.	
	Estimation de marchandises introduites en contrebande	1,613,665. 00.	
	Dépôts de mendicité	10,000. 00.	
	Produit de la vente des canaux	5,000,000. 00.	
	Avance pour achat des cuivres de calcographie de *l'imprimerie*	4,928. 00.	
	Compagnies des canaux du Midi, d'Orleans et de Loing	168,000. 00.	
	Ports de lettres et frais de protêts	5. 45.	
	Dixième retenu sur le droit de pesage, &c	15,245. 69.	
	Versement du sceau des titres, achat de 50,000 francs de rente	600,392. 07.	
	Receveurs généraux, compte courant 1810	957,032. 30.	
	Cautionnemens d'agens de change et courtiers	5,500. 00.	
	d'avoués	6,800. 00.	
	des caissiers et payeurs du trésor public	8,000. 00.	
	des employés des douanes	1,400. 00.	
	des employés des droits reunis	33,200. 00.	
	des employés de l'enregistrement et des domaines	21,668. 00.	
	des greffiers des juges de paix	1,601. 00.	
	des greffiers près les tribunaux	1,333. 00.	
	des huissiers	4,568. 00.	
	des employés de la loterie	1,000. 00.	
	des notaires	6,518. 00.	
	des percepteurs	27,338. 74.	
	des receveurs généraux	681,033. 84.	
	des receveurs d'arrondissemens	70,642. 19.	
	des receveurs communaux	2,525. 54.	
	des gardes du commerce	2,000. 00.	
		14,437,209. 44.	
101.	Prêt à la ville d'Agen (Lot-et-Garonne), pour le capital des obligations qui doivent se trouver en porte-feuille, sur le prêt effectué à la ville d'Agen en conformité de l'article 10 du décret impérial du 30 juillet 1808		11,333. 34
	Reporté		15,354,601. 25

compte

Digitized by Google

comprenant le résultat de ses opérations au 1.er Janvier 1811.

FOLIOS du Grand-livre	CRÉANCIERS.		
	CAPITAUX.		
61.	FONDS provenant d'extinctions de rentes viagères et pensions ecclésiastiques; pour ce qui a été reçu comptant du trésor public		1,150,383. 05.
65.	Fonds destiné à l'amortissement de la rente provenant de l'échange des bons de 2/3 (loi du 30 ventôse an 9), pour *idem*	3,853,924. 49.	
	pour ce qui a été produit par la délégation sur produit de domaines créée par décret impérial du 3 nivôse an 13	206,493. 12.	4,060,417. 61.
59.	Fonds d'amortissement créé par la loi du 21 floréal an 10, pour ce qui a été recouvré sur la délégation du 3 nivôse an 13, applicable, à concurrence de 20 millions, à la formation de ce fonds	20,000,000. 00.	
	et pour la provision faite sur la cession de 21 millions de biens, en vertu de la loi du 24 avril 1806	10,000,000. 00.	30,000,000. 00.
			35,310,800. 66.
	DETTES PASSIVES.		
31. 231. 261. 77.	Cautionnemens; pour le capital des cautionnemens dont les titulaires des classes ci-après désignées ont versé le montant, tant au trésor public qu'à la caisse d'amortissement	149,872,383. 95.	
	SAVOIR : Receveurs généraux	29,104,530. 15.	
	Receveurs d'arrondissement	15,098,986. 71.	
	Percepteurs	24,114,906. 53.	
	Receveurs communaux	3,276,613. 79.	
	Agens de change et courtiers	10,783,506. 99.	
	Caissiers et payeurs du trésor public	5,894,203. 72.	
	Commissaires priseurs	1,750,000. 00.	
	Employés de l'enregistrement et des domaines	12,913,206. 40.	
	Employés des droits réunis	6,234,615. 31.	
	Employés de la loterie	4,284,113. 09.	
	Employés des postes	413,949. 39	
	Employés des douanes	643,699. 45.	
	Secrétaires des écoles de droit	82,000. 00.	
	Gardes du commerce	60,000. 00.	
	Notaires	19,135,091. 38.	
	Avoués	7,064,365. 62.	
	Greffiers près les tribunaux	1,201,966. 87.	
	Greffiers de juges de paix	3,119,940. 07.	
	Huissiers	4,684,820. 48.	
	Cautionnemens divers	1,868. 00.	
		149,872,383. 95.	
80. 259. 82. 224.	Intérêts de cautionnemens, pour le montant des intérêts dus, tant pour 1810, que pour solde des intérêts à payer sur les années antérieures, aux titulaires des classes ci-après	7,352,801. 20.	
	SAVOIR : Receveurs généraux	1,542,214. 81	
	Receveurs d'arrondissement	770,675. 93.	
	Percepteurs	1,281,257. 35.	
	Receveurs communaux	150,273. 24	
	Agens de change et courtiers	473,185. 69	
	Caissiers et payeurs du trésor public	294,018. 15.	
	Commissaires priseurs	76,361. 59.	
	Reporté	4,587,986. 76.	157,225,190. 15. 35,310,800. 66.

FOLIOS du Grand-livre	DÉBITEURS.	
	Report.....	15,354.601. 25.
1.	Actions de la banque de France; pour le capital de mille actions qui doivent se trouver en porte-feuille.....	1,000,000. 00.
2.	Actions des salines de l'Est; pour *idem* de soixante actions qui doivent également se trouver en porte feuille.....	300,000. 00.
113.	Rescriptions sur capitaux de rentes foncières (crédit de 15 millions); pour le montant de celles qui doivent se trouver en porte-feuille.....	4.500. 98.
95.	*Monti*, rescriptions, &c. reçus pour produits de domaines vendus et situés au-delà des Alpes (décret impérial du 30 mai 1806), pour le capital des titres parvenus depuis le 1.er juillet 1810, le brûlement de ceux reçus jusqu'alors ayant eu lieu conformément au décret impérial du 24 mars 1808.....	561,969. 56.
44.	Effets publics, extinction définitive; pour le montant de 356,654 francs de rente 5 p. o/o, définitivement éteinte pendant les années 11 et 12, avec le produit des maisons et usines nationales, versé par le trésor public et affecté à cet emploi par la loi du 30 ventôse an 9, ayant coûté.....	3,853,750. 08.
43. 45.	Effets publics; pour le solde de 3,682,093 francs de rente 5 p. o/o, jouissance du 22 septembre 1810, représentant, valeur nominale, un capital de.....	73,641,860. 00.
46.	Effets publics, fonds de retraites et autres; pour le montant de 379,272 francs de rente 5 p. o/o qui a été achetée pour le compte des fonds de retraite de divers ministères, de diverses administrations, et en général pour le compte de divers établissemens publics, laquelle représente, selon le détail qui suit, une valeur d'achat de.....	5,848,730. 59.

SAVOIR:

Ministère de la guerre.....	7,757	de rente ayant coûté.....	100,454. 81.
Ministère de l'intérieur.....	5,704	*idem*.....	91,716. 28.
Ministère des finances et direction des contributions directes.	13,326	*idem*.....	216,228. 77.
Ministère des cultes.....	185	*idem*.....	2,985. 92.
Administration des ponts et chaussées.....	14,453	*idem*.....	194,752. 80.
de la loterie.....	18,745	*idem*.....	250,729. 71.
forestière.....	35,416	*idem*.....	500,098. 21.
des poudres et salpêtres.....	8,377	*idem*.....	103,816. 99.
des droits réunis.....	207,595	*idem*.....	3,346,381. 66.
des postes (relais).....	5,014	*idem*.....	80,729. 13.
des ponts et chaussées (officiers des ports)..	1,848	*idem*.....	29,781. 55.
de la guerre.....	3,797	*idem*.....	50,225. 29.
Successions d'invalides non réclamées.....	5,837	*idem*.....	78,909. 57.
Employés des manufactures d'armes.....	2,089	*idem*.....	34,289. 58.
Université impériale.....	12,793	*idem*.....	195,149. 00.
Employés à l'octroi de la navigation du Rhin.....	2,455	*idem*.....	39,466. 13.
Haras et ecoles vétérinaires.....	631	*idem*.....	9,991. 10.
Sénat conservateur.....	8,071	*idem*.....	128,476. 87.
Divers hospices et communes.....	25,179	*idem*.....	394,547. 22.
	379,272	*idem*.....	5,848,730. 59.

49.	Effets publics reçus pour estimation de marchandises introduites par contrebande; pour le montant de 464 francs de rente 5 p. o/o, jouissance du 22 septembre 1810, reçue en paiement.....		9,280. 00.
73.	Effets publics affectés à l'encouragement de l'art dramatique (décret impérial du 22 février 1806), pour le montant de 100,000 francs de rente 5 p. o/o, portant jouissance du 22 septembre 1810,		
	dont 35,678 fr. sont inscrits au grand-livre de la dette publique avec cette affectation, et qui représentent une valeur nominale de.....	713,560. 00.	
	et 64,322 qui doivent être transférés par la caisse pour complément des 100,000 francs, et qui représentent une valeur semblable de.....	1,286,440. 00.	2,000,000. 00.
	100,000.		
	Reporté.....		102,574,692. 46

FOLIOS du Grand-livre	CRÉANCIERS.			
	Reports.....	4,587,986. 76.	157,225,190. 15.	35,310,800. 66.
	Employés de l'enregistrement et des domaines.....	546,262. 07.		
	Employés des droits réunis.....	232,609. 15.		
	Employés de la loterie.....	177,154. 58.		
	Employés des postes.....	18,362. 20.		
	Employés des douanes.....	28,794. 08.		
	Secrétaires des écoles de droit.....	3,408. 02.		
	Gardes du commerce.....	2,160. 00.		
	Notaires.....	978,780. 40.		
	Avoués.....	324,692. 27.		
	Greffiers près les tribunaux.....	52,424. 67.		
	Greffiers de juges de paix.....	142,636. 11.		
	Huissiers.....	257,502. 30.		
	Cautionnemens divers.....	33. 59.		
		7,352,806. 20.		
218.	Bons émis en vertu des lois des 24 avril 1806 et 15 septembre 1807, pour le capital des bons émis au nombre de sept séries.....	70,000,000. 00.		
	A DÉDUIRE : Le montant des bons remboursés..... 54,080,000. 00. de ceux rachetés..... 500,000. 00.	54,580,000. 00.		
	RESTE à payer.....		15,420,000. 00.	
14.	Bons émis en exécution du décret impérial du 31 mars 1808, pour le capital des bons émis en paiement d'un million de rente 5 p. o/o cédée par la caisse des invalides de la marine.....	18,000,000. 00.		
	A DÉDUIRE : Le montant des bons remboursés..... 4,000,000. 00. de ceux rachetés..... 1,340,000. 00.	5,340,000. 00.		
	RESTE à payer.....		12,660,000. 00.	
13.	Bons émis en exécution du décret impérial du 4 mars 1808, pour le capital des bons émis en paiement de 6,645,000 francs délégués sur produits de décomptes d'acquéreurs de domaines.....	6,000,000. 00.		
	A DÉDUIRE : Le montant des bons remboursés.....	1,000,000. 00.		
	RESTE à payer.....		5,000,000. 00.	
167.	Bons émis en exécution du décret impérial du 3 février 1810, pour le capital des bons émis en paiement de deux millions de rente 5 p. o/o.....	40,000,000. 00.		
	A DÉDUIRE : Le montant des bons rachetés.....	20,000. 00.		
	RESTE à payer.....		39,980,000. 00	
184.	Bons émis en exécution du décret impérial du 3 février 1810, pour le capital des bons émis en échange de pareille somme déléguée sur produits de décomptes d'acquéreurs de domaines.....	15,000,000. 00.		
	A DÉDUIRE : Le montant de ceux rachetés.....	5,000,000. 00.		
	RESTE à payer.....		10,000,000. 00.	
139. 112.	Fonds de retraite et autres à convertir en rente 5 p. o/o, pour le solde dont il doit être tenu compte, soit en rentes 5 p. o/o, soit en effets à échoir, soit enfin en espèces, à divers ministères, à diverses administrations ou autres établissemens publics ;			
	SAVOIR : Ministère de la guerre.....	209,460. 75.		
	Ministère de l'intérieur.....	107,363. 36.		
	Ministère des finances et direction des contributions directes.....	231,880. 64.		
	Ministère des cultes.....	4,029. 37.		
	Reporté.....	452,734. 12.	240,285,190. 15.	35,310,800. 66.

Digitized by Google

FOLIOS du Grand-livre	DÉBITEURS.		
	Report.....		102,574,692. 46
75.	Inscriptions 5 p. o/o en dépôt, pour 6,520,193 francs, formant le montant de la rente de diverses inscriptions portant jouissance du 22 septembre 1810, qui doivent se trouver en porte-feuille pour le compte de la légion d'honneur et de l'université de Turin, et qui représentent, pour l'ordre, une valeur de.....		130,403,860. 00.
76.	Inscriptions 5 p. o/o déposées à titre de cautionnemens, pour 245.635 francs de rente 5 p. o/o provenant de diverses inscriptions qui doivent également se trouver en porte-feuille, et qui représeotent, pour l'ordre, une valeur calculée à raison de vingt fois la rente, de.....		4.912,700. 00.
171.	Inscriptions 5 p. o/o transférées au profit de divers auteurs et coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte, pour 800 francs, formant le montant de la rente de diverses inscriptions, dont la remise devra être faite aux parties intéressées, et qui représentent, pour l'ordre, un capital calculé à raison de vingt fois la rente, de.....		16,000. 00.
47.	Effets publics provenant du compte d'accroissement établi par le trésor public, en conformité du décret impérial du 4 juin 1809, pour 13.551 francs de rente 5 p. o/o, dont les inscriptions ont été remises à la caisse, et qui proviennent de la retenue du dixième, exercée par le trésor public sur les rentes constitutives de majorats, destinée à être convertie en rente au profit des titulaires, lesquelles inscriptions portant jouissance du 22 septembre 1810, représentent, pour l'ordre, une valeur calculée à raison de vingt fois la rente, de.....		271,020. 00.
48.	Effets publics achetés avec le produit des arrérages des rentes constitutives de majorats, pour 639 francs de rente 5 p. o/o, acquise en conformité du décret impérial du 4 juin 1809, portant jouissance du 22 septembre 1810, et représentant une valeur d'achat de.....		10,358. 57.
263.	Actions des canaux d'Orléans et de Loing appartenant à la légion d'honneur, pour le capital de cent actions, qui doivent se trouver en porte-feuille.....		1,000,000. 00.
168.	Mandats pour créances retenues sur traitemens militaires, pour le montant de deux mandats sur la caisse de service, déposés en vertu d'une décision de Son Exc. le Ministre de la guerre, le domicile des créanciers au profit desquels ces mandats ont été délivrés étant inconnu.....		56. 14.
	TOTAL DES VALEURS.....		239,188,687. 17.

DETTES ACTIVES.

251.	Caisse de service du trésor public compte courant; pour le solde dû, tant en capital qu'en intérêts...	35,917,846. 09.	
183.	Décomptes d'acquéreurs de domaines nationaux (décret impérial du 3 février 1810), pour ce qui reste à recouvrer sur 15 millions délégués en échange de pareille somme de bons émis et portant intérêts..	15,482,196. 66.	
227.	Délégation sur produits de domaines vendus (décrets impériaux des 8 germinal, 8 thermidor et 20 fructidor an 13), pour ce qui reste à recouvrer sur le capital de 28,399,718 fr. 25 cent. délégué à la caisse d'amortissement, en remplacement d'un capital semblable de domaines rétrocédés.....	2,496,173. 54.	
125.	Délégation sur produit de domaines vendus (décret impérial du 3 nivôse an 13), pour ce qui reste à recouvrer sur le capital de 29,277,205 fr. 55 cent. délégué.....	1,412,056. 08.	
	et dont le montant a été destiné; SAVOIR:		
	20,000,000. 00. à former, pour l'an 12 et l'an 13, le fonds d'amortissement créé par la loi du 21 floréal an 10;		
	6,899,994. 46. au remboursement de pareille somme de capitaux et d'intérêts de cautionnemens dus par le trésor;		
	206,493. 12. au solde à recevoir du trésor sur le produit de maisons et osines nationales, tel qu'il était connu le 30 frimaire an 12;		
	et 2,170,714. 97. restant sans affectation primitive, ont été imputés par suite du décret impérial du 24 mars 1808, en déduction des capitaux de cautionnemens dus par le trésor, dont les intérêts sont payés à raison de 5 p. o/o par an.		
	29,277,202. 55.		
	Reporté.....	52,308,272. 37.	239,188,687. 17.

FOLIOS du grand-livre	CRÉANCIERS.			
	Reports.....	452,734. 12.	240,285,190. 15.	35,310,800. 66.
	Administration des ponts et chaussées.....	219,019. 67.		
	Idem (retraites des officiers des ports).....	30,346. 70.		
	Administration de la loterie.....	250,733. 37.		
	Administration forestière.....	568,356. 37.		
	Administration des poudres et salpêtres.....	103,831. 03.		
	Administration de la guerre.....	55,088. 11.		
	Successions d'invalides non réclamées.....	78,919. 34.		
	Employés des manufactures d'armes.....	36,954. 13.		
	Université impériale.....	197,010. 62.		
	Administration des droits réunis.....	3,346,381. 66.		
	Employés à l'octroi de la navigation du Rhin.....	40,733. 41.		
	Administration des postes (relais).....	83,238. 62.		
	Haras et écoles vétérinaires.....	10,590. 75.		
	Sénat conservateur.....	128,476. 87.		
	Divers hospices et communes.....	474,161. 87.		
			6,076,576. 67.	
245.	Fonds de retraites et autres placés à intérêts; pour le solde dû, tant en capital qu'en intérêts, à divers ministères, à diverses administrations, sur leurs fonds de retraites; à diverses communes, sur les sommes qu'elles ont versé à titre de fonds libres;			
	SAVOIR: Ministère de la justice, imprimerie impériale, &c.....	79,793. 18.		
	Ministère du trésor public.....	192,002. 05.		
	Ministère de la police générale.....	17,772. 70.		
	École de droit de Paris.....	537,056. 44.		
	Académie impériale de musique.....	6,045. 87.		
	Administration des droits réunis.....	104,236. 94.		
	Employés au service intérieur des prisons.....	93,331. 38.		
	Diverses communes.....	1,586,447. 56.		
	Fonds placés pour des institutions de bienfaisance.....	4,014. 72.		
			2,220,700. 84.	
228.	Produit de la vente des canaux du Midi, d'Orléans et de Loing, pour le solde dû par la caisse.....		10,466,718. 40.	
209.	Centimes additionnels affectés à des travaux publics, pour *idem*.....		2,418,775. 34.	
240.	Consignations, successions vacantes, &c., pour *idem*.....		7,380,760. 82.	
55.	Fonds appartenant à la commune de Villers-Adam (Seine-et-Oise), pour le solde d'intérêts revenant à cette commune, sur des fonds qui avaient été versés pour son compte, en exécution d'un décret impérial du 4 janvier 1806.....		205. 44.	
103.	Produit de l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras, pour le solde dû par la caisse.....		2,289. 41.	
244.	Successions des militaires décédés dans les hôpitaux (décret impérial du 23 sept.bre 1806), pour *idem*.		288,081. 43.	
64.	Fonds destinés à des travaux pour les mines du département de l'Hérault (décret impérial du 7 fructidor an 12), pour ce qui a été versé pour prix de concessions faites à divers particuliers.....		44,669. 58.	
196.	Compte de produit d'effets militaires, pour le solde dû à la caisse des effets militaires.....		206,328. 58.	
4.	Administration de la guerre (recouvrement sur des officiers de l'ex-première légion du Midi), pour ce qui a été versé.....		2,012. 31.	
123.	Sénatorerie de Paris, pour ce qui a été versé pour le compte du sénateur titulaire.....		26. 79.	
129.	Trésor public compte relatif au produit des bois communaux, pour produits versés et taxations payées, formant ensemble une somme, sur laquelle il reste à s'entendre avec le trésor public, de..		22,202. 12.	
20.	Fonds provenant de l'acquisition de l'hôtel Toulouse par la banque de France (Décret impérial du 6 mars 1808), pour ce qui reste disponible sur le prix de l'acquisition, montant à 2 millions.....		177,039. 27.	
	Reporté.....		269,591,577. 15.	35,310,800. 66.

FOLIOS du Grand-livre	DÉBITEURS.		
	Reports.....	52,308,272. 37.	239,188,687. 17.
96.	Obligations protestées des receveurs généraux; pour le capital de celles qui ont été remboursées depuis le 1.er janvier 1808, frais de protêt compris..... 3,009. 50. pour les intérêts liquidés sur ces remboursemens..... 487. 77.	3,497. 27.	
11.	Banque de France, fonds de réserve; pour le montant de la réserve acquise jusqu'au 30 juin 1810, à mille actions dont la caisse est propriétaire.....	193,995. 00.	
54.	Remboursemens de non-valeurs sur les cautionnemens de l'ordre judiciaire soumissionnés par les receveurs généraux, pour autant qu'il a été payé depuis le 1.er janvier 1808.....	135,780. 21.	
72.	Haras du Pin; pour autant que la caisse a payé aux ci-devant propriétaires des biens affectés à ces haras, pour intérêts des sommes consignées et payées pour le compte des rétrocessionnaires.....	6,182. 51.	
9.	Légion d'honneur, compte d'avance (décret du 29 janvier 1809), pour ce qui a été payé à titre d'avance.....	3,000,000. 00.	
130.	Trésor public, compte de recette des cautionnemens (intérêts à 5 p. o/o), pour ce qui reste dû à la caisse sur les capitaux versés au trésor public..... 34,620,298. 20.		
131.	Trésor public, compte de recette des cautionnemens (intérêts à 4 p. o/o), pour *idem*. 52,687,425. 65.	87,307,723. 85.	
132.	Trésor public, compte d'intérêts dus sur les cautionnemens, pour les intérêts liquidés pour 1809 et 1810, sur les capitaux versés au trésor public.....	7,293,062. 42.	
127.	Trésor public, compte de bénéfice sur une négociation de 192,170 francs de rescriptions sur capitaux de rentes découvertes, faisant partie du crédit de 10 millions ouvert par l'arrêté du Gouvernement, du 19 messidor an 11, pour le bénéfice calculé sur 170,000 fr. de rescriptions negociées, et dont la retenue devra être opérée sur les dernières négociations.....	3,400. 00.	
102.	Biens cédés; pour le solde à recouvrer, tant sur les biens cédés en échange de rentes 5 p. o/o, en exécution de divers décrets, que sur ceux affectés à la caisse par la loi du 24 avril 1806, en paiement de sommes dues.....	65,315,936. 15.	
104.	Compte de rescriptions admissibles en rachat de rentes foncières cédées par le ministre de l'intérieur, en échange de 100,000 francs de rente 5 p. o/o affectés à l'encouragement de l'art dramatique (décret impérial du 22 février 1806), pour la valeur des 100,000 francs de rente qui doivent être transférés..... 1,444,344. 71. pour divers paiemens effectués, par anticipation, sur le produit des rescriptions.. 953,802. 00. pour ports de lettres, escompte passif et autres frais..... 621. 69. pour perte sur la négociation de 275,000 francs de rescriptions, opérée à Paris. 150,240. 00.		
	TOTAL.....	2,549,008. 40.	
	A DÉDUIRE: Pour le montant nominal des rescriptions remises par le ministre de l'intérieur..... 2,070,000. 00. Pour divers semestres recouvrés sur la rente acquise.. 462,463. 50.	2,532,463. 50.	
	DIFFÉRENCE à recouvrer.....	16,544. 90.	
34.	Directeurs des domaines; pour le capital des rescriptions qui leur ont été envoyées sur les 2,070,000 francs reçus du ministre de l'intérieur..... 1,795,000. 00. pour le montant de celle qui, ayant été reçue pour produit, a été envoyée à la négociation..... 1,040. 69. 1,796,040. 69. Les versemens effectués, tant pour produit que pour arrérages, comptant ou en effets à terme, s'élèvent à..... 1,250,761. 00. en une rescription reçue pour..... 1,040. 69. 1,251,801. 69.	544,239. 00.	
	Ainsi l'avance totale de la caisse sur cette opération, qui présente encore 383,304 francs 30 cent. de rescriptions à négocier, est de.....	560,783. 90.	
	Reporté.....	216,128,633. 68	239,188,687. 17.

FOLIOS du Grand-livre	CRÉANCIERS.			
	Reports.....		169,591,577. 15.	35,310,800. 66.
53.	Fonds provenant de l'estimation de marchandises introduites en contrebande (décret impérial du 18 septembre 1808), pour le solde dû par la caisse sur les sommes versées, tant en exécution dudit décret, qu'en vertu de décisions particulières.....		2,385,860. 07.	
60. 29.	Fonds destinés à l'établissement des dépôts de mendicité, pour le solde dû par la caisse sur les fonds affectés à cet objet.....		3,644,431. 07.	
68.	Fonds destiné à la construction d'un pont sur la Doire (décret impérial du 24 juin 1808), pour ce qui a été versé provenant, tant de la vente du couvent de l'Annonciation et de celui de la Visitation, situés à Turin, autorisée en faveur des propriétaires qui y ont établi des fabriques, que de celle de terrains dépendans des anciennes fortifications de Verceil.....		80,049. 27.	
93.	Ministère de l'intérieur, son compte de crédits, pour le solde et restant à payer sur les crédits ouverts, sur divers produits;			
	SAVOIR: Sur le produit des droits sur les grains.....	1,266,843. 33.		
	Sur les prélèvemens des bois communaux.....	1,449,019. 19.		
	Sur les fonds de la caisse, à titre d'avance.....	670,263. 03		
	Sur le dixième du revenu foncier des communes.....	1,000,000. 00.		
			4,386,125. 55.	
126.	Trésor public, son compte de rescriptions sur capitaux de rentes foncières, crédit de 15 millions, pour le capital des rescriptions remises à la caisse d'amortissement.....	15,000,000. 00.		
	À DÉDUIRE: Pour le montant des sommes versées au trésor public, par anticipation, sur la négociation de ces rescriptions.....	13,000,000. 00.	13,004,115. 63.	
	Pour le solde de divers frais.....	4,115. 63.		
	RESTE par conséquent, dont il devra être rendu compte sur la présente négociation.....		1,995,884. 37.	
66.	Fonds accordés pour les frais administratifs, pour le solde resté disponible sur les fonds accordés pour 1810.....		24,529. 44.	
71.	*Gorlier*, ex-receveur général du département de la Loire-inférieure, son compte particulier, pour solde.....		6,243. 12.	
57.	Créanciers pour fourniture de bureau, &c., pour solde.....		1,951. 61.	
252.	Versemens sans désignation à la caisse d'amortissement, pour ce qui a été versé sans application positive.....		35,354. 13.	
138.	Versemens sans désignation à la caisse des viremens établie à Alexandrie et à l'intendance de Toscane, pour *idem*.....		23,714. 14	
32.	Dépôts faits à titre de cautionnemens, en inscriptions 5 p. o/o, pour la valeur des dépôts spécifiés à l'article débiteur, f.° 76.....		4,912,700. 00.	
154. 90.	Légion d'honneur, université de Turin, &c., compte d'inscriptions 5 p. o/o consolidés et d'actions des canaux en dépôt, pour la valeur des dépôts spécifiés aux articles débiteurs, f.os 73. 75. 47 et 163.....		133,674,880. 00.	
99. 149. 243. 100.	Prélèvemens effectués sur le produit des bois communaux, pour ce dont les prélèvemens exercés sur les sommes transmises jusqu'à ce jour, y compris les intérêts liquidés et portés en accumulation, surpassent le montant des divers crédits ouverts au ministre de l'intérieur; SAVOIR:			
	Sur le prélèvement de 5 p. o/o effectué d'après le décret impérial du 21 mars 1806..	571,794. 75.		
	Sur celui de 5 p. o/o ordonné par le décret impérial du 4 janvier 1810.....	606,753. 31.		
	Et sur celui de 80 p. o/o prescrit par le décret du 22 septembre de la même année..	7,110,132. 02.		
	TOTAL.....	8,288,700. 08.		
	À DÉDUIRE: Le montant du déficit présenté par le prélèvement ordonné par le décret impérial du 11 mars 1808.....	15,620. 01.		
	RESTE { en numéraire..... 5,661,089. 07. / en effets à échoir..... 2,611,991. 00. }		8,273,080. 07.	8,273,080. 07.
	Report.....		429,036,079. 29	35,310,800. 66.

FOLIOS du Grand-livre	DÉBITEURS.			
	Reports.....		216,128,633. 68.	239,188,687. 17.
	Divers débiteurs, pour le montant des sommes que divers comptables ont négligé de transmettre;			
35.	SAVOIR : Sur le produit des biens cédés.....	46,129. 55.		
36.	Sur les cautionnemens.....	7,120. 63.		
37.	Sur les fonds de retraites et autres à convertir en 5 p. o/o.....	114. 75.		
38.	Sur les intérêts de cautionnemens.....	111. 42.		
39.	Sur les fonds appartenant à la légion.....	2,073. 32.		
			55,549. 67.	
97.	Ports de lettres et frais de protêt dus par divers; pour solde.....		4,037. 81.	
51.	Effets en recouvrement, pour le montant d'effets payables dans les départemens, sur le produit des 15 millions de rescriptions, et envoyés en recouvrement.....		169,032. 88.	
110.	Remboursement de contributions sur les biens cédés par le sénat (décret impérial du 8 germinal an 13), pour ce qui doit encore rentrer sur ce remboursement.....		24,590. 50.	
198. 70. 91.	Directeurs des domaines, compte de négociation de rescriptions sur capitaux de rentes, crédit de 15 millions, pour le montant des rescriptions qui leur ont été envoyées..... 14,999,613. 77.			
	Les versemens effectués, tant pour produit que pour arrérages, comptant ou en effets à terme, s'élèvent à..... 12,339,310. 90.			
	4,114 fr. 75 cent. de rescriptions ont été reçues en paiement pour un produit de..... 4,014. 19.		12,343,325. 09.	
	RESTE dont il doit être rendu compte, soit par le produit de 1,721,544 fr. 17 cent. de rescriptions encore à négocier, soit par la perte sur les négociations faites et à faire.....		2,656,288. 68.	
5.	Avances à diverses communes pour création de bourses dans les lycées (décret impérial du 10 mai 1808), pour ce qui doit rentrer sur l'avance faite.....		173,608. 13.	
134.	Trésor public; compte de rentes 5 p. o/o, provenant de *monti*, rescriptions, &c. brûlés, pour le montant de 463,200 fr. 54 cent. de rente 5 p. o/o que la caisse doit répéter du trésor public, avec des jouissances différentes, comme provenant des brûlemens de *monti* reçus en paiement de domaines, jusqu'au 30 juin 1810, et de ceux achetés par la caisse, laquelle rente représente, au pair, un capital de.....		9,264,010. 85.	
6.	Avance ordonnée pour les travaux du bassin d'Anvers (décret impérial du 7 juillet 1809); pour le montant de ladite avance, frais de paiement compris.....		250,738. 75.	
7.	Avance ordonnée pour l'établissement des dépôts de mendicité (décret impérial du 10 août 1809), pour *idem*.....		500,000. 00.	
8.	Avance ordonnée en faveur de l'école impériale d'équitation, pour ce qui doit encore rentrer sur l'avance de 10,000 francs effectuée suivant décision.....		3,333. 35.	
122.	Receveurs généraux, compte d'effets en souffrance, pour autant dont divers receveurs généraux sont chargés de poursuivre le recouvrement (article balancé par l'article créancier, f.° 50).....		65,485. 47.	
133.	Trésor public, compte de rentes 5 p. o/o, pour le solde d'arrérages dus à la caisse.....		97,032. 97.	
139.	*Vauquer*, ex-receveur général du département d'Indre-et-Loire, pour pareille somme dont il est resté débiteur envers la caisse.....		517. 70.	
141.	Avance ordonnée en faveur de l'université impériale (décrets impériaux des 4 mai 1809 et 28 février 1810), pour le montant de ladite avance destinée à l'acquisition du collége d'Harcourt.....		391,842. 83.	
92.	Légion d'honneur, compte d'indemnité sur la cession du 28 février 1809, pour la somme que la caisse a encore à réclamer, en conformité de l'article 7 du décret impérial du 28 février, sur celle de 1,080,000 francs qui lui a été attribuée pour compensation de la différence, entre les époques de jouissance respective, des arrérages des rentes 5 p. o/o transférées avec la jouissance du 1.er janvier 1809, et des revenus des domaines cédés, à dater du 1.er octobre seulement.....		540,000. 00.	
219.	Avance ordonnée en faveur de la ville de Montauban (Tarn-et-Garonne), par le décret impérial du 5 juin 1810, pour le montant de ladite avance destinée à l'achat du couvent de Sainte-Claire, situé dans ladite ville.....		61,061. 69.	
	Reporté.....		230,385,765. 96.	239,188,687. 17

FOL

FOLIOS du Grand-livre	CRÉANCIERS.		
	Reports.....	429,036,079. 99	35.310,800. 66.
202.	Prélèvement d'un dixième sur les revenus fonciers des communes, destiné à l'entretien du culte (loi du 15 septembre 1807), pour le montant des rentrées effectuées, déduction faite d'un million affecté au paiement d'un crédit de pareille somme ouvert au ministre de l'intérieur.....	2,098,393. 13.	
111.	Rentes provenant des *monti* achetés par la caisse, pour autant à reverser au trésor public, et provenant d'arrérages dus au 1.er janvier 1808 ou échus depuis, dont le décret impérial du 24 mars 1808 a prescrit l'abandon en faveur du trésor, en ordonnant l'inscription au grand-livre de la dette publique de la rente acquise en *monti* par la caisse, et avec la jouissance du 1.er janvier 1808.....	156,000. 00.	
215.	Fonds provenant de coupes extraordinaires de bois communaux, de bois d'hospices, &c., pour le solde dû par la caisse, tant en capital qu'en intérêts, sur le produit restant aux communes à titre de fonds commun, et déduction faite du montant des remboursemens ordonnancés et des prélèvemens effectués..... 2,267,841. 64. Et sur le produit restant aux hospices, fabriques, &c., déduit le montant des remboursemens seulement..... 738.428. 13.		
	ENSEMBLE..... 3,006,269. 77.	3,006,269. 77.	
	dont 2,508,526. 60. existent à la caisse en numéraire, et 497.743. 17. se composent de traites à échoir d'adjudicataires de bois. 3,006.269. 77.		
117.	Versemens effectués sur la négociation de 10 millions de rescriptions sur domaines (décret impérial du 14 février 1806), pour solde de compte à payer aux préposés de l'administration des domaines qui ont concouru à cette négociation.....	70. 93.	
114.	Produits de rentes découvertes et arrérages payés, pour le montant des versemens effectués sous cette désignation.....	926. 94.	
15.	*Briffault*, son compte particulier, pour le solde qui lui est dû.....	388. 01.	
212. 23. 226.	Légion d'honneur, son compte courant, pour le solde qui lui est dû.....	3,015,204. 27.	
50.	Effets en souffrance, pour le montant des effets existant chez divers receveurs généraux chargés d'en poursuivre le recouvrement (article balancé par l'article débiteur f.° 122).....	65,485. 47.	
86.	Indemnités provenant de cessions de congés, pour autant qu'il a été versé appartenant aux militaires cessionnaires de congés ou à leurs héritiers.....	30,462. 49.	
232.	Produits de biens séquestrés sur les Espagnols, pour le solde dû par la caisse.....	449,376. 43.	
108.	Produit de la retenue du dixième exercée par le trésor public sur les rentes constitutives de majorats, pour le montant de la retenue versée, et dont la conversion doit être faite en rente 5 p. c/o, en conformité du décret impérial du 4 juin 1809.....	17,631. 00.	
146. 204 231.	Produits de ventes, et revenus de biens cédés, pour la somme versée, et dont l'application devra être faite aux comptes respectifs de produits de ventes et de revenus sur les indications des préposés de l'administration des domaines.....	1,716,981. 19.	
235.	Traites à payer, pour le montant des traites des receveurs généraux qu'il reste à payer.....	286,017. 73.	
136.	Trésor public, compte de produit de décompte d'acquéreurs, pour le montant d'un versement fait sous cette désignation, et sur lequel il y aura à s'entendre avec le trésor public.....	15. 21.	
140.	Université de Turin, son compte de rentes 5 p. o/o, pour ce qui lui est dû, sur le semestre échu le 22 septembre 1809, de la rente de 300,000 francs dont l'inscription est en dépôt à la caisse.....	15,000. 00.	
28.	*Chaillou*, ex-receveur général du département de l'Eure, son compte particulier, pour solde.....	100. 00.	
	Reporté.....	439,894,402. 56.	35,310,800. 66.

Q q

FOLIOS du Grand-livre	DÉBITEURS.		
	Reports.....	230,385,765. 96.	39,188,687. 17.
234.	Avance ordonnée en faveur de divers départemens qui ont concouru à la levée des gardes-nationales (décret impérial du 5 septembre 1810), pour ce qui a été payé sur l'avance de 1,011,239 francs décrétée, compris les frais de paiement.....	513,045. 62.	
251.	Caisse des viremens à Alexandrie, pour le solde dû à la caisse.....	4,317. 83.	
145.	Avance ordonnée en faveur des auteurs et coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte, et pour l'achat des cuivres de calcographie de Piranesi (décret impérial du 4 decembre 1809), pour ce qui reste à rentrer sur la valeur de 22,200 francs de rente transférée, dont les inscriptions ont été remises par la caisse, et pour l'avance de 300,000 francs à tenir à la disposition du ministre de l'intérieur.....	725,349. 46	
161.	Avance ordonnée en faveur de la direction générale de la librairie et de l'imprimerie (décret impérial du 16 mars 1810), pour le montant de ladite avance.....	200,000. 00.	
222.	Intendance du trésor public en Toscane, pour le solde dû à la caisse.....	25,775. 62.	
182.	*Laquiante*, payeur général des troupes françaises en Italie, pour ce dont il doit compte à la caisse sur divers produits de ventes d'effets militaires hors de service, et de successions de militaires décédés dans les hôpitaux.....	7,540. 18.	
153.	Payeurs d'intérêts de cautionnemens, pour ce dont il doit être rendu compte.....	145. 92.	
157.	Avance faite sur produits d'artillerie à recouvrer (décret impérial du 22 janvier 1810), pour le montant de ladite avance s'élevant à 6 millions, et pour frais de paiement, &c. portés en ligne de compte.....	6,013,770. 20.	
254.	Paiemens de lettres-de-change et remboursemens d'emprunts, pour le compte du trésor de Hollande (décret impérial du 23 septembre 1810), pour autant qu'il a été payé.....	2,183,339. 97.	
120. 178.	Receveurs généraux, leur compte de 1808, pour le solde à régler avec quelques receveurs généraux, sur leur gestion de 1808 et années antérieures.....	5,554. 61.	
255.	Trésor public, compte de rétrocession de domaines possédés par la caisse dans les départemens situés au-delà des Alpes (décret impérial du 3 fevrier 1810), pour le capital des biens retrocédés, au remplacement duquel est affecté le produit des extinctions de rentes viagères et de pensions civiles et ecclésiastiques, à dater du 1.er janvier 1810.....	24,214,938. 60.	
144.	Avance ordonnée en faveur de la ville de Nantes (Loire-Inférieure), par décret impérial du 29 octobre 1809, pour le montant de ladite avance affectée à la reconstruction de la salle de spectacle de ladite ville et frais de paiement calculés sur les sommes payées jusqu'à ce jour.....	400,333. 33.	
237.	Avance ordonnée en faveur de la ville de Cassel (Mont-Tonnerre), par décret impérial du 18 octobre 1810, pour le montant de ladite avance.....	25,000. 00.	
	Reporte.....	264,704,877. 50.	

Digitized by Google

FOLIOS du Grand-livre	CRÉANCIERS.		
	Reports.....	439,894,402. 56.	35,310,800. 66.
236. 258.	Receveurs généraux, leurs comptes courans, pour le solde dont la caisse doit tenir compte aux divers receveurs généraux avec lesquels elle est en relation, provenant de paiemens ordonnés, et restant à effectuer à concurrence de..... 6,376,023. 38. et déduction faite du montant des sommes dues par ces comptables sur leurs recouvremens pour la caisse..... 941,785. 76.		
	RESTE dont ils sont présentés créanciers, à la charge par eux de justifier des paiemens....	5,434,237. 62.	
163.	Dépôt effectué par le prince d'Isembourg, pour ce qui reste à payer sur le dépôt reçu par la caisse, pour le compte des créanciers du régiment d'Isembourg.....	6,893. 37.	
169.	Dépôt de mandats délivrés pour retenues sur traitemens militaires, pour la valeur du dépôt spécifié à l'article débiteur f.° 168.....	56. 14.	
176.	Fonds destinés à l'entretien des canaux en Toscane (décret impérial du 1.er février 1810), pour le montant des rentrées effectuées sur le produit des biens et rentes dépendans des communautés et offices de Florence, Sienne, Pise et Grossetto supprimés.....	74,312. 86.	
69.	Trésor du domaine extraordinaire, pour le solde dû par la caisse, tant en capital qu'en intérêts liquidés jusqu'à ce jour.....	92,431. 50.	
256.	Ordonnances arriérées à payer, pour le montant de deux ordonnances portées en dépense sur le produit des centimes additionnels affectés à des travaux publics, et sur celui de la vente des canaux, qui ne sont point encore payées.....	40,050. 00.	
206.	Produit de biens révélés (décret impérial du 6 février 1810), pour le montant des rentrées effectuées par la caisse sur le produit d'immeubles célés à la régie des domaines, et dont le décret du 6 février prescrit l'emploi au profit de divers établissemens de bienfaisance et pour l'instruction publique de l'Empire.....	31,301. 67.	
249.	Prélèvement de 60 p. o/o sur les fonds libres de diverses communes versés à la caisse, et sur produits d'aliénations d'immeubles assimilés aux fonds libres (décret impérial du 22 septembre 1810), pour le montant des fonds résultés de ce prélèvement.....	2,598,211. 31.	
250.	Produits d'aliénations d'immeubles versés par diverses communes, pour le solde restant dû par la caisse, et dont le montant est tenu à la disposition du ministre de l'intérieur.....	120,187. 90.	
216.	Produit de la retenue du dixième exercée sur la perception du droit de pesage, jaugeage, mesurage, &c. (décrets impériaux des 7 octobre 1809 et 3 août 1810), pour le montant des rentrées effectuées par la caisse, sur ce produit affecté au paiement des traitemens des inspecteurs des poids et mesures.....	55,537. 81.	
208.	Versement pour domaines engagés, pour le montant d'un versement fait par suite de la loi du 14 ventôse an 7, et sur lequel il y aura à s'entendre avec le trésor public.....	20,000. 00.	
213.	Versement du sceau des titres, en paiement de 50,000 francs de rente; pour le montant d'annuités données d'abord en paiement, qui ont été ensuite remplacées, les premières devant être rendues au titulaire qui les a souscrites.....	320. 00.	
233.	Produit de vente de chevaux d'artillerie (décret impérial du 21 avril 1810), pour ce qui est rentré sur les ventes de chevaux ordonnées par ledit décret.....	1,511. 65.	
217.	Compagnies des canaux du Midi, d'Orléans et de Loing, pour le solde dû par la caisse.....	1,711,020. 58.	
	Reporte.....	449,750,464. 57.	35,310,800. 66.

Digitized by Google

OLIOS du and-livre	DÉBITEURS.		
	Reports.....	264,704,877. 30.	239,188,687. 17.
165.	Frais de fonds de scellés payés sur les négociations de rescriptions à la charge du S.r *Marine*, pour le montant de la somme payée.....	596. 00.	
			264,705,473. 30.
	SOMME PAREILLE.....		503,894,160. 47.

CERTIFIÉ exact dans sa totalité.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs,

Signé BÉRENGER, DUTRAMBLAY, LABROUSTE, DECRÉTOT, DE PLUVIÉ.

Digitized by Google

FOLIOS du Grand-livre	CRÉANCIERS.		
	Reports.....	449,750,464. 57.	35,310,800. 66.
239.	Produit de retenues exercées sur les appointemens des employés de la liquidation de la dette publique, pour la somme à reverser au trésor public, par suite du décret impérial du 4 juin 1810.....	1,253. 17.	449,751,717. 74.
			485,062,518. 40.
242.	Profits et pertes, pour solde, selon le compte suivant.....	.....	18,831,642. 07.
	SOMME PAREILLE.....	.....	503,894,160. 47.

CERTIFIÉ exact quant aux articles 16, 41, 101, 1, 2, 113, 95, 44, 43, 45, 46, 49, 73, 75, 76, 171, 47, 48, 263, 168 et 96, pour ce qui est relatif aux obligations protestées en porte-feuille; lesquels articles concernent la caisse et le porte-feuille.

Le Caissier général, *signé* DUBOIS.

CERTIFIÉ exact quant aux articles 21, 221, 261, 77, 80, 259, 82, 224, 130 et 131, qui concernent le bureau des cautionnemens.

Le Chef de ce Bureau, *signé* CHANGARNIER.

Digitized by Google

PERTES DE 1810.

Intérêts payés en 1810, sur les bons émis en vertu de la loi du 24 avril 1806, et de celle du 15 septembre 1807..	2,327,963. 92.
Idem sur ceux émis en conformité du décret impérial du 31 mars 1808	395,375. 06.
Idem sur ceux émis en conformité du décret impérial du 4 mars de la même année	100,729. 19.
Idem sur ceux émis en conformité du décret impérial du 3 février 1810, création de 40 millions	997,277. 78.
Frais administratifs	440,000. 00.
Intérêts de consignations payés	74,167. 80.
Frais de consignations	2,265. 96.
Rétribution payée à l'avoué de la caisse, 2.e semestre 1809 et 1.er semestre 1810	1,200. 00.
Droits de l'agent de change par abonnement	15,000. 00.
Bonification d'escompte, accordée pour anticipation de paiement, sur produits de domaines délégués à la caisse par les décrets des 8 thermidor et 20 fructidor an 13	1,153. 12.
Réduction sur *monti* reçus en paiement de domaines situés au-delà des Alpes, et reconnus devoir être inscrits au grand-livre de la dette publique	1. 55.
Intérêts bonifiés par la caisse; SAVOIR:	
Sur les fonds provenant de coupes extraordinaires de bois communaux	310,956. 54.
Sur les prélèvemens effectués sur ce produit	22,992. 69.
Sur fonds de retraites appartenant à diverses administrations, et sur fonds libres versés par diverses communes	133,306. 05.
Sur produit d'effets militaires hors de service	554. 61.
Sur le produit de la vente des canaux versé à la caisse, d'après le décret impérial du 12 juillet 1810	28,610. 05.
Sur produit d'aliénations d'immeubles appartenant à diverses communes	6,054. 48.
Sur le compte réglé avec le trésor du domaine extraordinaire, pour cause de paiemens et de recouvremens faits pour son compte	6,151. 22.
Perte sur monnaies tarifées	2,545. 19.
Annullation de bénéfice porté en accroissement du capital des biens cédés situés au-delà des Alpes, ainsi que dans les bénéfices des années précédentes, ceux de ces biens que la caisse avait encore à vendre et sur lesquels figurait ce bénéfice calculé, ayant dû être rétrocédés au trésor public, d'après les dispositions du décret impérial du 3 février 1810	10,635,209. 47.
Annullation faite en outre de 1,073,674 fr. 64 cent. portés en accroissement du capital des biens pareillement situés au-delà des Alpes, qui ont fait partie de la cession de la légion d'honneur, du 28 février 1809, sur la somme de 10,927,052 fr. 20 cent. mise en ligne de compte, tant sur les biens situés au-delà des Alpes, que sur ceux situés en-deçà, pour différence entre la valeur nominale des rentes transférées et le capital des biens formant l'objet de ladite cession, établi à raison de vingt fois le revenu	1,073,674. 64.
Crédit ouvert au ministre de l'intérieur, pour travaux de routes dans le département de la Loire-inférieure, auxquels avait été affecté le produit de réimpositions versées à la caisse et portées en déduction des remboursemens d'obligations protestées sur ce département, dont le restant dû, qui aurait été augmenté d'autant sans cette imputation, a été porté à la décharge du trésor dans l'année 1808	100,000. 00.
Reporté	16,675,189. 32.

Digitized by Google

PERTES au 1.er janvier 1811.

PROFITS.	
Solde au 1.er janvier 1810	31,476,845. 65.
Revenus des biens cédés, recouvrés en 1810	1,951,397. 78.
Dividendes reçus de la banque sur les actions dont la caisse est propriétaire (2.e semestre 1809 et 1.er semestre 1810)	73,000. 00.
Réserve acquise à ces mêmes actions	6,570. 00.
Intérêts sur actions des salines, pour le 2.e semestre 1809 et pour le 1.er semestre 1810	15,000. 00.
Dividende de 1809 reçu sur ces mêmes actions	12,000. 00.
Intérêts acquis sur les fonds placés à la caisse de service	1,224,640. 50.
Escompte acquis au rachat de bons de la caisse	34,925. 80.
Intérêts bonifiés par le sceau des titres sur des annuités données en paiement de 50,000 fr. de rente tranférée, et dépassant le terme fixé	16,566. 52.
Intérêts liquidés à la charge de la légion d'honneur, sur l'avance de 3 millions qui lui a été faite	148,743. 22.
Arrérages de rente 5 p. 0/0 reçus du trésor public	3,193,593. 00.
Intérêts liquidés à la charge du trésor public, pour l'année 1810, sur les capitaux de cautionnemens qui lui ont été versés	3,637,766. 11.
Rentrées de courtages sur achats de rente	2,438. 99.
Rentrées de fonds non employés, sur les frais administratifs de 1809	11,044. 94.
Intérêts liquidés en compte courant avec les receveurs généraux	36,655. 81.
Rentrée, par prescription, d'intérêts de cautionnemens	56,814. 41.
Solde des retenues effectuées sur divers fonds gérés par la caisse, pour faire face aux taxations allouées sur les recouvremens et les paiemens qui sont opérés dans les départemens	347,629. 86.
Intérêts liquidés à la charge des compagnies des canaux du Midi, d'Orléans et de Loing, sur les fonds versés pour leur compte à la caisse, lesquels intérêts sont produits par les rentrées d'une échéance postérieure à celle du 31 décembre 1810, adoptée pour le réglement du compte d'intérêts	1,476. 53.
Dépôt fait par le S.r *Rouvin*, pour garantie du délai prescrit pour une négociation de rescriptions sur capitaux de rentes, et dont le montant est acquis à la caisse, la négociation n'ayant point eu lieu au terme convenu	3,400. 00.
Intérêts sur prêt à la ville d'Agen	520. 00.
Intérêts sur obligations protestées des receveurs généraux	166. 55.
Bénéfice sur traites escomptées	88. 08.
Intérêts acquis pour retard de versement	1,009. 71.
Courtage sur comptes de retour de traites	76. 70.
Rentrée de frais d'impression	6. 94.
Différence payée en moins sur un remboursement de consignation	0. 01.
Reporté	42,252,377. 11.

Digitized by Google

Report.....	16,675,189. 32.
Réduction sur les bénéfices des années antérieures, pour intérêts de retard de versement calculés sur un produit de vente de domaines rentrant dans la délégation du 3 nivôse an 13, sur le compte de laquelle auraient dû être portés les intérêts dont il s'agit, montant à.....	117. 16.
Arrérages de rente 5 p. 0/0 payés à divers auteurs et coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte, pour le semestre du 22 septembre 1809, le transfert ordonné en leur faveur, par le décret impérial du 4 décembre 1809, n'ayant pu avoir lieu qu'avec la jouissance du 22 mars 1810.....	11,100. 00.
Arrérages de rente 5 p. 0/0 calculés du 1.er janvier au 22 septembre 1810 et payés au sceau des titres, le transfert de 50,000 fr. de rente ordonné en sa faveur, par le décret impérial du 31 août 1810, en échange d'un million, payable partie comptant et partie en annuités, ayant été effectué avec la jouissance du 22 septembre 1810 seulement.	36,388. 86.
Intérêts liquidés pour 1810 sur les cautionnemens versés, tant au trésor public qu'à la caisse d'amortissement....	6,678,973. 50.
Diverses pertes.....	2. 48.
Frais d'impressions.....	18,963. 72.
	23,420,735. 04.
POUR SOLDE en bénéfice.....	18,831,642. 07.
	42,252,377. 11.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs,

Signé BÉRENGER, DUTRAMBLAY, LABROUSTE, DECRÉTOT, DE PLUVIÉ.

Rep

Report.....	42,252,377. 11.
	42,252,377. 11.

CERTIFIÉ exact :

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

[N.° 1.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle doit représenter comme Caisse d'amortissement proprement dite.

1.er Janvier 1811.

Produit d'extinctions de rentes viagères et pensions ecclésiastiques.....		1,250,383. 05.
Fonds d'amortissement (loi du 21 floréal an 10), assigné sur la délégation du 3 nivôse an 13, pour.....	20,000,000. 00.	30,000,000. 00.
Sur les biens cédés en vertu de la loi du 24 avril 1806..	10,000,000. 00.	
Fonds d'amortissement de la rente provenant de l'échange des bons de 2/3 créés par la loi du 30 ventôse an 9,		
Pour autant reçu comptant du trésor.....	3,853,924. 49.	4,060,417. 61.
Assigné sur la délégation du 3 nivôse an 13.....	206,493. 12.	
		35,310,800. 66.

OBSERVATION.

Le fonds qui doit être représenté pour le compte de la caisse d'amortissement proprement dite, est de.....		35,310,800. 66.
On a évalué la part qu'elle devait avoir dans les bénéfices résultés de l'ensemble de ses opérations au 1.er janvier 1808, à la somme de.....		800,000. 00.
Ainsi elle doit représenter la somme totale de...		36,110,800. 66.

(ce qui a lieu par l'état n.° 4.)

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, LABROUSTE, DECRÉTOT, DE PLUVIÉ.

[N.° 2.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle doit représenter comme Caisse de garantie.

1.er Janvier 1811.

Capitaux de cautionnemens reçus par la caisse..... 62,564,660. 10. *Idem*..... reçus par le trésor..... 87,307,723. 85.		149,872,383. 95.
Intérêts de cautionnemens dus à divers titulaires.....		7,352,806. 20.
Bons à payer sur l'émission autorisée par les lois des 24 avril 1806 et 15 septembre 1807;		
Capital des bons émis.....	70,000,000. 00.	
Remboursemens ou rachats.....	54,580,000. 00.	
		15,420,000. 00.
Bons à payer sur l'émission faite en exécution du décret impérial du 31 mars 1808;		
Capital des bons émis.....	18,000,000. 00.	
Remboursemens ou rachats.....	5,340,000. 00.	
		12,660,000. 00.
Bons à payer sur l'émission faite en exécution du décret impérial du 4 mars 1808;		
Capital des bons émis.....	6,000,000. 00.	
Remboursemens.....	1,000,000. 00.	
		5,000,000. 00.
Bons à payer sur l'émission faite en exécution du décret impérial du 3 février 1810;		
Capital des bons émis.....	40,000,000. 00.	
Remboursemens.....	20,000. 00.	
		39,980,000. 00.
Bons à payer sur l'émission faite en exécution d'un second décret impérial du 3 février 1810;		
Capital des bons émis.....	15,000,000. 00.	
Remboursemens.....	5,000,000. 00.	
		10,000,000. 00.
DETTES DIVERSES.		
Fonds restant à employer sur les frais administratifs de 1810..	24,229. 44.	
A payer pour dépenses d'administration dues au 31 décembre 1810.....	1,951. 61.	
Versemens, sans désignation précise, à la caisse d'amortissement.	35,354. 13.	
Reporté.....	61,535. 18.	240,285,190. 15.

Reports.....	61,535. 18.	240,285,190. 15.
Versemens, sans désignation précise, à la caisse des viremens et à l'intendance du trésor, en Toscane.....	23,714. 14.	
Produits de vente et revenus de biens cédés, versés cumulativement, et dont les receveurs des domaines devront donner l'application aux comptes respectifs.....	1,716,981. 19.	
Traites à payer, délivrées sur la caisse par les receveurs généraux.....	286,017. 73.	
Receveurs généraux, leurs comptes courans, pour la somme qu'ils ont à payer, déduction faite du montant des recouvremens dus par eux, et à la charge de justifier des paiemens.	5,434,237. 62.	
Ordonnances arriérées, à payer pour travaux publics.....	40,050. 00.	
Annuités souscrites pour création de majorats, et à restituer...	320. 00.	
		7,562,855. 86.
		247,848,046. 01.

Certifié exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* Paterson.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* Bérenger, Dutramblay, Labrouste, Decrétot, de Pluvié.

Digitized by Google

[N.° 3]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle doit représenter comme Caisse de dépôt.

1.er Janvier 1811.

CHAPITRE I.er

Fonds appartenant à divers Propriétaires.

Fonds de retraite et autres à convertir en rentes 5 p. o/o		6,076,576. 67.
Fonds libres appartenant à diverses communes, placés à intérêt		1,586,447. 56.
Fonds de retraites placés à intérêt		634,253. 28.
Consignations		7,380,760. 82.
Produit des démolitions de l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras		2,289. 41.
Successions des militaires décédés dans les hôpitaux		288,081. 43.
Sénatorerie de Paris		26. 79.
Dû à l'ex-receveur général *Gorlier*		6,243. 12.
Solde dû sur une négociation de 10 millions de rescriptions sur domaines		70. 93.
Dû à la légion d'honneur sur son compte courant		3,015,204. 27.
Solde du compte dû au S.r *Briffault*		388. 01.
Solde dû au S.r *Chaillou*, ex-receveur général		100. 00.
Indemnités provenant de cessions de congés		30,462. 49.
Retenue du dixième sur les rentes constitutives de majorats		17,631. 00.
Recouvrement sur le produit des décomptes d'acquéreurs, et sur lequel il y aura à s'entendre avec le trésor public		15. 21.
Produit de bois communaux appartenant au trésor		22,202. 12.
Produit des bois communaux, se composant de 2,267,841. 64. restant dû aux communes à titre de fonds commun, remboursemens et prélèvemens déduits, et de 738,428. 13. appartenant à des hospices, fabriques, &c.		
TOTAL 3,006,269. 77.	en numéraire 2,508,526. 60. / en effets à terme 497,743. 17.	3,006,269. 77.
Arrérages de rentes 5 p. o/o dus à l'université de Turin		15,000. 00.
Intérêts appartenant à la commune de Villiers-Adam, et provenant d'une somme déposée à la caisse pour son compte		205. 44.
Fonds versé comme provenant de rentes foncières vendues et d'arrérages recouvrés		926. 94.
Recouvrement sur la légion du Midi, pour le compte de l'administration de la guerre		2,012. 31.
Reporté		22,085,167. 57.

Digitized by Google

Report.....		22,085,167. 57.
Dépôt effectué par le prince d'Isembourg.....		6,893. 37.
Solde appartenant au domaine extraordinaire.....		92,421. 10.
Produit de biens révélés.....		31,301. 67.
Produit de biens séquestrés sur les Espagnols.....		449,376. 43.
Rentes provenant de *monti* achetés par la caisse.....		156,000. 00.
Versemens faits pour domaines engagés.....		20,000. 00.
Compte de produit d'effets militaires.....		206,328. 58.
Fonds appartenant aux compagnies des canaux du Midi, d'Orléans et de Loing..		1,711,020. 58.
Produits d'aliénations d'immeubles appartenant à diverses communes.....		120,187. 90.
Retenue sur les appointemens de la liquidation de la dette publique, à reverser au trésor public.....		1,253. 17.
		24,879,950. 37.

CHAPITRE II.

Fonds dont l'emploi est déterminé.

Produit de centimes additionnels destinés à des travaux publics.....		2,418,775. 34.
Crédits ouverts au ministre de l'intérieur.....		4,386,125. 55.
Fonds destinés à des travaux pour les mines de l'Hérault.....		44,669. 58.
Restant à payer sur les 2 millions versés par la banque, en paiement de l'hôtel Toulouse.....		177,039. 27.
Fonds versés à titre d'estimation des marchandises introduites en contrebande.....	En caisse..... 762,915. 07. Rentes et effets. 1,622,945. 00.	2,385,860. 07.
Fonds destinés à l'établissement des dépôts de mendicité.....		3,644,431. 07.
Fonds destiné à la construction d'un pont sur la Doire.....		80,049. 27.
Prélèvement du 10.e sur les revenus fonciers des communes, destiné à l'entretien du culte.		2,098,393. 13.
Fonds destinés à l'entretien des canaux en Toscane.....		74,312. 86.
Retenue du dixième sur le droit de pesage, jaugeage et mesurage.....		25,537. 81.
Prélèvemens divers effectués sur les produits des bois communaux, présentant un fonds libre réalisé de.....	5,661,089. 07.	
et une somme à réaliser par le recouvrement des traites d'adjudicataires de bois, de.....	2,611,991. 00.	8,273,080. 07.
Produit de la vente des canaux du Midi, d'Orléans et de Loing; dû en numéraire.....	5,466,718. 40.	
en délégations du domaine extraordinaire.....	5,000,000. 00.	10,466,718. 40.
Prélèvement de 60 p. o/o sur les fonds libres de diverses communes, et sur produits d'aliénations d'immeubles assimilés aux fonds libres.....		2,298,211. 31.
		36,373,203. 73.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Fonds dont l'emploi n'est pas déterminé.

Produit de vente de chevaux d'artillerie (décret impérial du 11 avril 1810).....	1,511. 65.
	1,511. 65.

RÉCAPITULATION des trois Chapitres.

TOTAL du 1.er chapitre.....	24,879,950. 37.
——— du 2.e chapitre.....	36,373,203. 73.
——— du 3.e chapitre.....	1,511. 65.
TOTAL.....	61,254,665. 75.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.

Le directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, LABROUSTE, DECRÉTOT, DE PLUVIÉ.

Digitized by Google

[N.° 4.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle représente comme Caisse d'amortissement proprement dite.

1.er Janvier 1811.

Caisse; solde resté sans emploi sur la somme de 3,853,924 fr. 49 cent. versée par le trésor public, sur le produit des maisons et usines nationales.....		174. 41.
356,654 francs de rente 5 p. o/o définitivement éteinte, pendant les années 11 et 12, avec le produit ci-dessus mentionné.....		3,853,750. 08.
		3,853,924. 49.
1,612,844 francs de rente 5 p. o/o, représentant un capital de... ..... et laquelle résulte de l'application faite entre la caisse d'amortissement et la caisse de garantie, de 3,682,093 francs de rente, évaluée 73,641,860 francs.		32,256,876. 17.
		36,110,800. 66.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, LABROUSTE, DECRÉTOT, DE PLUVIÉ.

SITUATION

Digitized by Google

[N.° 5.]

SITUATION de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle représente comme Caisse de garantie.

1.er Janvier 1811.

Caisse		905,884. 06.
Effets à échoir		3,268,474. 95.
Caisse de service du trésor public		3,995,429. 94.
Mille actions de la banque de France, avec la réserve		1,193,995. 00.
Soixante actions des salines de l'Est		300,000. 00.
2,069,249 francs de rente 5 p. o/o, restant sur 3,682,093 francs dont l'autre partie se trouve employée dans la représentation des fonds de la caisse d'amortissement proprement dite, et portant jouissance du 22 septembre 1810		41,384,983. 83.
Monti reçus en paiement de domaines, parvenus depuis le 1.er juillet 1810, le brûlement de ceux parvenus jusqu'à cette époque ayant eu lieu en conformité du décret impérial du 24 mars 1808		561,969. 56.
Obligations des receveurs généraux protestées depuis le 1.er janvier 1808		3,497. 27.
Délégations sur produits de domaines; somme à recouvrer sur la délégation du 3 nivôse an 13	1,412,056. 08.	
Idem sur celle des 8 thermidor et 20 fructidor an 13	2,496,173. 54.	3,908,229. 62.
Décomptes d'acquéreurs de domaines, présentant encore à recouvrer		12,482,196. 66.
Produit à attendre de la négociation de rescriptions sur capitaux de rentes cédées par le ministre de l'intérieur		560,783. 90.
Divers débiteurs; pour sommes non transmises sur les capitaux de cautionnemens par quelques préposés	7,120. 63.	
Sur les intérêts dont ils ont été chargés de faire le paiement	111. 42.	53,361. 60.
Et sur le produit des biens cédés	46,129. 55.	
Remboursemens de non-valeurs sur les cautionnemens soumissionnés par les receveurs généraux		135,780. 21.
Ports de lettres et frais de protêt dus par divers		4,037. 81.
Biens cédés, pour ce qu'ils doivent encore produire		65,315,936. 15.
Remboursemens de contributions sur la première cession de biens faite par le sénat		24,590. 50.
Bénéfice à retenir sur la négociation de 192,170 francs de rescriptions sur capitaux de rentes, dont le S.r *Rouvin* a été chargé pour le compte du trésor public		3,400. 00.
Capitaux de cautionnemens versés au trésor public		87,307,723, 85.
Intérêts de cautionnemens à recevoir du trésor public, et liquidés pour 1809 et 1810, sur les capitaux qu'il a reçus		7,293,062. 42.
Reporté		228,703,337. 33.

Report.....		228,703,337. 33.
463,200 fr. 54 cent. de rente 5 p. o/o, que la caisse doit répéter du trésor sur les brûlemens de *monti* reçus en paiement de domaines ou achetés par la caisse, et laquelle représente, au pair, un capital de.....		9,264,010. 85.
Caisse des viremens à Alexandrie; solde de compte à en recevoir.....		4,317. 83.
Intendance du trésor public en Toscane, pour *idem*.....		25,775. 62.
Arrérages de rente 5 p. o/o dus par le trésor public.....		97,032. 97.
Dû par l'ex-receveur général *Vauquer*.....		517. 70.
A recevoir sur la somme de 1,080,000 francs, attribuée à la caisse par l'article 7 du décret impérial du 28 février 1809, pour compensation de la différence entre les époques de jouissance respective des arrérages des rentes 5 p. o/o transférées avec la jouissance du 1.er janvier 1809, et des revenus des domaines cédés conformément audit décret, à dater du 1.er octobre seulement.....		540,000. 00.
Intérêts payés sur des sommes consignées pour le compte des rétrocessionnaires des biens qui étaient affectés aux haras du Pin.....		6,182. 51.
Paiemens d'intérêts de cautionnement, solde dû à la caisse.....		145. 92.
Paiemens de lettres de change et remboursemens d'emprunts du trésor de Hollande (décret impérial du 23 septembre 1810).....		2,183,339. 97.
Soldes de compte à régler avec quelques receveurs généraux sur leur gestion de 1808 et années antérieures.....		5,554. 61.
Capital des biens situés au-delà des Alpes, dont la rétrocession a été faite au trésor public (décret impérial du 3 février 1810).....		24,214,938. 60.
Frais de garde de scellés payés sur les négociations de rescriptions à la charge du S.r *Mariette*.....		596. 00.
Effets en recouvrement sur le produit des rescriptions sur capitaux de rentes.....		169,032. 88.
Rescriptions sur capitaux de rentes en porte-feuille.....		4,500. 98.
Produit à attendre de la négociation de 15 millions de rescriptions sur capitaux de rente, qui s'effectue par l'intermédiaire des directeurs des domaines.....	2,656,288. 68.	
Sur laquelle somme il devra être rendu compte au trésor public, de.	1,995,884. 37.	660,404. 31.
		265,879,688. 08.

Certifié exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* Paterson.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* Bérenger, Dutramblay, Labrouste, Decrétot, de Pluvié.

[N.° 6.]

Situation de la Caisse d'amortissement, pour les Fonds qu'elle représente comme Caisse de dépôt.

1.er Janvier 1811.

Effets à échoir		11,168,734. 49.
Caisse de service		31,922,416. 15.
379,272 francs de rente 5 p. o/o achetée pour le compte de divers fonds de retraites, pour le compte de divers hospices, &c.		5,848,730. 59.
464 francs de rente 5 p. o/o donnée en paiement pour estimation de marchandises introduites en contrebande		9,280. 00.
Légion d'honneur, compte d'avance de 3 millions (décret impérial du 29 janvier 1809), somme payée		3,000,000. 00.
Dû par divers préposés pour fonds non transmis;		
Pour le compte de la légion d'honneur,		
par *Cusinet*, ex-receveur général de la Creuse	1,302. 87.	
par *Gorlier*, ex-receveur général de la Loire-inférieure	770. 45.	2,073. 32.
Pour le compte des fonds de retraite à employer en rentes,		
par *Cusinet*, ex-receveur général de la Creuse		114. 75.
Avance ordonnée pour les travaux du bassin d'Anvers (décret impérial du 7 juillet 1809).		250,738. 75.
Avance ordonnée pour l'établissement des dépôts de mendicité (décret impérial du 10 août 1809)		500,000. 00.
Avance ordonnée en faveur de l'université impériale, pour l'acquisition du collége d'Harcourt (décrets impériaux des 4 mai 1809 et 28 février 1810)		391,842. 85.
639 francs de rente 5 p. o/o achetée avec le produit de la retenue exercée sur les rentes constitutives de majorats (décret impérial du 4 juin 1809)		10,358. 57.
Avances à diverses communes pour création de bourses dans les lycées (décret impérial du 10 mai 1808)		173,608. 13.
Avance à l'école impériale d'équitation (décision de Sa Majesté, du 6 septembre 1809)		3,333. 35.
Avance pour l'achat des cuivres de calcographie de *Piranesi* (décret impérial du 4 décembre 1809)		741,349. 46.
Avance à la direction générale de la librairie (décret impérial du 16 mars 1810)		200,000. 00.
Solde à recevoir du payeur général de l'armée d'Italie		7,540. 18.
Produit de vente d'artillerie; à recevoir		6,013,770. 20.
Prêt à la ville d'Agen, sur lequel il doit encore rentrer, pour solde de 20,000 fr. prêtés,		
En novembre 1811	4,333. 34.	
En novembre 1812	4,333. 33.	11,333. 34.
En novembre 1813	2,666. 67.	
Reporté		60,255,224. 11.

Report.....	60,255,224. 11.
Avance ordonnée en faveur de la ville de Nantes, pour la reconstruction de sa salle de spectacle (décret impérial du 29 octobre 1809).....	400,333. 33.
Avance ordonnée en faveur de la ville de Montauban, pour l'achat du couvent de Sainte-Claire (décret impérial du 5 juin 1810).....	61,062. 69.
Avance ordonnée pour la levée des gardes nationales dans divers départemens (décret impérial du 5 septembre 1810).....	513,045. 62.
Avance ordonnée en faveur de la ville de Cassel (Mont-Tonnerre), par le décret impérial du 18 octobre 1810, pour être employée aux travaux d'assainissement à la charge de ladite commune.....	25,000. 00.
	61,254,665. 75.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, LABROUSTE, DECRÉTOT, DE PLUVIÉ.

Digitized by Google

[N.° 7.]

RÉCAPITULATION des États présentant la situation de la Caisse d'amortissement, considérée sous ses trois rapports, de Caisse d'amortissement proprement dite, de Caisse de garantie et de Caisse de dépôt.

1.er Janvier 1811.

La caisse d'amortissement doit représenter,

Comme caisse d'amortissement proprement dite (État n.° 1).....	35,310,800. 66.
Comme caisse de garantie (État n.° 2).....	247,848,046. 01.
Comme caisse de dépôt (État n.° 3).....	61,254,665. 75.
TOTAL des fonds à représenter.....	344,413,512. 42.

Elle représente,

Sous le premier rapport (État n.° 4).....	36,110,800. 66.	
Sous le deuxième rapport (État n.° 5).....	265,879,688. 08.	
Sous le troisième rapport (État n.° 6).....	61,254,665. 75.	
TOTAL des fonds représentés.....		363,245,154. 49.
EXCÉDANT en bénéfice.....		18,831,642. 07.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, LABROUSTE, DECRÉTOT, DE PLUVIÉ.

Digitized by Google

[N.° 8.]

État des Bénéfices et des Pertes de la Caisse d'amortissement.

1.er Janvier 1811.

BÉNÉFICES.

Arrérages de 5 pour o/o	25,720,396. 20.
Revenus de biens cédés	9,984,603. 02.
Dividendes sur actions de la banque	1,197,350. 00.
Réserve acquise à ces mêmes actions	343,995, 00.
Intérêts sur actions des salines et dividendes	86,923, 97.
Bénéfice à la vente de 4,500 et à l'échange de 125 actions de la banque	1,010,077. 83.
Intérêts acquis sur sommes prêtées et escomptes obtenus	4,074,923. 48.
Intérêts calculés sur avances de fonds pour obligations des receveurs généraux protestées jusqu'au 1.er janvier 1808	2,534,633. 66.
Idem pour obligations protestées des droits réunis	17,205. 12.
Intérêts bonifiés par la caisse de service du trésor public sur les fonds versés en compte courant	4,040,947. 31.
Intérêts bonifiés pour retard de versement ou pour anticipation de paiemens, rentrées de courtages, de taxations, bénéfices à l'échange de monnaies, &c.	30,551. 22.
Intérêts liquidés à la charge du trésor sur les cautionnemens	21,459,049. 08.
Intérêts liquidés sur l'avance de 6 millions faite au trésor sur la négociation de 15 millions de rescriptions sur capitaux de rentes	500,128. 63.
Bénéfice à la négociation de rescriptions sur capitaux de rentes découvertes (arrêté du Gouvernement, du 19 messidor an 11)	5,411. 59.
Idem sur diverses négociations de rescriptions sur domaines	578,081. 00.
Idem à l'échange de rentes 5 p. o/o, relativement aux époques de jouissance	22,125. 00.
Escompte au rachat de bons de la caisse d'amortissement	672,459. 44.
Fonds non employés sur les frais administratifs	66,183. 97.
Arrérages de *monti* achetés par la caisse	196,202. 72.
Excédant à recouvrer sur la délégation faite par le décret impérial du 4 mars 1808, sur le produit des décomptes d'acquéreurs, et lequel excédant est affecté au remboursement des intérêts que la caisse a dû payer sur les bons émis en échange de la délégation	645,000. 00.
Intérêts liquidés sur les obligations des receveurs généraux, protestées depuis le 1.er janvier 1808	487. 77.
Bénéfice provenant de la comparaison du capital des biens cédés, établi d'après les premières ventes effectuées, avec le *prix moyen* des rentes 5 p. o/o transférées en échange de ces biens	34,022,272. 71.
Reporté	107,209,008. 72.

Report.....		107,209,008. 72.
Bénéfice provenant de la valeur nominale de 5,837,093 francs de rente 5 p. o/o, montant à la somme de.....	116,741,860. 00.	
comparée au prix d'achat de cette rente, qui ne s'élève qu'à..	100,950,402. 31.	
		15,791,457. 69.
Bénéfice semblable sur 63,038 francs de rente en *monti* à inscrire au grand-livre de la dette publique, dont la valeur nominale est de.....	1,260,760. 00.	
et la valeur d'achat, de.....	560,356. 04.	
		700,403. 96.
Différence en accroissement du capital de *monti* reçus en paiement de domaines situés au-delà des Alpes, et reconnus devoir être inscrits au grand-livre de la dette publique.....		372. 70.
Intérêts acquis sur avances diverses.....		160,438. 92.
Indemnité accordée à la caisse par l'art. 7 du décret impérial du 28 février 1809, sur la cession de domaines faite par la légion d'honneur pour compensation de la différence existante entre les époques de jouissance respective des arrérages des rentes 5 p. o/o transférées avec la jouissance du 1.er janvier 1809, et des revenus de domaines cédés, à dater du 1.er octobre seulement.....		1,080,000. 00.
Intérêts liquidés en compte courant avec les receveurs généraux.....		36,655. 81.
Solde des retenues effectuées sur divers fonds gérés par la caisse, pour faire face aux taxations allouées sur les recouvremens et les paiemens qui sont opérés dans les départemens.....		347,629. 86.
Dépôt fait par le S.r *Rouvin*, pour garantie du délai prescrit pour une négociation de rescriptions sur capitaux de rentes, et dont le montant est acquis à la caisse, la négociation n'ayant point eu lieu au terme convenu..		3,400. 00.
Bénéfice sur traites escomptées, rentrée de frais d'impression, &c.....		95. 03.
TOTAL des bénéfices.....		125,329,462. 69.

PERTES.

Frais administratifs depuis la création de la caisse.....		3,549,146. 10.
Intérêts liquidés sur les cautionnemens versés, tant à la caisse qu'au trésor public..		44,497,550. 66.
Intérêts liquidés,		
sur le produit des bois communaux.....		1,316,795. 81.
sur les prélèvemens opérés sur ledit produit.....		211,501. 95.
sur les fonds de retraites et autres à intérêts.....		465,481. 25.
Intérêts divers et escomptes perdus.....		116,433. 74.
Reporté.....		50,156,909. 51.

Report.....		50,156,909. 51.
Arrérages de rente 5 p. o/o payés à la légion d'honneur, sur les transferts qui lui ont été effectués.....		3,100,886. 63.
Idem, pour le même motif,		
au prytanée Saint-Cyr.....		489,999. 98.
à l'université de Turin.....		450,000. 00.
Intérêts payés sur les consignations.....		209,874. 79.
Frais de consignations.....		21,893. 17.
Bonification d'escompte accordée aux acquéreurs de domaines, pour anticipation de paiement,		
sur la délégation du 3 nivôse an 13.....		81,190. 90.
sur celles des 8 germinal, 8 thermidor et 20 fructidor an 13,.....		264,163. 92.
Perte à la négociation de rescriptions sur domaines, commencée en exécution des arrêtés du Gouvernement, des 21 vendémiaire et 28 ventôse an 12, et interrompue par le décret impérial du 3 nivôse an 13.....		63,481. 05.
Perte sur monnaie de billon, et frais divers.....		3,451. 65.
Droits d'agent de change.....		106,774. 37.
Rétribution à l'avoué de la caisse.....		5,100. 00.
Valeurs soustraites.....		15,427. 68.
Commission payée sur la négociation de rescriptions sur domaines, ordonnée par le décret impérial du 14 février 1806.....		30,261. 69.
Frais d'acte payés sur des cessions et des rétrocessions de biens.....		82,632. 00.
Intérêts sur obligations protestées, en diminution de ceux portés dans les bénéfices..		24,815. 05.
Réduction sur les *monti* reçus en paiement de domaines, et reconnus devoir être inscrits au grand-livre de la dette publique.....		18,938. 01.
Intérêts bonifiés en compte courant.....		541,807. 12.
Déficit de 629 fr. 33 cent. de rente en *monti*, alloué sur l'achat de titres de *monti* fait par la caisse.....		12,586. 60.
Intérêts payés jusqu'à ce jour, sur les bons émis en vertu des lois des 24 avril 1806 et 15 septembre 1807.....		5,105,861. 34.
Idem sur ceux émis en conformité du décret impérial du 31 mars 1808.....		571,500. 14.
Idem sur ceux émis en conformité du décret impérial du 4 mars 1808.....		128,000. 00.
Idem sur ceux émis en conformité du décret impérial du 3 février 1810 (création de 40 millions).....		997,277. 78.
Annullations faites au profit du trésor, en conformité du décret impérial du 24 mars 1808; SAVOIR :		
Du solde dû sur les obligations protestées des receveurs généraux au 1.er janvier 1808.....	9,083,519. 47.	
Reporté.....	9,083,519. 47.	62,482,833. 38.

Du

Report.....	9,083,519. 47.	62,482,733. 38.
Du solde dû à la même époque sur les obligations protestées des droits réunis.....	106,094. 40.	
Du solde dû sur les intérêts des cautionnemens reçus par le trésor, et liquidés jusqu'au 1.er janvier 1808.....	7,065,400. 53.	
Des intérêts liquidés pour le même objet pendant l'année 1808.....	3,883,834. 93.	
De l'avance faite à la recette générale du département de Lot-et-Garonne.....	159,608. 00.	
Des sommes restant dues sur avances faites à divers receveurs généraux.....	440,750. 07.	
Des remboursemens de non-valeurs sur les cautionnemens de l'ordre judiciaire, soumissionnés par les receveurs généraux.....	721,486. 81.	
De l'intérêt qui avait été calculé sur le versement de 6 millions fait par anticipation au trésor, sur la négociation de 15 millions de rescriptions sur capitaux de rentes.....	500,128. 63.	
Du bénéfice calculé sur le produit excédant 75 p. o/o, de 1,700,858 fr. 05 cent. de capital de rescriptions sur dom.nes négociées, et faisant partie du crédit de 10 millions ouvert par le décret impérial du 14 février 1806.....	94,607. 61.	
Et d'arrérages de *monti*, dus à ladite époque du 1.er janvier 1808.....	100,638. 63.	
		22,156,069. 08.
Émission, en vertu de la loi du 15 septembre 1807 et du décret impérial du 24 mars 1808, d'une septième série de bons semblables à ceux créés par la loi du 24 avril 1806, à concurrence de six séries; capital de ladite série.....		10,000,000. 00
Annulation de bénéfice porté en accroissement du capital des biens cédés situés au-delà des Alpes, ceux de ces biens que la caisse avait encore à vendre, et sur lesquels figurait ce bénéfice calculé, ayant dû être rétrocédés au trésor public, d'après les dispositions d'un décret impérial du 3 février 1810.....		10,635,209. 47.
Annulation faite en outre, de 1,073,674 fr. 64 cent. portés en accroissement du capital des biens pareillement situés au-delà des Alpes, qui ont fait partie de la cession de la légion d'honneur, du 28 février 1809, sur la somme de 10,927,052 fr. 20 cent. mise en ligne de compte, tant sur les biens situés au-delà des Alpes, que sur ceux situés en-deçà, pour différence entre la valeur nominale des rentes transférées et le capital des biens formant l'objet de ladite cession, établi à raison de vingt fois le revenu.....		1,073,674. 64.
Perte sur monnaies tarifées.....		2,545. 19.
Reporté.....		106.350,331. 76.

Report.....	106,350,331. 76.
Arrérages de rente 5 p. 0/0 payés à divers auteurs et coopérateurs de l'ouvrage sur l'Égypte, pour le semestre du 22 septembre 1809, le transfert ordonné en leur faveur par le décret impérial du 4 décembre 1809 n'ayant pu avoir lieu qu'avec la jouissance du 22 mars 1810.....	11,100. 00.
Idem payés au sceau des titres, du 1.er janvier au 22 septembre 1810, le transfert de 50,000 francs de rente ordonné en sa faveur, en échange d'un million, payable partie comptant et partie en annuités, ayant été effectué avec la jouissance du 22 septembre 1810 seulement.....	36,388. 86.
Crédit ouvert au ministre de l'intérieur, pour travaux de routes dans le département de la Loire-inférieure, auxquels avait été affecté le produit de réimpositions versées à la caisse, et portées en déduction des remboursemens d'obligations protestées sur ce département, dont le restant dû, qui aurait été augmenté d'autant sans cette imputation, a été porté à la décharge du trésor.....	100,000. 00.
TOTAL des pertes.....	106,497,820. 62.

RÉSUMÉ.

Les bénéfices s'élèvent à.....	125,329,462. 69.
Les pertes à.....	106,497,820. 62.
L'excédant en bénéfice est par conséquent de...	18,831,642. 07.

CERTIFIÉ exact et conforme au Bilan.

Le Directeur des comptes, *signé* PATERSON.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général, et par les Administrateurs. *Signé* BÉRENGER, DUTRAMBLAY, LABROUSTE, DECRÉTOT, DE PLUVIÉ.

Digitized by Google

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

État des Bons de la Caisse d'amortissement créés par la Loi du 24 avril 1806, remboursés et achetés en 1810.

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
5 Janvier 1810.	Banque de France.....	5 Janvier 1810.....	250,000.	26,041. 66.
11 *idem*.....	Portau.....	30 Mars 1812.....	30,000.	5,100. 00.
15 *idem*.....	Banque de France.....	15 Janvier 1810.....	250,000.	26,041. 66.
17 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	30 Décembre 1809.....	10,000.	1,000. 00.
20 *idem*.....	Lemarois (pour biens cédés).	30 Mars 1812.....	30,000.	5,100. 00.
25 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	20 Janvier 1810.....	250,000.	26,041. 66.
7 Février.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	26,641. 66.
Idem.....	*Idem*.....	5 Février.....	250,000.	27,083. 33.
19 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	27,083. 33.
24 *idem*.....	Caisse des effets militaires...	30 Mars 1812.....	10,000.	1,700. 00.
26 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	20 Février 1810.....	250,000.	27,083. 33.
2 Mars.....	*Idem*.....	28 *idem*.....	250,000.	27,083. 33.
12 *idem*.....	*Idem*.....	5 Mars.....	250,000.	28,125. 00.
20 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	28,125. 00.
27 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	28,125. 00.
9 Avril.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	28,125. 00.
11 *idem*.....	*Idem*.....	5 *idem*.....	250,000.	29,166. 66.
20 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	29,166. 66.
28 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	29,166. 66.
5 Mai.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	29,166. 66.
11 *idem*.....	*Idem*.....	5 Mai.....	250,000.	30,208. 33.
21 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	30,208. 33.
28 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	30,208. 33.
5 Juin.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	30,208. 33.
9 *idem*.....	*Idem*.....	5 Juin.....	250,000.	31,250. 00.
22 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	31,250. 00.
29 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	41,250. 00.
7 Juillet.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	31,250. 00.
Idem.....	*Idem*.....	5 Juillet.....	250,000.	32,291. 66.
23 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	32,291. 66.
27 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	32,291. 66.
1.er Août.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	32,291. 66.
8 *idem*.....	*Idem*.....	5 Août.....	250,000.	33,333. 33.
20 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	33,333. 33.
27 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	33,333. 33.
5 Septembre...	Petit aîné.....	5 Septembre.....	250,000.	34,375. 00.
8 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	30 Août.....	250,000.	33,333. 33.
14 *idem*.....	*Idem*.....	20 Septembre.....	230,000.	31,625. 00.
		A reporter.....	7,607,000.	1,028,899. 88.

Digitized by Google

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
		Reports.....	7,607,000.	1,028,899. 88.
14 Sept. 1810...	Caisse de service. C/ courant.	20 Septembre 1810.....	0.	273,000. 00.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	34,375. 00.
Idem.....	*Idem*.....	*Idem*.....	0.	280,064. 08.
15 *idem*.....	Aubert-Malai.....	15 *idem*.....	10,000.	1,375. 00.
Idem.....	Petit aîné.....	*Idem*.....	90,000.	12,375. 00.
Idem.....	Boyne-Panisex.....	*Idem*.....	10,000.	1,375. 00.
Idem.....	Doulcet d'Egligny.....	*Idem*.....	50,000.	6,875. 00.
17 *idem*.....	Merlin.....	*Idem*.....	30,000.	4,125. 00.
Idem.....	Piscatory.....	*Idem*.....	30,000.	4,125. 00.
18 *idem*.....	De l'Étang.....	*Idem*.....	10,000.	1,375. 00.
19 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,375. 00.
20 *idem*.....	Houart.....	20 *idem*.....	20,000.	2,750. 00.
25 *idem*.....	De l'Étang.....	15 *idem*.....	10,000.	1,375. 00.
15 Octobre.....	Caisse de service. C/ courant.	5 Octobre.....	250,000.	35,416. 66.
18 *idem*.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	250,000.	35,416. 66.
5 Novembre...	*Idem*.....	20 *idem*.....	250,000.	35,416. 66.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	250,000.	35,416. 66.
9 *idem*.....	*Idem*.....	5 Novembre.....	250,000.	36,458. 33.
Idem.....	*Idem*.....	15 Décembre.....	20,000.	3,000. 00.
19 *idem*.....	*Idem*.....	15 Novembre.....	250,000.	36,458. 33.
Idem.....	*Idem*.....	5 Décembre.....	60,000.	9,000. 00.
Idem.....	*Idem*.....	15 *idem*.....	30,000.	4,500. 00.
Idem.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	20,000.	3,000. 00.
26 *idem*.....	*Idem*.....	20 Novembre.....	250,000.	36,458. 33.
5 Décembre...	Jourdan.....	5 Décembre.....	30,000.	4,500. 00.
Idem.....	Boscary.....	*Idem*.....	50,000.	7,500. 00.
Idem.....	Petit.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Anglès.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
Idem.....	Audenet.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
6 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	30 Novembre.....	250,000.	36,458. 33.
15 *idem*.....	Mercier.....	15 Décembre.....	10,000.	1,500. 00.
Idem.....	Bouvier-Dumollard.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Lusigneim.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Piscatory.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
Idem.....	Petit.....	*Idem*.....	30,000.	4,500. 00.
Idem.....	Gobert.....	*Idem*.....	30,000.	4,500. 00.
Idem.....	Escermens.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Leroy.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Barbaud fils.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
Idem.....	Serretti.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
		A reporter.....	11,550,000.	2,011,463. 92.

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
		Reports.....	11,550.000.	2,011,463. 92.
20 Déc. 1810...	Bondeville.....	5 Décembre 1810.....	30,000.	4,500. 00.
Idem.....	Piscatory.....	20 *idem*.....	10,000.	1,500. 00.
Idem.....	Debruge-Dumesnil.....	*Idem*.....	30,000.	4,500. 00.
Idem.....	Canebye.....	*Idem*.....	30,000.	4,500. 00.
Idem.....	Cacia et Blomaert.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Coindre.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Merlin.....	*Idem*.....	40,000.	6,000. 00.
Idem.....	Petit.....	*Idem*.....	30,000.	4,500. 90.
Idem.....	Jordan.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Delaage.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
21 *idem*.....	Serretti.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
28 *idem*.....	Pyonnier.....	5 *idem*.....	30,000.	4,500. 00.
29 *idem*.....	Dartigue.....	30 *idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Sans.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
Idem.....	Boitelle.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Martin Peuch.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
Idem.....	Petit.....	*Idem*.....	50,000.	7,500. 00.
Idem.....	Coindre.....	*Idem*.....	30,000.	4,500. 00.
Idem.....	Bertin.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
Idem.....	Perdonnet.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Anthony.....	*Idem*.....	20,000.	3,000. 00.
Idem.....	Bricogne.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
31 *idem*.....	Raymond.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
Idem.....	Delaage.....	*Idem*.....	10,000.	1,500. 00.
		TOTAUX des remboursemens faits en 1810...	12,060,000.	2,087,963. 92.

CERTIFIÉ conforme aux borderaux, registres et écritures,

Le Directeur des comptes, *Le Caissier général*, *Le Sous-caissier*,
Signé PATERSON. *Signé* DUBOIS. *Signé* J. MIGNOTTE.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général,
Signé BÉRENGER.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

ETAT des Bons de la Caisse d'amortissement créés par Décret du 31 mars 1808, remboursés et achetés en 1810.

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
4 Janvier 1810.	Portau.....	1.er Novembre 1810.....	70,000.	9,916. 69.
10 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	60,000.	8,500. 02.
16 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	10,000.	1,416. 67.
27 *idem*.....	*Idem*.....	1.er Août.....	100,000.	10,416. 70.
29 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	100,000.	10,416. 70.
7 Février.....	Caisse de service. C/ courant.	1.er Février.....	330,000.	26,125. 00.
21 *idem*.....	Caisse des effets militaires...	1.er Mars.....	30,000.	4,000. 02.
Idem.....	*Idem*.....	1.er Décembre.....	10,000.	2,458. 33.
5 Mars.....	Caisse de service. C/ courant.	1.er Mars.....	330,000.	27,500. 00.
9 Avril.....	*Idem*.....	1.er Avril.....	330,000.	28,875. 00.
5 Mai.....	*Idem*.....	1.er Mai.....	330,000.	30,250. 00.
5 Juin.....	*Idem*.....	1.er Juin.....	330,000.	31,625. 00.
30 *idem*.....	Paira.....	1.er Juillet.....	120,000.	12,000. 00.
Idem.....	*Idem*.....	*Idem*.....	20,000.	2,000. 00.
5 Juillet.....	Leroux.....	*Idem*.....	10,000.	1,000. 00.
7 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	*Idem*.....	180,000.	18,000. 00.
1.er Août.....	Boscary fils aîné.....	1.er Août.....	30,000.	3,124. 99.
Idem.....	Bary.....	*Idem*.....	20,000.	2,083. 32.
Idem.....	Paira.....	*Idem*.....	10,000.	1,041. 67.
Idem.....	Lusignan.....	*Idem*.....	50,000.	5,208. 30.
Idem.....	Farcy.....	*Idem*.....	20,000.	2,083. 32.
1.er Septembre..	Delessert.....	1.er Septembre.....	30,000.	3,250. 02.
Idem.....	Sellière.....	*Idem*.....	50,000.	5,416. 65.
3 *idem*.....	Boisseau.....	*Idem*.....	20,000.	2,166. 68.
14 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	*Idem*.....	230,000.	24,916. 65.
31 Octobre.....	Sans.....	1.er Novembre.....	40,000.	4,666. 68.
Idem.....	Pettier.....	*Idem*.....	10,000.	1,166. 67.
Idem.....	Dubus.....	*Idem*.....	50,000.	5,833. 33.
Idem.....	Morand.....	*Idem*.....	10,000.	1,166. 66.
Idem.....	Leisten-Schneider.....	*Idem*.....	70,000.	8,166. 66.
Idem.....	Raimond.....	*Idem*.....	10,000.	1,166. 67.
Idem.....	Bellefin.....	*Idem*.....	10,000.	1,166. 66.
Idem.....	Merlin.....	*Idem*.....	30,000.	3,500. 00.
Idem.....	Mertian.....	*Idem*.....	10,000.	1,166. 67.
Idem.....	Serretti.....	*Idem*.....	10,000.	1,166. 67.
Idem.....	Goupil et Busony.....	*Idem*.....	20,000.	2,333. 33.
		A reporter.....	3,090,0000.	305,291. 73.

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
		Reports.....	3,090,000.	305,291. 73.
2 Nov. 1810..	Oberkamff.....	1.er Novembre 1810.....	20,000.	2,333. 32.
Idem.....	Lusignan.....	*Idem*.....	10,000.	1,166. 67.
9 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	1.er Octobre.....	330,000.	37,125. 00.
Idem.....	*Idem*.....	1.er Novembre.....	20,000.	2,333. 34.
Idem.....	Bertin-Devaux et compagnie.	*Idem*.....	10,000.	1,166. 67.
19 *idem*.....	Caisse de service. C/ courant.	1.er Décembre.....	100,000.	12,083. 40.
1.er Décembre..	Ledhuy.....	*Idem*.....	90,000.	10,874. 99.
Idem.....	Merlin.....	*Idem*.....	140,000.	16,916. 62.
Idem.....	Duchesne.....	*Idem*.....	20,000.	2,416. 66.
Idem.....	Petit.....	*Idem*.....	20,000.	2,416. 66.
31 *Idem*.....	Durand.....	1.er Janvier 1811.....	10,000.	1,250. 00.
		TOTAUX des remboursemens faits en 1810...	3,860,000.	395,375. 06.

CERTIFIÉ conforme aux bordereaux, registres et écritures.

Le Directeur des comptes, *Signé* PATERSON.

Le Caissier général, *Signé* DUBOIS,

Le Sous-caissier, *Signé* J. MIGNOTTE.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général, *Signé* BÉRENGER.

Digitized by Google

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

État des Bons de la Caisse d'amortissement créés par Décret impérial du 4 Mars 1808, remboursés et achetés en 1810. (Bons de décomptes d'Acquéreurs de domaines nationaux.)

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
3 Janvier 1810..	Portau.....	30 Mai 1810.....	15,000. 00.	1,812. 48.
27 *idem*.....	*Idem*.....	30 Juin.....	40,000. 00.	5,000. 00.
7 Février.....	Caisse de service C/courant..	30 Janvier.....	80,000. 00.	8,333. 33.
24 *idem*.....	Caisse des effets militaires...	30 Avril.....	5,000. 00.	583. 33.
28 *idem*.....	Perregaux, Lafitte et comp.ie	28 Février.....	80,000. 00.	8,666. 67.
9 Avril.....	Caisse de service C/courant..	30 Mars.....	50,000. 00.	5,625. 00.
23 *idem*.....	Biens cédés (M. Hennessy)..	30 Août.....	10,000. 00.	1,333. 34.
30 *idem*.....	Dartigues.....	30 Avril.....	15,000. 00.	1,749. 99.
Idem.....	Guitton.....	*Idem*.....	5,000. 00.	583. 33.
1.er Mai.....	Caisse des effets militaires...	*Idem*.....	5,000. 00.	583. 33.
2 *idem*.....	Banque de France.....	*Idem*.....	40,000. 00.	4,666. 69.
30 *idem*.....	Dartigue.....	30 Mai.....	20,000. 00.	2,416. 68.
Idem.....	Guichet.....	*Idem*.....	20,000. 00.	2,416. 68.
30 Juin.....	Perregaux, Lafitte.....	30 Juin.....	40,000. 00.	5,000. 00.
30 Juillet.....	Caisse d'amortissement.....	30 Juillet.....	40,000. 00.	5,166. 69.
30 Août.....	Cais. d'am.t C/de la lég. d'hon.	30 Août.....	70,000. 00.	9,333. 33.
31 Octobre.....	Bellefin.....	30 Octobre.....	10,000. 00.	1,416. 68.
10 Novembre...	Trésorier de la couronne....	*Idem*.....	45,000. 00.	6,374. 97.
30 *idem*.....	*Idem*.....	*Idem*.....	80,000. 00.	11,666. 67.
31 Décembre...	*Idem*.....	30 Décembre.....	120,000. 00.	18,000. 00.
	TOTAL.....		790,000. 00.	100,729. 19.

CERTIFIÉ conforme aux bordereaux, registres et écritures,

Le Directeur des comptes, *Signé* PATERSON.

Le Caissier général, *Signé* DUBOIS.

Le Sous-caissier, *Signé* J. MIGNOTTE.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général.
Signé BÉRENGER.

CAISSE

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

État des Bons de la Caisse d'amortissement créés par Décret impérial du 3 Février 1810, remboursés et achetés en 1810. (Bons de 40,000,000 fr.)

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
10 Juillet 1810.	Ternaux frères (biens cédés).	10 Juillet 1811.....	20,000.	1,027. 78.
Diverses dates...	Divers.....	1er semestre 1810.....	"	996,250. 00.
		TOTAUX des remboursemens faits en 1810...	20,000.	997,277. 78.

CERTIFIÉ conforme aux bordereaux, registres et écritures,

Le Directeur des comptes, *Signé* PATERSON.

Le Caissier général, *Signé* DUBOIS.

Le Sous-caissier, *Signé* J. MIGNOTTE.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général,
Signé BÉRENGER.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

État des Bons de la Caisse d'amortissement créés par Décret impérial du 3 Février 1810, remboursés et achetés en 1810. (Bons de 15,000,000 fr.)

DATES des REMBOURSEMENS.	NOMS DES PARTIES auxquelles on a payé.	ÉCHÉANCES des BONS.	MONTANT des BONS.	INTÉRÊTS.
20 Août 1810..	Caisse de service. C/ courant.	10 Août 1810.....	330,000.	"
Idem.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	330,000.	"
31 *idem*.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	340,000.	"
8 Septembre...	*Idem*.....	10 Septembre.....	330,000.	"
21 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	330,000.	"
Idem.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	340,000.	"
29 *idem*.....	*Idem*.....	10 Octobre.....	330,000.	"
18 Octobre.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	330,000.	"
5 Novembre...	*Idem*.....	30 *idem*.....	340,000.	"
10 *idem*.....	Caisse du domaine extraord.re	10 Novembre.....	330,000.	"
20 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	330,000.	"
30 *idem*.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	340,000.	"
10 Décembre ..	*Idem*.....	10 Décembre.....	330,000.	"
20 *idem*.....	*Idem*.....	20 *idem*.....	330,000.	"
30 *idem*.....	*Idem*.....	30 *idem*.....	340,000.	"
		TOTAL des remboursemens faits en 1810....	5,000,000.	"

CERTIFIÉ conforme aux borderaux, registres et écritures,

Le Directeur des comptes, Signé PATERSON.

Le Caissier général, Signé DUBOIS.

Le Sous-caissier, Signé J. MIGNOTTE.

Vu par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général,
Signé BÉRENGER.

Digitized by Google

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Bordereau des Achats de Rentes en 5 p. o/o consolidés, faits pendant l'année 1810.

DATES des OPÉRATIONS.	NOMS des VENDEURS.	PARTIES de rentes ACHETÉES.	TOTAL.	TAUX de L'ACHAT.	SOMMES PAYÉES.	TOTAL.
6 janvier 1810.	Caron jeune.....	660.	4,660.	79. 00.	10,428. 00.	73,408. 00.
	Idem.....	2,500.		78. 80.	39,400. 00.	
	Boscary.....	1,500.		78. 60.	23,580. 00.	
30 *idem*.....	Luce.....	786.	2,038.	79. 00.	12,418. 80.	32,190. 78.
	Lecordier.....	290.		»	4,582. 00.	
	Leroy.....	962.		78. 95.	15,189. 98.	
27 février.....	Houard.....	1,500.	6,000.	81. 65.	24,795. 00.	99,302. 00.
	Idem.....	300.		82. 75.	4,965. 00.	
	Personne.....	1,000.		»	16,550. 00.	
	Caron jeune.....	2,500.		82. 80.	41,400. 00.	
	Leroy.....	700.		»	11,592. 00.	
27 *idem*.....	Houard.....	14.	14.	82. 75.	»	231. 70.
17 mars.....	Reçu du trésor public, en échange de 40 millions de bons de la caisse d'amortissement (décret du 3 février 1810).....	.....	2,000,000.	»	»	40,000,000. 00.
25 mai.....	Reçu du trésor public, pour compte d'accroissement des majorats.....	.....	3,680.	»	»	73,600. 00.
29 *idem*.....	Tattet jeune.....	405.	10,545.	80. 40.	6,512. 40.	169,665. 00.
	Lacaze.....	140.		80. 45.	2,252. 60.	
	Lafitte jeune.....	10,000.		»	160,900. 00.	
30 *idem*.....	Boscary jeune.....	2,500.	5,000.	80. 35.	40,175. 00.	80,400. 00.
	Baillot.....	2,500.		80. 45.	40,225. 00.	
	A reporter.....	.....	2,031,937.	.....	.....	40,528,797. 48.

DATES des OPÉRATIONS.	NOMS des VENDEURS.	PARTIES de rentes CÉDÉES.	TOTAL.	TAUX de L'ACHAT.	SOMMES PAYÉES.	TOTAL.
	Reports.....	.....	2,031,937.	.....	.....	40,528,797. 48.
11 juin 1810...	Reçu de M. Van Caneghem, de Gand, pour confiscation de marchandises prohibées, et sur l'amende qui a été prononcée.....	"	530.	"	"	10,600. 00.
12 *idem*.....	Personne.....	515.	515.	80. 75.	"	8,317. 25.
26 et 28 *idem*.	Caron jeune.....	2,500.	6,617.	81. 05.	40,525. 00.	107,671. 36.
	Pagès.....	305.		81. 40.	4,965. 40.	
	Caron jeune.....	400.		81. 50.	6,520. 00.	
	Tattet.....	850.		"	13,855. 00.	
	Caron jeune.....	800.		81. 60.	13,056. 00.	
	Dartigue.....	1,000.		"	16,320. 00.	
	Pean.....	174		"	2,839. 68.	
	Chiboust.....	88.		81. 55.	1,435. 28.	
	Dartigue.....	500.		"	8,155. 00.	
19 juillet.....	Reçu du trésor public, pour compte d'accroissement des majorats.....	".	3,471.	"	"	69,420. 00.
30 *idem*.....	Ferrand.....	625.	13,125.	80. 50.	10,062. 50.	211,362. 50.
	Leroy.....	10,000.		"	161,000. 00.	
	Archdeacon jeune....	2,500.		80. 60.	40,300. 00.	
31 *idem*.....	Gallot.....	".	1,560.	80. 85.	"	25,225. 20.
28 Août.....	Petitjean.....	348.	3,648.	82. 50.	5,742. 00.	60,219. 00.
	Leroy.....	2,500.		82. 55.	41,275. 00.	
	Dufresne.....	500.		"	8,255. 00.	
	Lafitte jeune.....	300.		82. 45.	4,947. 00.	
3 sept.....	Dufresne.....	"	90.	82. 70.	"	1,488. 60.
26 *idem*.....	Baillot.....	1,500.	3,630.	80. 60.	24,180. 00.	58,504. 30.
	Caron jeune.....	1,000.		"	16,120. 00.	
	Personne.....	1,130.		80. 55.	18,204. 30.	
	A reporter.....	.....	2,065,123.	.....	.....	41,081,605. 69.

DATES des OPÉRATIONS.	NOMS des VENDEURS.	PARTIES de rentes ACHETÉES.	TOTAL.	TAUX de l'a —	SOMMES PAYÉES.	TOTAL.
	Reports.....	.....	2,065,123.	....	.....	41,081,605. 69.
29 octob. 1810.	Ledhuy.....	0.	2,300.	80. 60.	#	37,076. 00.
27 novembre..	Tattet jeune.....	2,000.	12,467.	79. 71.	31,880. 00.	198,575. 56.
	Idem.....	2,500.		79. 65.	39,825. 00.	
	Idem.....	3,535.		79. 60.	56,277. 20.	
	Torras.....	554.		79. 65.	8,825. 22.	
	Dufresne.....	538.		#	8,570. 34.	
	Caron jeune.....	2,500.		#	39,825. 00.	
	Gallot.....	840.		79. 60.	13,372. 80.	
28 *idem*.....	Peyronnet.....	584.	1,243.	79. 45.	9,279. 76.	19,751. 27.
	Archidéacon.....	575.		#	9,136. 75.	
	Lafitte jeune.....	84.		#	1,334. 76.	
29 *idem*.....	Caron jeune.....	2,500.	6,828.	79. 50.	39,750. 00	108,565. 20.
	Personne.....	4,000.		#	63,600. 00.	
	Dufresne.....	328.		#	5,215. 20.	
17 décembre...	Coindre.....	2,257.	8,957.	79. 10.	35,705. 74.	141,632. 74.
	Idem.....	1,000.		79. 05.	15,810. 00.	
	Torras.....	5,700.		#	90,117. 00.	
16 octobre....	Reçu des administrateurs de l'hospice civil de Reims, pour être réunis.....	66.	66.	#	#	#
16 *idem*.....	Reçu des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims, pour être réunis.....	150.	150.	#	#	#
	TOTAUX.....	.....	2,097,134.	.....	.....	41,587,206. 46.

RÉSUMÉ des Achats de Rentes en 5 pour o/o.

TOTAL des rentes acquises c.		2,097,134.	pour un capital de.....		41,587,206. 46.
Droits d'agent de change sur [illegible] ernant divers établissemens publics, le [illegible] des droits qui concernent la caisse [illegible] porté sur le compte de *profits et pertes*.....		"	.....		2,275. 06.
Montant des rentes acquises antérieurement.....		11,393,095.	pour un capital de.....		171,054,633. 26.
TOTAUX.....		13,490,229.	.....		212,644,114. 78.
À DÉDUIRE:					
Pour le montant de divers transferts effectués.....	81,166.		représ. un capit. de	1,692,551. 75.	
Pour la remise faite à divers établissemens des inscriptions achetées pour leur compte.....	27,960.		*idem*.....	428,385. 10.	
Pour le montant des transferts effectues ou des inscriptions remises antérieurement.....	8,948,430.		*idem*.....	142,510,883. 38.	
		9,057,556			144,631,820. 23.
Reste en rentes.....		4,432,673.	représentant un débours de.....		68,012,294. 55.
			Ajoutant à cette somme celle de... provenant de la différence de la valeur nominale des rentes possédées par la caisse depuis le 1.er janvier 1809, comparée à la valeur d'achat.		15,622,704. 69.
			Et le capital des rentes restant à la caisse se trouve elevé à.....		83,634,999. 24.

Ainsi qu'il résulte du bilan ; SAVOIR :

Article debiteur, 44.....	356,654.	de rente, représentant un capital de	3,853,750. 08.
43 et 45.....	3,682,093.	*idem*.....	73,641,860. 00.
46.....	379,272.	*idem*.....	5,848,730. 59.
49.....	464.	*idem*.....	9,280. 00.
47.....	13,551.	*idem*.....	271,020. 00.
48.....	639.	*idem*.....	10,358. 57.
	4,432,673.		83,634,999. 24.

CERTIFIÉ conforme aux bordereaux, registres et écritures,

Le Directeur des comptes, *Signé* PATERSON.

Le Caissier général, *Signé* DUBOIS.

Le Sous-caissier, *Signé* J. MIGNOTTE,

VU par le Comte de l'Empire, Conseiller d'état, Directeur général.
Signé BÉRENGER.

2 - 9 2.66.

Digitized by Google

005800244

Digitized by Google